



MARION SIGAUT

VOLTAIRE

UNE IMPOSTURE
AU SERVICE DES PUISSANTS

MARION SIGAUT VOLTAIRE

UNE IMPOSTURE AU SERVICE DES PUISSANTS

Voltaire ! Figure des Lumières qui a donné son nom à nombre de collèges, lycées, places et boulevards. Dont on fait lire des extraits, toujours les mêmes, aux jeunes gens de nos écoles, et que l'on cite, parfois à tort, sur les plateaux télé, dans les cours de récré, dans les dîners de famille. Parce que Voltaire c'est cet ami de l'humanité, ce chantre de la liberté, que l'on veut, que l'on doit mettre en avant pour légitimer la démocratie libérale marchande – ou, dirons-nous, la social-démocratie qui lui permet de perdurer – dont nous sommes prisonniers. Il est l'un de nos geôliers, l'un des gardiens de notre prison mentale.

Alors il faut lire Voltaire, mais le lire jusqu'au bout, le lire tout entier pour le découvrir vraiment, et découvrir dans le même temps le fond de l'esprit de notre époque, son « logiciel » comme nous dirions avec un terme d'aujourd'hui, le paradigme dans lequel nous vivons ou survivons. C'est ce qu'a fait Marion Sigaut. Elle nous livre ici, toujours citées, toujours sourcées, les pensées intimes de Voltaire, ce qu'il disait à ses amis, comment il se comportait, comment il jugeait ses contemporains ; en deux mots la face cachée et pourtant accessible à qui veut se donner la peine de lever le voile, d'un personnage flamboyant dont le masque commence à s'effriter.

Marion Sigaut est un écrivain et historienne française, née en 1950 et spécialiste du XVIII^e siècle. Elle a écrit plusieurs ouvrages, certains historiques, d'autres plus intimes, a donné de nombreuses conférences que l'on peut voir ou revoir sur internet, et anime le site marionsigaut.fr.

Anne Lucken

ISBN : 978-2-36725-061-8



19€

MARION SIGAUT

VOLTAIRE

Une imposture au service des puissants

(2014)

AVERTISSEMENT

Cet ouvrage, que je veux de référence, s'adresse à un public qui n'est pas forcément habitué à lire un livre sourcé. À telle fin de ne pas gêner une lecture que je souhaite la plus aisée possible, j'ai procédé de la manière suivante :

- quand une note apporte une précision qui alourdirait le texte, je la place au bas de la page en l'annonçant par un astérisque ;
- quand il s'agit de citer la source de l'information que je donne, celle-ci est renvoyée en fin de chapitre.

À propos des sources : outre divers ouvrages dont on aura la liste au fil des pages et dans une bibliographie finale, les deux sources essentielles utilisées dans cet ouvrage sont :

Voltaire intégral, magnifique travail de compilation et de numérisation à la fois des œuvres de Voltaire, de celles qui ont été faites autour de lui, et enfin de quantité de documents sur son époque.

Cette collection, trouvée sur Internet, recense notamment :

– toutes les œuvres littéraires de Voltaire, classées par titre et par ordre chronologique ;

– la très volumineuse correspondance voltairienne dans ses versions précédant les années cinquante (époque à laquelle parut le travail de Théodore Besterman).

– les archives de la Bastille de François Ravaisson, en ce qu'elles concernent Voltaire.

Quand la référence renverra à *Voltaire intégral*, nous la ferons précéder de *Vi*.

Voltaire – Correspondance, de Théodore Besterman (publiée en plusieurs volumes par Gallimard dans la collection « Bibliothèque de la Pléiade ») comporte des courriers qui ne se trouvaient pas dans les précédentes éditions. Cette correspondance sera signalée en faisant précéder les références de *Tb*.

INTRODUCTION

Il n'est pas de personnage de notre Histoire qui soit plus universellement célébré que Voltaire. À considérer le nombre de rues, d'écoles et de références qui portent son nom, Voltaire a mérité de la patrie et il est légitime d'en faire un modèle.

« Si nulle gloire n'a égalé celle de Voltaire dans son siècle, une grande part de cette renommée est due à son inlassable combat pour la justice, la tolérance et la liberté de penser », lit-on au fil de la Toile.

De toutes les grandes idées dont on attribue la défense au grand homme, certainement ces trois-là ont fait sa gloire. Voltaire s'est battu pour la justice dans l'affaire Calas, pour la liberté de penser dans l'affaire du chevalier de La Barre. Il a défendu la tolérance dans ces deux causes et dans tous les écrits dont il inonda l'Europe d'avant la Révolution ; Révolution qu'il inspira grandement, c'est évident.

Les grandes idées de ce moment essentiel de notre Histoire, les idées de liberté, d'égalité et de fraternité, sont

celles que promut cet infatigable combattant des valeurs universelles, ce pourfendeur des préjugés, de la bêtise et de l'intolérance, ce partisan d'une société apaisée et juste dans laquelle les hommes pourraient librement exprimer leurs idées et leurs convictions sans redouter les foudres d'institutions tyranniques. L'Église catholique, cause de tant de persécutions, fut évidemment la cible de l'ironie mordante de Voltaire, dont Michelet a écrit : « Voltaire est celui qui souffre, celui qui a pris pour lui toutes les douleurs des hommes, qui ressent, poursuit toute iniquité. Tout ce que le fanatisme et la tyrannie ont jamais fait de mal au monde, c'est à Voltaire qu'ils l'ont fait. Martyr, victime universelle, c'est lui qu'on égorga à la Saint-Barthélemy, lui qu'on enterra aux mines du Nouveau Monde, lui qu'on brûla à Séville, lui que le parlement de Toulouse roua avec Callas... Il pleure, il rit dans les souffrances, rire terrible, auquel s'écroulent les bastilles des tyrans, les temples des Phariséens. Vieil athlète, à toi la couronne ! »

Voltaire, Michelet, je me demande aujourd'hui, après quelques années à étudier l'Histoire, laquelle de ces deux idoles du Panthéon républicain est la plus trompeuse.

Car il est de fait que, pour peu qu'on se penche un peu sérieusement sur ce que fut vraiment Voltaire, on ne peut qu'être abasourdi par le gouffre qui existe entre ce qu'on dit de lui et la réalité.

Laissons là Michelet, qui mériterait à lui seul un ouvrage consacré aux contrevérités qu'il proféra, et penchons-nous sur le cas Voltaire.

CHAPITRE PREMIER

UN POÈTE À LA BASTILLE

Dans le courant des années 2000 je me permis un jour – j'étais à la faculté – une remarque quelque peu ironique sur la moralité d'un Voltaire dont j'étais en train de découvrir la face habituellement cachée.

Ma saillie, que j'avais pourtant pris soin d'exprimer en deçà de ce que je pensais vraiment, m'attira une réaction que j'étais à mille lieues d'imaginer. Je me croyais (Ô innocente !) dans un milieu attaché à la recherche de la vérité, et je savais très exactement ce que je disais.

Qu'avais-je dit là ?

Je fus vertement rappelée à l'ordre par la dame dont le travail consistait à diriger mes études. D'un ton qui n'appelait pas de réplique, comme celui que peut se permettre la personne qui détient le sésame de votre diplôme, elle me coupa d'un : « Voltaire fut embastillé deux fois ! », qui claqua à mes oreilles comme une menace.

Diantre !

Tout étudiant de mon niveau savait que l'embastillement – c'est-à-dire l'incarcération dans la prison royale de la Bastille – se faisait sans jugement, par une procédure arbitraire du despotisme que la Révolution allait bientôt abattre : la lettre de cachet.

Critiquer Voltaire, alors qu'il avait été embastillé *deux fois*, c'était me permettre, à mauvais escient, forcément, de remettre en cause la valeur de son combat. C'était inutilement chercher à renverser une idole. Je m'étais mise en position d'être accusée d'ignorance ou de mauvaise foi.

L'ignorance, face à un enseignant, ne se discute même pas : le professeur est celui qui sait, il est payé pour ça.

Pour ce qui concerne ma bonne foi, elle était compliquée à prouver, et d'ailleurs, je n'eus aucun espace pour la faire valoir.

En tout cas, j'ai compris : le ton cassant, un soupçon agressif, de la dame qui devait valider mon travail universitaire, était suffisamment clair.

Il est des choses à ne pas dire.

Voltaire fut embastillé deux fois, comment osez-vous lui chercher des poux ?

Voltaire avait vingt-deux ans quand ses écrits le menèrent pour la première fois à la Bastille. C'était le temps « de l'aimable Régence, Temps fortuné, marqué par la licence, (...) Où l'on fait tout, excepté pénitence¹ », chanta-t-il plus tard.

L'origine de l'affaire remonte à 1716. Louis XIV venait de mourir (il s'éteignit à Versailles le 1^{er} septembre 1715), et le petit Louis XV, âgé de six ans, devait patienter sept ans encore avant d'atteindre la majorité des rois.

En attendant que ce bel enfant atteigne ses treize ans, Philippe d'Orléans, neveu du feu roi, assura la régence.

Voltaire, pour lors, s'appelait encore François-Marie Arouet, et déjà il savait pouvoir briller par sa plume. Il crut drôle (et certainement il fit rire) de faire circuler deux petits poèmes affirmant que le régent Philippe entretenait avec sa fille des relations œdipiennes, c'est-à-dire incestueuses.

Or, dans le mythe, Œdipe était un garçon qui coucha avec sa mère. Là est la différence entre lui et le régent, car :

*Ce n'est point le fils, c'est le père ;
C'est la fille, et non point la mère ;
À cela près tout va des mieux.
Ils ont déjà fait Étéocle¹ ;
S'il vient à perdre les deux yeux,
C'est le vrai sujet de Sophocle*

Ainsi s'amusa-t-il. Puis :
*Enfin votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire ;
Belle duchesse de Berry² ,
Achevez le mystère.
Un nouveau Lot vous sert d'époux,
Mère des Moabites
Puisse bientôt naître de vous
Un peuple d'Ammonites³ !*

J'ignore s'il existe au monde un chef d'État qui tolère un tel affront, proféré de surcroît par un jeune blanc-bec sorti de pas grand-chose. Alors que Philippe faisait montre habituellement d'une totale indifférence face aux ragots qui

1. * Dans la mythologie grecque, Étéocle est le fils de la relation incestueuse d'Œdipe avec sa mère.

2. ** Fille du régent.

3. *** Dans la Bible, Ammonites et Moabites sont les peuples issus de la relation incestueuse de Loth avec ses filles.

couraient sur son compte (« Bien faire et laisser dire »), son entourage le convainquit de sévir contre ce malappris qui se croyait tout permis : il fut décidé de l'exiler à Tulle.

L'exil en province était certainement une punition susceptible de faire réfléchir un jeune parisien aussi mondain, et son propre père, le notaire Arouet, approuva même la sanction, puisqu'il suggéra au régent une autre destination. Ce dernier souscrivit aux vœux du père et, le 4 mai 1716, il voulut bien lui accorder « qu'au lieu de la ville de Tulle, son fils soit exilé dans celle de Sully-sur-Loire, où il a quelques parents, dont les instructions et les exemples pourront corriger son imprudence et tempérer sa vivacité² ».

Arouet le jeune fit à Sully un séjour des plus agréables, ce qu'il estima la moindre des choses d'ailleurs, puisqu'il n'avait rien fait.

« J'étais absolument innocent des indignes chansons qu'on m'imputait³ », écrivit-il.

Astucieuse tactique que, homme d'esprit, il utilisera toute sa vie. Toujours il reniera ses écrits les plus compromettants, toujours, avec force jurements, bras au ciel, protestations d'innocence, le plus souvent justifiées par l'orgueil du poète injustement accusé de crime contre le bon goût. Lui, le jeune Arouet – le grand Voltaire –, faire d'aussi mauvais vers ? Jamais, jamais au grand jamais il n'aurait commis un tel crime contre la littérature.

« Dès qu'il y aura le moindre danger, écrira-t-il longtemps plus tard à son ami d'Alembert au sujet du *Dictionnaire philosophique*, je vous demande en grâce de m'avertir, afin que je désavoue l'ouvrage dans tous les papiers publics, avec ma candeur et mon innocence ordinaires⁴. »

Voltaire, ou le mensonge érigé en système.

Il ne fait pas aujourd'hui de doute que ces deux pièces diffamatoires conte le régent sont bien de lui, et on les trouve dans ses *Œuvres complètes*.

Quand il s'agit de Voltaire, le public se soucie peu de la forme et s'attache au fond : la réputation du régent restera entachée de cette souillure si souvent reprise, et dont notre homme fut la source. Le régent couchait avec sa fille. Vous ne saviez pas ? C'est Voltaire qui le dit.

Son exil à Sully fut doux (Voltaire était heureux en bonne compagnie), et il prit fin au début de janvier 1717 : le régent, semble-t-il, fit mine de croire à son innocence, ou bien il lui pardonna. François-Marie Arouet rejoignit la capitale.

Comme il prétendait n'avoir rien fait, il n'était pas question pour lui d'en rester là, et il entreprit de se disculper :

*Non, monseigneur, en vérité,
Ma muse n'a jamais chanté
Ammonites ni Moabites.
Branças* vous répondra de moi.
Un rimeur sorti des jésuites
Des peuples de l'ancienne loi
Ne connaît que les Sodomites.*

En sept vers habiles, il faisait d'une pierre deux coups : un pour se justifier, un autre pour médire des jésuites.

Une occasion de les diffamer ne se laisse pas passer. Jamais.

Crier haro sur les jésuites, c'était le moment ou jamais. Ils étaient la cible de la haine obsessionnelle des jansénistes qui ne cessaient de leur reprocher ce qu'ils appelaient leur *morale relâchée* : les jésuites ne laissaient-ils pas leurs pénitentes aller danser le jour même où elles avaient reçu le corps sacré de notre seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire le dimanche ? Voilà longtemps que les magistrats jansénistes vouaient l'ordre à leur exécution quotidienne. Or justement, en 1716, le rapport de forces qui avait été favorable aux pères était en train

4. * Le duc de Villars-Branças, à qui il avait demandé son intercession.

de s'inverser. Pour pouvoir gouverner comme il l'entendait, le régent avait, dès la mort de Louis XIV, libéré tous les jansénistes de prison et rendu à la magistrature (grandement janséniste) le droit de remontrance : le droit d'ergoter sur les décisions royales, le droit d'ingérence dans la gouvernance, qui devint celui d'empoisonner la royauté.

L'imprudence du régent alla jusqu'à faire entrer au Conseil de conscience* le très janséniste cardinal de Noailles dont la première décision fut de retirer aux jésuites le droit d'administrer les sacrements.

N'était-ce pas le moment idéal pour insinuer qu'ils pratiquaient la sodomie dans leurs collèges ?

Il est intéressant de noter que Voltaire fut de ceux qui contribuèrent à faire circuler ces calomnies sur les pères, ce que la *vox populi*, mal informée, retiendra.

Or, les juges étant jansénistes ou jansénisants, si une plainte, une seule, avait été déposée contre les pères à ce propos, elle eût été déclarée recevable et aurait laissé des traces. Par prudence ou par vertu, les pères ne défrayèrent pas la chronique pour crimes sexuels dans leurs collèges, pas plus qu'on ne les retrouva au bordel. Notons au passage que les rapports de la police des mœurs seront minutieusement épluchés à la Révolution, et que le conventionnel Pierre Manuel écrira : « Je ne trouve qu'un jésuite chez les filles. Il m'eût été agréable de pouvoir leur rendre plus de justice. »

Que risquait Voltaire à sous-entendre que les collèges des jésuites abritaient des pédérastes qui abusaient des élèves, à part se faire bien voir de la puissante magistrature ?

À peine quatre mois après son retour d'exil, le poète, pourtant blanc comme neige, fut sous le coup d'une nouvelle sentence pour un séjour qui allait être autrement austère, à la Bastille cette fois.

5. * Sorte de ministère du culte.

6. MANUEL Louis-Pierre, *La police de Paris dévoilée, par Pierre Manuel, l'un des administrateurs de 1789*, Garnery, Paris, 1792.

« Vingt corbeaux de rapine affamés, monstres crochus que l'enfer a formés⁵... » seraient venus l'arrêter, se vantera-t-il dans un poème.

Vingt corbeaux ? Bigre ! Il fallait donc tant de gens d'armes pour se saisir, au saut du lit, d'un insolent à la carrure de crevette ?

Il exagère, bien sûr. Ce sont seulement deux exempts qui vinrent le saisir un matin de Pentecôte⁶.

Qu'avait-il donc fait pour mériter cette nouvelle sentence ?

Il était paru un poème, intitulé *J'ai vu*, qui critiquait de façon acerbe la politique du régent et l'entourage du feu roi. Il sembla, à quelques détails, que cette diatribe pouvait être du jeune Arouet. L'âge supposé de l'auteur (« J'ai vu ces maux et je n'ai pas vingt ans... » Voltaire en avait alors vingt-deux, cela pouvait passer), la défense d'un prélat janséniste (M^{sr} de Noailles), et surtout le coup porté aux jésuites : « J'ai vu, c'est dire tout, le jésuite adoré... » écrit-il en capitales dans le texte !

Beaucoup de choses pouvaient tourner sur Voltaire un doigt accusateur, et le ton du pamphlet était de ceux qui, en effet, pouvaient vous mener à la Bastille.

Or, jamais au grand jamais Voltaire n'avait commis telle forfaiture !

Pour une fois, il faudra le croire : dans cette affaire, il était effectivement innocent.

Écoutons sa version, qu'il fit circuler en 1719 : « Heureusement ma justification est venue, quoique un peu tard ; celui qui m'avait calomnié et qui avait causé ma disgrâce m'a signé lui-même, les larmes aux yeux, le désaveu de sa calomnie, en présence de deux personnes de considération qui ont signé après lui. M. le marquis de la Vrillière a eu la bonté de faire voir ce certificat à monseigneur le Régent⁶. »

7. VI. Gustave Desnoiresterres, *Voltaire et la société au XVIII^e siècle, tome 1 – La Jeunesse de Voltaire*, p. 90.

Calomnie, larmes aux yeux, justification auprès des autorités, déjà Voltaire pointait sous le jeune Arouet.

Il est clair aujourd'hui qu'en effet, ces vers insultants n'étaient pas de lui puisqu'ils étaient d'un contemporain (nullement âgé de vingt ans, mais de trente-sept) : un certain Antoine Louis Lebrun.

Devons-nous alors comprendre qu'il fut injustement embastillé? Qu'il fut bien victime de l'iniquité d'une procédure arbitraire si longuement décriée par ses thuriféraires ?

Non, car il ment, bien sûr, et adroitement. En assurant que *J'ai vu* fut la cause de son incarcération, il se disculpe à bon compte d'un crime dont personne ne l'a accusé. S'il est vrai qu'on l'en a cru un temps l'auteur, les *vingt corbeaux de rapine affamés* ne sont pas venus le cueillir pour rien. Et ils ne manquaient pas de preuves pour l'accuser d'être l'auteur d'autre chose : *Puero regnante*.

Composé en latin, ce poème, authentiquement de Voltaire celui-là, disait :

Sous le règne d'un enfant, sous l'administration d'un homme fameux par un empoisonnement et des incestes, sous des conseillers ignorants et indécis ; la religion étant instable, le trésor épuisé, la foi publique violée, la fureur de l'injustice triomphante, le danger d'une sédition générale imminent, la patrie sacrifiée à l'espoir inique et anticipé de l'héritage d'une couronne, la France doit bientôt périr.

Voilà la vérité : François-Marie Arouet, récemment pardonné après avoir calomnié le régent, accusait à présent ce dernier d'avoir empoisonné la descendance de Louis XIV, de coucher avec sa fille (*bis repetita*), de mal s'entourer, de poursuivre la religion, de faire régner l'injustice et, rien de

8. *Puero regnante*, en latin.

moins, de préparer la mort du petit roi pour hériter de sa couronne.

Il ne s'agissait pas de bagatelle. Le coup était sévère, public, gravement diffamatoire, calomnieux, odieux.

Et c'est pour ce *Puero regnante* qu'il fut mis à la Bastille.

Lui qui, pourtant, n'avait rien fait, rien, rien : « Je puis vous assurer sur ma tête qu'il n'y a pas un seul homme en France qui puisse prouver, je ne dis pas que j'ai fait cette abominable inscription dont on m'accuse et que je n'ai jamais vue, mais que j'aie jamais eu la moindre part à aucune des chansons faites contre la cour⁷ », écrira-t-il au ministre Maurepas.

Et au lieutenant-général de police : « Je vous conjure, monsieur, d'assurer Son Altesse Royale que je ne suis ni assez méchant, ni assez imbécile pour avoir écrit contre elle. Je n'ai jamais parlé de ce prince que pour admirer son génie (...) J'ai toujours eu pour lui une vénération d'autant plus profonde...⁸ »

À l'en croire, il était innocent comme l'agneau qui vient de naître et son séjour à la Bastille fut une criante injustice sur laquelle ses admirateurs futurs tirèrent interminablement des traites.

Ne le croyons pas. S'il fut mis un an à la Bastille, c'est qu'il était coupable. Il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet. Voici comment on connaît l'histoire...

Arouet le jeune s'était lié avec un officier nommé Beauregard, à qui il demanda un jour ce qu'on disait en ville :

« On dit, répondit l'officier, que quantité d'horreurs circulent sur le régent et sur sa fille, et qu'on vous les attribue, mais je n'en crois rien.

– Ah bon, demanda le jeune poète, et pourquoi cela ? »

– Parce que je vous crois trop jeune pour écrire des choses pareilles », répondit l'officier.

Piqué au vif, le jeune vantard s'épancha et raconta qu'il en était bien l'auteur, et qu'il avait voulu se venger de ce que lui

avait fait le régent. Se venger ? « Mais de quoi, mon Dieu ? » s'enquit Beauregard. Se levant comme un furieux, Arouet-le-jeune s'écria : « Comment, vous ne savez pas ce que ce bougre-là m'a fait ? Il m'a exilé, parce que j'avais fait voir au public que sa Messaline de fille était une⁹... »

Notre siècle n'a pas les pudeurs de l'époque, et aujourd'hui, on n'hésite pas à mettre les mots sur les choses : Voltaire reconnaissait avoir traité la fille du duc d'Orléans de pute, et il considérait avoir le droit de tirer *vengeance* de la punition, si clémente, qu'il en avait reçue.

Le régent était le chef de l'État. Maladroit sur plusieurs points, noceur, buveur et libertin, il fut également un homme juste, bienveillant et généreux. La façon dont il traita Voltaire ne fut rien moins qu'injuste, et il fallait être outrecuidant comme ce dernier pour estimer avoir droit d'en tirer vengeance. Le jeune mondain avait donc l'ego si chatouilleux qu'il se considérait en droit de calomnier le duc d'Orléans, régent du royaume ?

Fat et imprudent, il ne prit pas garde que l'officier auquel il protestait de sa paternité des vers injurieux était là pour le confondre. Il fut confondu. Quelques jours plus tard, comme il se promenait dans le jardin du Palais-Royal, ses pas croisèrent ceux du régent qui le fit approcher par ses gens.

« Monsieur Arouet, je gage vous faire voir une chose que vous n'avez jamais vue.

– Quoi ?

– La Bastille.

– Ah ! Monseigneur, je la tiens pour vue. »

Et le lendemain, partait le billet suivant : « L'intention de S. A. R. est que le sieur Arouet fils soit arrêté et conduit, à la Bastille.

Philippe d'Orléans.
Ce 16 mai 1717¹⁰. »

C'est ainsi que François-Marie Arouet, sans profession, fils du sieur Arouet, payeur de la Chambre des comptes, entra à la Bastille le 17 mai, accusé d'avoir composé des pièces de poésie et vers insolents contre M. le régent et madame la duchesse de Berry, entre autres une pièce qui a pour inscription *Puero regnante*. Accusé aussi d'avoir dit que, puisqu'il ne pouvait se venger de M. le duc d'Orléans d'une certaine façon, il ne l'épargnerait pas dans ses satires (...).

Signé, M. d'Argenson⁹ ; Deschamps, greffier ; le commissaire, Ysabeau ; Bazin, exempt de robe courte¹⁰.

Le récit qu'il fera de l'épisode est pétillant d'esprit : là se trouve le Voltaire qui fera fureur. Il aura, jusqu'au bout, une intelligence et un génie de la langue française qui feront son succès et désarçonneront ceux qui seront moins vifs dans leurs réparties. On le trouve, joliment troussé en vers, dans un poème intitulé *La Bastille*¹¹.

Il ne cessa jamais de crier son innocence. « M. de Basin, lieutenant de robe courte, m'est venu arrêter ce matin, s'empressa-t-il d'écrire au duc de Sully. Je ne puis vous en dire davantage. Je ne sais de quoi il est question. Mon innocence m'assure de votre protection. Je serai trop heureux si vous me faites l'honneur de me l'accorder. »

Condorcet, qui écrira en 1786 une vie du grand homme, assurera qu'il était bien innocent, mais de l'accusation d'avoir écrit *J'ai vu*. Sans doute Condorcet le crut-il sincèrement puisqu'il s'agit là de la version que Voltaire avait donnée. Il faut un certain recul pour voir les mensonges, et huit ans après

9. * Lieutenant-général de police, père des deux amis que Voltaire se fit au collège, et qui devinrent tous deux ministres.

10. ** La *robe courte* était la police judiciaire attachée au Châtelet de Paris. La longueur de la robe du lieutenant criminel le rendait susceptible de monter à cheval. Ses agents étaient les exempts de robe courte.

la mort de Voltaire (il rendit l'âme en 1778) étaient un délai trop court, sans doute, pour laisser à Condorcet la marge de temps nécessaire pour comprendre que Voltaire s'était disculpé d'un délit qu'on ne lui imputait pas pour mieux masquer l'authenticité de celui pour lequel il fut bien poursuivi.

Le séjour qu'Arouet le jeune fit dans la prison la plus célèbre du monde dura onze mois, qu'il mit à profit en écrivant.

Il n'y fut pas plus maltraité que ne le furent d'autres pensionnaires de cette prison chic et débonnaire. Un témoin racontera avoir dîné avec lui à la table du gouverneur¹².

Il fut libéré le 12 octobre 1718, et il se répandit de nouveau en protestations d'innocence que, une fois encore, le régent fit mine de croire, puisqu'il lui accorda même une pension.

« Monseigneur, lui aurait-il écrit avec une malicieuse finesse, je remercie votre Altesse royale de vouloir bien continuer à se charger de ma nourriture, mais je la prie de ne plus se charger de mon logement¹³. »

Le mot est d'un homme d'esprit. Dommage que Condorcet et Condorcet seul s'en fasse l'écho, nous verrons la confiance qu'il faut accorder à ses dires.

« L'unique grâce que j'ose vous demander, écrivit-il à Maurepas, c'est de vouloir bien assurer Son Altesse Royale que je lui ai autant d'obligation de ma prison que de ma liberté, et que j'ai beaucoup profité de l'une et que je n'abuserai jamais de l'autre¹⁴. »

Il profita sans doute, puisque de ce séjour à l'ombre sortirent trois choses qui allaient faire sa carrière :

– sa première tragédie, *Œdipe* ;

– l'ébauche de son poème épique *La Henriade* (y a-t-il plus propice pour l'écriture qu'un tel isolement aux frais de la princesse ?)

– un nouveau nom, Voltaire, dont on dit qu'il est l'anagramme d'Arouet L. J. (le jeune).¹¹

Résumons ce que fut le premier embastillement de Voltaire : une sanction fort douce et totalement justifiée, prise par un prince débonnaire envers un jeune homme spirituel et sans scrupule qui avait commis contre lui des calomnies atroces.

Âgé de 21 ans en 1716, Louis-Armand II de Bourbon, prince de Conti, était tout simplement abominable. En tout. Physiquement disgracieux, bossu derrière et devant, bancal, hideux, plein de tics et de verrues, il arborait toutes les apparences de la démence et était aussi monstrueux au moral qu'au physique. Lâche, veule et pleutre à la guerre, il se distinguait par la violence dont il aimait à user avec les filles¹².

N'allons pas croire que c'est sa disgrâce qui justifiait ses visites au bordel : le prince était marié à une femme qu'il adorait, et dont il était jaloux comme un tigre. Non, ce qu'il y cherchait, c'était le plaisir de faire souffrir des filles de rien. Fouette-t-on sa femme ? Allons... pour ce genre de plaisir, il y a le bordel.

Un jour que sa fantaisie le menait chez une certaine Montrival, il demanda à jouir d'une jeunesse que la maquerelle lui décommanda avec insistance : « Pas celle-là monseigneur, pas celle-là. »

A-t-on idée de contrarier un tel personnage ? La raison n'eut aucune prise pour infléchir le princier caprice, et Louis-Armand jouit de la demoiselle dont il recueillit le cadeau que la maquerelle avait, en vain, tenté de lui épargner.

11. * En latin, les lettres U et V sont identiques, de même que I et J. On n'a pas d'autre explication recevable que celle-là pour l'origine de ce pseudonyme.

12. Gaston Capon et Robert Yve-Plessis, *Vie privée du prince de Conti – Louis-François de Bourbon (1717-1776)*, premier volume de *Paris galant au XVIII^e siècle*, J. Schemit, 1907.

Quand il comprit qu'il était non seulement contaminé mais qu'il avait également infecté sa femme, le Singe vert (ainsi le surnommait-on à la Cour), résolut d'en tirer vengeance.

Sa perversité n'avait point de bornes et son imagination était fertile. Il imagina de faire mourir la pauvre gosse de la manière la plus atroce, faisant intervenir un boucher muni d'un énorme soufflet. La pauvrete en mourut, le prince était content... d'autant plus que c'est le couple de maquereaux, qu'il estimait responsable de son incommodité, qui paya à sa place. Puisque crime il y avait eu, il fallait bien un coupable. Qui aurait cherché des noises au prince de Conti ? Les Montrival firent les frais de cette lâcheté des autorités : on les déshabilla jusqu'à la taille, on les coiffa d'un chapeau de paille ridicule, et après les avoir publiquement fustigés, on les promena, ainsi humiliés, attachés au cul d'une charrette¹⁵.

Rire aux dépens des méchants fait du bien : ceux-là prostituaient des pauvres filles, on fit semblant de les croire coupables du reste. L'indignation populaire put passer à autre chose et le Singe vert put continuer sa vie de prince sadique avant la lettre.

Deux ans plus tard, tout frais sorti de la Bastille, Voltaire fit parvenir au prince tortionnaire l'ode que voici :

*Conti, digne héritier des vertus de ton père,
Toi que l'honneur conduit, que la justice éclaire,
Qui sais être à la fois et prince et citoyen,
Et peux de ta patrie être un jour le soutien,
Reçois de ta vertu la juste récompense,
Entends mêler ton nom dans les vœux de la France.
Vois nos cœurs, aujourd'hui justement enchantés,
Au-devant de tes pas, voler de tous côtés ;*

...

*Mais pourquoi vais-je ici, de ton honneur jaloux,
À tes yeux éclairés retracer la peinture
Des vertus qu'à ton cœur inspira la nature ?
Elles vont chaque jour chez toi se dévoiler
Plein de tes sentiments, c'est à toi d'en parler ;
Ou plutôt c'est à toi, que tout Paris contemple,
À nous en parler moins qu'à nous donner l'exemple.*

Cet hommage obséquieux montre que le jeune ambitieux avait compris au service de qui il devait se mettre pour vivre de sa plume. En choisissant un prince abominablement pervers comme destinataire de ses flagorneries, il visait juste : on avait là affaire à un homme très puissant.

On dit que ce prince, un jour, composa rien que pour lui un fort joli poème dont la délicatesse tranche singulièrement avec le portrait que l'on a du monstre. Mais ainsi était ce siècle, qui fit aimer les mots des auteurs des plus grands maux.

Ainsi faut-il comprendre que le jeune flagorneur avait mis l'altesse dans sa poche. Il prétendra d'ailleurs, beaucoup plus tard¹⁶, et à un moment où le Singe vert n'était plus là pour le contredire¹³, qu'il se serait permis à cette occasion de faire le commentaire suivant : « Sommes-nous tous princes, ou tous poètes ? »

Il aurait eu bon caractère, le prince de Conti, pour ne se pas fâcher d'une telle insolence. Peut-on vraiment croire qu'il se contenta de rire ? À moins qu'on ne suppose, comme cela est plus vraisemblable, que cette anecdote – dont la seule source est Voltaire lui-même – n'est que l'une de ses multiples fanfaronnades.

Or donc notre poète n'était pas regardant sur les mœurs des princes, dès lors que la langue française était sauve.

13. * Il mourut en 1727.

Les mœurs des princes et celles de la roture : Arouet était au mieux avec un certain abbé Desfontaines qui, lui aussi taquinant la muse, en profitait, dit-on, pour attirer des jeunes gens dans son antre, rue de l'Arbre sec, à Paris.

Âgé de quarante ans, Pierre-François Guyot Desfontaines était critique littéraire au *Journal des sçavants*. La bonne formation qu'il avait reçue des jésuites lui avait permis de faire de cette discipline un art rigoureux auquel il donna ses lettres de noblesse. Mais sa mauvaise réputation lui valut avec la justice quelques ennuis qui le menèrent à Bicêtre. Le roi signa contre lui une lettre de cachet le 25 avril 1725.

Bicêtre, c'était l'hôpital. On y était avili, maltraité : Desfontaines y fut fouetté. La détention y était infamante, déshonorante, comme jamais elle ne le fut à la Bastille où furent incarcérés quelques brillants sujets. Être embastillé, c'était perdre sa liberté, pas son honneur. Voltaire pourra en témoigner.

« On m'a mis à Bicêtre comme un aventurier, un saltimbanque, un fripon sans nom et sans aveu », écrivit-il à son parent et ami, l'avocat Dessaudrayes. « Allez trouver M. de Voltaire, qui peut faire agir M. de Sully, M. de Richelieu, M. de Maisons, M^{me} de Prie¹⁴ auprès de M. de Maurepas¹⁷. »

Que de noms prestigieux dans le carnet mondain du jeune poète. Alors qu'il ne connaissait Desfontaines que depuis quinze jours, Voltaire mit tout en branle pour le faire libérer, et le 30 mai suivant, l'abbé recouvrait sa liberté après un éprouvant séjour d'un mois.

Dès le lendemain, il écrivit à son sauveur pour lui exprimer toute sa reconnaissance en insistant sur l'injustice qui lui avait été faite. Lui aussi était innocent, bien sûr, et il avait été la victime d'ennemis déterminés à le perdre.

14. ^o Maitresse du duc Bourbon, M^{me} de Prie, qui avait une influence considérable, protégeait Voltaire.

De son côté, Voltaire remerciait chaleureusement le lieutenant-général de police d'Ombrevail :

Je vous aurai obligation toute ma vie de ce que vous avez bien voulu faire en faveur du pauvre abbé Desfontaines, écrivit-il¹⁸, tous les gens de lettres qui connaissent son mérite supérieur partageront ma reconnaissance.

Je puis vous assurer qu'il est incapable du crime infâme qu'on lui attribue, et que d'ailleurs il mérite, par sa probité, et j'ose dire par son malheur, que vous lui donniez votre protection, et que vous daigniez parler en sa faveur à Monseigneur le duc¹⁵ ; vous êtes dans une place et vous pouvez faire du mal, mais votre cœur vous porte à faire du bien. Pour moi, je n'ai que des grâces à vous rendre, et je joins les sentiments de la plus vive reconnaissance au respect que j'ai pour votre personne.

Voilà une lettre de soutien en bonne et due forme. J'ignore si c'est Voltaire tout seul qui convainquit le magistrat-policier, mais l'abbé se targue, dans un ouvrage paru en 1738¹⁹, d'avoir reçu de ce dernier une déclaration de son innocence qui fut lue à l'assemblée du *Journal des sçavants* et lui permit de retrouver, la tête haute, la compagnie de ses confrères.

On a compris que l'abbé Desfontaines était injustement accusé d'être, comme on disait alors, « de la manchette », et le crédit de Voltaire fut suffisant pour qu'on en convienne en haut lieu. Sodomite, l'abbé ? Mais non ! « Bien incapable du crime infâme... » protestait Voltaire.

Or les diverses sources policières dont on dispose dans les imposantes archives de la Bastille ne laissent aucun doute sur l'homosexualité de l'abbé et sur ses multiples conquêtes,

15. ^{**} Le duc de Bourbon avait remplacé le régent à la tête du royaume. Philippe était mort en 1724.

dont on ne précise pas l'âge. Tout au plus laisse-t-on entendre qu'il s'agissait de jeunes gens, et que c'est la corruption de la jeunesse qui lui était reprochée.

Une source, une seule, assure que la bienveillance de Voltaire envers un Desfontaines accusé de « crime infâme » proviendrait de son appartenance à la même manchette. Un certain abbé Théro, alerté des démarches entreprises pour faire libérer Desfontaines, tint à prévenir le chef de la police : « Si on veut s'informer de la vie que ce poète a menée depuis qu'il est sorti du collège des jésuites, et si on examine les gens qu'il a fréquentés, ou n'aura point d'égard à ses prières, ni à celles de ses amis comme très suspects. À la sortie dudit collège, il fut pensionnaire au collège des Grassins, et il était alors en commerce avec quelques infâmes, entre autres avec le chevalier Ferrand, ancien et fameux corrupteur, demeurant rue de Bièvre, et si on voulait le faire visiter, on trouverait qu'il a actuellement du mal qu'on ne gagne point à faire des vers, et que l'abbé Desfontaines est digne d'être mis au nombre de ses amis²⁰. »

Vrai ou faux, Desfontaines sortit de prison et reprit ses activités littéraires dont personne, pendant longtemps, n'eut à se plaindre.

Voltaire s'en plaignit pourtant un jour de 1738, quand son ancien ami, devenu son ennemi juré, publia un pamphlet ravageur intitulé *La Voltairomanie*. Résolu à se venger de l'abbé (qui lui-même entendait se justifier de toutes les attaques dont l'accablait un Voltaire ne supportant pas la critique), il publia :

*Un ramoneur à face basanée,
Le fer en main, les yeux ceints d'un bandeau,
S'allait glissant dans une cheminée,*

*Quand de Sodome un antique bedeau,
Qui pour l'Amour prenait ce jouvenceau,
Vint endosser son échine inclinée.
L'Amour cria : le quartier accourut.
On verbalise ; et Desfontaine en rut
Est engagé dans le clos de Bicêtre.
On vous le lie, on le fait dépouiller.
Un bras nerveux se complaît d'étriller
Le lourd fessier du sodomite prêtre.
Filles riaient, et le cuistre écorché
Criait : « Monsieur, pour Dieu, soyez touché ;
Lisez, de grâce, et mes vers et ma prose. »
Le fesseur lut ; et soudain, plus fâché,
Du renégat il redoubla la dose :
Vingt coups de fouet pour son vilain péché,
Et trente en sus pour l'ennui qu'il nous cause.*

Ici Desfontaines n'est plus seulement poursuivi pour sodomie, mais pour avoir violé des ramoneurs, c'est-à-dire des enfants. Notons que l'ironie de Voltaire étrille non pas ses mœurs mais la médiocrité de sa production littéraire : il persiste dans son indulgence pour celui qui s'en prend aux faibles.

Il réitéra ses accusations plus tard, en 1769, à l'occasion de la publication de son *Dictionnaire philosophique*, dans une note insérée à l'article AMOUR SOCRATIQUE :

L'ex-jésuite Desfontaines fut sur le point d'être brûlé¹⁶ en place de Grève pour avoir abusé de quelques petits savoyards qui ramonaient sa cheminée ; des protecteurs le sauvèrent. Il fallait une victime : on brûla Deschauffours à sa place. Cela est bien fort ; est modus in rebus : on doit proportionner les peines aux délits.

16. Un autre article dit *cuit* et non brûlé.

Toute la moralité de Voltaire résumée en deux phrases.

Un coup contre les jésuites : les attaques contre leurs mœurs étaient trop rares, il ne fallait pas manquer celle-là.

Le second pour la réputation de Desfontaines, mort depuis longtemps, et qui ne rectifierait pas : non, il ne fut pas *sur le point d'être brûlé en place de Grève*. Jamais. Sans doute l'eût-il été s'il avait effectivement violé des enfants, ce dont ici Voltaire de nouveau l'accuse.

Les *protecteurs qui le sauvèrent*, c'était lui, et il se garde bien de le rappeler.

« Il fallait une victime. » Là encore, il minimise le crime en laissant entendre qu'un violeur d'enfant peut être condamné injustement.

Enfin, Étienne-Benjamin Deschauffours ne fut pas mis à mort pour un crime imaginaire, mais bel et bien exécuté en bonne et due forme pour ce qu'on appelle aujourd'hui de la pédocriminalité. Et c'est son cadavre qui fut brûlé, pour le spectacle, car on l'étrangla avant : au regard de la justice de son époque, cela n'est pas si fort et la peine fut bien proportionnée au délit.

Le supplice de Deschauffours lui donna même matière à plaisanterie, un demi-siècle après les faits. Dans une lettre du 20 mars 1776 adressée au comte d'Argental, il écrit : « Mon cher ange ; vous souvenez-vous que lorsqu'on brûla Des Chaufours au lieu de l'abbé Desfontaines, le feu prit le même jour au collège des jésuites, et qu'on fit ce petit quatrain honnête :

*Lorsque Des Chaufours on brûla
Pour le péché philosophique
Une étincelle sympathique
S'étendit jusqu'à Loyola ?³⁸ »*

Il ne faut jamais laisser passer une occasion de diffamer les jésuites. Jamais.

Flatteur de tortionnaire, le chantre de la tolérance accuse de pédophilie¹⁷ un ancien ami dont il a nié la pédérastie¹⁸ pour le tirer d'affaire, et laisse accroire que l'exécution d'un violeur d'enfant est une injustice.

Personne ne l'embastilla pour ces prises de positions-là.

C'est pourtant à la même époque, celle où il œuvra si efficacement pour tirer Desfontaines de Bicêtre, que lui arriva la mésaventure qui l'envoya pour la seconde fois loger aux frais du roi.

On raconte (les sources, sur ce point, divergent légèrement), qu'il eut un jour à l'opéra une altercation avec le chevalier de Rohan. C'était dit-on, en décembre 1725, et la célèbre actrice Adrienne Lecouvreur fut témoin de la scène.

« Arouet ? Voltaire ? Quel nom portez-vous donc ? » l'aurait apostrophé Rohan, agacé de ses grands airs. La réponse de Voltaire aurait été : « Voltaire ! Mon nom commence et vous finissez le vôtre. »

A-t-il dit ça ? ou a-t-il dit autre chose comme « Voltaire ; je ne traîne pas un grand nom, mais je sais honorer celui que je porte » ? ou bien « Et vous, est-ce Rohan ou Chabot ? »

Qu'importe... Dans tous les cas, le poète répliqua par une saillie faite pour cingler. Il cingla.

Âgé de quarante-trois ans et, sans aucun doute, admirateur de la belle Adrienne, le chevalier de Rohan n'était pas de ceux qui répliquent à une pique par une autre. Blessé dans son amour-propre, on raconte qu'il leva sa canne, mais qu'il la rabassa.

La vengeance est un plat qui se mange froid. Il patienta quelques jours. Un soir que Voltaire était l'hôte du duc de

17. * Le mot n'était pas utilisé encore.

18. ** Dans l'acception courante, un pédéraste recherche des jeunes gens, un pédophile des enfants. C'est l'âge (de la puberté) qui fait la différence entre les uns et les autres.

Sully dans son magnifique hôtel de la rue Saint-Antoine¹⁹***, un domestique vint lui dire à l'oreille qu'on l'attendait dans la rue.

Ayant présenté ses excuses à ses hôtes, il descendit et s'approcha d'un pas tranquille d'un fiacre stationné devant la porte. Deux hommes l'invitèrent à monter à la portière où il s'attendait à trouver la personne qui le mandait. À peine eut-il posé le pied sur le marchepied qu'une grêle de coups de bâtons lui fut assénée sur les épaules. Assis dans un carrosse stationné tout près, le chevalier de Rohan suivait l'opération en recommandant de ne pas lui frapper la tête.

C'est là que Voltaire put sentir la différence qu'il y avait entre frayer avec les aristocrates et faire partie de leur monde.

Défait, humilié, meurtri, outragé, mortifié, il rentra éperdu à l'hôtel demander justice, réparation, protection. On n'a pas de peine à imaginer la scène du colérique poète en habits défaits appelant à grands cris la justice du roi et la réparation de l'outrage.

Rohan ? Rohan, dites-vous ?

Il était infiniment plus facile de vexer un Rohan que de le poursuivre en justice. Guy-Auguste de Rohan-Chabot faisait partie des familles les plus puissantes de France, et le duc de Sully refusa tout net d'accompagner Voltaire au commissariat le plus proche pour y déposer plainte. Qui aurait pu assurer d'ailleurs qu'un commissaire aurait enregistré une plainte susceptible de mettre en branle toute la famille Rohan ?

Oui, le poète était reçu chez les Sully comme s'il était de la famille. Oui, on l'appréciait, on le choyait, on se l'arrachait. Mais on n'allait pas le suivre dans une telle folie. Quoi ! Il avait reçu une raclée, et alors ? Ne l'avait-il pas un peu méritée ?

D'ailleurs, la bastonnade était un peu dans les mœurs de l'époque, et ce n'était pas la première fois que Voltaire en tâtait.

Quand il s'était retrouvé à la Bastille pour la première fois, il avait eu le temps de réfléchir et de comprendre, par élimination, qui de ses relations avait pu le donner à la police dans l'affaire *Puero regnante*. Et, quelques années plus tard, le hasard lui fit rencontrer à Versailles le fameux Beauregard qu'il avait si légèrement admis dans son intimité et qui l'avait dénoncé. Ne pouvant se retenir, Voltaire le traita de malhonnête et d'espion, assez haut pour que tout le monde entende. Par les mots, il savait toucher. Là encore, il toucha.

« Vous vous en repentirez », lui dit Beauregard qui avait, lui aussi, son sens de l'honneur. Il s'arrangea un jour pour faire arrêter une voiture dans laquelle se trouvait Voltaire au pont de Sèvres, et il le bastonna lui-même à coups redoublés, avant de partir rejoindre son régiment, d'où le poète ne réussit pas à le faire sortir.

Deux bastonnades en deux ans, le siècle avait la répartition contondante. Et personne ne réussit à convaincre Voltaire d'en rester là et d'admettre qu'il payait le prix d'un propos délibérément insultant envers un prince.

Il chercha de l'aide parmi tous ses appuis, personne ne voulut l'entendre. Le prince de Conti s'amusa à dire que les coups avaient été mal donnés et bien reçus. Un autre ironisa : « Nous serions bien malheureux si les poètes n'avaient pas d'épaules. » L'avocat Matthieu Marais résuma la situation ainsi : « Le pauvre battu se montre le plus souvent qu'il peut à la cour, à la ville, mais personne ne le plaint et ceux qu'il croyait ses amis lui ont tourné le dos. » Sa protectrice attitrée, M^{me} de Prie, lui conseilla d'aller demander justice à Versailles. Se croyait-il si important qu'il pense apitoyer le sommet de l'État avec ce qui était vu comme la monnaie de sa pièce ? D'Argenson, son ami d'Argenson, avec qui il restera lié jusqu'à la mort, eut ce commentaire : « Bien frappé », et rien d'autre.

19. *** À l'actuel n° 62.

Tout le monde semblait se liguier pour se dire choqué de la violence des coups, indigné du procédé, mais satisfait du résultat, riant de son malheur comme on le fait d'un mari cocu²⁰.

N'allons pas imaginer qu'à la longue il se lassa, au contraire. Ne pouvant obtenir justice, il imagina de se faire justice lui-même. Lui-même ! Cette demi-portion d'homme, affolant de maigreur, toujours malade ou mourant, entreprit de laver son honneur bafoué à l'épée. Il ne savait pas s'en servir ? Et bien il apprendrait... Il prit des cours d'escrime et s'imagina, lui, poète, en apprendre assez pour combattre un homme dont c'était le métier !

Les autorités commencèrent à s'inquiéter. Informée par la famille de Rohan que Voltaire semblait perdre la tête et préparer un mauvais coup, la police le fit suivre. Et, à toutes fins utiles, on prépara contre lui une lettre de cachet prête à être utilisée au cas où.

« Il vient d'être informé par voie sûre que le sieur de Voltaire médite d'insulter incessamment et avec éclat M. le chevalier de Rohan. Il a changé plusieurs fois, depuis six semaines, de demeure et de quartier. On a avis qu'il est actuellement chez un nommé Leynault, maître en fait d'armes, rue Saint-Martin, où il vit en très mauvaise compagnie. On prétend qu'il est en relation avec des soldats aux gardes, que plusieurs bretteurs fréquentent chez lui ; mais quoi qu'il en soit de ces faits, il est toujours constant qu'il a de très mauvais desseins, et il est sûr qu'il a fait venir de province un de ses parents qui doit l'accompagner dans le combat. Ce parent est homme plus modéré que M. de Voltaire, et voudrait bien le calmer ; mais il ne lui est pas possible d'en venir à bout. Il est plus irrité et plus furieux que jamais dans sa conduite et dans ses discours. Tous ces éclaircissements déterminent le lieutenant de police à faire

mettre, dès cette nuit, s'il est possible, les ordres du roi contre le sieur de Voltaire, à exécution, jugeant qu'il est de son devoir de prévenir le désordre dont il est averti positivement²¹. »

C'est cela le second embastillement du poète : une mesure de protection contre lui-même d'un homme rendu dément par le désir de vengeance.

« Il a été trouvé muni de pistolets de poche, et la famille, sur l'avis qu'elle a eu, a applaudi unanimement et universellement à la sagesse d'un ordre qui épargne à ce jeune homme la façon de quelque nouvelle sottise, et aux honnêtes gens dont cette famille est composée le chagrin d'en partager la confusion²². »

C'était ça la police du roi de France sous l'Ancien Régime. Et pour savoir comment on envisagea de le traiter, voici le billet que le geôlier reçut du lieutenant-général de police en même temps que son nouveau pensionnaire :

« Le sieur de Voltaire est d'un génie à avoir besoin de ménagement. S. A. R. a trouvé bon que j'écrive que l'intention du roi est que vous lui procuriez les douceurs et la liberté de la Bastille, qui ne seront point contraires à la sécurité de sa détention²³. »

Voltaire fut traité avec tous les égards possibles, mangea à la table du gouverneur, reçut les visiteurs qu'il voulait. Il en reçut même tant et tant qu'il fallut mettre une limite pour ne pas transformer la prison royale en annexe des salons parisiens.

« Lorsque j'ay permis, Monsieur, à M. de Voltaire de voir quelques-uns de ses amis, écrivait le lieutenant-général de police, je n'ay point entendu qu'il recevrait des visites de la part de tous ceux qui le connaissent, et mon intention a été de restreindre cette liberté à cinq ou six de ses amis ; engagez-le à vous en donner les noms, afin qu'il ne voye que ceux qui seront compris dans son état, qui ne doit pas comprendre

20. * Cette comparaison est de Gustave Desnoiresterres.

plus de six personnes. Je me compromettrais si les choses étaient autrement, et il est à propos que vous le lui fassiez sentir²⁴. »

Le 2 mai 1726, après seize jours de mondanités et de petits soins aux frais de Sa Majesté, Voltaire fut mis hors de portée de commettre l'irréparable en embarquant pour l'Angleterre. On l'accompagna jusqu'à Calais, puis on s'assura qu'il était bien monté à bord.

Telles furent les conditions dans lesquelles François-Marie Arouet, dit Voltaire, fut embastillé *deux fois* dans les geôles de la royauté bientôt finissante.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1. *Vi.* Voltaire, *La Pucelle*, chant XIII.
2. *Vi.* *Archives de la Bastille*, de François Ravaisson, tome 12 : *Voltaire et son monde*. B. 132.
3. *Vi.* 26 – À Sully, 1716. Lettre à madame la marquise de Mimeure.
4. *Vi.* 5764 – Lettre à d'Alembert, 19 septembre 1764.
5. *Vi.* *Petits poèmes*, La Bastille, 1717.
6. *Vi.* Voltaire, *Lettre écrite au sujet des calomnies dont on avait chargé l'auteur*, telle qu'elle parut dans l'édition de 1719.
7. *Vi.* 33. – À M. le comte de Maurepas, Châtenay, 2 mai 1718.
8. *Vi.* Lettre de Voltaire au lieutenant de police ; à Châtenay, Vendredi saint 1718.
9. *Vi.* Gustave Desnoiresterres, *op. cit.*, p. 96-97.
10. *Idem*, p. 89-90.
11. *Vi.* Voltaire, *La Bastille*, 1717.
12. *Vi.* Desnoiresterres, *op. cit.*, p. 101.
13. *Vi.* *Vie de Voltaire*, par le marquis de Condorcet, p. 49.
14. *Vi.* 33 – Lettre de Voltaire au comte de Maurepas, 2 mai 1718.
15. *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques de M. de Bois-Jourdain*, Chèvre et Chanson, imprimeurs à Paris, 1807, vol. 2, p. 305-306.
16. En 1776, dans *Commentaire historique*.
17. *Vi.* *Archives de la Bastille*, B. 179. – L'abbé Desfontaines à Dessaudrayes, avocat aux conseils du roi, 16 mai 1725.
18. *Vi.* *Archives de la Bastille*, B. 181. – Versailles, mardi matin, 29 mai 1725.
19. *Vi.* *La Voltairomanie*, abbé Desfontaines, p. 12-13.
20. *Vi.* *Archives de la Bastille*, B. 180. – L'abbé Théro à d'Ombreval.
21. Cité par Gustave Desnoiresterres : *Revue rétrospective* (1834), tome II, p. 128. M. Hérault au ministre ; 16 avril 1726.
22. *Idem*, p. 129. M. Hérault au ministre ; 18 avril 1726.
23. *Idem*, p. 129. M. Hérault au sieur Condé, geôlier du roi ; 21 avril 1726.
24. Cité par Desnoiresterres : DELORT Joseph, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes* (Firmin Didot père et fils, Paris, 1829), tome II, p. 35-36. Lettre de M. Hérault à de Launay ; ce 1^{er} may 1726.

CHAPITRE II

VOLTAIRE AVARICIEUX

EN GUISE DE PROLOGUE

On dit parfois que l'avarice est un vice qui vient avec l'âge. Voltaire l'avait déjà chevillée au corps quand il n'avait encore que trente-sept ans.

Le libraire normand Claude-François Jore raconte à ce sujet une série d'anecdotes édifiantes¹.

En 1731, désireux d'être agréable au poète dont il voulait publier les œuvres, Jore accepta, à la demande de Voltaire, de l'héberger à son domicile, à Rouen. Le poète aimait alors à se faire passer pour un milord anglais que de graves affaires d'État obligeaient à se réfugier en France.

Au bout de trois mois de séjour en ville, Voltaire s'avisa que l'air de la campagne lui réussirait mieux, et son hôte lui trouva une maison agréable à une lieue de Rouen. Au moment de partir, il congédia un valet que l'aimable libraire avait engagé pour son compte sur le pied d'une livre (un franc) par jour.

Cette somme faisait un salaire honnête.

Une livre ? Vingt sols ? Il n'en était pas question. Sans égards pour la parole donnée, il décida que la moitié suffirait et, au lieu de régler les quatre-vingt-dix livres qu'avait coûté le service rendu, il en déboursa quarante-cinq.

Au libraire qui paya le complément, Voltaire promit aimablement d'offrir une pendule qui manquait à la chambre qu'il venait de quitter. Le service du valet exigeait qu'on en rabatte, certes, mais le geste de son hôte méritait dédommagement.

Voltaire s'en tint à la promesse qu'il n'honora pas, et Jore en fut de sa poche.

À la campagne, le Parisien profita de l'abondance que fournit la terre : beurre, œufs, fromage et légumes, tout lui était fourni à satiété par une fermière dévouée qui ne rechignait pas à lui faire ses commissions en ville trois fois la semaine. Quand il quitta ce nouveau domicile pour aller profiter de celui d'un ami du libraire, il tira de sa poche six livres. Six ! La paysanne en fut tellement offusquée qu'elle alla s'en plaindre à celui qui lui avait recommandé un si triste sire, arguant que cela ne payait pas même les œufs ! Cette fois encore, ce fut Jore qui paya le complément.

Chez les amis de Jore, Voltaire fut de nouveau traité comme le milord qu'il prétendait être. Non seulement on lui assura le gîte et le couvert, mais on le veilla quand il y fut malade, et le seul dédommement qu'il crut bon d'accorder en partant fut une pièce de vingt-quatre sols, un peu plus d'une livre, qu'il donna à la servante de la maison.

Jore nous dit qu'il resta sept mois en Normandie. Si l'on retire les trois qu'il passa à Rouen et le mois qu'il resta seul à la campagne, cela signifie qu'il vécut trois mois pleins aux crochets d'une famille dont il ne daigna même pas rémunérer la servante pour tout ce qu'elle fit pour lui.

De retour à Paris en juillet 1731, il écrira : « Je regarde mon voyage de Rouen comme un des plus heureux événements de ma vie². »

On comprend pourquoi.

Alexandre Collini, qui fut quatre ans secrétaire de Voltaire, raconte qu'un jour où ils étaient de passage à Francfort, un libraire nommé van Düren vint déposer un mémoire demandant que soient réglés des livres qu'il avait fournis à Voltaire treize ans plus tôt³.

Examinant le mémoire, Voltaire comprit qu'il s'agissait d'exemplaires de ses propres œuvres et s'en déclara outré.

Un après-midi, comme Collini et lui se promenaient dans le jardin de l'auberge, ils virent s'avancer van Düren, qui venait chercher son dû. Voltaire s'empressa de payer sa dette à sa manière : traversant le jardin comme l'éclair, il giffa le libraire et prit la poudre d'escampette.

Incapable de trouver des excuses à une si indigne façon de payer ses dettes, Collini consola le libraire en lui faisant valoir que le soufflet venait d'un grand personnage.

Van Düren ne s'estima pas rétribué par un tel honneur, et il en appela à la justice, qui lui donna raison. Voltaire fut forcé de régler ce qu'il devait, fût-ce des livres qu'il avait lui-même écrits.

En 1750 – il avait alors cinquante-six ans –, l'envie lui prit, au moment de son départ pour la Prusse chez son ami le roi, de faire une emplette... Mais laissons Jean-François Marmontel, qui fut et resta son ami, nous raconter la scène dont il fut le témoin⁴...

Il lui avait pris fantaisie d'avoir en voyage un couteau de chasse, et un matin que j'étais chez lui, on lui en apporta un faisceau pour en choisir un. Il le choisit. Mais le marchand

voulait un louis de son couteau de chasse, et Voltaire s'était mis dans la tête de n'en donner que dix-huit francs¹. Le voilà qui calcule en détail ce qu'il peut valoir ; il ajoute que le marchand porte sur son visage le caractère d'un honnête homme, et qu'avec cette bonne foi qui est peinte sur son front, il avouera qu'à dix-huit francs cette arme sera bien payée. Le marchand accepte l'éloge qu'il veut bien faire de sa figure ; mais il répond qu'en honnête homme il n'a qu'une parole ; qu'il ne demande au juste que ce que vaut la chose, et qu'en la donnant à plus bas prix, il ferait tort à ses enfants.

— Vous avez des enfants ? lui demanda Voltaire.

— Oui, Monsieur, j'en ai cinq, trois garçons et deux filles, dont le plus jeune a douze ans.

— Eh bien ! Nous songerons à placer les garçons, à marier les filles. J'ai des amis dans la finance, j'ai du crédit dans les bureaux ; mais terminons cette petite affaire : voilà vos dix-huit francs ; qu'il n'en soit plus parlé.

Le bon marchand se confondit en remerciements de la protection dont voulait l'honorer Voltaire ; mais il se tint à son premier mot pour le prix du couteau de chasse, et n'en rabattit pas un liard. J'abrège cette scène, qui dura un quart d'heure par les tours d'éloquence et de séduction que Voltaire employa inutilement, non pas à épargner six francs qu'il aurait donnés à un pauvre, mais à donner à sa volonté l'empire de la persuasion. Il fallut qu'il cédât lui-même et, d'un air interdit, confus et dépité, il jeta sur la table cet écu qu'il avait tant de peine à lâcher.

On chercherait en vain, dans la vie de Voltaire, un exemple, un seul, qu'il ait donné un jour une piécette à quelque pauvre que ce soit. Il est évident, quoi qu'en dise Marmontel qui l'adulait, que Voltaire ne voulait pas lâcher ses deux francs parce qu'il était toujours préférable de payer

1. ¹ Il y avait vingt francs (vingt livres) dans un louis.

moins cher quand il fallait payer, puisqu'il valait de toute façon mieux ne rien payer du tout.

Quand il était seigneur de Tournay — nous allons voir comment il le devint — Voltaire, qui avait besoin de foin, s'avisa un jour de prendre la précaution d'en acheter une provision sur la récolte à venir. Il passa un marché avec un paysan.

Deux mois plus tard, celui-ci se présenta avec ses charrettes dont il demanda, évidemment, le règlement au prix qu'ils avaient fixé au début du printemps.

Or, la récolte s'annonçait bonne, et le prix du foin avait baissé, ce dont Voltaire voulut profiter pour le payer moins cher. Imagine-t-on un instant que dans le cas inverse il aurait protesté pour le payer au prix du marché ? N'aurait-il pas juré ses grands dieux qu'une parole est une parole, qu'on avait dit *tant* et qu'on devait se tenir à *tant* et peu importent les fluctuations du marché ?

Toujours est-il qu'il l'entendit comme on le devine, et prétendit en rabattre, ce que le paysan refusa.

À la campagne, une parole, c'est un contrat. Ce qui est dit est dit, on n'y revient pas. Indigné de cette façon de faire, le paysan s'exclama, comme un qui n'avait jamais vu ça :

« Mais enfin, monsieur, j'ai votre parole.

— Ah ! Tu as ma parole ? Eh bien, garde-la, et ton foin aussi². »

LE CENTIÈME DENIER

En janvier 1759, les relations semblaient des plus cordiales entre Voltaire (âgé pour lors de soixante-cinq ans) et un honnête homme connu sous le nom de président de Brosses.

Le poète devenu *philosophe* s'était enfin posé. Après avoir vécu toute sa vie en coucou dans le logis des autres, il était

devenu propriétaire. En 1755, il avait acheté à Genève une maison qu'il baptisa *Les Délices*. En 1757, il avait acquis et aménagé une belle demeure à Lausanne, puis, après quelques ennuis avec les autorités helvétiques, il jugea prudent d'acheter en France. Il se rendit acquéreur du château de Ferney, à un saut de puce de la frontière. On ne sait jamais.

Comme il ne manquait pas d'argent, il acheta, dans la foulée, le domaine mitoyen de Tournay, dont le propriétaire était magistrat à Dijon, le président de Brosses.

Un homme délicieux, ce président, lettré, érudit, délicat, empreint des belles manières de son siècle :

« Honneur, salut, joie, santé et bénédiction *ad multos annos* au seigneur comte de Tournay, ci-devant mon voisin, aujourd'hui patron de ma case, dans tous les temps, dans tous les lieux, à ce que j'espère, mon ami. Voilà pour vos étrennes, monsieur. Donnez-moi pour les miennes quelque jolie petite épître en vers », écrivait-il joliment en ce début janvier à l'illustre *rebelle* devenu, par sa récente acquisition auprès de lui, *comte de Tournay*.

On imagine que, venant du président de Brosses, l'appellation était une galéjade, un clin d'œil, un mot gentil destiné à faire sourire son destinataire. Mieux que quiconque, le président de Brosses savait que le comte de Tournay s'appelait de Brosses et non Arouet. Car l'aimable président, à cette date, était *président à mortier*, c'est-à-dire haut magistrat, au parlement de Bourgogne : le droit était son domaine.

Ce juge était également homme de lettres, et c'est d'ailleurs dans la rubrique « écrivain » qu'il est présenté dans l'encyclopédie libre Wikipédia.

Né à Dijon en 1709, il avait donc quarante-neuf ans quand il reçut, en septembre 1758, en cette même ville, un courrier qui dut lui faire plaisir. De son domaine genevois

des *Délices*, Voltaire, le céléberrissime Voltaire, s'adressait à lui pour qu'il lui soit cédée la terre de Tournay.

Le domaine de Tournay jouxtait celui de Ferney... les raisons de l'achat semblaient évidentes. Voltaire se faisait vieux, il désirait se consacrer à la terre et à ses fruits. Il ne jurait plus que par semailles et moissons, futaies et taillis, veaux, vaches, cochons et couvées. Voltaire voulait cultiver la terre, tenir une valeur sûre : « Je veux du blé, du bois, du vin, et des fourrages. Une terre reste ; tout autre bien peut être englouti ; je veux mourir laboureur et berger⁶. »

« J'ai lu avec un extrême plaisir ce que vous avez écrit sur les Terres australes ; mais serait-il permis de vous faire une proposition qui concerne le continent ? » écrivit Voltaire, flattant adroitement la fibre littéraire de celui qu'il sollicitait⁷.

Ce que voulait Voltaire, c'était pouvoir profiter de Tournay sa vie durant, par une sorte de viager. Il s'engageait, moyennant une somme qu'il verserait à la signature, à procéder à maints embellissements à la fois sur le logis et sur les terres pour une somme équivalente. Il promettait facétieusement de ne pas mourir avant deux ans (le temps de faire les travaux) et pas après quatre ou cinq ans au plus tard, à telle fin que le président fasse une bonne affaire !

Son affaire à lui consistait à pouvoir jouir de tous les droits attachés au domaine ainsi que des meubles, bois, bestiaux et même du curé ! Il s'était déjà renseigné auprès du fermier, un certain Chouet, qui lui avait assuré accepter de résilier son bail.

Le président ne vit pas d'un mauvais œil la perspective de transformer en vente à vie avec Voltaire, célébrité littéraire, son bail avec Chouet, plutôt ivrogne et de mauvaises mœurs.

Mais tout désireux qu'il fût de conclure une telle affaire, le président de Brosses n'était pas du genre à s'en laisser conter.

Il revit à la hausse le prix proposé, et repoussa avec humour l'argument qui lui assurait un prochain retour en jouissance de sa propriété.

« Vous vous obligez à ne vivre que quatre ou cinq ans ; point de cet article, s'il vous plaît, sinon marché nul. J'exige au contraire, après le traité conclu, que vous viviez le reste du siècle pour continuer à l'illustrer et à l'éclairer. »

Ah ! ce style inimitable du temps !

Il spécifia que le bail qu'il s'agissait de reprendre n'incluait pas le droit de couper les arbres (les bois étant exclus du contrat), et que la même clause se reporterait dans le nouveau.

Voltaire lui ayant demandé le secret sur leur affaire, il s'engagea à le respecter pour une raison qui l'intéressait également, et qu'il eût mieux fait de taire. En effet, le domaine de Tournay était par privilège accordé à ses aïeux, exempté d'impôt à titre personnel, et cette exemption se perdrait en cas de vente.

Ne pas payer d'impôt, voilà une perspective plus qu'alléchante. Voltaire sauta sur l'information :

« Point de lods et ventes^{2*}, point de vingtièmes, point de capitation, point d'intendant, ni de subdélégué », s'enflamma-t-il dans sa réponse. C'était le minimum. Voltaire entendait régner chez lui, un roi se paye-t-il des taxes à lui-même ?

Pas plus que le philosophe, le président de Brosses n'aimait payer de taxes, mais il semblait sur cet article un peu plus raisonnable que son interlocuteur.

« Parce que je vous ai laissé entrevoir une lueur de non-dixième, vous ne voulez ni d'intendant, ni de subdélégué, ni de roi en son conseil. Peste !... Cela est délicieux ; en vérité, croyez-vous que, si j'avais un secret pour me délivrer de ces beaux messieurs-là, je n'eusse pas commencé par en faire usage pour moi-même ? »

2.* Les lods et ventes étaient des taxes seigneuriales prélevées quand une terre était vendue. Certains en étaient exemptés.

Dans le royaume de France on devait payer des taxes. Et il existait, pour le genre de transaction qui intéressait notre homme, un droit de mutation appelé *du centième denier*, qui consistait à verser au roi un centième du prix du bien^{3*}. Ainsi en avait décidé Louis XIV par l'édit de Marly signé en août 1706. C'est ce droit dont était exempté le président de Brosses, et c'est cette exemption qui risquait de se perdre par la vente.

On trouva finalement un moyen terme : on signerait un bail à vie au lieu d'une vente à vie.

Ce qui fut fait le 11 décembre 1758 devant un notaire de Gex. Le philosophe prenait possession, sa vie durant, des « château, terre et seigneurie de Tournay, granges, écuries, prés, terres, vignes hautes et basses, bois, la forêt, droits seigneuriaux honorifiques, la dîme en dépendant, les censives et droits seigneuriaux dus et relevant du château de Tournay ».

Seigneur ! Voltaire devenait seigneur, il allait percevoir des droits et des privilèges, comme un comte qu'il n'était pas, comme un noble qu'il ne serait jamais, comme un qui, en échange de sa protection militaire, percevait des paysans penchés sur la glèbe les redevances attachées à la terre qu'il ne pouvait cultiver lui-même.

Il n'était nul besoin d'être noble pour être seigneur, il suffisait d'être assez riche pour acheter une seigneurie. Mais si on pouvait passer pour noble, à la bonne heure ! Voltaire n'y résista pas et, quelque temps plus tard, il signa un courrier « À Tournay près de Genève. Par moi François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, comte de Tournay... »

François-Marie Arouet ne se mouchait pas du pied : comte, c'était le plus ancien, le plus prestigieux titre de noblesse en

3.* Le même droit, aujourd'hui, se paye cinq fois plus cher.

France, qu'il s'appropriait ainsi par simple signature d'un bail. Si la noblesse avait ainsi pu s'acquérir par un jeu d'écriture, qu'aurait-on eu envie de faire la Révolution ? Seul le roi pouvait anoblir et il sut mal user de cette prérogative en conférant la noblesse indûment : le titre de marquise de Pompadour qu'il accorda à son odieuse maîtresse en est bien la preuve. Mais jamais il n'accorda à l'insupportable Voltaire aucun privilège de ce type. Ce qui n'empêcha pas ce dernier de le faire accroire. Mentez, mes amis, mentez...

Quand il eut obtenu ce qu'il voulait, il prétendit n'avoir acheté qu'« une mesure faite pour des hiboux ; un comté, mais à faire rire ; un jardin, mais où il n'y avait que des colimaçons et des taupes ; des vignes sans raisin, des campagnes sans blé, et des étables sans vaches... » Mais il ne boudait pas son plaisir : « (...) ce qui, joint à Ferney, compose une grande étendue de pays qu'on peut rendre aisément fertile et agréable... Je me suis fait un assez joli royaume dans une république⁸. »

Qu'y a-t-il de plus plaisant, quand on a fait une acquisition, que d'avoir le sentiment d'avoir fait une bonne affaire ? « J'ai tellement arrangé l'achat de Tournay, que je jouis pleinement et sans partage de tous les droits seigneuriaux et de tous les privilèges de l'ancien dénombrement⁹ », se vanta-t-il à Tronchin.

Jouir de tous les droits et n'en pas payer lui-même ! Ah ! L'habile homme !

Quiconque voudra voir en Voltaire un précurseur des idées d'égalité qu'on attribue à la République doit absolument connaître ces détails. Et savoir que, à peine deux semaines après la signature du bail dont il était si fier, il fit dans son nouveau domaine une entrée des plus immodestes. « M. de Voltaire voulut être installé hier. On lui fit tous les honneurs possibles : canons, boîtes, grenades, tambour, fifre, tous les

paysans sous les armes... M. de Voltaire était très content et fort gai. Il trouva de la différence sur la réception de Ferney, où il n'y eut que des paysans. Il fut, je vous assure, très flatté. Il était dans tout son brillant ; ses nièces toutes en diamants ; leur neveu tout paré. Le curé harangua. M. de Voltaire lui dit : « Demandez ce que vous voudrez pour réparer votre cure, je le ferai. » Les filles de la paroisse présentèrent des fleurs aux deux dames fort enjolivées. On avait emprunté l'artillerie de Genève et l'homme pour la servir. La santé du nouveau seigneur au bruit du canon. Je vous jure que je suis persuadée qu'il n'a jamais été si aise¹⁰... »

Sa version à lui correspond : « J'ai fait mon entrée comme Sancho Pança dans son île. Il ne me manquait que son ventre. Votre curé m'a harangué. Chouet m'a donné un repas splendide dans le goût de ceux d'Horace et de Boileau, fait par le traiteur des Patis au Paquis. Les sujets ont effrayé mes chevaux avec de la mousqueterie et des grenades ; les filles m'ont apporté des oranges dans des corbeilles garnies de rubans. Le roi de Prusse me mande que je suis plus heureux que lui ; il a raison¹¹. »

Ce serait cela, être philosophe.

En janvier 1759 donc, les relations étaient cordiales entre le nouvel occupant du domaine de Tournay et le président de Brosses qui, sans doute, ne savait pas encore que cinq de ses arbres fruitiers avaient été abattus. Quatre jours après la signature, en contradiction avec les termes du bail et en dépit des très explicites demandes du président de Brosses, Voltaire avait fait abattre huit noyers, « lesquels ne portent point de noix et sont sur le retour¹² », prétendra-t-il.

Un noyer porte-t-il des noix à Noël ?

Le président émit à cette date sur son nouveau locataire un jugement qu'il faudra retenir.

« J'ai passé quinze jours d'arrache-pied avec lui, qui m'ont absolument mis sur les dents. C'est une chose qu'on ne peut pas imaginer, et encore moins décrire, que les écarts de son imagination vagabonde et de sa conversation disparate. Il faut que les fées m'aient absolument protégé pour que j'aie pu finir une affaire avec un homme si voltigeant, qui n'a ni ordre, ni suite, ni arrêt dans ses pensées. J'aimerais autant faire des armes contre une puce. Ce n'est pas seulement un esprit qu'il a, ce sont tous les esprits ensemble qui reviennent dans son crâne et y tiennent le sabbat¹³... »

Ne dirait-on pas la description d'un fou ?

Sage ou fol, Voltaire, une fois son contrat signé, se montra nettement moins obséquieux avec son voisin qu'il n'a l'avait été quand il en espérait quelque chose et louait sa plume.

« Je lis et je relis votre contrat, et plus je le relis, plus je vois que vous m'avez dicté la loi en vainqueur ; mais j'en suis fort aise. J'aime à embellir les lieux que j'habite, et je fais à la fois votre bien et mon plaisir... vos arbres de Dodone seront mieux employés à ces embellissements qu'à chauffer la ville de Genève... Je me tiens meilleur père de famille que vous, car je ne détruis que pour édifier ; et vous avez, ne vous déplaît, dévasté la moitié de votre forêt pour avoir de l'argent comptant. Vous avez négligé votre terre, et moi, je la cultive avant même d'en être le maître, et vous serez un jour tout étonné d'avoir un château très beau, très peigné, et des campagnes fertiles, labourées et semées à la nouvelle mode, et de belles prairies qui sont aujourd'hui couvertes de taupes, et que vous verrez arrosées de petits ruisseaux¹⁴. »

En d'autres termes, le président de Brosses était un mauvais propriétaire, et le *comte de Tournay* allait lui en remontrer. Nous verrons comment.

Soudain, coup de tonnerre ! Horreur, enfer et damnation : le receveur des domaines, nommé Girard, informé de la transaction

passée entre le président et Voltaire, entreprit de faire payer à ce dernier les fameux droits dont le premier était exempté.

Payer des impôts ! Ah ça mais !

Voltaire écrivit immédiatement au Conseil des finances, excusez du peu. Autant dire au ministre en personne, qui certainement ne pouvait laisser se perpétrer un tel crime. Notons que pour l'occasion il n'eut pas l'outrecuidance de se dire comte :

« Supplie humblement François Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre, contre le sieur Girard, receveur du domaine... pour la jouissance de la terre de Tournay... terre conservée par le roi en son conseil dans tous ses anciens droits et privilèges... que ces privilèges consistent à ne payer aucuns droits... Girard persiste à exiger le centième denier... non-seulement il veut ce centième denier du prix du bail, mais de quarante-deux mille livres de réparations, que le contractant ne doit faire que dans trois ans, et que jamais on n'exige aucun droit de réparations faites ou à faire ; que ledit Girard persiste et prétend qu'il lui faut de l'argent sur l'argent que ledit Voltaire n'emploiera peut-être jamais, étant fort âgé, et sa carcasse devant naturellement être enterrée avant de rhabiller la carcasse du château de Tournay... il espère que nos seigneurs du conseil daigneront tirer ledit Voltaire des griffes du sieur Girard¹⁵. »

Quand deux agents de police viennent tirer du lit un jeune malappris coupable de diffamation envers le chef de l'État, ils deviennent *vingt corbeaux*. Cherche un agent du fisc à récupérer une taxe modique à laquelle le même malappris entend indûment se soustraire, il faut le *tirer de ses griffes*.

Ne sachant ce qu'en dirait le Conseil, il écrivit au garde des sceaux Chauvelin, à l'attention de qui il nota qu'on prétendait le taxer sur la somme qu'il n'avait pas encore déboursée, à savoir sur les travaux qu'il s'engageait à faire¹⁶. Puis il s'avisait, quelques

jours plus tard, qu'il n'avait protesté que pour la somme à venir et avait omis de contester l'imposition de celle qu'il avait déjà déboursée : un bail à vie n'est pas une mutation.

Dans le même temps, sa nièce et maîtresse, M^{me} Denis, écrivait à la marquise de Pompadour pour qu'elle obtienne du duc de Choiseul qu'il exempte de la même manière la terre de Ferney (dont on apprend que Voltaire l'avait mise à son nom). « Ce que je demande, Madame, et qui ne tire à aucune conséquence, est du ressort du ministre des Affaires étrangères parce que la terre est en pays de frontières. Si vous daignez, Madame, donner ma requête à M. le duc de Choiseul^{4*}, appuyez d'un mot de protection la terre, et nos cœurs vous devront leur bonheur. »

Si ne pas faire entrer un impôt n'était d'*aucune conséquence*, à quoi bon taxer le pauvre monde !

Voltaire, lui, ne s'embarrassa pas d'intermédiaire et écrivit directement à Choiseul tandis que sa nièce et maîtresse envoyait une requête au roi : « ... le seul avantage qui puisse rétablir cette petite terre ruinée faute d'habitants, est la conservation des privilèges accordés par les rois, prédécesseurs de Sa Majesté, Charles IX, Henry IV, Louis XIII et Louis XIV dans les traités de 1564, 1601, conventions subséquentes, et notamment par le traité d'Aarau, 1658... » Suit un très complet historique des traités et privilèges accordés au fil des ans à la terre devenue propriété du président de Brosses, dont la propriétaire de Ferney demandait humblement, très humblement même, d'avoir la grâce de pouvoir bénéficier. Tout en conservant tous les droits que sa terre pouvait lui rapporter, bien entendu.

Ils en avaient passé du temps, les deux ermites du pays de Gex, à trouver et à recopier tout cet historique.

4. * Sans jamais en avoir le titre, le duc de Choiseul fut le Premier ministre de Louis XV depuis 1758 jusqu'à 1770.

Le Premier ministre honora le *comte de Tournay* d'une réponse. « Pour que je puisse faire ce que vous souhaitez il est nécessaire monsieur que j'aie une copie ou du moins un extrait du contrat d'acquisition que madame Denis a faite de la terre en question et qu'elle y soit entièrement décrite. Sur cette pièce je ferai dresser le brevet que vous souhaitez et je vous l'enverrai aussitôt. Je vous prie d'être persuadé de mon empressement à vous faire connaître dans cette occasion la sincérité avec laquelle j'ai l'honneur d'être monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Duc de Choiseul »

Ah, ce que c'est qu'être bien en cour...

Voltaire répondit : « (...) j'aurais fait un présent funeste à ma nièce Denis pour laquelle vous avez des bontés, si la petite seigneurie de Fernex que je lui ai achetée était privée des droits et des franchises dont elle a joui deux cents années. Il eût été bien dur qu'une catholique sujette du roi eût vu périr entre ses mains des privilèges dont des étrangers huguenots, souvent ennemis du roi, ont été en possession sans y être jamais troublés. »

Pouvait-on songer à refuser à une bonne catholique ce qu'on a accordé à des parpaillots !

« Ces droits sont fort peu de chose... il ne s'agit donc que des dîmes attachées à la seigneurie, et de la faculté de vendre son blé à Genève ou en Suisse. (Ces bagatelles pourraient rencontrer des longueurs à un Parlement, ou devant un intendant de province, et n'en trouveront point chez un protecteur tel que vous.) »

Tiens, tiens ! Voltaire demandait à présent le droit de vendre le blé de ses terres françaises à l'étranger. Il s'agissait là d'un privilège totalement contraire à la loi du royaume de France, qui voulait que le blé français nourrisse le peuple français avant d'enrichir les marchands.

Patience : encore quelques années, et le libéralisme abolirait ces règles de patriotisme économique pour laisser la place à la loi du marché.

En attendant, en quoi un personnage aussi considérable que monsieur de Voltaire, comte de Tournay, se serait-il plié-il à la loi valable pour le commun des mortels ?

Pour faciliter la tâche à sa majesté, Voltaire prit la peine de rédiger pour lui le brevet qu'il lui demandait : « Sa Majesté étant informée que cette terre et dépendances, situées sur la frontière, ne peuvent se soutenir que par la confirmation des dits privilèges ; que sans cette grâce, la suppliante serait exposée à être ruinée. »

Ruinée. Elle serait ruinée.

« (...) ordonne que la dite dame Denis et ses hoirs soient en possession de tous les droits, franchises, exemptions, dîmes inféodées, dont ont joui ci-devant les seigneurs de Fernex, et les possesseurs des terres adjacentes, acquises par l'exposante..., et que la dite exposante ait toute faculté de faire vendre son blé et les fruits de sa terre de Fernex et domaines y compris, sans trouble ni empêchement, dans les pays limitrophes étrangers, à la charge de n'y faire jamais vendre ni blé, ni fruits d'une autre terre, sous les peines ordinaires, et sous celle d'être privée de ses privilèges et franchises. »

Voltaire et sa nièce prétendaient au droit de ne pas payer leurs impôts et de vendre leurs blés en contradiction avec les lois du royaume.

Le roi allait-il signer ça ?

En tout cas, le Conseil des finances refusa au malheureux mourant du pays de Gex l'exemption du centième denier qu'il s'était abaissé à lui demander.

Mais quand il s'agissait de ne pas payer, Voltaire ne lâchait pas. Jamais. Il remercia Chauvelin de son intercession contre

ses ennemis les fermiers généraux, et en remit une louche, lui, pauvre *Job des Alpes*. N'y avait-il vraiment rien à faire ?

Il est dommage qu'on n'ait pas la lettre que le sieur Girard lui envoya, mais on en comprend la teneur puisqu'on a celle que Voltaire lui répondit¹⁷ : « Je n'ai point plaidé au Conseil au sujet du centième denier qu'on exige pour la vente à vie de Tournay... J'ai seulement eu l'honneur d'écrire à M. de Chauvelin... » menteur !

Et de reprendre toute son argumentation historique à laquelle il ajoutait : « Ce n'est pas à moi à détériorer cette terre en lui faisant perdre ses privilèges. » Diantre ! S'il n'obtenait pas l'exemption qu'il réclamait, il *détériorerait* le bien dont il venait d'acquérir la jouissance ! À Dieu ne plaise qu'il commette un tel attentat contre le bien d'autrui, alors qu'il était *prêt à payer*, s'il était décidé qu'il doive le faire, priant malgré tout « qu'on ne fasse pas de frais à un homme assez épuisé par cette acquisition », c'est-à-dire qu'on ne le pénalise pas pour avoir tardé.

Pauvre, pauvre Voltaire !

Tout plein d'humilité et de bonnes intentions, il rappela tout de même qu'il n'était pas question d'être assujéti à la taxe sur les réparations à venir, comme si cet engagement n'était pas partie prenante du prix du bail.

Toutes ces protestations, ces argumentations, ces supplices et ces démonstrations semblent s'être heurtées à une fin de non-recevoir des autorités compétentes puisque, le 26 mars, il écrivait humblement au garde des sceaux : « J'ose représenter encore que je suis prêt à payer, si je dois. »

Enfin ?

Mais non, on se trompe : c'est *si je dois* qui est important dans cette lettre, que l'on pourrait croire de soumission. Car Voltaire y joignit copie d'un mémoire qu'il envoyait aux Fermes générales.

« J'ai l'honneur de faire observer à Messieurs les fermiers généraux », et il recommença. Puis il écrivit au président de Ruffey, également magistrat au parlement de Dijon, pour lui demander un document qui lui manquait pour sa démonstration.

Nouveau courrier à Girard, dans lequel il redit qu'il se soumettait sans condition à la décision de Chauvelin, mais que, concernant les douze mille livres de réparations...

On faisait grand cas, dans l'entourage du roi, des *desiderata* du faux comte de Tournay (il signa de ce titre un courrier qu'il envoya à la reine de Suède) : le roi – sans aucun doute travaillé par la Pompadour –, accepta les demandes de la nièce qui voulait vendre son blé en contradiction avec les lois les plus sacrées du royaume, *au cas qu'il n'en résulte pas de grands inconvénients*. C'est en tout cas ce que Choiseul en personne fit savoir à l'intendant de Bourgogne, Joly de Fleury.

Le Premier ministre assurait le pauvre Voltaire qu'il ne négligeait rien de ce qui l'intéressait¹⁸.

On peut supposer que Voltaire comptait pour rien le temps qu'il passait, quand on considère celui qu'il prit à démontrer partout qu'il ne devait rien au fisc. Le temps passé à lire et relire des documents, à écrire partout pour obtenir les pièces manquantes, à rédiger et recopier pour les uns et les autres ce qu'il en tirait, puis à argumenter, encore et encore.

Voltaire à M. de Bussy, du 18 avril 1759 : « Monsieur, ma nièce Denis compte sur vous ; et moi, tout vieux Suisse que je suis, j'y compte aussi... Nous joignons à notre contrat la copie du brevet accordé à M. de Brosses en pareil cas... C'est une bagatelle, je le sais bien. Mais ce rien est beaucoup pour des marmottes du mont Jura... Secourez-nous... »

Monsieur de Bussy semble avoir été flatté d'être requis pour le servir, puisqu'il se dit charmé d'avoir pu être de quelque utilité *au Dieu de l'esprit* en suivant de près les échanges de courriers qu'il entretenait avec Choiseul et que ce dernier expédiait aux quatre coins du royaume¹⁹.

Tout ce remue-ménage était loin d'être terminé, car Voltaire s'adressa au comte de la Marche^{5*}, son suzerain en titre, dont l'abbé d'Espagnac traitait les affaires. Il lui fit parvenir copie du dossier qui, selon ses propres dires, faisait un *énorme paquet*. À Choiseul, il envoya un mémoire tout prêt à être envoyé à l'intendant de Bourgogne à telle fin que celui-ci accorde à la terre de Ferney les avantages qui furent accordés à Tournay en son temps. Les privilèges accordés à la famille de Brosses devraient-ils être refusés à M^{me} Denis ?

On mobilisa ainsi le subdélégué de l'intendant de Bourgogne, le sieur Fabri qui, à son tour, se plongea dans les textes, les mémoires, les contrats et les cadastres pour rendre un mémoire.

Quand il écrivit à Bussy pour le remercier de sa diligence, Voltaire ne manqua pas de montrer combien c'était pour le bien commun qu'on lui rendait service. Ne se dévouait-il pas à faire fructifier une terre où les fermiers généraux entretenaient plus de commis qu'il n'y avait de laboureurs²⁰ ? « Je ne demande qu'à être laboureur et meunier. Je compte sur la protection de M. le duc de Choiseul, sans quoi je me serais ruiné à faire du bien. »

Quand ce n'était pas pour le roi, c'était pour l'agriculture.

Le problème, à ce qu'il paraît, tenait au fait que la France était un État de droit, et que certaines procédures devaient y être respectées.

« Je suis désolée, Monsieur, que notre affaire soit renvoyée à M. l'intendant. Comme je ne crois pas mon oncle tout à

5. * Fils du prince de Conti.

fait aussi janséniste que M. Joly de Fleury (l'avocat général [surcharge de Voltaire]), je crains fort que le parti n'ait un grand avantage sur nous dans cette occasion-ci, à moins que M. le duc de Choiseul et vous n'ayez la bonté de nous aider²¹. »

Si l'avocat général s'opposait à la requête de Voltaire, c'est que ce dernier n'était pas assez janséniste, ce que le Premier ministre en question devait pouvoir arranger, non ? « Je vous envoie un mémoire que nous vous prions d'envoyer à l'intendant. Si vous pouviez le faire apostiller de la main de M. le duc de Choiseul, je ne doute pas que M. l'intendant ne trouvât nos raisons meilleures. »

Le président de Brosses se trouvant à Paris, Voltaire le sollicita à son tour pour faire avancer ses affaires et lui faire part d'un échange de courrier entre le garde des Sceaux et le résident du roi à Genève (sorte de sous-ambassadeur) : « Courez, je vous en conjure, chez M. de Chauvelin, l'intendant des finances ; faites-lui sentir la conséquence de cette affaire. Conservez-moi cette liberté qui me coûte assez cher. Vous pourriez d'ailleurs parler à M. l'intendant de Bourgogne. Je vous supplie de l'engager à ne point troubler le repos de ma vie ; elle a été assez malheureuse... »

Deux jours plus tard, il le sollicitait de nouveau : « On me persuade que vous pouvez finir cette désagréable affaire du centième denier, qui en entraînerait d'autres... Il faut se remuer, se trémousser, agir, parler et l'emporter. Ma cause est la vôtre... »

Tandis qu'on s'agitait à exempter d'impôts les domaines de Ferney et de Tournay, un autre passe-droit était à l'étude. Voltaire allait-il, ou non, pouvoir exporter ses blés à Genève ?

L'affaire était délicate. Quel que soit le désir du roi de France de permettre au malheureux Voltaire de ne pas payer

ses impôts (en l'occurrence, Bussy affirme qu'il était favorable à la requête de M^{me} Denis concernant Ferney ; on comprend dès lors qu'il fallut payer le centième denier pour Tournay²²), dès qu'il s'agissait de subsistances, on avançait en terrain miné.

La loi concernant la circulation des subsistances était des plus sévères. Et il n'était pas question d'accorder un quelconque privilège de ce type sans déroger à toutes les règles. Si une telle autorisation avait été accordée, ce n'avait été que de façon ponctuelle dans les années d'abondance, et jamais autrement. Si le cas se présentait de nouveau, l'intendant ne la refuserait pas. Pourquoi l'aurait-il fait ?

Le duc de Choiseul confirma les dires de Bussy²³ : « Je crois qu'il serait plus aisé de raccommoquer le roi de Prusse avec l'Impératrice que de faire sortir des blés de France ; mais j'ai pris mes précautions avec M. de Joly de Fleury qui m'a promis, ainsi qu'au roi, qu'il donnerait toutes les permissions que vous demanderiez à ce sujet. »

Les démarches de Voltaire ne furent pas vaines puisqu'il obtint, pour Ferney, donc pour sa nièce, des exonérations qui n'avaient pas été prévues dans l'achat initial. Il réussit également à obtenir du comte de la Marche une réduction de moitié de certains droits incontestables qu'il ne s'était pas gêné pour contester et que le comte, de guerre lasse, avait fini par lui céder²⁴.

Malgré tous ces courriers, mémoires, requêtes, suppliques, toutes ces plaintes, ces gémissements, ces jérémiades, ces revendications qui se prolongèrent encore des mois et des mois, le malheureux *comte de Tournay* fut obligé de payer son centième denier.

Soit une somme de quelques centaines de livres^{6*}.

6. * Aujourd'hui, un droit de mutation coûte cinq fois plus cher, et les Français le payent, sans faire d'histoires.

Il en fut tellement marri qu'il envisagea un temps d'assigner le président de Brosses pour l'obliger à lui donner cette garantie de n'avoir rien à payer qu'il lui aurait, dit-il, signée de sa main²⁵. On n'en entendra plus parler.

LE BOIS DONT ON SE CHAUFFE

En novembre 1759, soit près d'un an après l'acquisition du domaine de Tournay, le président de Brosses écrivit à Voltaire pour lui rappeler quelques articles de leur accord. Avec toute la délicatesse dont il était capable, il faisait remarquer qu'il serait opportun de ne pas arracher un bosquet situé à proximité d'un pré que notre homme s'évertuait à exploiter. La vérité était que le bois en question avait déjà été arraché et débité, mais le magistrat préférait avancer à couvert pour rappeler les termes, tout à fait explicites, du bail. « Rappelez-vous, je vous prie, que notre convention dit qu'on ne dénaturera rien essentiellement aux fonds, et qu'on laissera soixante pieds d'arbres actuels par pose dans la forêt. »

À telle fin de ne pas avoir à souffrir de contestations futures, il proposait de faire faire un état des lieux.

« Je vais faire prendre cet état qui vous sera communiqué, puisque nous y avons tous deux le même intérêt ; ne voulant, de plus, rien faire ici ni ailleurs que d'un commun accord avec vous, dont je prise l'amitié plus que tous les bois du monde, et à qui j'ai eu l'honneur de vouer les sentiments les plus parfaits qu'on puisse exprimer et les plus inaltérables. » Le président de Brosses connaissait les bonnes manières.

En guise de réponse, Voltaire s'étendit sur les sommes qu'il avait déjà dépensées pour l'amélioration du bien dont il avait la jouissance. « Je m'étais engagé à faire au bout de trois ans pour douze mille francs d'améliorations et de réparations à la terre que vous m'avez vendue à vie ; et j'en ai fait pour

plus de quinze mille les premiers six mois. J'ai planté quatre cents arbres dans le jardin, j'ai fait sauter plus de soixante gros rochers qui étaient répandus dans les champs de froment, qui cassaient toutes les charrues et rendaient une partie de la semature inutile ; il y en a encore autant pour le moins à déraciner ; et je consume, pour labourer, plus de poudre à canon qu'au siège d'une ville... »

En un mot comme en mille, Voltaire se ruinait à rendre fertile une terre à l'abandon (elle ne rapportait pas deux mille livres) et à soulager une population qui, avant son arrivée, vivait dans une horrible misère. « Je n'ai rien négligé de l'utile, prés, chemins, grange, pressoir, plantations ; tout a été ou fait à neuf, ou réparé... Vous croyez bien, monsieur, que je ne compte pas, parmi les réparations et les embellissements qui m'ont déjà coûté quinze mille francs, le petit théâtre que j'ai construit. Cette dépense aurait pu passer chez les Grecs et chez les Romains pour un embellissement nécessaire ; mais il n'en est pas ainsi dans le mont Jura, aux portes de Genève. »

Concernant le petit bois qui faisait l'objet de la lettre du président, il prétendit avoir eu *la patience* d'en faire déraciner tous les tronçons de chêne qu'il en restait, et avoir coupé les pins pour réparations du château : « Du tout j'ai fait un pré qui rapportera beaucoup plus que des pins et des troncs. Une quarantaine de chênes qu'il a fallu couper ont servi aux ponts-levis du château, aux barrières qui entourent les fossés, au pressoir, et à d'autres usages ; j'en ai donné quelques-uns à M^{me} Gallatin et au curé que vous m'avez recommandé. »

De quoi aurait-on pu se plaindre ?

« Il eût été difficile, vous le savez bien, que vous eussiez pu faire jamais avec personne un marché aussi avantageux que celui-ci. »

Mais il ne répondait pas à la question posée concernant l'état des lieux.

Le président y tenait. « Je suis très éloigné, répondit-il, de penser à avoir aucune difficulté avec vous... C'est au contraire afin qu'il n'en puisse naître à l'avenir (non entre nous, ce qui n'arrivera jamais), mais entre d'autres, que je crois qu'il est à propos pour tous deux de faire ce qui est ordinaire et d'usage en pareil cas, c'est-à-dire de dresser un état en forme et un procès-verbal de reconnaissance de l'état dans lequel était la forêt lorsque vous êtes entré en jouissance²⁶. »

Et de rappeler à Voltaire que si la terre ne rapportait à présent que deux mille livres, il était regrettable qu'il ait résilié le bail précédent : tout ivrogne qu'il était, Chouet en avait toujours régulièrement payé trois mille trois cents.

Craignant ce qui, de toute évidence, se préparait, le président écrivit à son ami Girod. Celui-ci, magistrat subalterne du pays de Gex, gardait un œil sur ce qui se passait et pouvait en informer le président, domicilié à Dijon. C'est à cette occasion qu'il s'enquit auprès de lui d'un détail dont les conséquences allaient définitivement lui empoisonner l'existence.

« Dites-moi, je vous prie, s'il a payé à Charlot les moules de bois qu'il me donna la commission, lorsque j'étais là-bas, de lui faire fournir par ce pauvre diable, qui certainement ne peut ni ne doit en être le payeur. »

Voltaire avait compris que Girod l'observait. Dans un courrier du 14 novembre, il en dit pis que pendre et proposa de régler le problème en transformant ce bail à vie (qui était une invention ruineuse de Girod) en vente définitive.

S'il en fut un moment question, le projet tourna court. Le président de Brosses savait la valeur des choses et voulait, comme Voltaire, tenir du bien et non du vent. Il réitéra sa demande d'un état des lieux, mais tous les courriers que Voltaire lui envoya dans les mois qui suivirent parlaient d'autre chose.

Le président avait suffisamment de relations dans le pays de Gex pour avoir des informations sur les prétendues améliorations que le *comte de Tournay* faisait sur son domaine. Au mois de juin 1760, il était convaincu que les seules dépenses assurées que Voltaire avait faites n'avaient été que pour construire un inutile théâtre qui, certainement, n'entrerait pas en ligne de compte des douze mille livres annoncées. À part cela, il coupait les arbres comme des navets²⁷...

Début juin 1760, soit sept mois après sa première demande, il lui rappela son désir de faire un état des lieux. Un simple état des lieux, pas un procès, spécifia-t-il, ce qui permet de comprendre, en l'absence de la lettre de Voltaire à laquelle il fait référence, comment ce dernier prenait la chose.

Quoi qu'il en soit, content ou pas content, il dut pourtant plier et, par un courrier envoyé le 2 juillet à l'un de ses correspondants, le président nous apprend que cet état fut dressé.²⁸

La correspondance entre les deux hommes semble s'être interrompue jusqu'à janvier 1761, date dont le malheureux président allait se ressouvenir.

« Agréez, monsieur, que je vous demande l'explication d'une chose tout à fait singulière que je trouve dans le compte de mes affaires... C'est à l'article des paiements qu'a faits le nommé Charlot Baudy... Il me porte en compte et en paiement "quatorze moules de bois vendus à M. de Voltaire, à trois patagons le moule". Et comme il pourrait paraître fort extraordinaire que je payasse le bois de la fourniture de votre maison, il ajoute pour explication qu'ayant été vous demander le paiement de sa livraison vous l'aviez refusé en affirmant que je vous avais fait don de ce bois. Je vous demande excuse si je vous répète un tel propos : car vous sentez bien que je suis fort éloigné de croire que vous l'avez

tenu, et je n'y ajoute pas la moindre foi. Je ne prends ceci que pour le discours d'un homme rustique fait pour ignorer les usages du monde et les convenances ; qui ne sait pas qu'on envoie bien à son ami et son voisin un panier de pêches ou une demi-douzaine de gélinotes^{7*}, mais que si on s'avisait de lui faire la galanterie de quatorze moules de bois ou de six chars de foin, il le prendrait pour une absurdité contraire aux bienséances, et il le trouverait fort mauvais.

Le fait, dont je me souviens très nettement, est que, me parlant en conversation de la rareté du bois dans le pays et de la peine que vous aviez à en avoir pour votre ménage, j'eus l'honneur de vous répondre que vous en trouveriez aisément sur place, vers Charlot, de Chambésy, qui vendait actuellement ceux qu'il avait eus de ma coupe, et que, si vous vouliez, je lui dirais de vous en fournir ; à quoi vous me répliquâtes que je vous ferais grand plaisir. Quelque temps après, nous rencontrâmes cet homme, à qui je dis de vous mener les bois de chauffage dont vous aviez besoin ; vous lui ajoutâtes même de vous en mener deux ou trois voitures dès le lendemain, parce que vous en manquiez. Voilà toute la part que j'ai à ceci ; et je vous offenserai sans doute si je m'avisais d'y avoir celle de payer la commission. J'espère que vous voudrez faire incontinent payer cette bagatelle à Charlot parce que, comme je me ferai certainement payer de lui, il aurait infailliblement aussi son recours contre vous, ce qui ferait une affaire du genre de celles qu'un homme tel que vous ne veut point avoir.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement infini que je vous ai voué monsieur », etc⁸.

Quelques précisions, pour bien comprendre les données de ce qui va suivre.

7.* Petites poules faisanes.

8. Vi. 4434. – Du président de Brosses, janvier 1761.

Un *moule* était un cadre permettant de mesurer une quantité de bois coupé et représentait, dans la région qui nous occupe, l'équivalent d'environ deux stères et demi. Le *patagon* était une ancienne monnaie valant trois livres. Voltaire s'était fait livrer du bois coûtant neuf livres le moule, soit, pour nous faire une idée, trois livres et demie le stère.

Le 30 janvier, Voltaire prit sa plume longuement, très longuement, pour parler d'autre chose²⁹.

« Il ne s'agit plus ici, monsieur, de Charles Baudy, et de quatre moules de bois ; il est question du bien public, de la vengeance du sang répandu, de la ruine d'un homme que vous protégez, du crime d'un curé qui est le fléau de la province, et du sacrilège joint à l'assassinat... » et de s'étendre sur une affaire locale dont il était obligé de s'occuper. En effet, en prenant les droits de la seigneurie de Tournay, il en avait acquis également les devoirs, et il était désormais tenu de rendre la justice sur son ressort.

Voilà bien des soucis pour un homme de lettres, et le président de Brosses aurait dû savoir qu'on ne dérangeait pas un juge en exercice pour quatre moules de bois !

Quatre, et non quatorze. Voltaire aurait-il ingénument confondu ?

C'est dans l'échange qui suit que l'on peut mesurer à la fois la fermeté et l'exquise délicatesse du président de Brosses qui jamais, jamais ne se départit de la civilité dont il était imprégné et qui manquait tant à son interlocuteur.

Il prit soin de répondre patiemment et avec bienveillance à l'affaire que Voltaire disait prendre à cœur, entra dans tous les détails, à la fois comme juge et comme ami. Ce n'est qu'à la fin de sa missive qu'il aborda le sujet qui avait justifié le courrier auquel Voltaire s'abstenait de répondre.

« Je ne vous parle plus de Charles Baudy, ni des quatre moules de bois (lisez *quatorze* ; c'est un chiffre que vous avez

omis : nous appelons cela *lapsus linguae*). J'ai peut-être même eu tort de vous en parler, car il est vrai que c'est Charles Baudy qui me doit, et que vous ne me devez rien, mais à lui, de qui je me ferai payer, et qui sans doute n'aura nulle peine à se faire aussi bien payer de vous. Si je vous en ai parlé, peut-être trop au long, ce n'a été que comme ami et voisin, en qualité d'homme qui vous aime et vous honore, n'ayant pu m'empêcher de vous représenter combien cette contestation allait devenir publiquement indécente, soit que vous refusassiez à un paysan le paiement de la marchandise que vous avez prise près de lui, soit que vous prétendissiez faire payer à un de vos voisins une commission que vous lui aviez donnée. Je ne pense pas qu'on ait jamais ouï dire qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus parfaits, monsieur⁹... »

Pouvait-on être à la fois plus ferme et plus délicat ?

À cette date, le président de Brosses avait compris à qui il avait affaire, il n'avait plus guère d'estime pour Voltaire. C'est ce que permet de comprendre un courrier qu'il écrivit à l'un de ses cousins qui s'était dit curieux de prendre connaissance de la correspondance du grand homme³⁰.

« Vous trouverez, dans les lettres de l'illustre phénomène de notre siècle, quelquefois de la saillie, quelquefois de la rabâcherie, toujours un intérêt et une lésine excessive, avec une foule continuelle de mensonges avancés avec la dernière impudence. Il n'y a pas plus de vérité dans tout ce qu'il écrit avoir dit, fait et dépensé chez moi que dans la dénégation qu'il vient de faire tout à l'heure dans une lettre imprimée à la fin du Tancrede, d'avoir composé le poème de la Pucelle, qu'il traite de bas et de pitoyable... Vous frémissez d'entendre

ainsi parler de votre idole. Aussi j'en étais, mais Dieu vous garde de le connaître aussi bien que moi et d'avoir affaire à lui. »

Le président n'avait encore rien vu.

Comme prévu, Charles Baudy ne manqua pas d'en appeler à la justice pour obtenir son dû, et le 24 septembre sa cause fut appelée au bailliage de Gex.

Voltaire se déchaîna. Comme il lui était impossible de nier une dette qu'il ne voulait envisager de payer, il joua la comédie qu'il avait donnée pour éviter d'être assujéti au centième denier : il refit, à sa sauce, tout l'historique de l'affaire, en ne manquant pas d'y ajouter des détails inventés et des interprétations de son cru dont il assomma tous les amis du président au parlement de Dijon. L'idée était de traîner le président de Brosses dans la boue et de le faire passer pour un menteur : « Je consens à lui rendre Tournay et à lui donner Ferney, si dans toute la province de Bourgogne il se trouve un seul homme qui approuve son procédé », écrivit-il, une semaine plus tard, au président honoraire de la Chambre des comptes de Dijon, monsieur de Ruffey³¹. Mentant sur son âge, sur les chiffres, les sommes, les faits et les interprétations possibles, en appelant à des témoins introuvables, refusant de comprendre que c'était le paysan qui réclamait son dû, il n'y voyait qu'une manœuvre pitoyable du magistrat pour ne pas lui payer, à lui pauvre Voltaire – ruiné, oui, ruiné par tant de lésines –, la somme de quatre mille sept cents livres qu'il lui devait pour lui avoir soustrait du bois de sa propriété.

C'est ce qu'on appelle une inversion accusatoire : c'est le président de Brosses qui avait volé du bois à un Voltaire qui se faisait fort de lui faire rendre gorge. Pour ne pas avoir à payer deux cent quatre-vingt-une livres, il en réclamait seize fois plus, et en appelait à l'arbitrage du conseiller Le Bault,

9. Vi. 4460. – Du président de Brosses, le 11 février 1761.

du Premier président Fyot de La Marche, et de monsieur Quarré de Quintin procureur du parlement de Dijon, tous confrères sinon amis du président de Brosses. C'était lui la victime, il demandait justice : « Qu'il tremble ! Il ne s'agit pas de le rendre ridicule : il s'agit de le déshonorer. Cela m'afflige. Mais il payera cher la bassesse d'un procédé si coupable et si lâche. » Déshonorer un adversaire, il savait faire.

Il est bien évident que les éminents magistrats qu'il appelait à son secours pour déshonorer leur confrère firent de leur mieux pour calmer ses ardeurs. On a la lettre, si sage et prudente du président de Ruffey (il savait à qui il avait affaire), qui répondit à ces imprécations vipérines :

« Je prends une part infinie, monsieur, à tout ce qui vous regarde, et suis véritablement fâché de voir votre repos troublé par une bagatelle. Les petites choses ne sont pas faites pour affecter les grands hommes. Quoi ! Quelques onces d'un métal que vous possédez abondamment, demandées peut-être mal à propos, pourraient-elles altérer votre philosophie ?... Vous prostituez à la chicane la plus belle plume de l'univers... C'est l'intérêt sincère que je prends à votre gloire et à votre repos qui me fait vous tenir ce langage, dicté par l'amitié ; ne m'en sachez pas mauvais gré³². »

Le président de Brosses n'avait-il pas tenu des propos comparables ?

Le courrier que Voltaire envoya le 20 octobre dut frapper de stupeur un président de Brosses pourtant prévenu. Il ne faut rien retrancher de cette lettre qui parle d'elle-même :

Vous n'êtes donc venu chez moi, monsieur, vous ne m'avez offert votre amitié, que pour empoisonner par des procès la fin de ma vie. Votre agent, le sieur Girod, dit, il y a quelque temps, à ma nièce, que si je n'achetais pas cinquante mille écus, pour toujours, la terre que vous m'avez vendue à vie, vous la ruinerez

après ma mort ; et il n'est que trop évident que vous vous préparez à accabler du poids de votre crédit une femme que vous croyez sans appui, puisque vous avez déjà commencé des procédures que vous comptez de faire valoir quand je ne serai plus.

J'achetai votre petite terre de Tournay à vie, à l'âge de soixante et six ans¹⁰ sur le pied que vous voulûtes. Je m'en remis à votre honneur, à votre probité. Vous dictâtes le contrat ; je signai aveuglément. J'ignorais que ce chétif domaine ne vaut pas douze cents livres dans les meilleures années ; j'ignorais que le sieur Chouet, votre fermier, qui vous en rendait trois mille livres, y en avait perdu vingt-deux mille. Vous exigeâtes de moi trente-cinq mille livres : je les payai comptant ; vous voulûtes que je fisse, les trois premières années, pour douze mille francs de réparations : j'en ai fait pour dix-huit mille en trois mois, et j'en ai les quittances.

J'ai rendu très logeable une mesure inhabitable. J'ai tout amélioré et tout embelli, comme si j'avais travaillé pour mon fils, et la province en est témoin ; elle est témoin aussi que votre prétendue forêt, que vous me donnâtes dans vos mémoires pour cent arpents, n'en contient pas quarante. Je ne me plains pas de tant de lésions, parce qu'il est au-dessous de moi de me plaindre.

Mais je ne peux souffrir, et je vous l'ai mandé, monsieur, que vous me fassiez un procès pour deux cents francs, après avoir reçu de moi plus d'argent que votre terre ne vaut. Est-il possible que, dans la place où vous êtes, vous vouliez nous dégrader l'un et l'autre au point de voir les tribunaux retentir de votre nom et du mien pour un objet si méprisable ?

Mais vous m'attaquez, il faut me défendre ; j'y suis forcé. Vous me dites, en me vendant votre terre au mois de décembre 1758, que vous vouliez que je laissasse sortir des bois de ce que

10. * En fait, soixante-quatre, il semble que Voltaire ne sache jamais énoncer une vérité quelle qu'elle soit.

vous appelez la forêt ; que ces bois étaient vendus à un gros marchand de Genève qui ne voulait pas rompre son marché. Je vous crus sur votre parole : je vous demandai seulement quelques moules de bois de chauffage, et vous me les donnâtes en présence de ma famille.

Je n'en ai jamais pris que six, et c'est pour six voies de bois que vous me faites un procès ! Vous faites monter ces six voies à douze, comme si l'objet devenait moins vil !

Mais il se trouve, monsieur, que ces moules de bois m'appartiennent, et non seulement ces moules, mais tous les bois que vous avez enlevés de ma forêt depuis le jour que j'eus le malheur de signer avec vous.

Vous me faites un procès dont les suites ne peuvent tomber que sur vous, quand même vous le gagneriez. Vous me faites assigner au nom d'un paysan de cette terre, à qui vous dites à présent avoir vendu ces bois en question. Voilà donc ce gros marchand de Genève avec qui vous aviez contracté ! Il est de notoriété publique que jamais vous n'aviez vendu vos bois à ce paysan ; que vous les avez fait exploiter et vendre par lui à Genève pour votre compte : tout Genève le sait. Vous lui donniez deux pièces de vingt et un sous par jour pour faire l'exploitation, avec un droit sur chaque moule de bois, dont il vous rendait compte, il a toujours compté avec vous de clerk à maître. Je crus le sieur Girod, votre agent, quand il me dit que vous aviez fait une vente réelle. Il n'y en a point, monsieur : le sieur Girod a fait vendre en détail, pour votre compte, mes propres bois, dont vous me redemandez aujourd'hui douze moules.

Si vous avez fait une vente réelle à votre paysan, qui ne sait ni lire ni écrire, montrez-moi l'acte par lequel vous avez vendu, et je suis prêt à payer.

Quoi ! Vous me faites assigner par un paysan au bas de l'exploit même que vous lui envoyez, et vous dites dans votre exploit que vous faites avec lui une convention verbale ! Cela est-

il permis, monsieur ? Les conventions verbales ne sont-elles pas défendues par l'ordonnance de 1667 pour tout ce qui passe la valeur de cent livres ?

Quoi, vous auriez voulu, en me vendant si chèrement votre terre, me dépouiller du peu de bois qui peut y être ! Vous en aviez vendu un tiers il y a quelques années ; votre paysan a abattu l'autre tiers pour votre compte. Votre exploit porte qu'il me vend le moule douze francs, et qu'il vous en rend douze francs (en déduisant sans doute sa rétribution) : n'est-ce pas là une preuve convaincante qu'il vous rend compte de la recette et de la dépense, que votre vente prétendue n'a jamais existé, et que je dois répéter tous les bois que vous faites enlever de ma terre ? Vous en avez fait débiter pour deux cents louis ; et ces deux cents louis m'appartiennent. C'est en vain que vous faites mettre dans notre contrat que vous me vendiez à vie le petit bois nommé forêt, excepté les bois vendus. Oui, monsieur, si vous les aviez vendus en effet, je ne disputerais pas ; mais, encore une fois, il est faux qu'ils fussent vendus, et si votre agent (votre agent, c'est-à-dire vous) s'est trompé, c'est à vous à rectifier cette erreur.

J'ai supplié monsieur le premier président, monsieur le procureur général, M. le conseiller Le Bault, de vouloir bien être nos arbitres. Vous n'avez pas voulu de leur arbitrage ; vous avez dit que votre vente au paysan était réelle. Vous avez cru m'accabler au bailliage de Gex ; mais, monsieur, quoique monsieur votre frère soit bailli du pays, et quelque autorité que vous puissiez avoir, vous n'aurez pas celle de changer les faits : il sera toujours constant qu'il n'y a point eu de vente véritable.

Vous dites, dans votre exploit signifié à ce paysan, que vous lui vendîtes une certaine quantité de bois. Quelle quantité, s'il vous plaît ? Vous dites que vous les faites marquer. Par qui ? Avez-vous un garde-marteau ? Aviez-vous la permission du grand-maître des eaux et forêts ? En un mot, monsieur, la justice de Gex est obligée de juger contre vous, si vous avez tort ; elle jugerait contre

le roi, si un particulier plaidait avec raison contre le domaine du roi. Le sieur Girod prétend qu'il fait trembler en votre nom les juges de Gex : il se trompe encore sur cet article comme sur les autres.

Si l faut que monsieur le chancelier, et les ministres, et tout Paris, soient instruits de votre procédé, ils le seront ; et si l trouve dans votre compagnie respectable une personne qui vous approuve, je me condamne.

Vous m'avez réduit, monsieur, à n'être qu'avec douleur votre, etc.³³

Imperturbable, le président répondit³⁴ :

Souvenez-vous, monsieur, des avis prudents que je vous ai ci-devant donnés en conversation, lorsqu'en me racontant les traverses de votre vie vous ajoutâtes que vous étiez d'un caractère naturellement insolent. Je vous ai donné mon amitié ; une marque que je ne l'ai pas retirée, c'est l'avertissement que je vous donne encore de ne jamais écrire dans vos moments d'aliénation d'esprit, pour n'avoir pas à rougir dans votre bon sens de ce que vous avez fait pendant le délire.

J'ai mis mes affaires avec vous dans la règle ordinaire et commune. Je n'en suis venu là, malgré l'abus que vous faisiez du pouvoir que je vous ai laissé par le bail, qu'après que vous avez cherché à me jouer par un second marché illusoire et sans bonne foi de votre part. Quoique j'aie en main de quoi vous mener fort loin à la Table de marbre¹¹, je ne l'ai pas fait jusqu'à présent, mon dessein ayant été seulement de vous contenir.

Quoique après deux années de jouissance vous m'ayez persécuté pour acheter ma terre, quoique j'aie en mes mains l'offre de cent quarante-cinq mille livres, écrite de la vôtre, et à

laquelle j'avais enfin consenti (offre sur laquelle vous m'avez par bonheur manqué de parole, car je ne m'en défaisais qu'à regret) il n'est pas vrai, et il ne peut l'être, que le sieur Girod vous ait dit que je ruinerais M^{me} Denis si vous ne la payiez cinquante mille écus. Il a pu vous représenter pour lors que vous exposiez vos héritiers par les dégradations illicites que vous faisiez dans mon bois ; ce qui est vrai. Mais il sait aujourd'hui que pour ce prix, ni pour aucun autre, je ne vendrais ma terre, ne voulant rien avoir de plus à démêler avec un homme admirable, à la vérité, par l'éminence de ses talents, mais turbulent, injuste, et artificieux en affaires sans les entendre.

Quant à M^{me} Denis, je l'honore et l'estime. C'est un tribut que tout le monde rend à sa justesse de cœur et d'esprit, dans un pays où, sans cette malheureuse effervescence à laquelle vous vous livrez, vous auriez pu vous-même trouver une retraite paisible et jouir tranquillement de votre célébrité. Comme elle est équitable et modérée, je suis très persuadé que ma famille n'aura aucun démêlé avec elle. Si, comme vous le dites, j'avais quelque crédit, il ne serait jamais employé qu'à la servir.

Il faut être prophète pour savoir si un marché à vie est bon ou mauvais. Ceci dépend de l'événement. Je désire, en vérité de très bon cœur, que votre jouissance soit longue, et que vous puissiez continuer encore trente ans à illustrer votre siècle car, malgré vos faiblesses, vous resterez toujours un très grand homme dans vos écrits. Je voudrais seulement que vous missiez dans votre cœur le demi-quart de la morale et de la philosophie qu'ils contiennent.

Quand vous m'avez pressé de venir chez vous pour entrer en pourparlers (ce que j'ai fait très volontiers, puisque votre santé ne vous permettait pas de me venir trouver) ; quand je vous ai ensuite remis ma terre de Tournay ; vous, qui étiez sur place, la connaissiez beaucoup mieux que moi, qui n'y ai quasi jamais été. Vous l'aviez d'avance bien visitée et parcourue : ce qu'il était très raisonnable à vous de faire. Je vous l'ai remise dans ce qu'elle

11. * La Table de marbre était la juridiction qui connaissait des affaires touchant aux bois et forêts.

contenait dans votre vu et su, telle qu'en jouissait le sieur Chouet alors fermier. J'ai toujours ouï dire que la forêt contenait environ quatre-vingts poses : c'est la mesure habituelle du pays, dont je suis si peu au fait que j'en ignore encore la valeur^{12*}. Je vous ai remis le bail du sieur Chouet, montant à trois mille livres, avec progression pour les années suivantes à trois mille deux cents et à trois mille trois cents livres ; il ne tenait qu'à vous d'entretenir ce bail. Vous avez exigé qu'il fût résilié ; et le fermier, à son tour, a exigé de moi un dédommagement : ce qui était juste.

Vous dites à cela que le bail était trop cher, et que Chouet y a perdu vingt-deux mille livres. Ici l'esprit de calcul vous a manqué. C'est une chose bien adroite que de perdre vingt-deux mille livres en quatre ou cinq ans sur un bail de mille écus^{13*}. Ce qu'il y a de plus curieux encore, c'est qu'au vu et su de tout le monde et de votre propre connaissance, le sieur Chouet n'avait pas un sol quand il est venu de Livourne prendre ma ferme. Cependant il y a vécu et m'a bien payé : ce qui n'est pas une petite merveille dans un homme de si peu de conduite.

Vous allez sans cesse répétant à tout le monde qu'au lieu de douze mille livres que vous devez mettre en constructions et réparations au château de Tournay, vous y en avez déjà mis pour dix-huit mille livres, et même quelquefois pour quarante mille livres. Je désire fort que cela soit ainsi. Mais, n'ayant connaissance d'aucun autre changement que de quelques croisées^{14**} et d'un pont de bois qui va au jardin, j'ai peine à les porter à ce prix. Au reste, je n'ai rien à vous dire là-dessus : vous êtes le maître du temps ; ce que vous n'avez pas fait, vous le ferez^{15***}.

12.* D'après l'éditeur de la correspondance de Voltaire, la pose fait 27 ares. La surface de la forêt serait donc de 2160 ares, soit 2,16 hectares.

13.* L'écu était une pièce d'argent qui valait trois livres. Mille écus font donc trois mille livres.

14.** Au XVIII^e siècle, on disait toujours *croisée* pour *fenêtre*.

15.*** Note du premier éditeur. – L'éditeur de ces lettres a visité Tournay en 1834 ; il a interrogé l'ancien fermier de la terre, aujourd'hui propriétaire du château ; et par ses yeux comme par le témoignage du vieillard dont le père avait été longtemps fermier de la terre de Tournay, il s'est convaincu que Voltaire s'en était tenu aux démolitions et à quelques distributions insignifiantes

Venons au fait, car tout ce que vous dites là n'y va point. La mémoire est nécessaire quand on veut citer des faits. Elle vous manque sans doute lorsque vous affectez de confondre notre marché avec la commission de vous procurer du bois de chauffage. Ce sont deux choses très isolées, et qui ne furent pas faites ensemble. Notre marché fut fait à Ferney, dans votre cabinet. C'est dans un autre temps, qu'en nous promenant dans la campagne, à Tournay, vous me dites que vous manquiez actuellement de bois de chauffage ; à quoi je vous répliquai que vous en trouveriez facilement de ceux de ma forêt vers Charles Baudy. Vous me priâtes de lui en parler, ce que je fis même en votre présence, autant que je m'en souviens, mais certainement d'une manière illimitée ; ce qu'on ne fait pas quand il s'agit d'un présent. Je laisse à part la vilité d'un présent de cette espèce, qui ne se fait qu'aux pauvres de la Miséricorde ou à un couvent de capucins. Je vous aurais à coup sûr donné comme présent quelques voies de bois de chauffage si vous me les aviez demandées comme telles. Mais j'aurais cru vous insulter par une offre de cette espèce. Mais enfin, puisque vous ne le dédaignez pas, je vous le donne, et j'en tiendrai compte à Baudy, en par vous m'envoyant la reconnaissance suivante : Je soussigné François-Marie Arouet de Voltaire, chevalier, seigneur de Ferney, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, reconnais que M. de Brosses, président du parlement, m'a fait présent de voies de bois de meule, pour mon chauffage, en valeur de 281 francs, dont je le remercie.

À cela près, je n'ai aucune affaire avec vous. Je vous ai seulement prévenu que je me ferai infailliblement payer de Baudy, qui se ferait infailliblement payer de vous. Je l'ai fait assigner, il vous a fait assigner à son tour. Voilà l'ordre et voilà tout. De vous à moi il n'y a rien, et faute d'affaires point d'arbitrage. C'est le sentiment de monsieur le premier président, de M. de Ruffey, et de nos autres amis communs que vous citez,

et qui ne peuvent s'empêcher de lever les épaules en voyant un homme si riche et si illustre se tourmenter à tel excès pour ne pas payer à un paysan 280 livres pour du bois de chauffage qu'il a fourni. Voulez-vous faire ici le second tome de l'histoire de M. de Gauffecourt, à qui vous ne vouliez pas payer une chaise de poste que vous aviez achetée de lui ? En vérité, je gémis pour l'humanité de voir un si grand génie avec un cœur si petit, sans cesse tirailé par des misères de jalousie ou de lésine. C'est vous-même qui empoisonnez une vie si bien faite d'ailleurs pour être heureuse. Lisez souvent la lettre de M. Haller, elle est très sage^{16*}.

Votre grand cheval de bataille, à ce qu'il me paraît, est que Baudy n'est pas acheteur des bois, mais facteur rendant compte. Quand cela serait, que vous importe ? Et qu'avez-vous à voir aux conventions entre lui et moi ? Lui devez-vous moins la livraison comme acheteur ou comme facteur ? Démêlez-vous avec lui du prix et de la quantité : car ce sont des choses que j'ignore parfaitement. Je sais seulement, et je vous dis, moi, qu'il y a eu un marché de vente. Je ne l'ai pas vu depuis, et ne sais pas trop ce qu'il contient. Il est resté là-bas entre leurs mains, soit de Girod, soit de Baudy. J'ai autre chose à faire que de me mêler de ces détails. Je ne sais comment ils l'exécutent entre eux. Que ce soit par vente en bloc ou par factorerie à tant par moule, rien ne vous est plus indifférent. Je ne connais, ni de nom, ni de fait, un seul des gens à qui Baudy a livré pour des sommes considérables : j'aurais beaucoup à faire d'aller les rechercher l'un après l'autre. Je ne connais, qu'à la vue du compte qu'on me rend, la quantité vendue et l'argent auquel il monte.

S'il ne s'y trouve pas, Baudy va le chercher près de ceux qui le lui doivent pour parfaire son compte. Rien de plus simple. Il ne faut point de loi pour entendre ceci : et je voudrais que vous

16.* Destinataire d'une dénonciation visiblement calomnieuse, le baron de Haller avait répondu à Voltaire : « Si les souhaits avaient du pouvoir, j'en ajouterais un aux bienfaits du destin. Je vous doterais de la tranquillité, qui fuit devant le génie, qui ne le vaut pas par rapport à la société, mais qui vaut bien davantage par rapport à nous-mêmes : alors l'homme le plus célèbre de l'Europe serait aussi le plus heureux. »

connussiez mieux l'application de l'ordonnance de 1667, avant que de la citer.

Mais je m'aperçois que votre prétention ne se borne pas là, et que vous voulez avoir tous les bois coupés qui restaient en meules dans la forêt lors de notre marché, sous le prétexte qu'ils n'étaient pas réellement vendus à un marchand de Genève comme je vous l'ai dit alors. Tâchez d'avoir meilleure mémoire. Je vous dis alors que j'exceptais de la remise les bois coupés et ci-devant exploités, et huit pieds d'arbres encore sur pied, que j'avais vendus depuis peu à un marchand de Genève. Lisez l'acte ou cela est ainsi expliqué : M. de Voltaire aura la pleine jouissance de la forêt de Tournay et des bois qui sont sur pied et non vendus.... Ledit seigneur de Brosses s'engage à ne faire couper aucun arbre dans ladite forêt, à la réserve de huit chênes vendus à un tonnelier de Genève, qui sont encore sur pied. Vous voyez donc que l'acte contient réserve des bois exploités qui n'étaient plus sur pied (ce sont ceux de Baudy), et réserve de huit chênes non encore exploités, qui sont ceux de l'autre marchand. Un enfant entend bien que les bois qui sont à vous sont ceux qui réunissent les deux conditions d'être sur pied et d'être non vendus. À cet égard vous a-t-on fait quelque tort, dites-le moi : je vous ferai rendre justice sur-le-champ. Comment ne sentez-vous pas que vous faites pitié quand vous me menacez d'en parler à la cour, et peut-être même au roi, qui ne songe point à cela, comme vous l'avez très bien dit ailleurs^{17*}.

Au reste, si, aux termes de notre marché, vous pouvez vous faire adjuger les bois exploités avant le marché, je vous le conseille fort. Je laisserai prononcer les juges ; c'est leur affaire. C'est très hors de propos que vous insistiez sur le crédit que vous dites que j'ai dans les tribunaux. Je ne sais ce que c'est que de crédit en pareil cas, et encore moins ce que c'est que d'en faire usage. Il ne

17.* Voltaire avait écrit contre Pompidon :
Va, le roi n'a point lu ton discours ennuyeux :
Il a trop peu de temps et trop de soins à prendre.

convient pas de parler ainsi : soyez assez sage à l'avenir pour ne rien dire de pareil à un magistrat^{18**}.

Vous voyez, monsieur, que je suis encore assez de vos amis pour faire, en marge de votre lettre, une réponse longue et détaillée à une lettre qui n'en méritait point. Tenez-vous pour dit de ne m'écrire plus ni sur cette matière, ni surtout de ce ton.

Je vous fais, monsieur, le souhait de Perse : Mens sana in corpore sano^{19***}. »

Voltaire trouvait normal de faire jouer ses relations pour obtenir un jugement en sa faveur. En 1777, il accablait ses bons amis au parlement de Dijon de sollicitations pour obtenir la bienveillance des juges dans une affaire où il savait avoir tort du début jusqu'à la fin.

Le président de Brosses, lui, ne mangeait pas de ce pain-là.

En écrivant ce long et patient courrier, il écrivait pour la postérité. Cet édifiant justificatif de l'affaire ne pouvait atteindre la raison d'un Voltaire qui en était dénué dès lors qu'il s'agissait de payer. Le dire aliéné, c'était viser juste.

Ce sera le dernier courrier échangé pour cette affaire entre l'aimable magistrat et le génie du siècle, et c'est par leurs amis communs que le conflit trouva sa résolution. Le président de Ruffey tenta vainement de suggérer à M^{me} Denis de payer discrètement la dette et se heurta à une fin de non-recevoir³⁵. Il semble que la nièce n'était pas en mesure de prendre ce genre de décision sans en référer à son oncle qui, bien évidemment, s'opposa à une solution qui eût donné raison au président de Brosses. Ce qu'il voulait, c'était un arbitrage, comme s'il était décent de déranger les plus hauts magistrats

18. ** Cela signifie que Voltaire prétendait que le président pouvait obtenir gain de cause par favoritisme, ce qui était une injure à son impartialité de juge.

19. *** Un esprit sain dans un corps sain.

du parlement de Bourgogne pour un conflit qui pouvait se résoudre en payant une dette minime et incontestable concernant quatorze moules de bois (la lettre dit douze... à Ferney, on n'arrive pas à compter jusqu'à quatorze).

En *post-scriptum* au courrier de sa nièce, Voltaire revient sur ses affirmations concernant le bois coupé se trouvant sur le domaine au moment du bail, et dont il prétend qu'il lui appartient. Faute d'un contrat de vente en bonne et due forme, il voit là une vente simulée et affirme : « Un magistrat m'a dit qu'un homme coupable de cette infamie ne resterait pas dans le corps dont est ce magistrat. Je ne présume pas que le parlement de Dijon pense autrement²⁰. » Il était donc prêt à soutenir une procédure visant à faire exclure le président de Brosses du parlement de Bourgogne.

On connaît la suite par quelques lettres échangées entre le président de Brosses et ses proches :

« Je ne puis vous dire jusqu'où va la lésine et l'artifice de cet homme-là ; en vérité, on gémit sur l'humanité quand on voit un si grand génie avoir un cœur si petit. Avec cela impudent, menteur, qui n'avance pas un fait vrai », écrit-il à son cousin Loppin de Gémeaux³⁶.

« En colère contre moi, vous a-t-on dit : plaisante expression ! Que serait donc la mienne contre lui, si je daignais en avoir contre un impudent et un fol ? écrit-il à monsieur de Fargès. Tenez pour certain, sur mon honneur... qu'il ne s'agit d'autre fait que de quatorze voies de bois que mon homme lui a livrées et qu'il ne veut pas lui payer... Mais il ne fait que mentir...

Vous êtes décidé à lui jeter ces quatorze voies de bûches à la tête, parce qu'il ne me convient pas d'avoir un procès pour un objet si mince. C'est donc à dire qu'il faut les lui donner

20. *Ibidem*.

parce qu'il est un impertinent. Ce serait pourtant la raison du contraire. Quoi ! Si votre marchand ou votre homme d'affaires lui avait livré pour 30 pistoles de vos vins, il faudrait donc les lui donner parce qu'il ne voudrait pas les payer ! À ce prix, je vous jure qu'il n'y aurait rien dont il ne se fournît : il n'est pas délicat ! Je lui aurais donné sans hésiter, s'il me les eût demandées comme présent. Mais on n'imagine pas une chose si basse. S'il a eu assez peu de cœur pour l'entendre ainsi, il s'est trompé, et tant pis pour lui. Je les aurais encore passées en quittance à Charlot Baudy, sans lui en parler à lui, si je l'eusse vu s'affectionner à ma terre, y faire ce qu'il est tenu d'y faire, ne pas mentir sur cet article comme sur les autres (car je sais qu'il l'abandonne tout à fait), et surtout s'il n'eût pas cherché à me fourber pendant six mois sur un autre article que vous savez^{21*}.

(...)

Là-dessus on dit : c'est un homme dangereux. Et à cause de cela, faut-il donc le laisser être méchant impunément ? Ce sont au contraire ces sortes de gens-là qu'il faut châtier. Je ne le crains pas. Je n'ai pas fait le Pompignan. On l'admire, parce qu'il fait d'excellents vers. Sans doute il les fait excellents. Mais ce sont ses vers qu'il faut admirer. Je les admire aussi, mais je mépriserais sa personne s'il la rend méprisable. Il y a un proverbe qui dit : On peut être honnête homme et faire mal des vers. Et vice versa.

Écoutez : il me vient en ce moment une idée. C'est la seule honnêtement admissible pour moi, et tout sera fini. Qu'en votre présence il envoie les deux cent quatre-vingt-une livres au curé de Tournay ou à M^{me} Galatin, pour être distribués aux pauvres habitants de la paroisse (je dis à ceux de ma terre, ou de la sienne, s'il lui plaît de l'appeler ainsi, et non à ceux

21. * En faisant accroire qu'il voulait acheter Tournay pour de bon, Voltaire réussit à repousser l'état des lieux que voulait le président.

d'une autre terre) : alors tout sera dit. De mon côté, je passerai en quittance les deux cent quatre-vingt-une livres à Charles Baudy dans son compte ; et voilà le procès terminé au profit des pauvres. Cela est bien court et bien aisé²³⁷. »

Ainsi fut fait. Dans l'impossibilité de donner tort à son ennemi mortel autrement qu'en payant à d'autres ce qu'il lui devait à lui, Voltaire consentit à tirer de sa poche la somme extravagante de deux cent quatre-vingt-une livres pour la donner aux pauvres, et le président de Brosses régla pour lui le bois dont il se chauffa un hiver.

Il semble ici intéressant de tenter, bien que l'exercice soit un peu acrobatique, de transposer dans notre temps les données de l'époque. On a dit que le moule déterminait un volume d'un peu moins de deux stères et demi de bois. La dette de Voltaire était donc constituée par le prix de trente-cinq stères, ce qui fait une jolie pile.

À une époque où le bois se coupait à la main et se transportait dans des charrettes à cheval, il fallait quatre jours de travail à dix bûcherons pour scier, ébrancher, fendre, débarder et transporter un seul moule^{22**}. Il fallut donc deux mois à dix gars du pays pour fournir de quoi se chauffer au comte de Tournay.

Le 21 janvier 1761, il avait écrit à Jean-Robert Tronchin, son banquier à Lyon :

« Je suis né assez pauvre, j'ai fait toute ma vie un métier de gueux, celui de barbouilleur de papier, celui de Jean-Jacques Rousseau, et cependant me voilà avec deux châteaux, deux jolies maisons, soixante-dix mille livres de rente, deux cent mille livres d'argent comptant et quelques feuilles de chêne en effets royaux que je me donne garde de compter.

22. ** Renseignements pris auprès de bûcherons bourguignons.

Savez-vous qu'en outre, j'ai environ cent mille francs placés dans le petit territoire où j'ai fixé mes tabernacles ? »

Outre ses domaines et son confortable capital disponible de trois cent mille livres (on ne demande pas à combien il évalue les *feuilles de chêne en effets royaux*), Voltaire touchait par an, rien qu'en intérêts de son capital placé en rentes diverses, plus de deux cent cinquante fois ce qu'il refusa de payer pour le travail des bûcherons.

La somme qu'il devait au titre du centième dernier pour laquelle il mobilisa le gouvernement de la France est sensiblement la même.

Si on rapporte ces sommes au prix de ce qu'on paye aujourd'hui du bois (entre 55 et 100 € le stère), c'est comme s'il avait fait tout ça pour ne pas payer 3 200 € avec un revenu annuel net de 1 280 000 €.

Cette affaire laisse le lecteur perplexe. Comment Voltaire réussit-il, en ayant tort du début jusqu'à la fin, à obtenir ce qu'il voulait ? Toutes ses allégations étaient facilement contredites par les termes même du contrat qu'il avait signé et que le président mettait à la disposition de qui voulait le vérifier. Il mentait, mentait, encore et encore, et peu lui importait que le monde le sache. « Pour vous, cher cousin, vous m'étonneriez fort, si vous aviez pensé que j'eusse besoin de me justifier dans le public contre un personnage déshonoré dans toute l'Europe par tous les bouts de sa vie », disait le président à Loppin de Gêmeaux³⁸. « Il ne me convient de faire parler de moi en public, moins encore de me commettre vis-à-vis d'un écervelé sur le compte de qui je ne pourrais plus rien apprendre à personne, et qui, n'ayant plus un brin d'honneur à perdre, n'a plus rien à risquer... On a souvent donné du bois à ce drôle-là (allusion aux bastonnades qu'il reçut en son jeune temps), mais convenez qu'on ne lui en avait jamais tant donné à la fois. »

Voltaire était ridiculisé, déshonoré, mais il était content : il n'avait pas payé.

Il continua de calomnier le président de Brosses tant qu'il le put en mentant effrontément sur les faits et les sommes que ses interlocuteurs ne pouvaient vérifier³⁹, et persista à se présenter comme la victime d'un magistrat malhonnête.

La veille de Noël, le président perdit son épouse, et Voltaire se permit de prétendre qu'il lui eût volontiers présenté ses condoléances s'il avait pensé qu'il eût pu les recevoir : « J'ai été très fâché contre lui, mais je n'ai point de rancune », osa-t-il, ajoutant : « Je n'en aurai pas même contre ce président Lefranc de Pompignan s'il veut promettre de ne plus ennuyer le public⁴⁰. » Nous verrons plus loin qui de Voltaire ou de Pompignan avait des raisons d'en vouloir à l'autre.

La magnanimité de Voltaire pour le président de Brosses n'allait pas jusqu'à lui faire oublier que le drôle l'avait obligé, par deux fois, à payer quelques centaines de livres. Il sut s'en ressouvenir quand, neuf ans plus tard, en 1770, la Grande Faucheuse, seule pourvoyeuse en la matière, ouvrit des places à l'Académie française : quatre académiciens étant passés de vie à trépas, les candidats se présentèrent, parmi lesquels le président de Brosses.

Voltaire entretenait avec les philosophes des Lumières des liens étroits qui purent, à l'occasion, servir ses rancœurs les plus viles. Il était notamment en correspondance avec d'Alembert, à qui il avait annoncé la couleur : « Je voudrais que les philosophes pussent faire un corps d'initiés, et je mourrais content⁴¹ », ou : « Que les philosophes véritables fassent une confrérie comme les francs-maçons, qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles à la confrérie, et alors je me fais brûler pour eux⁴². »

La candidature du président de Brosses à l'Académie allait lui permettre de mettre à l'épreuve cette solidarité de secte malfaisante qu'il avait appelée de ses vœux :

« On dit que le président de Brosses se présente, écrivit-il à d'Alembert. Je sais qu'outre les Fétiches et les Terres australes, il a fait un livre sur les Langues, dans lequel ce qu'il a pillé est assez bon, et ce qui est de lui détestable.

Je lui ai d'ailleurs envoyé une Consultation de neuf avocats, qui tous concluaient que je pouvais l'arguer de dol à son propre Parlement (faux). Il a eu un procédé bien vilain avec moi, et j'ai encore la lettre dans laquelle il m'écrit en mots couverts que, si je le poursuis, il pourra me dénoncer comme auteur d'ouvrages suspects que je n'ai certainement point faits (faux). Je puis produire ces belles choses à l'Académie, et je ne crois pas qu'un tel homme vous convienne.⁴³ »

Menteur, menteur, menteur !

Mais la solidarité d'une secte dispense de rechercher la vérité dans les allégations d'un de ses membres. Il fallait soutenir le point de vue de Voltaire et écarter de Brosses, qui ne manquait pas de partisans dans l'auguste assemblée.

Alors on va le dénigrer, le traiter de tous les noms, le calomnier : « Je suis obligé d'importuner mon héros pour des pauvretés académiques, écrit-il au duc de Richelieu, cela n'est pas fort intéressant, surtout par le temps qui court. Mais on me mande que vous voulez avoir pour confrère un président de Bourgogne, nommé de Brosses. Je vous demande en grâce, monseigneur, de ne me le donner que pour mon successeur ; il n'attendra pas longtemps, et vous me feriez mourir de chagrin plus tôt qu'il ne faut, si vous protégez cet homme, qui est en vérité bien peu digne d'être protégé par mon héros. Daignez seulement jeter les yeux sur la copie de la lettre que j'ai écrite sur cette petite affaire, et vous verrez si je ne mourrais pas de mort subite en cas que M. de Brosses fût académicien de mon vivant. »²³.

Cinq jours plus tard : « J'ai à peine le temps de vous dire, monseigneur, que la plus grande grâce que vous puissiez me

23. *Vt.* 8169. – Au maréchal duc de Richelieu, le 9 janvier 1771.

faire est de ne me point donner pour confrère un homme dont j'ai à me plaindre si cruellement. Je me suis tu, quand il n'a fait qu'abuser de ma confiance et me tromper de la manière la plus indigne dans des affaires d'intérêt, qui sont publiques dans toute la province où son caractère est très connu. Mais, dans la crainte que je ne lui fisse un procès, il m'a menacé de me dénoncer comme auteur d'un livre que je n'ai point fait. Jugez quelle douleur ce serait pour moi de me voir à son côté, et s'il est digne d'être au vôtre ! Je me flatte que vous ne voudrez pas, après cinquante ans d'attachement, me donner une pareille mortification. Je vous conjure de me l'épargner. Il faut finir. Je me recommande à vos bontés avec la tendresse la plus respectueuse²⁴. »

Passent deux jours : « Mon héros, je vous représentai mes raisons fort à la hâte par le dernier courrier, étant fort pressé par le temps. Permettez que je vous parle encore de cette petite affaire qui ne vous intéresse en aucune façon, et qui m'intéresse infiniment. Pour peu que vous fussiez lié avec l'homme en question, vous savez avec quel plaisir je sacrifierais mes répugnances à vos goûts ; mais vous ne le connaissez point du tout, et moi, je le connais pour m'avoir trompé, pour m'avoir ennuyé, et pour m'avoir voulu dénoncer⁴⁴. »

Selon toute évidence, Richelieu résista (il aimait mieux, dit-il, soutenir Voltaire dans ses amours que dans ses aversions), mais Voltaire avait plus d'un tour dans son sac, et il en remit une louche : « Je passe le Rubicon pour chasser le nasillonneur délateur et persécuteur ; et je déclare que je serai obligé de renoncer à ma place, si on lui en donne une. J'ai si peu de temps à vivre, que je ne dois point craindre la guerre. »

Il eut, cette fois encore, gain de cause et le président de Brosses ne put entrer à l'Académie. On ne doit qu'à la publication de la correspondance de Voltaire de savoir ce qu'il

24. *Vt.* 8177. – Au duc de Richelieu, le 14 janvier 1771.

en fut de cet interminable conflit, dans lequel l'honnêteté, la mesure, la bonne foi, la politesse et les bonnes manières d'un honnête homme se fracassèrent contre l'avarice d'un Voltaire venimeux, qui usa de toutes les vilenies pour détruire qui osait se mettre en travers de son chemin.

Voltaire n'avait eu de cesse de vanter au président les embellissements de Tournay dans lequel il engloutissait des sommes folles.

« Il eût été difficile, vous le savez bien, que vous eussiez pu faire avec personne un marché aussi avantageux que celui-ci. Je ne crois pas même qu'il y en ait d'exemple. Vous trouverez mes conditions exactement remplies. Ne soyez nullement en peine. Je mets mon plaisir à rendre fertile un pays qui ne l'était guère, et je croirai en mourant n'avoir point de reproches à me faire de l'emploi de ma fortune⁴⁵ », avait-il écrit quelques semaines avant le déclenchement de l'affaire.

On peut se faire une idée très précise de ce qu'il en fut réellement en étudiant le détail des dommages-intérêts que l'ex-madame Denis (devenue M^{me} Duvivier) dut verser à l'héritier du président de Brosses en 1781^{25*} :

Pour réparations des détériorations dans la terre et seigneurie de Tournay :

1° Cinq cents livres pour les frais et nivellement de la carrière de Tournay.

2° Mille deux cents livres pour la construction des fossés à faire autour de la forêt de Tournay conformément au bail.

3° Quatre mille livres pour destruction et démolition des bâtiments du fermier, du colombier et des entablements du jet d'eau du jardin.

4° Quatre mille huit cent trente-quatre livres pour mauvais état et réparations à faire aux bâtiments.

5° Quatre cent trente-neuf livres dix sous pour remplacement de tonneaux et autres ustensiles de vendange.

6° Quatre mille livres pour le retard de la croissance des taillis de la forêt.

7° Quarante livres pour labourage et ensemencure de glands dans trois arpents défrichés dans ladite forêt.

8° Quatre mille huit cent soixante-quatre livres pour chênes manquant dans la forêt.

9° Huit mille une livres pour ébranchage et éhoupage de deux mille six cent soixante-sept chênes.

Soit un total de 27 878 livre et 40 sous. Mais ce n'est pas tout.

L'expertise et les contre-expertises jointes reconnaissent qu'il manquait 5 024 livres à la somme de 12 000 livres promise pour les améliorations annoncées, et 2 000 livres pour l'épuisement de la carrière.

À cela s'ajoutaient 10 333 livres dues à partir du décès de Voltaire et non payées par M^{me} Denis, et 1 788 livres pour compenser la disparition du bétail et des meubles meublants de la maison, soit un total de 47 023 livres... une fois et demie ce que Voltaire avait payé pour entrer dans les lieux.

Tous les frais et dépens étaient reconnus à la charge de M^{me} Duvivier⁴⁶.

Voilà qui parle bien mieux que toutes les déclamations d'un menteur qui jurait ses grands dieux qu'il faisait prospérer un domaine qu'il ne fit que piller et dégrader.

25. * Voltaire était mort en 1778, un an après le président de Brosses.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1. *Mémoire pour Claude-François Jore contre le sieur François-Marie de Voltaire*, 1736.
2. *Vi.* 218. – À M. de Formont, vraisemblablement en juillet 1731.
3. Côme-Alexandre Collini, *Mon séjour auprès de Voltaire*, Léopold Collin Libraire, Paris, 1807, p. 191.
4. Jean-François Marmontel, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, 1805.
5. *Ménage et finances de Voltaire avec une introduction sur les mœurs des cours et des salons au XVIII^e siècle*, par Louis Nicolardot, Paris, Dentu et C^{ie} Éditeurs, 1887.
6. *Vi.* 3735. – Lettre à M. le conseiller Tronchin, le 27 décembre 1758.
7. *Vi.* 3656. – Lettre à M. le président de Brosses, le 9 septembre 1758.
8. *Vi.* 3724. – Lettre au comte d'Argental, le 19 décembre 1758.
9. *Vi.* 3716. – Lettre à Tronchin deux jours après la signature du bail à vie, le 13 décembre 1758.
10. *Vi.* S.58108. – Lettre de M^{me} Gallatin au président de Brosses, le 25 décembre 1758.
11. *Vi.* 3728. – Lettre au président de Brosses, le 25 décembre 1758.
12. *Vi.* S.58150. – Lettre à Chouet, le 29 décembre 1758.
13. *Vi.* S.59066. – Lettre du président de Brosses à M. Loppin, le 4 janvier 1759.
14. *Vi.* 3744. – Lettre au président de Brosses, le 5 janvier 1759.
15. *Vi.* 3762. Lettre au Conseil des finances.
16. *Vi.* 3772. – Lettre à M. de Chauvelin, *Les Délices*, route de Genève, le 9 février 1759.
17. *Vi.* *Voltaire : bibliographie de ses œuvres*, par G. Bengesco : 54. – À M. Girard, mémoire.
Les Délices, près de Genève, le 15 mars 1759.
18. *Vi.* S.59033. – Choiseul à Voltaire, à Versailles, le 20 avril 1759.
19. *Vi.* S.59022. – De M. de Bussy à Voltaire, le 9 mai 1759.
20. *Vi.* S. 59023. – De Voltaire à M. de Bussy, le 16 mai 1759.
21. *Vi.* S.59024. – De M^{me} Denis à M. de Bussy, le 16 mai 1759.
22. *Vi.* S.59029. – De M. de Bussy à Voltaire, le 28 mai 1759.
23. *Vi.* S.59034. – De Choiseul à Voltaire, le 28 mai 1759.
24. *Ménage et finances de Voltaire, op. cit.*, p. 240-241.
25. *Vi.* 3861. – Lettre à M. de Chauvelin, le 3 juin 1759.
26. *Vi.* 3968. – Lettre de M. le président de Brosses, novembre 1759.
27. *Vi.* S.60167. – Le président de Brosses à M. Loppin, baron de Gêmeaux, le 1^{er} juin 1760.

28. *Vi.* S.60168. – De Brosses à M. Jallabert, le 2 juillet 1760.
29. *Vi.* 4441. – Lettre au président de Brosses, le 30 janvier 1761.
30. *Vi.* S.61076. – Le président de Brosses à M. Loppin de Gêmeaux, le 26 mars 1761.
31. *Vi.* 4694. – À M. de Ruffey, le 30 septembre 1761.
32. *Vi.* 4729. – Le président de Ruffey à Voltaire, octobre 1761.
33. *Vi.* 4711. – Lettre du président de Brosses, le 20 octobre 1761.
34. *Vi.* 4728. – Le président de Brosses à Voltaire, fin octobre 1761.
35. *Vi.* 4732. – Lettre de M^{me} Denis à M. de Ruffey, le 4 novembre 1761.
36. *Vi.* S.61078. – Le président de Brosses à M. Loppin de Gêmeaux, le 1^{er} novembre 1761.
37. *Vi.* 4742. – Le président de Brosses à M. de Fargès, Maître des Requêtes, le 10 novembre 1761.
38. *Vi.* S.61079. – Le président de Brosses à M. Loppin de Gêmeaux, le 27 novembre 1761.
39. *Vi.* 4769. – À M. le conseiller Le Bault.
40. *Vi.* 4801. – Voltaire au président de Ruffey, le 13 janvier 1762.
41. *Vi.* 4165. – À M. d'Alembert, le 23 juin 1760.
42. *Vi.* 4527. – À M. d'Alembert, le 20 avril 1761.
43. *Vi.* 8116. – À M. d'Alembert, le 10 décembre 1770.
44. *Vi.* 8180. – Au duc de Richelieu, le 16 janvier 1771.
45. *Vi.* 3966. – À M. le président de Brosses, *Les Délices*, le 9 novembre 1759.
46. *Ménage et finances de Voltaire, op. cit.*, p. 13.

CHAPITRE III

L'ACADÉMICIEN

Voltaire avait quarante-deux ans quand, pour la première fois, une vacance à l'Académie française lui fit entrevoir l'idée de siéger parmi les immortels. « Ni les circonstances où je me trouve, ni ma santé, ni la liberté que je préfère à tout ne me permettent d'oser y penser¹ », se défendit-il auprès d'amis qui lui suggéraient de poser sa candidature. Il disait vrai à propos des circonstances : un scandaleux procès avec le libraire Jore (qui l'accusait de graves lésines lors de son séjour à Rouen²) lui avait fait une réputation détestable. Pour ce qui regarde sa santé, il s'en plaindra jusqu'à sa mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et elle ne lui interdit aucun voyage à travers le royaume et l'Europe. Quant à sa liberté, il n'y renonça jamais et elle ne l'empêcha pas, plus tard, de concourir pour entrer dans l'auguste assemblée. On sait d'ailleurs par sa correspondance qu'il avait justement très forte envie de

1. *Vt.* 598. – Lettre de Voltaire à La Chaussée, Paris, le 2 mai 1736.

2. *Mémoire pour Claude-François Jore, op. cit.*

se mettre sur les rangs pour l'occasion suivante et que les ducs de Richelieu et de Villars y travaillaient auprès du Premier ministre et du garde des Sceaux : « Ainsi, selon toute apparence, voilà une élection toute faite pour la première place qui viendra à vaquer³ », écrivit l'abbé d'Olivet qui était au courant de ces démarches

Disons qu'en mai 1736, Voltaire crut bon de ne pas concourir tout de suite, et il semble qu'il eut raison.

En attendant qu'un immortel offre en mourant une place de gardien de la langue française, Voltaire pouvait tenter de se faire reconnaître de l'Académie des sciences. En effet, celle-ci proposait tous les ans – et propose encore – de concourir pour un prix ouvert au grand public.

Bien que n'ayant aucune formation scientifique, Voltaire était tenté. La vivacité de son intelligence et son insatiable curiosité de tout lui faisaient caresser l'ambition d'être à la hauteur d'un tel ouvrage et d'un tel honneur. Pas au point de le dire tout haut tout de même : il n'osa pas écrire ouvertement à l'Académie pour connaître le sujet du concours. Mais il usa d'un procédé bien ordinaire en demandant à un correspondant de s'en enquérir pour le compte d'un ami qui voulait le secret le plus total. « Je m'adresse à vous de peur que si j'écrivais à quelque académicien on ne pensât que je veux composer pour les prix, c'est une chose qui ne convient ni à mon âge ni à mon peu d'érudition. Je suis chargé de savoir quel est le sujet du prix par un ami, qui demande un secret inviolable⁴... »

Dix mois plus tard, en juin 1737, il eut encore recours au même correspondant qu'il envoya aux nouvelles de façon assez peu académique : il le chargea d'aller tirer les vers du nez à l'apothicaire de l'Académie des sciences à qui il en profiterait

pour acheter du quinquina. « Vous êtes un négociateur très habile. Vous saurez aisément ce que M. Geoffroy pense de tout cela, et vous m'en manderez des nouvelles, le tout sans me commettre le moins du monde¹. »

Tout cela consistait à savoir si l'apothicaire pouvait confirmer que l'antimoine acquérait du poids en se pénétrant des rayons du soleil, et si vingt livres de plomb calciné pesaient vingt-cinq livres.

Pour le quinquina, merci de l'envoyer à Cirey.

On sent, aux précautions qu'il prenait, qu'il craignait le ridicule mais ne pouvait résister à son ambition. Et qu'il n'était pas gêné d'écrire sur des expériences scientifiques qu'il n'aurait pas faites et lui seraient transmises par les indiscretions d'un *factotum* auprès d'un homme de l'art.

À cette époque, Voltaire partageait la vie d'une femme savante, Émilie du Châtelet. Celle-ci, versée dans les sciences, était en correspondance avec le savant Maupertuis dont le couple se flattait de l'amitié. Plus jeune que Voltaire de deux ans, Pierre Louis Moreau de Maupertuis était, lui, membre de l'Académie des sciences, où son intelligence et ses vertus le tiraient irrésistiblement vers la gloire. C'est par la correspondance de la belle Émilie avec le grand Maupertuis qu'on connaît les détails de la lubie de Voltaire.

Alors que, des deux, c'était elle la scientifique, Émilie ne se décida à concourir à son tour qu'à l'insu de son amant et après avoir surtout imaginé d'étudier le sujet sans participer. Au début, elle craignait de lui déplaire en se mettant en concurrence avec lui. Mais surtout, elle combattait ses idées mêmes : scientifique authentique, Émilie du Châtelet avait de la propagation du feu – sujet du mémoire – des idées fort différentes de celles du poète mondain qu'était Voltaire ; mais une femme amoureuse allait-elle le faire savoir à l'objet de sa passion ?

3. Lettre de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, le 3 juin 1736 (citée par Gustave Desnoiresterres dans *Voltaire et la société au XVIII^e siècle – Voltaire à Cirey*, Didier et C^e, Paris, 1871).

4. Vi. 635. – Lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot, le 3 août 1736.

L'envie de concourir lui prit au fur et à mesure de son travail. Elle se cacha pour écrire, donna le change en travaillant la nuit (elle tombait de sommeil pendant la journée), et n'avoua son forfait qu'une fois qu'elle eut appris leur commune infortune : ils ne furent reçus ni l'un ni l'autre.

Voltaire n'en voulut pas à Émilie, ni d'avoir concouru ni de le lui avoir caché. Au contraire, jugeant que le mémoire de sa compagne méritait l'attention du public, il le joignit au sien dans une demande qu'il fit parvenir à l'Académie pour en obtenir l'impression.

Il ne doutait de rien.

Le mois de janvier 1743 marque un tournant dans l'histoire du règne de Louis XV. Après dix-sept ans de ministère, le cardinal Hercule de Fleury s'éteignait à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Homme intègre et affable, dévoué sans états d'âme au service public et au bien commun, celui qui certainement fut le meilleur Premier ministre de l'Ancien Régime laissait, en rendant son âme à Dieu, une place à la tête de l'État et une autre à l'Académie...

Était-il concevable que Voltaire n'en fût pas ? À un Français en voyage qui lui avait appris que l'objet de son adulation ne faisait pas partie de l'Académie, le roi de Prusse Frédéric avait rétorqué : « Qui en est donc ? »

Or, dans le même temps, Voltaire triomphait au théâtre par la représentation de *Mérope*, tragédie qu'il avait commencé par se contenter de traduire de l'italien (on devait l'original à un certain Maffei), puis qu'il avait adaptée au goût français.

Un triomphe au théâtre importait à Voltaire plus qu'à un autre qui n'aurait pas connu ses désastres. En 1724, il n'avait pu faire jouer *Mariamne* qu'une seule fois, essuyant l'humiliation non seulement d'avoir fait un four mais d'avoir

été la cible de moqueries bien tournées. Pour comprendre ce qui suit, il faut savoir qu'à l'époque, on payait le double à la première représentation d'une pièce :

*Ci-gît qui fut brillante avant que de paraître
Qui, paraissant, cessa de l'être
Un seul jour éclaira sa vie et son trépas
Chacun la vit mourir sans regret, non sans trouble.
Passant, tu ne perds rien, si tu ne la vis pas
Si tu la vis, tu perds le double².*

Dix ans plus tard, *Adélaïde du Guesclin* avait déclenché lazzis et sifflets dès le premier acte, jusqu'à cette répartie, au cinquième, qui fit hurler de rire quand le duc de Vendôme demanda au sire de Coucy :

*Bon Français, meilleur frère, ami, sujet fidèle
Es-tu content Coucy ?
... et que du public hilare jaillit : « Couci-couça³ ! »*

Les mécomptes de Voltaire avec le succès continueront et notamment plus tard, en 1750, quand il montera *Oreste*, qui déclenchera des sifflets unanimes. Jean-François Marmontel était là et c'est lui qui raconte comment Voltaire, présent lors de cette mise à mort, réagit aux huées déclenchées par un trait qu'il avait voulu pathétique : « Eh ! Barbares, c'est du Sophocle⁴ ! »

Bien évidemment, il fut chansonné dans les jours qui suivirent :

*Il aurait évité les sifflets du parterre
Et son jugement rigoureux
S'il se fût souvenu, le trop hardi Voltaire,
Que le destin d'Oreste est d'être malheureux.*

En attendant, à l'orée du printemps 1743, l'étoile de Voltaire était plutôt montante et l'espoir d'être élu à l'Académie prenait tournure. À la condition, certes, que son discours publiquement et violemment antireligieux puisse être compensé par quelque affirmation contraire. Quoi de plus simple ?

Il siégeait à l'Académie un farouche opposant à sa candidature impie. Jean-François Boyer, évêque de Mirepoix qui devint grand aumônier de la dauphine, ne voulait pas en entendre parler. C'est à lui que Voltaire adressa un courrier des plus cagots, des plus hypocrites, dans lequel il renia, bien sûr, toute paternité des *Lettres philosophiques*⁵ et protesta de son orthodoxie : « Je peux donc dire, devant Dieu qui m'écoute, que je suis bon citoyen et vrai catholique, et je le dis uniquement parce que je l'ai toujours été dans le cœur. Je n'ai pas écrit une page qui ne respire l'humanité, et j'en ai écrit beaucoup qui sont sanctifiées par la religion⁶... » Menteur !

Paris connaissait son homme et personne ne fut dupe. « Il paraît depuis quelques jours une lettre de Voltaire écrite à un ami ; quoiqu'elle soit très bien écrite, il y a lieu de croire qu'elle ne fera changer de sentiment personne », écrit le duc de Luynes⁷. Pire : l'hypocrisie rajoutait à la réprobation de son impiété. Même Frédéric, de son lointain Berlin, exprima sa répréhension.

Voltaire ne fut pas élu à l'Académie, où l'évêque de Bayeux prit la place convoitée, et il vomira longtemps encore son mépris pour le *théatin* Boyer qui s'était mis en travers de sa route.

Mais l'âge moyen des académiciens étant ce qu'il était, il savait n'avoir pas trop longtemps à attendre pour tenter une nouvelle chance.

Celle-ci se présenta le 17 mars 1746, quand le président Bouhier s'éteignit en Bourgogne. Voltaire avait cinquante-deux ans. C'était maintenant. Comme il l'avait fait pour obtenir des renseignements à l'Académie des sciences, il fit jouer des relations : parlant de lui-même à la troisième personne, il demanda à ses amis d'Argental d'intercéder en sa faveur car, dit-il, « il sera très flatté d'être désiré, mais il craindra toujours de faire des démarches⁸ ». Une rebuffade est toujours moins cuisante quand on ne l'affronte pas, et ces amis étaient de ceux, rares dans une vie, qui jamais ne firent défaut : ils tâchèrent le terrain.

Tandis que ses *divins anges* battaient la campagne pour lui, il jouait la scène qu'il avait manquée trois ans plus tôt, celle du dévot incompris : « Il est d'une compagnie à laquelle je dois mon éducation, et le peu que je sais. Il n'y a guère de jésuites qui ne sachent que je leur suis attaché dès mon enfance. Les jansénistes peuvent n'être pas mes amis ; mais assurément les jésuites doivent m'aimer, et ils manqueraient à ce qu'ils doivent à la mémoire du père Porée, qui me regardait comme son fils⁹ », etc. Et de jurer l'orthodoxie de sa catholicité, de la bienveillance du pape qui avait bien reçu sa tragédie de *Mahomet* : y avait-il dans le royaume de France un citoyen plus respectueux de la religion que lui ?

Il écrivit partout, rencontra les uns et les autres, flatta qui il fallait, occupa le terrain pour se rendre incontournable. Pour tout arranger, le roi fit savoir qu'il ne s'opposerait pas à son élection. On y était presque...

La vérité était que l'Académie avait reçu en son sein des auteurs autrement moins doués que lui. Son ami Richelieu y entra en 1720 sans même connaître l'orthographe et en faisant écrire son discours de réception par un autre ; c'est dire s'il fallait surtout être bien en cour...

Voltaire avait des amis, mais plus encore d'ennemis. Lisons, pour comprendre comment il vainquit les seconds, ce qu'en écrivit Montesquieu :

« Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli ; il serait honteux pour l'Académie que Voltaire en fût, et il lui sera quelque jour honteux qu'il n'en ait pas été¹⁰. »

En attendant, ceux qui ne l'aimaient pas s'en donnaient à cœur joie et rappelaient, en rime ou en prose, ses travers, indignations indignes, bassesses et bastonnades qui avaient émaillé sa jeunesse¹¹. Le poète Pierre-Charles Roy avait la dent dure et il connaissait son homme, rien ne semble lui avoir échappé des misères que l'absence de scrupules de Voltaire lui avait values en termes de réputation. Voltaire en était indigné. « Comment me conduirai-je au sujet du libelle diffamatoire dans lequel l'Académie est outragée et moi si horriblement déchiré ? » gémit-il, usant ici d'une ficelle qui lui servira souvent : protester contre l'outrage qu'on faisait non à lui-même, mais à travers lui à l'Académie (au roi, à la reine, à la littérature, à la France¹²...) !

La procédure qu'on avait à disposition en pareil cas est bien connue puisqu'il s'agit de la lettre de cachet.

On a beaucoup glosé sur ce moyen dont usaient les autorités pour arrêter des indésirables sans les faire passer devant les juridictions ordinaires. La lettre de cachet (c'est-à-dire cachetée, contrairement aux lettres patentes, décisions royales lisibles par tous) permettait en fait aux citoyens de faire jouer la protection des autorités dans les cas où l'on désirait éviter le scandale. Elle était, bien plus qu'une arme du despotisme royal, celle de la paix des familles qui pouvaient ainsi mettre chez les sœurs une fille qui tournait mal ou à l'ombre un fils prodigue. L'odieux marquis de Sade sera ainsi incarcéré sans que l'horreur de ses crimes ne jette sur les siens l'opprobre qu'un procès public eût inévitablement provoqué¹³.

Pour obtenir contre quelqu'un une lettre de cachet, il fallait que la cause en soit juste, et les autorités l'accordaient comme une faveur à ceux qui la demandaient. Encore fallait-il la justifier. Voltaire ne manqua pas de le faire pour celle qu'il demanda contre Roy qui, assura-t-il, avait injurié le maréchal-duc de Richelieu : utilisée contre ce malappris, la lettre de cachet éviterait les embarras d'une procédure et lui permettrait, à lui Voltaire, de continuer de se consacrer uniquement, comme historiographe, à écrire l'histoire des glorieuses actions de Sa Majesté. N'en doutons pas, il faisait ça pour la France¹⁴ !

Il n'y eut pas que Roy pour s'amuser aux dépens de l'irascible poète, d'autres s'égayèrent à rire de ses travers et à lui rappeler certaine bastonnade qui n'en finissait pas, décidément, de lui chauffer les côtes.

L'ironie, la satire, l'épigramme, le libelle étaient les façons de faire du siècle, et Voltaire en usa plutôt plus qu'un autre. Mais il ne les supportait pas quand c'est lui qui en faisait les frais. Il était comme ça, mauvais joueur. Mais un mauvais joueur plein de relations qu'il savait faire jouer. Il sortit, contre ces insolents, l'artillerie lourde.

Autour des attaques de Roy était parue une salve d'écrits ravageurs pleins d'esprit et de méchanceté, visant juste et frappant fort, qui le mirent hors de lui.

Il entreprit d'aller déposer plainte contre ces ennemis qui, pour certains d'entre eux, signaient de leur main leurs attaques et semblaient se moquer comme d'une guigne des menaces du poète devenu enragé.

Car ne croyons pas que les honneurs tant désirés qu'il venait enfin de recevoir (il fut élu le lundi 2 mai 1746 et les reçut une semaine plus tard) lui eussent, si peu que ce fût, empli le cœur d'une apaisante philosophie. Au faite de sa

réussite, le jour même de sa réception, incapable d'atteindre les auteurs de ces maudits libelles, il s'en prit à ceux qui, à la base, les fabriquaient ou les colportaient, à savoir les gens de métier. Autrement dit, les plus faibles.

À cette époque de censure, de nombreux écrits circulaient sans autorisation par une tolérance bienveillante des autorités qui savaient regarder ailleurs. Or, en cas de plainte, elles devaient néanmoins poursuivre. Voltaire se déchaîna. Le soir même de son triomphe, il rendit visite au commissaire de son quartier et prépara la perquisition du lendemain matin : pendant des jours et des jours, à la tête d'escouades d'archers qu'il n'avait pas honte de diriger lui-même, il allait faire saisir chez les uns et les autres tout ce qui pouvait porter la trace d'une atteinte à son honneur bafoué.

Il commença par une visite domiciliaire rue Saint-Jacques, chez un certain Mairault, où il conduisit lui-même les archers. Or Mairault était sur son lit de mort. Certes, il n'était pas entré en agonie (il vivra encore trois mois), mais ce facétieux rimeur n'en était pas moins très malade et peu soucieux des états d'âme de Voltaire. Qu'à cela ne tienne ! il fut autorisé à rester au lit tandis qu'on fouillait son logis à la recherche d'une pièce à conviction. On en trouva une sous la forme d'une feuille de papier portant les mots « Monsieur de Voltaire se répand en invectives... »

On en tenait déjà un.

Les recherches suivantes furent plus fructueuses et on mit la main sur un certain Phélizot qui, lui, était en possession de centaines d'exemplaires des pièces de Roy. Il fut immédiatement arrêté et envoyé à Bicêtre, d'où Voltaire tenta (vainement) de le faire partir aux galères : la police du temps avait la dent moins dure que l'immortel poète.

À partir des aveux que Phélizot fut bien obligé de faire, on remonta chez les uns et les autres, chaque saisie en amenant

d'autres, chaque perquisition faisant craquer les malheureux qui se défendaient comme ils le pouvaient. On jeta en prison deux veuves, dont l'une avec son fils et son gendre

Les Parisiens assistaient au spectacle que donnait l'immortel qui, toute honte bue, marchait en tête, s'arrêtait, pointait du doigt telle maison, guettait et conduisait sa troupe.

« Revoilà toujours ce héros dans la boue. Il est trop ridicule de prétendre que lui seul ne sera pas chansonné, quand des plus grands rois et les plus grands hommes l'ont été dans tous les temps », commente M^{me} de Graffigny, qui le connaissait bien. Elle ajoute : « La désolation est dans la librairie. Il y a tous les jours de nouveaux arrêtés : à présent, ils sont vingt-quatre ou vingt-cinq. C'est une inquisition qui révolte tout Paris, qui ferme toutes les presses... C'est une chose affreuse que les continuelles persécutions de Voltaire contre la librairie, et la haine et le mépris que cela lui attire, lui, apôtre de la liberté. (...) Il y a déjà cinq ou six familles ruinées, de ceux qui sont toujours en prison. (...) Il montre toute l'infamie de son âme que j'ai tant cherché à excuser, c'est un monstre !... il ruine de malheureux auteurs qu'un roman fait vivre, et de malheureux libraires dont les enfants demandent aumône¹⁵. »

L'infortuné Phélizot ayant dit qu'il tenait ses libelles d'un violon de l'opéra nommé Louis Travenol, Voltaire obtint un ordre de perquisition chez ce dernier.

Avait-il été prévenu ? Toujours est-il que quand le commissaire de La Vergée en personne, flanqué de son inspecteur d'Advenel, entra au domicile du violoniste, ils n'y trouvèrent que ses vieux parents et sa sœur handicapée. Une perquisition en bonne et due forme leur fit mettre la main sur trois – *trois* – exemplaires du pamphlet litigieux, ce qui

fut suffisant pour se saisir du vieillard complice et l'enfermer au For-l'Évêque, malgré le désespoir des deux femmes.

« Depuis quand n'est-il plus permis de garder chez soi de ces pièces plaisantes, lorsqu'elles n'intéressent ni la religion, ni l'État, ni les puissances¹⁶ ? » s'indignera l'avocat du musicien.

Depuis que Voltaire, que le monde entier chantera pour avoir été le défenseur de la liberté d'expression, en avait ainsi décidé.

Le vieil homme resta six jours au For-l'Évêque, dont trois au secret. Une mobilisation d'amis et voisins lui permit d'en sortir le 12 juin 1746.

Voltaire, malgré les tentatives d'intercessions diverses, ne voulait rien lâcher : il déposa plainte et demanda six mille livres de dommages et intérêts. Pour la possession, à domicile, de pamphlets injurieux à son égard.

Pour contrer cette attaque qui pouvait ruiner irrémédiablement toute la famille, les Travenol demandèrent la même somme en réparation de l'incarcération du père.

C'est un certain Mannory qui assura la défense de la famille. Dans son plaidoyer, qu'il publia, il assura avoir aimé et admiré Voltaire, et c'était vrai. Lors de la parution d'*Edipe*, il avait été de ceux qui avaient pris le parti du jeune auteur en butte à la critique : « Mais c'est un innocent qu'il s'agit de défendre. C'est une famille entière, qui dépend du sort de cet homme innocent, que l'on veut accabler. Le sieur de Voltaire ne court aucun risque ; la famille de Travenol est perdue, si on ne la défend pas. Dans cette position, nous devons notre ministère en tout temps, en tout lieu, contre toutes sortes de personnes ; le crime peut quelquefois rester impuni mais l'innocence ne doit jamais être opprimée¹⁷. »

La procédure nécessita six audiences à l'issue desquelles,

le vendredi 30 décembre 1746, Travenol fils fut condamné à verser trois cents livres à Voltaire, qui fut condamné à en verser cinq cents au père. On crierait difficilement victoire d'un tel verdict, tout juste bon à apaiser la querelle. La seule vraie satisfaction de Voltaire fut de savoir que les écrits incriminés devaient être détruits, ce qui ne les empêcha pas de passer à la postérité. L'affaire en tout cas était terminée.

Ou plutôt, elle aurait dû l'être ; mais elle ne le fut pas. Car le vindicatif poète ne voulut se contenter de voir son adversaire aussi légèrement condamné, et il repartit à l'assaut pour obtenir un jugement véritablement punitif : il interjeta appel, ce qui faisait remonter l'affaire au parlement de Paris. Cette ultime procédure donna raison à Travenol contre Voltaire, qui se vit débouté le 22 avril suivant.

Gustave Desnoiresterres affirme que cette affaire ternit irrémédiablement la réputation de Voltaire sur la place de Paris, et que Louis Travenol ne se remit jamais complètement de ces démêlés desquels il avait cru ne pouvoir sortir que vainqueur ou ruiné. Il avait dû, pour faire face à tant de frais que son niveau de vie ne pouvait lui permettre, obtenir des secours que son procureur et même l'opéra où il travaillait lui accordèrent généreusement. Ajoutons que ceux-ci ne suffirent pas entièrement, et qu'il fut un jour en peine de régler une veuve Martin qui en appela à la justice. La dame fut déboutée, car les revenus d'un membre de l'Académie royale de musique étaient déclarés non saisissables par un arrêt du Conseil, c'est-à-dire par décision royale.

Un petit détail – un peu hors sujet, mais qui ne manque pas de sel, sur les suites des aventures du tumultueux violoniste. Quelques années plus tard, des démêlés avec ses confrères lui firent quitter l'opéra et la protection royale qui allait avec. Des créanciers qui avaient dû renoncer à leurs droits à la suite

du procès de la veuve Martin, revinrent à la charge. Toujours défendu par l'avocat Mannory, Travenol troussa une nouvelle justification, arguant que les pensions de retraite étaient aussi insaisissables que les appointements de l'artiste en activité. Hélas, ce n'était pas le cas, et il dut plier.

Cela pour attirer l'attention sur une information tout à fait incidente digne d'intérêt : l'existence, sous l'Ancien Régime, de pensions de retraite versées aux artistes.

Seulement aux artistes¹⁸ ?

Louis Travenol, comme violon de l'opéra, percevait par mois cinquante livres avec lesquelles il faisait vivre sa famille augmentée d'une sœur handicapée¹⁹. Ce que le poète outragé avait exigé de lui pour réparation de son honneur bafoué, représentait dix années de travail. Mais pouvait-on ainsi laisser ridiculiser un académicien ? Et d'ailleurs, l'honneur d'un homme a-t-il un prix ?

Entendons par là, l'honneur d'un seul homme : Voltaire. On a vu le cas qu'il faisait de celui des autres...

À l'époque où Voltaire concourait pour le prix de l'Académie des sciences de la manière qu'on a vue, Pierre Louis Moreau de Maupertuis – son cadet de deux ans – parcourait l'Arctique à telle fin de confirmer, ou infirmer, la théorie de Newton concernant la forme des pôles. Il partit de Dunkerque le 2 mai 1736 avec huit compagnons (dont le Suédois Anders Celsius), pour une expédition passionnante et périlleuse où ne manquèrent ni l'endurance, ni le courage, ni la bonne humeur. Ils affrontèrent maints dangers et les souffrances d'un froid qui leur collait les lèvres sur leurs gobelets. Mais ils étaient mus par l'amour de la science et le feu sacré de l'enthousiasme. Ils firent de leur expédition non seulement une démarche scientifique capitale mais également une expérience humaine inoubliable, puisque Maupertuis tomba amoureux d'une

Finlandaise qu'il ramena avec lui en France. Heureux hommes, ardents, passionnés, travailleurs reconnus et chantés par leurs contemporains, amoureux de la vie et amoureux tout court... Maupertuis était revenu couvert de gloire et Voltaire l'avait chanté comme il savait le faire :

*Héros de la physique, Argonautes nouveaux
Qui franchissez les monts, qui traversez les eaux.
Dont le travail immense et l'exacte mesure
De la terre étonnée ont fixé la figure.
Dévoilez ces ressorts, qui font la pesanteur.
Vous connaissez les lois qu'établit son auteur.*

Le roi de Prusse, Frédéric II, rêvait de s'entourer de tout ce que l'Europe comptait de grands esprits :

« Vous avez montré la figure de la terre au monde ; montrez aussi à un roi combien il est doux de posséder un homme tel que vous²⁰ », écrivit-il au nouveau héros français.

C'est à Clèves qu'avait eu lieu la première réunion des trois étoiles de l'Europe intellectuelle : le jeune roi Frédéric avait à souper les deux astres du siècle des Lumières. À sa droite, Maupertuis le savant, à sa gauche, Voltaire le poète, les sciences et les arts, la physique et la langue française. Frédéric chérissait les uns autant que les autres, il choyait l'un autant que l'autre.

Alors que Voltaire, au bout de trois jours, partait rejoindre Émilie, Maupertuis suivit le jeune roi que la guerre de succession d'Autriche mobilisait. Il avait été mousquetaire, il ne craignait pas de respirer l'odeur de la poudre, ni de chevaucher en sa compagnie en direction de la Silésie.

Au cours de la bataille de Mollwitz, au mois d'avril 1741, son cheval s'emballa et le fit basculer dans les lignes ennemies où il fut fait prisonnier, après avoir été volé et dépouillé de tout.

Il est des êtres à qui le destin fait un sort particulier. Tomber entre les mains de hussards en train de perdre une bataille serait à n'importe qui la marque du malheur. Pour Maupertuis, il n'en fut rien. On le mena jusqu'à Vienne, à la cour de l'impératrice, qui le combla de bienfaits et de signes de reconnaissance. C'est une fois encore triomphant qu'il quitta l'Autriche et regagna sa France natale, où il se démena pour faire accepter par l'Académie des sciences le mémoire si peu scientifique de son ami Voltaire.

Le 8 juin 1743, il fut élu à l'Académie française, où il fut reçu trois semaines plus tard.

Frédéric se fit pressant pour le faire revenir à Berlin, où il comptait se l'attacher. Il sut le convaincre de venir, c'est l'amour qui le convainquit de rester. Arrivé à la cour en 1744, Maupertuis, dont les amours laponnes avaient tourné court, était tombé amoureux d'une belle Allemande qu'il ne pouvait épouser qu'en épousant sa patrie. Frédéric le nomma président de l'Académie des sciences en le dotant d'une pension annuelle de seize mille livres. Rappelons qu'un violon de l'opéra parisien faisait vivre sa famille avec six cents livres par an. Maupertuis en perçut trente-deux fois plus, à charge pour lui d'attirer à Berlin les savants de toute l'Europe. Il était au sommet de la gloire et de la félicité.

En 1750, après avoir perdu Émilie (morte en couches non pas de ses œuvres à lui ni de celles du mari de la dame, mais d'un autre poète, de Saint-Lambert), Voltaire rejoignit à son tour la cour du roi de Prusse. De Paris, le naturaliste Buffon pressentit que la cohabitation des deux académiciens français allait faire des vagues : « Ces deux hommes ne sont pas faits pour demeurer ensemble dans la même chambre²¹. »

Y avait-il des raisons de redouter quelque esclandre ?

On n'a pas connaissance que Voltaire ait eu à se plaindre du géomètre-explorateur. C'est Maupertuis, plutôt, qui aurait pu avoir des griefs contre Voltaire qui, quatre ans plus tôt, après avoir chanté « l'argonaute nouveau », avait rayé son nom de la liste des personnages illustres qu'il s'apprêtait à célébrer dans son discours académique.

Mais le savant assurait ne lui en pas vouloir, on n'a aucune raison de ne pas le croire.

Il est certes un point, qu'on pourrait dire capital, qui séparait les deux hommes : la religion. On sait ce qu'en pensait Voltaire, on sait moins que Maupertuis était croyant, et même pratiquant. Savant et aventurier couronné par deux cours d'Europe, amoureux des jolies femmes, sachant jouir de la vie et l'embellir de chansons qu'il accompagnait à la guitare (il avait emporté la sienne en Laponie), Maupertuis faisait ses prières avec sincérité. Il théorisa en 1750 sa conviction de l'existence de Dieu dans *Essai de cosmologie*, qu'il approfondira en 1756 en publiant *Examen philosophique de la preuve de l'existence de Dieu employée dans l'essai de cosmologie*. Maupertuis était scientifique, heureux et catholique.

Est-ce ce point que Buffon perçut comme devant les séparer, ou bien n'était-ce pas plutôt que Voltaire n'était pas homme à supporter un autre génie que le sien dans son entourage ?

Des deux hommes, Frédéric donnait l'avis suivant : « Je l'ai regardé [Maupertuis], comme l'homme le plus spirituel que j'aie connu. Voltaire pérorait, dissertait et voulait être écouté ; on aimait d'abord à l'entendre, mais on s'en lassait ; au lieu que tout ce que disait M. de Maupertuis partait comme un éclair et en avait le feu²². » Ailleurs : « ... à la longue, j'aime mieux vivre avec Maupertuis qu'avec lui [Voltaire]. Son caractère est sûr, et il a plus le ton de la conversation

que le poète, qui, si vous y avez bien pris garde, dogmatise toujours²³. »

On a bien là les ingrédients de ce qui allait déclencher un drame : Voltaire était au sommet, certes, mais il y avait déjà quelqu'un. Cela faisait un de trop.

L'affaire démarra quand Voltaire décida de se mêler d'une dispute qui n'était pas et n'avait pas à être la sienne : une querelle d'experts, une affaire regardant deux scientifiques. Maupertuis, pour des raisons qu'on n'étudiera pas ici, s'en prit à des conclusions du mathématicien allemand Johann Samuel Koenig, son confrère de l'Académie des sciences de Paris. À l'issue de la dispute, Maupertuis, dont on reconnut les raisons, fit radier Koenig de l'Académie prussienne le 13 avril 1752.

Voltaire connaissait Koenig, que Maupertuis, justement, avait en son temps présenté à Émilie afin qu'il lui enseignât les mathématiques. On sait, par une lettre adressée à l'époque à Helvétius, le peu d'estime que le poète portait au mathématicien et comme il savait bien alors le tourner en dérision²⁴. Aussi peut-on assurer que ce n'est pas par amitié pour l'un que Voltaire prit le parti de l'autre. La haine, chez lui, primait toujours le reste et il se servit de Koenig pour détruire Maupertuis.

Il est possible que, dans l'affaire qui opposa le Français directeur de l'Académie de Berlin et le mathématicien allemand, le premier ne joua pas un rôle très glorieux et put abuser de sa position dominante pour réduire son adversaire. De plus, bien que scientifique reconnu, Maupertuis avait ses extravagances et on pouvait, avec un regard malveillant, fouiller dans ses écrits pour y dénicher des sujets de ridicule. Voltaire excellait à cet art. Il s'y déchaîna.

La première salve partit par la publication au printemps 1752 d'un conte écrit en 1747, comme il en viendra d'autres, dans lequel Voltaire utilisa le mode burlesque pour régler ses comptes. *Micromégas* (petit-grand, déjà tout un programme dans le titre), s'amusa à tourner en dérision l'expédition au pôle qui avait valu à Maupertuis sa renommée européenne : « Cependant, de peur de se repentir une seconde fois, ils résolurent de débarquer. Ils passèrent sur la queue de la comète, et, trouvant une aurore boréale toute prête, ils se mirent dedans, et arrivèrent à terre sur le bord septentrional de la mer Baltique, le cinq juillet mil sept cent trente-sept, nouveau style... On sait que dans ce temps-là même une volée de philosophes revenait du cercle polaire, sous lequel ils avaient été faire des observations dont personne ne s'était avisé jusqu'alors. Les gazettes dirent que leur vaisseau échoua aux côtes de Botnie. » La conclusion du conte consiste bien à se moquer des scientifiques partis en Laponie. Ce n'était certes pas diffamatoire, seulement ironique, railleur, et pas franchement respectueux... c'est le moins qu'on puisse en dire. Voltaire le poète s'y mêlait de distribuer bons et mauvais points à des scientifiques qui, eux, parlaient de ce qu'ils connaissaient.

Maupertuis pouvait ignorer cette première décharge comme n'étant que du petit plomb. La suivante fut plus dure.

« M. Moreau de Maupertuis, dans une brochure intitulée *Essai de cosmologie*, prétendit que la seule preuve de l'existence de Dieu est $AR+nRB$, qui doit être un minimum », railla-t-il en septembre, sous le titre *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*. De quoi se mêlait-il, sinon de tourner en dérision les pensées d'un savant et de prendre parti dans un conflit auquel il était étranger ? Il le dit à la fin de la lettre : « Ainsi le sieur Moreau de Maupertuis a été

convaincu, à la face de l'Europe savante, non seulement de plagiat et d'erreur, mais d'avoir abusé de sa place pour ôter la liberté aux gens de lettres, et pour persécuter un honnête homme qui n'avait d'autres crimes que de n'être pas de son avis. Plusieurs membres de l'Académie de Berlin ont protesté contre une conduite si criante, et quitteraient l'académie que le sieur Maupertuis tyrannise et déshonore s'ils ne craignaient de déplaire au roi qui en est le protecteur²⁵. »

Voltaire défendait la liberté des gens de lettre, l'image lui colle encore à la peau.

Kœnig lui-même n'avait besoin de personne pour rédiger sa défense, et il publia, peu de temps après la *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*, sa propre diatribe en défense de sa bonne foi, qui ne laissait pas d'être mordante : *Appel au public du jugement de l'Académie royale de Berlin*.

Feignant de n'être pas l'auteur de la *Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris* et de découvrir l'innocence de Kœnig, Voltaire écrivit à ce dernier pour se mettre résolument de son bord.

Puis il endossa la défroque qu'il affectionnait tant, celle de l'innocent injustement soupçonné et découvrant la noirceur du monde qui l'entoure : « Maupertuis a des ennemis à Paris, à Berlin, en Hollande... je n'entre pour rien dans les querelles qu'il se fait, et dans les critiques qu'il essuie », prétendit-il à La Condamine le 12 octobre⁵.

Menteur ! Voltaire n'en avait d'ailleurs pas été à son coup d'essai en publiant sa *Réponse*. Il avait également diffusé pendant l'été, anonymement bien sûr, une étude des *Œuvres* de Maupertuis intitulée *La Querelle*²⁶. Façon à lui de n'entrer pour rien dans les critiques que Maupertuis essuyait...

Maupertuis, à ce moment, était malade et brûlant de fièvre. Il eût fallu bien de l'indulgence pour passer outre l'authentique délire qui fut le sien dans les lettres qu'il publia dans cet état.

« Je m'affranchis d'une gêne à laquelle je n'aurais pu me soumettre : je ne suivrai aucun ordre ; je parcourrai les sujets comme ils se présenteront à mon esprit ; je me permettrai peut-être jusqu'aux contradictions ; je dirai sur chaque sujet ce que je pense au moment où j'écris ; et quelles sont les choses sur lesquelles on doit toujours penser de la même manière⁶ », avait-il prévenu au moment de publier ces lettres extravagantes.

Il avait tressé lui-même les verges dont Voltaire le battait en proposant de faire exploser les pyramides pour en connaître les profondeurs, et en suggérant notamment d'utiliser les condamnés à mort pour explorer les tréfonds du cerveau d'un homme vivant, et autres joyusetés de ce genre. L'indulgence, on l'a compris, n'était pas le fort de Voltaire qui écrivit à sa nièce qu'il était devenu fou.

Frédéric, conscient de l'égarément et de la santé défaillante de son ami Maupertuis, lui conseilla, amicalement, de se reposer et de laisser dire. Puis il s'engagea personnellement dans une attaque d'envergure en répondant lui-même à Voltaire et de cinglante façon, utilisant contre lui les mêmes artifices que l'acrimonieux poète affectionnait : le pamphlet anonyme, l'allusion ravageuse, l'ironie mordante. Frédéric fustigea Voltaire des mêmes verges dont celui-ci avait usé, et prenait la défense d'un homme malade et accablé qui se trouvait être le directeur de son académie.

« Ce qu'il y a d'humiliant pour l'esprit humain, ce sont ces animosités excitées par l'envie, ces libelles, ces injures, ces calomnies atroces dont les petits génies tâchent

5. *Vz.* 2447. – À M. de La Condamine, Porsdam, le 12 octobre 1752.

6. *Vz.* Cité par Desnoiresterres : Maupertuis, *Œuvres* (Lyon, 1768), tome II, p. 221, lettre première.

d'accabler la mémoire des grands hommes... Il s'agit de M. de Maupertuis, notre illustre président. Sa supériorité, son génie, ses profondes connaissances, ont révolté l'amour-propre de M. Kœnig, professeur en philosophie²⁷... »

Frédéric de Prusse était fondé à exiger de Voltaire qu'il cesse de maltraiter publiquement Maupertuis. Reste qu'il le fit avec une virulence inouïe en s'engageant sur le fond : il donna tort à Kœnig. Mais il ne s'arrêta pas là : « Le professeur, irrité de se voir confondu, et surtout fâché de n'avoir pu nuire à un homme que toute l'Europe admire, non content de l'accabler d'injures grossières, la dernière ressource de ceux qui n'ont point de bonnes raisons à alléguer, s'associa avec des écrivains assez méprisables pour s'enrôler chez lui et pour combattre sous ses drapeaux. L'un de ces misérables, sous le nom d'un académicien de Berlin^{7*} a fait imprimer un libelle infâme dans lequel il traite M. de Maupertuis comme un homme sans jugement peut parler d'un inconnu, ou comme les imposteurs les plus effrontés ont coutume de calomnier la vertu. »

Diantre ! Le *Salomon du Nord* n'y allait pas de main morte. Et, arguant du fait que Voltaire avait prétendu parler au nom de l'Académie de Berlin, Frédéric le Grand mit les choses au point : « Il faut qu'il soit clair aux yeux de toutes les nations qu'il n'y a point parmi nous de fils assez dénaturé pour lever le bras contre son père, ni d'académicien assez vil pour se rendre l'organe mercenaire des fureurs d'un envieux. Non, monsieur, nous rendons tous à notre président le tribut d'admiration qu'on doit à sa science et à son caractère ; nous osons même nous l'approprier, nous le revendiquons à la France. »

Puis, revenant sur l'allégation selon laquelle les académiciens allemands auraient quitté l'Académie de Berlin

s'ils n'avaient craint de déplaire au roi : « Autant de mots, autant de faussetés. C'est un fait connu de tout le royaume et de toute l'Allemagne que nos plus célèbres académiciens ont été attirés ici par les soins de M. de Maupertuis... »

« Voyez comme les ennemis de M. de Maupertuis se sont trompés. Ils ont pris l'envie pour l'émulation, leurs calomnies pour des vérités, le désir de perdre un homme pour sa ruine réelle, l'espérance de le réduire au désespoir pour la fin désastreuse de sa vie, et leur folie pour la méchanceté la mieux ourdie. Qu'ils apprennent enfin qu'ils se sont abusés dans leur dessein et dans leurs conjectures, et que, s'il y a des gens assez lâches pour oser calomnier de grands hommes, il s'en trouve encore, dans ces temps, d'assez vertueux pour les défendre. »

Voltaire suffoqua.

« Voici qui n'a point d'exemple, et qui ne sera pas imité ; voici qui est unique, écrivit-il à sa nièce. Le roi de Prusse, sans avoir lu un mot de la réponse de Kœnig, sans écouter, sans consulter personne, vient d'écrire, vient de faire imprimer une brochure contre Kœnig, contre moi, contre tous ceux qui ont voulu justifier l'innocence de ce professeur si cruellement condamné. Il traite tous ses partisans d'envieux, de sots, de malhonnêtes gens. La voici, cette brochure singulière, et c'est un roi qui l'a faite²⁸ ! »

En frappant si fort, Frédéric II entendait mettre un point final aux agressions dont le directeur de son Académie des sciences était la victime de la part de son chambellan. Et comme Voltaire avait commis un pamphlet anonyme, le roi pouvait tout se permettre et lui répondre par la même voie sans avoir l'air d'y toucher.

7.* Voltaire, bien sûr.

Quand il s'agissait de haïr, Voltaire ne lâchait jamais. Jamais. Il voulait tourner Maupertuis en ridicule. Il voulait que l'Europe entière rie de lui. Il voulait que nulle part le savant, pour le moment gravement malade, ne puisse mettre les pieds sans qu'on ricane, qu'on se gausse, qu'on le raille. Quand il s'agissait de haïr, Voltaire avait un authentique génie, qu'il sollicita pour écrire une charge diabolique par sa méchanceté et sa drôlerie. La *Diatribes du docteur Akakia, médecin du pape* fut écrite par une plume trempée dans l'encre de l'intelligence au service de la destruction d'autrui.

Une fois le pamphlet rédigé, restait à le publier.

Il est bien évident que la façon dont le roi venait de le traiter ne lui permettait pas d'espérer en obtenir un privilège d'impression. Mais comme ils avaient tous deux commis leur forfait de façon anonyme, ils pouvaient faire semblant de rien et continuer de souper ensemble et de correspondre de la façon la plus amicale en apparence.

Voltaire profita de ces dehors de la plus grande civilité pour trahir son protecteur et mordre la main qui le nourrissait.

Un soir que les deux renards soupèrent ensemble en bonne compagnie, Voltaire parla ostensiblement à voix basse à son ami le marquis d'Argens, de manière à attirer l'attention du roi. Celui-ci, judicieusement piqué, voulut savoir de quoi il retournait. Il s'agissait de la publication d'un brûlot prenant à parti les incrédules et autres libres-penseurs dont la fine fleur se trouvait, justement, réunie autour de cette table. C'est du moins ce que Voltaire prétendit, et il en profita pour demander au roi la permission de répondre publiquement à ces insolents qui s'attaquaient ainsi à la majesté royale. C'est ainsi que Frédéric, qui pourtant n'avait rien d'un naïf, accorda à Voltaire le privilège d'impression qui lui manquait pour reprendre ses attaques assassines.

Le croirait-on ? Eh bien, il faut le croire. Muni de

l'autorisation royale, Voltaire publia le pamphlet interdit en même temps que l'autorisé.

Quand il l'apprit, le roi de Prusse explosa et ordonna immédiatement une enquête qui lui fit savoir avec certitude de qui venait la trahison. Il écrivit à Voltaire qu'il était démasqué, l'éditeur ayant tout avoué.

Voltaire se confondit-il alors en excuses ? C'est mal le connaître que de supposer une chose pareille.

Non, Voltaire ne demanda pas pardon à son bienfaiteur pour la trahison qu'il venait de commettre et dont la seule justification était son besoin maladif de détruire un adversaire qui, au demeurant, ne lui avait rien fait. Il nia. Comme un enfant pris les doigts dans le pot de confiture, il nia. Il n'avait rien fait. Rien. C'était de la calomnie pure. « Ah mon Dieu sire dans l'état où je suis ! Je vous jure encore sur ma vie à laquelle je renonce sans peine que c'est une calomnie affreuse. Je vous conjure de faire confronter tous mes gens. Quoi ! Vous me jugeriez sans entendre ! Je demande justice et la mort²⁹. »

Il reçut surtout la visite d'un roi furibond qui, sous la menace de graves conséquences financières (c'était toucher là une corde sensible entre toutes), lui fit avouer où étaient les exemplaires de la diatribe, qu'il fit brûler sur le champ.

Frédéric était furieux. Il obligea Voltaire, qui était son aîné de près de vingt ans (le roi avait la quarantaine, le poète cinquante-huit ans), à écrire une promesse de cesser ses écrits diffamatoires³⁰. Pris comme un sale gosse par un maître d'école colérique, Voltaire plia, supplia, s'aplatit... et ne tint jamais parole.

Alors que le roi, plein de sollicitude pour le malheureux Maupertuis, assurait que l'affaire était finie, la diatribe continuait de circuler et atteignait les quatre coins du royaume, passant de main en main, de salon en salon, faisant pleuvoir sur l'académicien français les sarcasmes et les lazzis.

Comment Voltaire avait-il pu ? Qu'est-ce donc qui l'avait ainsi poussé à déclencher l'ire irréconciliable du roi de Prusse dont il avait été comblé de bienfaits ? Comment avait-il pu ne pas comprendre qu'il était inadmissible, pour le roi, de laisser ainsi maltraiter un homme qu'il avait choisi lui-même pour diriger son Académie ? et qu'aucun roi au monde ne peut accepter de voir son autorité ainsi publiquement bafouée ?

Le fait est que Voltaire ne comprenait simplement pas ce qu'on lui voulait.

« Sérieusement, cela serre le cœur, écrivit-il à sa nièce³¹. Tout ce que j'ai vu est-il possible ? Se plaire à mettre mal ensemble ceux qui vivent ensemble avec lui ! Dire à un homme les choses les plus tendres, et écrire contre lui des brochures ! Et quelles brochures ! Arracher un homme à sa patrie par les promesses les plus sacrées, et le maltraiter avec la malice la plus noire ! Que de contrastes ! Et c'est là l'homme qui m'écrivait tant de choses philosophiques, et que j'ai cru philosophe ! Et je l'ai appelé le Salomon du Nord ! » Voltaire, lui, était blanc comme neige...

Il avait la mémoire courte, sans doute, et on peut supposer que Frédéric avait pris connaissance, par Mauvertuis, d'un billet que le poète, du temps qu'il était au mieux avec le savant, avait envoyé en 1740 : « Il faut que j'embrasse mon philosophe avant que de prendre congé de la respectable, singulière et aimable putain qui arrive³². » L'homosexualité de Frédéric II n'était un mystère pour personne, mais il est des choses qu'on ne dit pas, en tout cas que l'on n'écrit pas, et que Voltaire avait écrites. Il avait traité le roi de putain.

Mais il n'avait rien fait.

De son côté, hors de lui, Frédéric fit brûler publiquement la *Diatribé* aux quatre coins de Berlin la veille de Noël,

convoquant ce coup-ci les rieurs contre Voltaire qui, derrière une fenêtre, pouvait suivre l'autodafé. On peut dire avec certitude à quoi il pensait à ce moment-là : trouver les moyens de partir, quitter la Prusse, prendre congé de ce roi si ingrat qui, certainement, ne le méritait pas...

Et d'ailleurs, que lui importait qu'on brûle à Berlin ce qu'on s'arrachait à Paris ? « Voulez-vous une autre anecdote ? écrivit-il plaisamment à Formey deux semaines plus tard, on a vendu à Paris six mille *Akakia* en un jour, et le plus orgueilleux de tous les hommes est le plus bafoué³³. » N'était-ce pas là un vrai bonheur, une consolation ?

Frédéric, en fait, n'était pas à plaindre, et récoltait ce qu'il avait semé. C'est lui qui avait fait à Voltaire ce pont d'or pour venir enjoliver sa cour de la splendeur française, alors que depuis un moment il savait à qui il avait affaire. N'avait-il pas écrit, trois ans plus tôt : « C'est un faquin, je le sais, un fourbe consommé, un misérable, le plus méchant fou que j'aie connu de ma vie, et j'en ai honte pour l'esprit humain ; il n'est bon qu'à lire³⁴. »

Les conditions dans lesquelles Voltaire prit congé du Salomon du Nord sont rocambolesques et méritent une rédaction à part.

Retenons de cette affaire quelques points qui nous permettent de cerner le personnage de Voltaire.

Au moment de sa propre élection à l'Académie française, il avait déchaîné les foudres policières contre le petit monde de l'édition parisienne, au titre que, quand on attentait à son honneur, c'est l'Académie qui était atteinte, quand on riait de lui, on attentait à l'honneur du roi dont il était historiographe.

Que valaient ces justifications quelques années plus tard ? Il avait fait le choix de se fâcher avec son hôte le roi

de Prusse plutôt que de renoncer à l'impérieuse nécessité de déshonorer un homme doublement honoré par l'Académie de France et celle de Prusse.

Chez Voltaire, il est un sentiment devant lequel tout devait plier : la haine.

Frédéric II, dont la vertu cardinale n'était pourtant pas la douceur, fit de son mieux pour consoler Maupertuis, à qui il conseilla de prendre de la hauteur, puisque rien ne pouvait arrêter le roulement diabolique du ridicule lancé par Voltaire. Il prit même le soin de lui communiquer copie d'une lettre cinglante qu'il avait envoyé à l'acrimonieux poète, à charge pour Maupertuis de s'en servir le cas échéant. Quelques mois plus tard, il écrivit : « Voltaire est le plus méchant fou que j'aie connu de ma vie ; il n'est bon qu'à lire. Vous ne sauriez imaginer toutes les duplicités, les fourberies et les infamies qu'il a faites ici ; je suis indigné que tant d'esprit et tant de connaissances ne rendent pas les hommes meilleurs. J'ai pris le parti de Maupertuis, parce que c'est un fort honnête homme, et que l'autre avait pris à tâche de le perdre ; mais je ne me suis pas prêté à sa vengeance comme il l'aurait souhaité. Un peu trop d'amour-propre l'a rendu trop sensible aux manœuvres d'un singe qu'il devait mépriser après qu'on l'avait fouetté³⁵... »

Facile à dire.

Notons au passage quelle fut la version des choses que propagea Condorcet, l'un des thuriféraires de Voltaire dont on retint la version, jusqu'à ce que la publication de la correspondance de Voltaire la démente :

« Il n'aimait pas Maupertuis, et haïssait *la persécution, sous quelque forme qu'elle tourmentât les hommes* : il prit donc ouvertement le parti de Kœnig, et publia quelques ouvrages où la raison et la justice étaient assaisonnées d'une

plaisanterie fine et piquante. Maupertuis intéressa l'amour-propre du roi à l'honneur de son académie ; et obtint de lui d'exiger de Voltaire la promesse de ne plus se moquer ni d'elle ni de son président. Voltaire le promit. Malheureusement le roi qui avait ordonné le silence, se crut dispensé de le garder. Il écrivit des plaisanteries qui se partageaient, mais avec un peu d'inégalité, entre Maupertuis et Voltaire. Celui-ci crut que, par cette conduite, le roi lui rendait sa parole, et que le privilège de se moquer seul des deux partis ne pouvait être compris dans la prérogative royale. Il profita donc d'une permission générale, anciennement obtenue, pour faire imprimer la *Diatribes d'Akakia*, et dévouer Maupertuis à un ridicule éternel.

Le roi rit ; il aimait peu Maupertuis, et ne pouvait l'estimer ; mais jaloux de son autorité, il fit brûler cette plaisanterie par le bourreau ; manière de se venger qu'il est assez singulier qu'un roi philosophe ait emprunté de l'Inquisition. »

Il est une question qui, pour le moment n'a pas de réponse, mais qui mérite d'être posée : Condorcet se trompe-t-il ? Ou bien est-ce nous qu'il trompe ?

Jamais Voltaire ne lâcha Maupertuis. Livré à lui-même, c'est-à-dire hors de portée d'un Frédéric qu'il avait quitté, il continua son harcèlement et ses médisances. De passage à Leipzig, il fit une halte pour ajouter quelques chapitres à son *Akakia*, ce dont Maupertuis fut alerté par les gazettes. Incapable de se taire malgré les instances du roi, il écrivit à Voltaire, à qui il rappela qu'il ne lui avait jamais rien fait ni causé aucun tort, pour le menacer d'un mauvais coup s'il continuait. Ce qu'il ne fallait pas faire ! Voltaire en remit une louche, non pas dans un simple courrier, mais dans une lettre qu'il publia à la suite de l'*Akakia* : « Si

vous venez m'assassiner à Leipzig, où vous n'êtes pas plus aimé qu'ailleurs, et où votre lettre est déposée, vous courez quelque risque d'être pendu, ce qui avancerait trop le moment de votre maturité, et serait peu convenable à un président d'académie (...) Vous me trouverez au lit, et je ne pourrai que vous jeter à la tête ma seringue et mon pot de chambre. Mais dès que j'aurai un peu de force, je ferai charger mes pistolets *cum pulvere pyrio*. Et en multipliant la masse par le carré de la vitesse jusqu'à ce que l'action, et vous, soyez réduits à zéro, je vous mettrai du plomb dans la cervelle ; elle paraît en avoir besoin. »

Et, en *post-scriptum* : « Comme il y a ici cinquante à soixante personnes qui ont pris la liberté de se moquer prodigieusement de vous, elles demandent quel jour vous prétendez les assassiner. »

Voltaire, ou tout l'esprit du monde au service de la malfaisance.

Frédéric suivait de loin les nouvelles saillies de son ancienne idole, et ne laissait pas de montrer de l'inquiétude sur ce qu'il pourrait bien inventer d'irréparable : « (...) ma chère sœur, je vous conseille de ne lui point écrire de votre main ; j'y ai été attrapé. C'est le scélérat le plus traître qu'il y ait dans l'univers. Vous serez étonnée de toutes les noirceurs, de toutes les duplicités et méchancetés qu'il a faites ici. On roue bien des coupables qui ne le méritent pas autant que lui », écrivit-il à la margrave de Bayreuth³⁶.

Installé en Suisse, puis en France – à un saut de puce de la frontière –, Voltaire n'évoquera plus guère Maupertuis dont on ne trouve plus mention dans sa correspondance. On peut remarquer toutefois que sa hargne ne s'était pas éteinte, puisqu'il modifia ses vers louangeurs :

*Héros de la physique, Argonautes nouveaux
Qui franchissez les monts, qui traversez les eaux.
Dont le travail immense et l'exacte mesure
De la terre étonnée ont fixé la figure.
Dévoilez ces ressorts, qui font la pesanteur.
Vous connaissez les lois qu'établit son auteur.*

En un infamant :

*Courriers de la physique, Argonautes nouveaux,
Qui franchissez les monts, qui traversez les eaux,
Ramenez des climats soumis aux trois couronnes
Vos perches, vos secteurs, et surtout deux Laponnes^{8*},
Vous avez confirmé dans ces lieux pleins d'ennui
Ce que Newton connut sans sortir de chez lui.*

Ce n'est qu'en 1759, alors que le savant était mourant, qu'on trouve trace de lui dans un échange épistolaire avec Frédéric de Prusse. Eh oui ! Jamais les deux hommes ne purent se résoudre à une complète rupture et toujours, malgré la rancœur, ils trouvèrent moyen de correspondre.

« (...) je vous donne toute assurance de ne plus songer au passé, et de vous satisfaire ; mais laissez auparavant mourir en paix un homme que vous avez cruellement persécuté, et qui, selon toutes les apparences, n'a plus que peu de jours à vivre³⁷ », écrivait le roi à un Voltaire, plus mourant que jamais, mais ne pouvant s'empêcher de penser encore à l'objet de son exécution.

Peine perdue, il allait continuer, et jusqu'après sa mort, puisque le savant s'éteignit au mois de juillet de 1759. Voltaire avait alors soixante-cinq ans, et pas l'ombre d'un apaisement dans ses fureurs destructrices : il s'en prit à la

8. * Maupertuis avait amené en France à la fois la Finlandaise dont il s'était épris et la sœur de cette dernière.

mémoire du mort sur lequel il continua de médire, jusqu'à ce que Frédéric, qui décidément semble n'avoir pas voulu comprendre complètement à qui il avait affaire, implore : « (...) jouissez en paix de votre solitude. Ne troublez plus les cendres de grands hommes. Que la mort mette fin à votre injuste haine, et que Maupertuis trouve au moins un asile dans le tombeau ! Songez que les rois, après s'être longtemps battus, font la paix. Je crois que vous descendriez aux enfers, comme Orphée, non pas pour en ramener l'immortelle Émilie, mais pour persécuter dans ce séjour (supposé qu'il existe) un homme que votre rancune a poursuivi violemment dans ce monde-ci. Immolez cette haine qui vous flétrit et fait tort à votre réputation. Que le plus beau génie de la France soit le plus généreux des hommes. C'est la vertu, c'est le devoir, qui vous parlent par ma bouche ; ne soyez pas insensible à cette voix ; pratiquez les beaux sentiments que vous exprimez en vers avec tant d'élégance et de force³⁸. »

Avait-il encore des illusions après ce qu'il avait vu faire ?

Il en avait... et le 3 avril 1760, il explosa :

*Laissez en paix la froide cendre
Et les mânes de Maupertuis ;
La vérité va le défendre,
Elle s'arme déjà pour lui.
Son âme était noble et fidèle ;
Qu'elle vous serve de modèle.
Maupertuis sut vous pardonner
Ce noir écrit, ce vil libelle,
Que votre fureur criminelle
Prit soin chez moi de griffonner.
Voyez quelle est votre manie*

*Quoi ! ce beau, quoi ! ce grand génie,
Que j'admirais avec transport,
Se souille par la calomnie,
Même il s'acharne sur un mort³⁹ !*

Voltaire fit comme à l'accoutumée : moi, calomnier un mort ? Ah ! Majesté... moi ?

Menteur invétéré, pathologique, hypocrite, calomniateur et nécrophage, Voltaire n'allait pas laisser Maupertuis reposer en paix. Il le poursuivit *post mortem*.

Dans une auto-apologie parue en 1784 et intitulée *Mémoires de M. de Voltaire écrits par lui-même*⁴⁰, il évoque l'épisode, pourtant sympathique, de l'aventure de Maupertuis lors de la campagne guerrière de Frédéric II à laquelle il avait participé. Voici ce qu'il en écrit : « Maupertuis, qui avait cru faire une grande fortune, s'était mis à la suite dans cette campagne, s'imaginant que le roi lui ferait au moins fournir un cheval ; ce n'était pas la coutume du roi. Maupertuis acheta un âne deux ducats le jour de l'action, et se mit à suivre Sa Majesté sur son âne du mieux qu'il put. »

Faire d'un bon cavalier un maladroit monté sur un bidet, voilà tout Voltaire, qui sans doute écrivit l'histoire en 1759, au plus fort de son acharnement contre Maupertuis, mais la publia vingt-cinq ans plus tard. Il ne lâchait jamais.

Mais ce ne fut pas tout. Pourrir la vie d'un homme et noircir son souvenir n'étaient pas suffisant encore. La haine de Voltaire contre l'éminent savant français allait passer de nouveaux sommets. Car un homme de lettres nommé Lefranc de Pompignan eut l'audace un jour d'en défendre la mémoire. Cela méritait la mort sociale.

Quand il s'agit de littérature, on ne lit que des éloges de Lefranc de Pompignan. Loin de moi la prétention de juger

d'une manière que je connais si mal. J'ai dû, pour me faire une idée, faire appel aux lumières des gens de l'art. Voici ce que rapporte, sur Lefranc de Pompignan, le critique Hippolyte de La Porte⁴¹ qui en a écrit la fiche pour l'une des éditions intégrales de Voltaire :

Né à Montauban quinze ans après celui qui allait le vouer à la mort sociale, Jean-Jacques Lefranc, marquis de Pompignan, était fils du Premier président de la cour des Aides de cette ville. Il vint à Paris poursuivre ses études secondaires à Louis-le-Grand sous la direction de l'illustre jésuite le père Porée, puis il étudia le Droit comme l'entendait son père. C'est dans ces jeunes années, alors qu'il occupait la charge d'avocat général à la même cour, qu'il se fit connaître par sa défense énergique, et un peu bruyante, des intérêts du peuple. La cour des Aides siégeait pour le règlement des contentieux en matière fiscale, il était là au cœur des injustices les plus criantes du siècle. Notons ce détail, qui expliquera bien des choses : pour jouir d'une situation sociale confortable, Lefranc de Pompignan ne se croyait pas pour autant au-dessus du peuple et de ses intérêts. Il crut de son honneur de s'en faire le porte-parole.

Il suivit la carrière normale, en ce siècle, que pouvait suivre un magistrat fils et neveu de magistrat : dans la magistrature. Il fut successivement président de la cour des Aides puis conseiller d'honneur au Parlement de Toulouse. Un mariage avantageux renforça encore sa position d'homme assis à qui la fortune ne refusait rien. Jean-Jacques Lefranc de Pompignan connut le bonheur, jeune encore, de pouvoir entièrement se consacrer à sa passion de toujours : la littérature.

Sa première tragédie, Didon, avait d'emblée été un succès, et un succès durable, alors qu'il n'avait que vingt-deux ans. Année après année, de tragédie en petit drame, de dissertations profanes érudites en poésies sacrées, Jean-Jacques Lefranc de Pompignan

enchaîna succès sur succès, engrangea la reconnaissance du public et l'enthousiasme de critiques à la sévérité légendaire. Il traduisait l'hébreu et dissertait en latin, Lefranc de Pompignan fut un homme de lettres accompli, un citoyen respecté, un homme comblé. On a pu dire de lui qu'il fut le plus grand poète de son siècle.

Lefranc de Pompignan connaissait personnellement Voltaire, qu'il avait croisé en son temps au domicile de Le Riche de la Popelinière. À cette époque, Voltaire lui faisait des ronds de jambe et le flattait, comme il fit toujours de ses futures proies.

Déjà alors Lefranc de Pompignan disait ce qu'il pensait, car il croyait en avoir le droit. Il dit, par exemple, que les tragédies de Voltaire étaient médiocres tout en renfermant de belles parties : « (...) les tragédies Voltaire ne devant jamais être que des tragédies de Voltaire⁴². » C'est d'ailleurs ce que la postérité retiendra puisque jamais, au grand jamais, aucun théâtre contemporain ne prend le risque de jouer aucune des injouables productions du petit dramaturge Voltaire.

Petit dramaturge mais grand poète. Grand versificateur en tout cas, il ne saurait être question de lui retirer le mérite de son incontestable maîtrise de la langue française.

Voltaire, donc, avait fait ami-ami avec Pompignan, et cet incorrigible épistolier en a laissé des preuves : « Tous les hommes, monsieur, ont de l'ambition, et la mienne est de vous plaire, d'obtenir quelquefois vos suffrages, et toujours votre amitié... Avec quel homme de lettres aurais-je donc voulu être uni, sinon avec vous, monsieur, qui joignez un goût si pur à un talent si marqué ? Je sais que vous êtes non seulement homme de lettres, mais un excellent citoyen, un ami tendre. Il manque à mon bonheur d'être aimé d'un homme comme vous⁴³. » Hypocrite !

Vingt-deux ans plus tard, comme Voltaire était à Ferney, Pompignan ambitionna à son tour d'accéder à l'Académie.

Deux mois après la disparition de Maupertuis, il fut élu à son siège, en septembre 1759.

Il désirait, dans le même temps, devenir le précepteur des enfants de France et ne s'en cachait pas. Dans sa très complète biographie de Voltaire, Gustave Desnoiresterres en dit : « Il savait le Dauphin très religieux, et ne douta point qu'un discours de réception où il tonnerait contre l'incrédulité, contre la philosophie, qu'il relèverait par des allusions diaphanes à l'adresse de l'*Encyclopédie* et des gens de lettres attelés à cette grande entreprise, serait pour lui un coup de partie et déciderait le choix du roi auprès duquel il se croyait appuyé⁹. »

J'ignore à qui Lefranc de Pompignan fit la confidence de ses intentions, et cette assertion ressemble fort à un procès d'intention.

Lefranc de Pompignan et Maupertuis avaient en commun de ne pas apprécier les obsessions anticléricales du petit monde des Lumières dont Voltaire était le chantre. Peut-on imaginer que le nouvel académicien ait pu rendre hommage au défunt sans lui rendre justice des horreurs qu'il avait subies ?

C'est le 10 mars 1760 – il avait alors la cinquantaine – qu'il prononça devant l'Académie française un discours qui allait le mener en enfer dont, si l'on comprend bien, il avait lui-même pavé le chemin.

Que ne dira-t-on de ce discours : provoquant, agressif, vaniteux, plein de lieux communs, fait pour s'aliéner ses pairs. Condorcet, dans sa biographie de Voltaire, dit de lui : « (...) il crut que sa dignité, autant que ses ouvrages, le dispensait de toute reconnaissance ; il se permit d'insulter, dans son discours de réception, les hommes dont le nom faisait le plus d'honneur à la société qui daignait le recevoir,

9. Gustave Desnoiresterres, *op. cit.*, tome 5, *Voltaire aux Délices*, chapitre X.

et désigna clairement Voltaire, en l'accusant d'incrédulité et de mensonge. »

L'abbé Morellet, son contemporain, écrit :

« Le 10 mars 1760, le sieur Lefranc de Pompignan avait prononcé, à sa réception à l'Académie française, un discours où, pour être appelé à l'éducation du dauphin, il insultait, en les désignant sans équivoque, ses nouveaux confrères, M. d'Alembert, M. de Voltaire, M. de Buffon, et en général tous ceux qu'on appelait, en ce temps-là, philosophes. »

Bien peu d'indulgence envers le nouveau récipiendaire qui eût mieux fait, tout de même, de faire montre d'un peu plus d'à-propos. A-t-on idée d'insulter ses pairs quand ils vous font honneur ?

On l'a compris. Si le discours de Lefranc de Pompignan fut abondamment applaudi, il ne le fut pas de ceux des académiciens qui comptaient parmi les amis de Voltaire, qui fut immédiatement mis au courant.

De Ferney, d'où il ne sortait plus, celui-ci lança une guerre à mort contre l'outrecuidant dont ni la vie ni la mémoire n'allaient jamais se remettre.

Ainsi donc, selon Desnoiresterres, Condorcet et Morellet (nous aurions pu en trouver d'autres) Lefranc de Pompignan aurait mérité son châtement. Avant de donner la parole à son exécuteur, jugeons par nous-même :

« Quelles instructions donneraient au genre humain des gens de lettres présomptueux qui nous enseigneraient à mépriser les plus grands modèles ; de prétendus philosophes qui voudraient nous ôter jusqu'aux premières notions de la vertu ; les uns et les autres se déchirant sans cesse entre eux ; se poursuivant avec fureur jusqu'au tombeau ; décriant respectivement leur esprit, leur âme, leurs mœurs... faisant tout retentir de leurs cabales, de leurs jalousies, de leurs animosités. »

La critique est là, mais elle sonne juste et n'attaque pas *ad hominem*. Sur Maupertuis :

« L'estime et les bienfaits de ce même Prince l'avaient attiré en Allemagne ; des liens indissolubles le fixèrent à Berlin. Il y fut quelque temps heureux, si un Français peut l'être ailleurs que dans sa patrie, et sous un autre roi que le sien. »

Y a-t-il quelque chose à reprendre de ce discours patriotique qui vante le bonheur simple et l'amour conjugal ?

« Il était né Français, il en eut toujours les sentiments. Son état le liait à la Prusse ; il y avait ses emplois, sa fortune, une épouse enfin, c'est-à-dire, le bien le plus cher et le plus sacré qu'on puisse posséder sur la terre. »

Juste rappel aux normes de saines relations sociales :

« Homme sage et modeste : quelle estime aura-t-il pour des hommes qui se méprisent ou qui feignent du moins de se mépriser mutuellement ? La haine les aveugle et les perd... Ils pouvaient s'immortaliser par leurs travaux : ils n'immortaliseront peut-être que l'opprobre affreux dont ils couvrent la profession d'Homme de Lettres, et que le triste emploi de leurs talents. »

Dirait-on, sachant avec quel acharnement Voltaire déversa des horreurs sur Maupertuis, que cette mise au point fut exagérée ? Et n'était-on pas en droit, en ce moment précisément, de rendre hommage aux qualités humaines du défunt savant ?

On n'accusera point de pareils excès M. de Maupertuis, ni comme homme de Lettres, ni comme Philosophe. Il est modeste, ingénû dans ses écrits ; pensant juste, sans commander aux autres de penser comme lui. (...)

Il doute, il propose, il éclairecit.

Ce ne fut pas dans les bras de cette Philosophie que M. de Maupertuis chercha du remède à ses maux, et qu'il voulut

terminer ses jours. Celle qu'il avait cultivée (...) il ne la sépara pas des lumières de la Religion (...) Ses études ont fortifié sa foi. Il n'a point acquis de connaissances qui ne soient pour lui de nouveaux motifs de croire (...)

Plus la fin de sa carrière approchait, et plus la Religion opérait en lui le détachement de tout ce que l'amour-propre a de plus cher : il employa les derniers moments de sa vie à méditer sur les vérités éternelles de la Religion.

Hommage d'un homme de lettres libre à un homme de lettres sali, d'un académicien catholique à un autre, victime des impies. Car Maupertuis fut bien victime de Voltaire, personne en son temps n'aurait eu l'audace de le nier. Le discours de Pompignan fut celui d'un homme qui prit la liberté d'affronter des malfaisants qui avaient souillé l'honneur d'un honnête homme, et qui commit l'erreur de croire qu'il en avait le droit.

Le droit de quoi ? Le droit de penser, de parler ? À quel titre ? Que ceux qui glosent sur la liberté d'expression qu'auraient défendue les Lumières prennent connaissance de ce qui suit.

Les premières réactions à ce discours furent bien sûr les louanges de l'Académie. Au nom de la vénérable institution, un certain Dupré de Saint-Maur félicita le nouveau venu et inclut dans son compliment son frère, évêque du Puy. Jean-Jacques et Jean-Georges furent comparés à Moïse et à Aaron.

Ridicule, n'est-ce pas ?

Et le ridicule était l'arme absolue, dont Voltaire avait tant et tant usé pour briser Maupertuis. Attaqués sur scène à Paris par une pièce qui les tournait en dérision, les « philosophes » recevaient du patriarche de Ferney un avis de connaisseur :

Je leur conseille à tous de prendre de ma recette, de se moquer de leurs ennemis. Ce monde est une guerre ; celui qui rit aux dépens des autres est victorieux⁴⁴.

Il est évident que Voltaire allait châtier l'outrecuidant académicien : « Il m'a désigné injurieusement. Il ne fallait pas outrager un vieillard retiré du monde, surtout dans l'opinion où il était que ma retraite était forcée ; c'était, en ce cas, insulter au malheur, et cela est bien lâche⁴⁵. »

Il s'était gêné, lui, pour accabler un malade, un mourant et même un mort ? Lequel ne l'avait nullement outragé et ne lui avait nui en aucune manière...

Toute la haine dont Voltaire était capable se concentra sur un nouvel objectif : détruire Pompignan.

Quand on a l'honneur d'être reçu dans une compagnie respectable d'hommes de lettres, il ne faut pas que la harangue de réception soit une satire contre les gens de lettres, c'est insulter la compagnie et le public...

Quand on ne fait pas honneur à son siècle par ses ouvrages, c'est une étrange témérité de décrier son siècle.

Quand on est à peine homme de lettres, et nullement philosophe, il ne sied pas de dire que notre nation n'a qu'une fausse littérature et une vaine philosophie...

Toute la mauvaise foi de Voltaire est dans ces lignes, dont on n'a extrait qu'une toute petite partie. Elles inondèrent Paris évidemment sans nom d'auteur, et évidemment il en nia la paternité. Il faisait mine de croire qu'en s'attaquant à lui, Pompignan s'en prenait à la littérature, et en disant qu'il ne faisait pas honneur à son siècle, il niait l'incontestable qualité de toute la production littéraire de Pompignan. Voltaire s'adressait à cet homme honorable et honoré comme

à un malappris alors qu'il venait d'entrer à l'Académie. C'était une exécution en règle, la négation de toutes les qualités de l'homme qui n'avait fait, courageusement, que défendre la mémoire de sa précédente victime.

« Je ne sais pas pourquoi on me fourre dans toutes ces querelles, moi laboureur, moi berger, moi rat retiré du monde dans un fromage de Suisse. Je me contente de ricaner, sans me mêler de rien, il est vrai que je ricane beaucoup ; cela fait du bien, et soutient son homme dans la vieillesse⁴⁶ », mentit-il, comme à l'accoutumée. Son plaisir était multiple, sa jouissance protéiforme. Il jouissait du mal qu'il faisait, du bon tour qu'il jouait en se cachant, du déchaînement qu'il provoquait. Car après les *Quand*, arrivèrent les *Si* et les *Pourquoi* qui, ceux-là, ne sont pas de lui. Eh non ! cette fois, c'est vrai... il avait juste fait des émules, et c'est l'abbé Morellet, homme des Lumières et philosophe, théologien au service de l'Encyclopédie et physiocrate qui s'y était collé. Et c'était si drôle.

Je me moquerai, tant que je pourrai, des gens qui se sont moqués de moi ; cela me réjouit, et ne fait nul mal. Un Français qui n'est pas gai est un homme hors de son élément⁴⁷.

Allons, monsieur de Voltaire, vous abusez en disant que *cela ne fait nul mal*. Cela vous aurait-il réjoui à ce point si cela n'avait atteint votre victime ? N'est-ce pas justement le mal que vous faites qui tant vous réjouit ? Et quand votre malheureuse victime s'est-elle moquée de vous ? À quel moment, dans son discours à l'Académie, Pompignan vous a-t-il tourné en ridicule ?

Menteur comme à l'accoutumée, Voltaire en rajouta même dans la duplicité : « Je m'applaudis tous les jours d'être loin de ces pauvretés. Je méprise les hypocrites, et je hais les persécuteurs ; je brave les uns et les autres. Tout cela ne

contribue pas à faire aimer les hommes⁴⁸. » Innocent comme l'enfant qui vient de naître.

Monta alors le flot ininterrompu des *Oui*, des *Non*, des *Que*, des *Pour*, des *Qui*, puis des *Quoi* qui annonçaient les *Car* et les *Ha ! Ha !* Chacune de ces pièces faites pour blesser en faisant rire, pour faire rire en blessant, circulait de proche en proche. On les lisait, on les commentait et on riait, on riait. Jean-Jacques Lefranc de Pompignan ne pouvait mettre un pied dans la capitale sans croiser un lecteur de ces épigrammes diaboliques vouées à sa destruction. Il n'était plus Jean-Jacques, il était désormais Moïse. Il n'était plus l'honnête homme ayant mérité les lauriers de l'Académie, le chrétien défendant la religion contre l'impiété, il était un homme faux, un cagot hypocrite, un ambitieux démasqué, un mauvais poète. On alla dénicher les prises de positions de sa jeunesse pour les confronter à de plus récentes afin de le traiter de menteur. Vil intrigant, délateur, faux ami du peuple qu'il ne rêvait que de trahir quand sa fortune le lui permettrait. Diffamateur, menteur, c'était un intrigant doublé d'un faux dévot et d'un vrai impie.

Impie, lui !

Là, il crut qu'il fallait répondre. Dans une adresse au roi datée de mai 1760, il rappela qu'effectivement, en 1738 (il avait alors vingt-neuf ans), il avait pris plaisir à traduire de l'anglais la *Prière universelle* de Pope, dont on fit un brûlot déiste, c'est-à-dire hostile à la religion catholique apostolique et romaine en vigueur. Ses amis anglais avaient emporté la traduction, l'avaient publiée et fait circuler jusqu'à ce que, deux ans plus tard, le chancelier d'Aguesseau le convoque. Il se justifia de l'innocence de l'exercice et jamais cet épisode n'eut de suite.

Voltaire bien sûr prétendit qu'au contraire il en fut puni par la privation de sa charge d'avocat général. Qu'importait

que cela fût faux, l'idée était d'en faire courir le bruit afin de le mortifier.

Mais par où et comment me suis-je attiré l'insulte violente qu'on me fait ? Quel savant, quel homme de lettres ai-je offensé dans mes écrits ?... C'est mon discours à l'Académie française qui m'a valu ce tissu de calomnies et ce débordement d'injures. On me fait un crime d'avoir élevé une voix pour la religion dans une compagnie littéraire... Les catholiques seraient-ils plus gênés sur ce point que les protestants ? Le premier règlement de la Société royale de Berlin porte qu'une de ses classes doit s'appliquer à l'étude de la Religion et à la conversion des infidèles... Mais où l'anonyme a-t-il appris qu'il soit défendu de parler de religion dans l'Académie française ? Il n'est pas permis sans doute et il ne serait pas convenable d'y discuter des matières théologiques. Les matières d'État n'y doivent pas être traitées non plus. S'ensuit-il de là que dans l'éloge d'un ministre ou d'un négociateur, ce fût manquer au gouvernement que de louer et de circonstancier des opérations déjà consommées, des négociations finies, des traités exécutés et publics ? Enfin, où l'anonyme a-t-il trouvé que venger la religion, contre les esprits forts, ce fût traiter des matières de religion ?... Du reste, je n'ai point déferé au trône ni à l'Académie les incrédules et les esprits forts, je ne suis l'ennemi de personne ; je ferais du bien à ceux même qui me font du mal, et je hais autant la persécution et le trouble que j'aime la soumission et la paix⁴⁹.

Il est notable que les biographes de Voltaire, qui mieux que quiconque connaissent leur homme et ses bassesses, n'ont jamais ouvertement pris le parti de ses victimes. Que ce soit Jean Orieux ou Gustave Desnoiresterres, chacun semble se faire un devoir de pourfendre la proie et d'excuser le prédateur. « Après s'être fait assez étourdiment et bien

gratuitement l'assaillant, le successeur de Maupertuis, auquel il ressemblait fort par le contentement absolu de soi et une vanité sans limites, allait, comme lui, se voir aux prises avec un ennemi implacable qui n'abandonnerait plus sa proie », écrit Desnoiresterres. Étourdimement ? Gratuitement ? Imagine-t-on que Lefranc de Pompignan n'ait pas pesé et soupesé son éloge de Maupertuis et sa défense de valeurs attaquées par les coups de boutoirs de la secte philosophique ? *Consentement absolu de soi, vanité sans limite* ? Est-ce ainsi que l'on qualifie la révolte de l'honnête homme dont l'honneur est publiquement bafoué ? À croire que seul Voltaire a le droit à sa dignité, les autres ne sont que des vaniteux et des outrecuidants.

Jean Orieux ne dit pas autre chose⁵⁰. Pour lui, Lefranc de Pompignan est un mauvais poète qui se croit bon, c'est un fat, un gribouilleur qui ne récolte que ce qu'il a semé. Le déluge de diffamation et de calomnies qu'on lui déversa lui mériterait à tout le moins indulgence ou compassion. Mais passent les années et même les siècles, dès qu'il s'agit de Voltaire, quand il est agressé il est victime, quand il agresse l'autre l'a bien cherché.

Comme il avait fait avec Maupertuis, et comme il fit avec bien d'autres, Voltaire poursuivit Pompignan encore et encore. Il le fit passer pour aliéné dans *Extrait des Nouvelles à la main de la ville de Montauban en Quercy*, ne lui épargnant rien.

Il y allait d'ailleurs de sa santé : sans dire du mal de son prochain, Voltaire manquait de quelque chose. Jean-François Marmontel, qui lui rendit visite, raconte que même son médecin Tronchin le lui recommandait : « La promenade, dans ses jardins, fut employée à parler de Paris, du Mercure, de la Bastille (dont je ne lui dis que deux mots), du théâtre, de l'Encyclopédie et de ce malheureux Lefranc, qu'il harcelait encore ; son médecin lui ayant ordonné, disait-il, pour exercice, de courre une heure ou deux, tous les matins, le

Pompignan. Il me chargea d'assurer nos amis que tous les jours on recevrait de lui quelque nouvelle facétie. Il fut fidèle à sa promesse⁵¹. »

Courre le Pompignan, comme on traque, à mort et en meute, la bête sauvage.

Les flèches empoisonnées de Voltaire circulèrent en Europe, et autrement facilement que la défense de Pompignan.

Celui-ci, dont l'épouse hurlait de douleur, tentait de son mieux d'arrêter ce raz-de-marée, mais plus il en faisait et plus on en répandait, prenant chacune de ses tentatives pour autant d'occasions de le mortifier plus encore. Que restait-il au malheureux que de se prévaloir du soutien royal ? Il rédigea un mémoire dans lequel il relata l'accueil chaleureux que lui avait fait sa majesté à Fontainebleau, tentative désespérée de rétablir son honneur foulé aux pieds, et dans lequel le public fut invité à ne voir que le ridicule. Voltaire y puisa pour en faire son miel, il le railla encore :

Va, le roi n'a point lu ton discours ennuyeux.

Il a trop peu de temps et trop de soins à prendre :

Son peuple à soulager, ses amis à défendre,

La guerre à soutenir ; en un mot, les bourgeois

Doivent très rarement importuner les rois.

La cour te croira fou : reste chez toi, bonhomme.

– Non, je n'y puis tenir ; de brocards on m'assomme.

Les quand, les qui, les quoi pleuvant de tous côtés,

Sifflent à mon oreille, en cent lieux répétés.

On méprise à Paris mes chansons judaïques,

Et mon Pater anglais, et mes rimes tragiques,

Et ma prose aux Quarante ! un tel renversement

D'un État policé détruit le fondement :

L'intérêt du public se joint à ma vengeance ;

*Je prétends des plaisants réprimer la licence.
Pour trouver bons mes vers il faut faire une loi ;
Et de ce même pas je vais parler au roi.*

(...)

*Malheur à tout mortel, et surtout dans notre âge,
Qui se fait singulier pour être un personnage !
Piron seul eut raison, quand, dans un goût nouveau,
Il fit ce vers heureux, digne de son tombeau :
Ci j'it qui ne fut rien. Quoi que l'orgueil en dise,
Humains, faibles humains, voilà votre devise.
Combien de rois, grands dieux ! jadis si révévés,
Dans l'éternel oubli sont en foule enterrés !
La terre a vu passer leur empire et leur trône.
On ne sait en quel lieu florissait Babylone.
Le tombeau d'Alexandre, aujourd'hui renversé,
Avec sa ville altière a péri dispersé.
César n'a point d'asile où son ombre repose ;
Et l'ami Pompignan pense être quelque chose !*

« Et l'ami Pompignan pense être quelque chose » ! Le vers est si impérieusement percutant qu'il colla à la peau du malheureux au point que le dauphin en personne le lui aurait resservi.

« Vous me dites que Lefranc de Pompignan n'a pas voulu aller à l'Académie ; je le crois : il y serait mal accueilli. Il alla se plaindre, ces jours passés, à monsieur le dauphin, qui dit tout haut : *Notre ami Pompignan pense être quelque chose* », écrit Voltaire, triomphant, à son ami Thiériot⁵².

Le fait serait avéré puisqu'on le retrouve relaté dans les mémoires de M^{me} du Hausset, célèbre femme de chambre de M^{me} de Pompadour. Quatre jours plus tard, Voltaire en rit encore : « N'avez-vous pas bien ri du voyage de Pompignan à la cour avec Fréron ? Et de l'apostrophe de monsieur le dauphin :

Et l'ami Pompignan pense être quelque chose.

Voilà à quoi les vers sont bons quelquefois ; on les cite, comme vous voyez, dans les grandes occasions⁵³. »

Ainsi, même le dauphin était pris à son tour par le rire quand il s'agissait de Pompignan, dont il était pourtant le protecteur naturel.

Il est malgré tout une restriction, et de taille, à mettre à cette assertion reprise par les biographes de l'immortel poète : elle est de Voltaire lui-même, et les fameux *Mémoires de Madame du Hausset* sont de la main de Sénac de Meilhan, ami et correspondant d'icelui¹⁰. Tout porte à croire que cette victoire de la méchanceté sur l'esprit si courtois du dauphin n'est qu'une invention de ce menteur pathologique.

Qu'importe la vérité, l'important était que le mensonge circule et qu'un Pompignan ne puisse plus dormir.

De toute façon, il ne pouvait plus vivre à Paris qu'il quitta pour sa bien-aimée province natale qu'il ne devait plus quitter.

De Lefranc de Pompignan, il ne reste, dans la mémoire collective, que la série des ignominies que Voltaire déversa sur lui, que ses biographes rapportent comme autant de vérités bien méritées, et dont on loue la qualité littéraire.

Ici ne s'arrête pas la longue série des infamies de Voltaire académicien, puisque nous savons qu'il mit tout son poids dans la balance pour interdire à l'honnête président de Brosses, aussi bon écrivain que Pompignan fut bon poète, de siéger parmi les Immortels.

Par une curiosité lourde de sens, alors qu'on sait depuis plus de deux siècles ce qu'il en est, on continue de faire accroire aux enfants des écoles que ce monstre fut un ami

10. J'ai trouvé cette information dans *Le Goût du roi : Louis XV et Marie-Louise O'Murphy*, de l'historien Camille Pascal, aux Éditions Perrin.

du genre humain. Suggérons aux maîtres, si soucieux de propager l'humanisme de Voltaire, de donner à commenter à leurs élèves le texte suivant :

Sujet : « L'humanisme de Voltaire d'après la lettre du 4 septembre 1767. »

À Jean Le Rond d'Alembert, le 4 septembre 1767

Mon cher philosophe, rendez tous ces pédants-là aussi énormément ridicules que vous le pouvez, dans vos conversations avec les honnêtes gens ; car cela est impossible à Paris par la voie de la typographie ; mais un bon mot vaut bien un beau livre. Foudroyez-moi ces marauds-là, je vous en prie.

Répandez sur eux le sel dont il a plu à Dieu de favoriser votre conversation. Faites qu'on les montre au doigt quand ils passeront dans la rue ; et quand vous les aurez bien écorchés, bien salés, marchez-leur sur le ventre en passant, cela est fort amusant.

Vous avez quatre heures.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1. Vi. 758. – Lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot, le 18 juin 1737.
2. *Chansonnier historique du XVIII^e siècle ; recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques et historiques*, collection de Clairambault, de Maurepas.
3. Vi. Voltaire, *Adélaïde du Guesclin*, « Avertissement » de l'édition de Kehl.
4. Jean-François Marmontel, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*.
5. Les *Lettres philosophiques*, autrement appelées *Lettres sur les Anglais*, furent composées à l'issue de son séjour en Angleterre en 1726. Cf. chapitre 1.
6. Vi. 1562. – Lettre de Voltaire à M. Boyer, ancien évêque de Mirepoix, mars 1743.
7. Vi. Gustave Desnoiresterres, *Voltaire à Cirey*, p. 261.
8. Vi. 1795. – Lettre de Voltaire à monsieur et à madame d'Argental, mai 1744.
9. Vi. 1802. – Lettre de Voltaire à Moncrief, Paris, le 7 avril 1746.
10. Montesquieu, *Œuvres complètes, Pensées diverses*, Antoine Bavoud, Paris, 1825, p. 629.
11. Ce qui suit est tiré de Gustave Desnoiresterres. Voltaire à Cirey, *op. cit.*
12. Vi. 1799. – Lettre de Voltaire à Moncrief, mars 1746.
13. Maurice Lever, *Sade*, Fayard, 1991, p. 272.
14. Lettre à Feydau de Marville du 19 mai 1746, cité par Xavier Martin, *Voltaire méconnu*, p. 63, note n° 106.
15. Cité par Xavier Martin, *Voltaire méconnu*, p. 63-64.
16. Gustave Desnoiresterres, *Voltaire à la cour*, p. 51.
17. *Plaidoyer pour le sieur Travenol fils*, de l'Académie royale de musique, demandeurs et défendeurs (Imprimerie Joseph Bullot, 1746).
18. Tout cet épisode est tiré du livre de Gustave Desnoiresterres, *Voltaire et la société au XVIII^e siècle*, tome 3, *Voltaire à la cour*, p. 68-69.
19. On trouve sur Internet la copie d'un état des paiements des musiciens de l'opéra en janvier 1754 où figure le nom de Travenol : <http://saint-sevin.pagesperso-orange.fr/page5.htm>
20. Gustave Desnoiresterres, *op. cit.*, tome 4, *Voltaire et Frédéric*, p. 214 ; Lettre de Frédéric à Maupertuis, juin 1740.
21. Cité par Desnoiresterres, *Voltaire à la Cour*, *op. cit.* : Buffon,

Correspondance inédite (Hachette, 1860), tome I, p. 47. Lettre de Voltaire à l'abbé Le Blanc, Montbard, le 23 juin 1750.

22. Cité par Desnoiresterres : Jean-Henri-Samuel Formey, *Souvenirs d'un Citoyen* (Berlin, 1789), tome I, p. 181.

23. Cité par Desnoiresterres : *Œuvres de Frédéric le Grand*, tome XXVII, Johann David Erdmann Preuß, Berlin, p. 200-201.

24. Vi. 1205. – Lettre à Helvétius, le 3 octobre 1739.

25. Vi. 2432. – Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris, à Berlin, le 18 septembre 1752.

26. Vi. Extrait de la *Bibliothèque Raisonnée*, 1752.

27. *Lettre d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris*, Frederick, Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Étienne de Bourdeaux, Berlin, 1753.

28. Vi. 2449. – À Madame Denis, Potsdam, le 15 octobre 1752.

29. Vi. 2473. – À Frédéric II, roi de Prusse.

30. Vi. 2474. – De Frédéric II, roi de Prusse, Potsdam, le 27 novembre 1752.

31. Vi. 2485. – À Madame Denis, Berlin, le 18 décembre 1752.

32. Vi. 1382. – À M. de Maupertuis, Potsdam, décembre 1740.

33. Vi. 2504. – À M. Formey, le 17 janvier 1753.

34. Abbé Michel-Uysse Maynard, *Voltaire, sa vie et ses oeuvres*, janvier 1868, p. 236.

35. *Œuvres de Frédéric le Grand*, tome XX, Johann David Erdmann Preuß, Berlin, p. 39. Lettre de Frédéric à Darget, Potsdam, avril 1753.

36. Vi. S.5335. – Frédéric II à M^{me} la margrave de Bayreuth, le 12 avril 1753.

37. Vi. 3791. – De Frédéric II, roi de Prusse, Breslau, le 2 mars 1759.

38. Vi. 3977. – De Frédéric II, roi de Prusse.

39. Vi. 4084. – De Frédéric II, roi de Prusse, Freyberg, le 3 avril 1760.

40. Vi. 1642. – *Mémoires de M. de Voltaire écrits par lui-même*, Genève, 1784.

41. Vi. *Galerie de portraits*, « Jean-Jacques Lefranc, marquis de Pompignan (1709-1784) », par Hyppolite de La Porte.

42. Cité par Desnoiresterres, Lettre de Le Franc de Pompignan à Thiériot, Montauban, le 28 juillet 1731.

43. Vi. 951. – À M. Lefranc, Cirey, le 30 octobre 1738.

44. Vi. 4128. – À M. Thiériot, le 19 mai 1760.

45. Vi. 4160. – À M. Duclos, le 20 juin 1760.

46. Vi. 4138. – À M. Thiériot, le 29 mai 1760.

47. Vi. 4163. – À M. Palissot, *Les Délices*, le 23 juin 1760.

48. Vi. 4115. – À M. Saurin, Paris, le 5 mai 1760.

49. Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, *Discours et mémoire de M. de Pompignan*, 1760.

50. Jean Orieux, *Voltaire ou la Royauté de l'esprit*, Flammarion, 1966 (Prix des critiques).

51. *Mémoires de Marmontel, secrétaire perpétuel de l'Académie française*, Firmin-Didot, Paris, 1846, vol. 5, p. 280.

52. Vi. 4360. – Lettre à Thiériot, le 8 décembre 1760.

53. Vi. 4369. – Lettre à Helvétius, le 12 décembre 1760.

CHAPITRE IV

L'HISTORIEN MENTEUR

« Mentez, mes amis, mentez. »

Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours... Mentez, mes amis, mentez ; je vous le rendrai dans l'occasion¹.

Il s'agissait pour Voltaire, dans ce courrier à son ami Thiériot, de cacher qu'il était l'auteur d'une comédie intitulée *L'Enfant prodigue*. Le mensonge était proféré en direction du public, mais son usage était privé.

Les façons de faire de Voltaire, sur ce point, sont certainement d'un menteur éhonté et d'un être peu recommandable. Mais qui a dit qu'il fallait, pour influencer durablement la société, n'avoir point de vice ? Demande-t-on à un grand auteur de pratiquer la vertu ? Au fond, comme il le dit lui-même, si le mensonge fait du bien... Non ?

On l'a vu mentir à Frédéric de Prusse, en jurant ses grands Dieux et contre toute vraisemblance, puis se ressaisir et geindre comme un incompris qui ne comprenait pas lui-même ce que son attitude avait d'insupportable. Le mensonge à ses yeux n'était certainement pas un vice ni la vérité une vertu. À quoi sert-elle quand on peut si avantageusement la tourner pour obtenir ce que l'on veut ?

Diabole d'homme, disent ses thuriféraires, avec ce ton d'indulgence bonhomme et de bienveillance qui convient si bien face à un sale gosse colérique mais attendrissant, à un bourru au grand cœur, à un savant distrait mais génial, à un fort en gueule généreux, et à un Voltaire menteur, mais tellement, tellement humain.

Rien ne semble vouloir troubler les adulateurs du grand homme, prêts à tout lui pardonner sur le plan personnel, eu égard aux services qu'il a rendus à la France, à la Raison, au genre humain... Voltaire mentait, mais en privé : ça ne regarde personne. C'est son œuvre qui compte.

Il n'aurait-il pas menti sur l'essentiel, tout de même ?

Non ?

Si. Hélas...

Le cas de Damiens est un parmi d'autres, mais un cas que j'ai étudié de près et grâce auquel, au demeurant, j'ai commencé à comprendre à qui j'avais affaire quand je lisais ce que Voltaire disait d'un événement : un falsificateur, un faussaire, un menteur. Il faut, pour saisir toute la saveur de la version voltairienne des choses, remonter quelques années avant l'affaire, qui se situe en 1757.

En 1750, la guerre faisait rage entre le parlement de Paris et l'archevêque Christophe de Beaumont, à propos de l'affaire de l'Hôpital général². Dans cet établissement de secours

fondé sous Louis XIV et entièrement dirigé par les juges et la secte janséniste, malversations et maltraitements faisaient pleuvoir les plaintes. Le roi avait demandé à l'archevêque d'y mettre de l'ordre.

Or l'hôpital servait de refuge (et accessoirement d'imprimerie clandestine) aux jansénistes, dont et l'Église et le roi avaient condamné la vision élitiste et inhumaine. L'Église avait estimé le jansénisme hérétique et promulgué la bulle *Unigenitus* (sous Louis XIV, en septembre 1713) et Louis XV l'avait fait hors-la-loi en 1730. Sauf à estimer qu'il n'était pas de conséquence de désobéir et au pape et au roi, on ne voit pas à quel titre l'autorité se serait laissé bafouer en laissant un établissement public aux mains de rebelles bigots et se distinguant par leur amoralité et leur sadisme envers les pauvres.

Or donc, quand l'archevêque arriva à la tête de l'hôpital, il exigea que les officières (ou *sœurs*, ainsi nommait-on les femmes, laïques, qui encadraient les pauvres) cessent d'aller en ville sous prétexte d'aller se confesser, et daignent le faire dans l'établissement qui ne manquait pas de prêtres. Face à leurs protestations, il exigea d'elles qu'elles prouvent au moins qu'elles ne se confessaient pas à des prêtres jansénistes, c'est-à-dire hérétiques. Le moyen de le prouver était de produire un billet signé du prêtre qui avait procédé. La hiérarchie ecclésiastique connaissait ses clercs et pouvait attester si, oui ou non, les sœurs avaient vu un janséniste ou un prêtre approuvé.

La secte (ainsi disait-on alors), par l'intermédiaire du journal *Les Nouvelles ecclésiastiques*, lança une virulente campagne de protestation contre cette « vexation introduite dans ces derniers temps par une bulle et pour une bulle³ », dont elle savait bien quelle était l'origine. Au siècle précédent, c'était les jansénistes eux-mêmes qui avaient inventé cette

manière de contrôler la vie des paroissiens en leur refusant les sacrements s'ils ne prouvaient pas qu'ils se fussent confessés à des prêtres rigoristes et impitoyables⁴.

Dans son *Dictionnaire philosophique* (1764), à l'article CONFESSION, sous-titre DES BILLETS DE CONFESSION, voici ce que nous dit Voltaire :

On ne connaissait point à Paris ces billets au porteur, lorsque, vers l'an 1750, un archevêque de Paris imagina d'introduire une espèce de banque spirituelle pour extirper le jansénisme, et pour faire triompher la bulle Unigenitus⁵. Il voulut qu'on refusât l'extrême-onction et le viatique à tout malade qui ne remettait pas un billet de confession signé d'un prêtre constitutionnaire.

Ce qu'il affirme ici, c'est qu'on ne connaissait pas les billets de confession à Paris. Il avait donc la mémoire courte. Car c'est le jansénisant cardinal de Noailles qui, en 1716 (Voltaire avait alors vingt-deux ans, et toute sa tête), en avait introduit l'usage dans la capitale où il entendait interdire aux jésuites d'administrer les sacrements⁶. La chose aurait été choquante uniquement quand elle s'appliquait aux jansénistes, non pas quand elle était leur fait.

« C'était refuser les sacrements aux neuf dixièmes de Paris », continue-t-il. Ah bon ? Il y aurait donc eu 90 % de jansénistes dans la capitale ? Cela se serait su. Mensonge, mensonge pur et simple utilisé pour les besoins de la démonstration : l'archevêque était un fanatique et la religion était en de mauvaises mains. Ah, si l'on avait connu la *tolérance* !

C'est dans son *Histoire du parlement de Paris*, parue en 1769, qu'il entre dans les détails.

Il narre que, juste avant sa mort en 1741, le cardinal de Fleury, « s'était donné pour successeur dans les affaires

ecclésiastiques, un théatin nommé Boyer ». Ce nom dit quelque chose : c'est celui de l'évêque qui s'opposa à son entrée à l'Académie lors de sa tentative de 1743. Voici ce qu'il en dit : « Cet homme avait porté dans son ministère obscur toute la pédanterie de son état de moine, il avait rempli les premières places de L'Église de France d'évêques qui regardaient la trop fameuse bulle *Unigenitus* comme un article de foi et comme une loi de l'État. »

Voilà une singulière manière de présenter les choses et de prendre le parti des jansénistes (dont il se moquait abondamment par ailleurs). Car la bulle *Unigenitus* était bien un article de foi et une loi d'État : on ne voit pas à quel titre on aurait nommé à des postes clés des ecclésiastiques qui n'étaient pas d'accord.

Venons-en à Christophe de Beaumont, nouvel archevêque de Paris. « Ces billets de confession commençaient à être mis en usage par l'archevêque. Cette innovation tyrannique était regardée par tous les esprits sérieux comme un attentat contre la société civile. Les autres n'en voyaient que le ridicule, et le mépris pour l'archevêque retombait malheureusement sur la religion. »

Nouveau mensonge, qui consiste à nier que la paternité des billets de confession revient aux ennemis de l'archevêque. Notons au passage comme Voltaire se fait ici le défenseur de la religion. La *vraie*. Nous y reviendrons.

« (...) l'archevêque Beaumont acheva de se rendre ridicule et odieux à tout Paris, en destituant une supérieure et une économe de l'Hôpital général placées depuis longtemps dans ces postes par les magistrats du parlement. »

C'est absolument faux. L'archevêque n'a destitué personne. D'une part, la supérieure de l'hôpital prit la fuite sans que personne ne la destitue, et d'autre part la fonction d'économe à l'hôpital était traditionnellement tenue par un homme⁷.

« (...) L'Hôpital général fondé par les rois ou du moins qui les regarde comme ses fondateurs, est administré par des magistrats du parlement et de la Chambre des comptes pour le temporel et par l'archevêque de Paris pour le spirituel. »

Faux encore. L'Hôpital général a été fondé par Louis XIV, roi au singulier, le 27 avril 1656. À cette date, l'archevêque n'y siégeait pas encore, mais par la déclaration royale du 22 avril 1673 (dix-sept ans après l'édit de fondation), l'archevêque de Paris fut nommé l'un des chefs de la direction à part entière, au même titre que les hauts magistrats du parlement et sans restriction aucune⁸.

« Il y a peu de fonctions spirituelles attachées à des femmes chargées d'un soin domestique immense ; mais comme elles pouvaient faire réciter quelquefois le catéchisme aux enfants, l'archevêque soutenait que ces places dépendaient de lui. Tout Paris fut indigné, les aumônes à l'hôpital cessèrent, le parlement voulut procéder. »

Absolument faux, de bout en bout. Ce n'est pas cela qui s'est passé. Les officières étaient bien nommées par les administrateurs, et l'archevêque ne s'en est aucunement mêlé. Et si les aumônes à l'hôpital cessèrent, c'est par mesure de rétorsion des jansénistes, parce que les chefs de la direction – dont était l'archevêque – nommèrent comme supérieure de l'établissement une amie de l'archevêque et non la candidate des administrateurs subalternes.

« Le conseil se déclara pour l'archevêque parce qu'en effet ce mot spirituel semblait assurer son droit. »

Faux. Le conseil (le gouvernement) approuva l'archevêque parce que le roi l'avait nommé pour ça : remettre de l'ordre à l'hôpital.

Le roi, à ce moment, promulgua un nouveau règlement pour l'hôpital.

« Le parlement eut recours aux remontrances ordinaires et ne voulut point enregistrer la déclaration du roi... Le roi lui

fit défense de se mêler dorénavant des affaires de l'hôpital et les évoqua toutes à son Conseil. Le lendemain le premier président de Maupeou et deux autres présidents, l'avocat et le procureur-général furent mandés à Versailles et on leur ordonna d'apporter les registres afin que tout ce qui avait été arrêté sur cette affaire fût supprimé. On ne trouva point de registre. Jamais plus petite affaire ne causa une plus grande émotion dans les esprits. »

Faux. Que signifie *on ne trouva point de registre* ? Le parlement avait comme fonction seconde, après celle de rendre la justice au nom du roi, d'inscrire ses décisions dans ses registres. On ne trouva point de registre ? Il n'y en avait donc pas ? Voltaire ment. Ce qui est vrai, c'est que le roi s'aperçut à ce moment-là que les registres n'étaient pas à jour, et que les magistrats ne faisaient pas correctement leur travail. Ce n'est pas la même chose.

« Le parlement cessa ses fonctions, les avocats fermèrent leurs cabinets ; le cours de la justice fut interrompu pour deux femmes d'un hôpital. »

Faux encore : il n'y avait qu'une seule femme en cause, la supérieure, et le fond de la querelle n'était pas elle, mais la question de savoir qui commandait : le roi ou les juges.

« Mais ce qu'il y avait d'horrible, c'est que pendant ces querelles indécentes et absurdes, on laissait mourir les pauvres faute de secours... Plus de charité quand l'esprit de parti domine. Les pauvres moururent en foule ; on n'y pensait pas ; et les vivants se déchiraient pour des inepties. »

Faux toujours. Jamais le roi et l'archevêque n'abandonnèrent les pauvres dont la survie, effectivement, était mise en danger par la grève des donations organisée par la secte janséniste. Question subsidiaire : combien le riche Voltaire a-t-il fait parvenir de donation à l'hôpital pour sauver la vie de malheureuses victimes de l'ineptie ?

« (...) les refus de sacrements, les querelles entre la juridiction civile et les prétentions ecclésiastiques s'étant

multipliées dans les diocèses de Paris, d'Amiens, d'Orléans, de Chartres, de Tours ; les jésuites soufflant secrètement cet incendie... »

Faux encore, faux toujours. Ce que Voltaire appelle *les prétentions ecclésiastiques* est le rappel par l'Église, soutenue par le roi, que les affaires de sacrements la regardaient et ne regardaient pas les juges laïcs. Ce n'était pas une *prétention* mais un rappel aux faits. Quant aux jésuites, on ne les a pas vu apparaître dans la querelle, et Voltaire eût été bien inspiré de nous dire comment il était au courant de leurs manœuvres *secrètes*.

Si l'on veut savoir comment un événement ne s'est pas déroulé, il faut lire ce que Voltaire en écrit. Dans l'affaire de l'hôpital, la chose est patente.

L'affaire Damiens commença le 5 janvier 1757 au soir, quand un inconnu frappa le roi dans le dos à l'aide d'un petit couteau. Voltaire était à ce moment-là à Monrion, près de Lausanne, où la nouvelle mit huit jours à l'atteindre. Le premier courrier qui fasse mention de l'événement est daté du 13, et il l'adressa au président Hénault :

« Pensiez-vous pouvoir voir de pareils crimes dans le temps éclairé où nous sommes ! Hélas les temps éclairés ne sont que pour un petit nombre de gens... Est-ce le jansénisme qui a produit ce monstre ? Est-ce le molinisme ? Je ne croyais ces deux sectes que ridicules, et elles répandent comme les autres le sang le plus sacré. Je me renferme dans ma solitude et j'y gémiss sur le genre humain⁹. »

Voici résumé, en quelques phrases, l'essentiel de la philosophie de Voltaire : les Lumières sont pour le petit nombre et le crime est religieux. Forcément.

Il dit, le même jour, la même chose à son ami Thiériot :

« Voilà donc ce que produiront toujours des querelles de prêtres ! Les temps éclairés n'influeront que sur un petit

nombre d'honnêtes gens ; le vulgaire sera toujours fanatique. Ce sont donc là les abominables effets de la bulle *Unigenitus*, et des graves impertinences de Quesnel^{1*}, et de l'insolence de Le Tellier^{2**} !

Je n'avais cru les jansénistes et les molinistes que ridicules, et les voilà sanguinaires, les voilà parricides^{10!} »

Enfin, troisième et dernier courrier du jour, à son ami Vernes : « Ravaillac a laissé des bâtards : j'ai bien peur que celui-ci ne soit un prêtre janséniste. Les jésuites ont à se plaindre qu'il ait été sur leur marché¹¹. »

Voilà donc une affaire entendue : si un attentat a eu lieu, son auteur est un monstre et un fanatique religieux. Avant même de rien savoir de la chose, Voltaire a fait son choix. Il n'en démordra pas.

Les jours suivants, alors qu'il ne sait toujours rien de plus, il débite la même litanie : « Il n'y a qu'à lever les épaules de pitié quand un dévot croit assassiner un roi avec un canif à tailler des plumes ; mais il faut frémir d'horreur quand on voit cet exécrationnable fou animé de l'esprit des convulsionnaires de Saint-Médard^{3*}, qui a passé dans sa machine atrabilaire... C'est un chien qui a pris la rage de quelques autres chiens, sans le savoir. Il faudra ajouter trois ou quatre lignes au chapitre du jansénisme. Si on avait songé à rendre les jansénistes et les molinistes aussi ridicules qu'ils le sont en effet, Pierre Damiens, petit bâtard de Ravaillac, ne se serait pas servi de son canif¹². »

Tous ses correspondants y ont droit : « Si l'on avait fait des petites-maisons pour le clergé et le parlement, et qu'on eût jeté sur leurs querelles tout le ridicule qu'elles méritent, il y aurait eu moins de têtes échauffées, et par conséquent

1. * Pasquier Quesnel, janséniste.

2. ** Michel Le Tellier, jésuite, dernier confesseur de Louis XIV.

3. * Les convulsionnaires de Saint-Médard étaient des jansénistes qui faisaient de grandes démonstrations d'hystérie dans un cimetière à Paris dans les années 1730.

moins de fanatiques... de bons ridicules et de grands seaux d'eau, c'est la seule façon d'apaiser tout¹³. »

La religion, la religion on vous dit. « Ce qu'il y a de déplorable, c'est que l'esprit convulsionnaire a pénétré dans l'âme de cet exécrationnable coquin. Les miracles de ce fou de Paris, l'imbécile Montgeron, ont commencé, et Robert-François Damiens a fini. Si Louis XIV n'avait pas donné trop de poids à un plat livre de Quesnel, et trop de confiance aux fureurs du fripon Le Tellier, son confesseur, jamais Louis XV n'eût reçu de coup de canif. Il me paraît impossible qu'il y ait eu un complot : en ce cas, je suis justifié des éloges de ma nation ; s'il y a un complot, je n'ai rien à dire¹⁴. »

Et il continue, les jours et les semaines suivants, sur le même registre : un fou fanatisé par la religion.

Quand l'affaire est terminée, il galèje : « Quand je sais quelque chose, madame, j'écris ; quand je ne sais rien, je me tais. Hors la maladie dont est mort monsieur Damiens, il n'est rien parvenu à ma connaissance¹⁵. »

La *maladie* ? Deux heures et quart de supplice indicible. Allons, rions, un fanatique de moins, qu'est-ce d'autre ?

Trêve de plaisanterie, l'affaire était tout de même sérieuse puisque le fanatisme religieux avait failli coûter la vie au meilleur des rois. Voltaire se procura les *Pièces originales du procès* que la cour mit en vente quelques semaines seulement après la mort de Damiens. Et là, avec le recul nécessaire, il se plonge sérieusement dans le dossier pour nous livrer la vérité. Regardons ce qu'il publiera successivement en 1763 (*Traité de la Tolérance, à propos de l'affaire Calas*), en 1764 (dans son *Dictionnaire philosophique*), en 1768 (*Histoire du Parlement de Paris*) et enfin en 1769 (*Précis du siècle de Louis XV*), liste non exhaustive d'ouvrages seulement significatifs dans lesquels on va trouver ce que Voltaire veut nous dire de l'événement.

En 1763, il remuait ciel et terre pour obtenir la réhabilitation de Jean Calas, dont nous verrons l'histoire plus loin. C'est dans son *Traité de la tolérance*, écrit pour la circonstance, qu'on trouve une mention de Damiens.

S'adressant aux sectateurs d'un Dieu clément, Voltaire les appelle à la raison : « Êtes-vous bien sûrs que notre Créateur et notre Père dira au sage et vertueux Confucius, au législateur Solon, à Pythagore, à Zaleucus, à Socrate, à Platon, aux divins Antonins, au bon Trajan, à Titus, les délices du genre humain, à Épictète, à tant d'autres hommes, les modèles des hommes : Allez, monstres, allez subir des châtiments infinis en intensité et en durée ; que votre supplice soit éternel comme moi ! Et vous, mes bien-aimés, Jean Châtel, Ravailiac, Damiens, Cartouche, etc., qui êtes morts avec les formules prescrites, partagez à jamais à ma droite mon empire et ma félicité. »

Six ans après sa mort atroce, Damiens servait de référence à Voltaire pour qualifier le criminel abject qui aurait commis son crime religieusement, *avec les formules prescrites*. L'impression première, exprimée dans ses courriers de 1757, n'avait pas changé : Damiens était un fanatique religieux.

Un an plus tard, sortit le *Dictionnaire philosophique portatif*, sorte d'encyclopédie de poche où il exprimait librement ses idées, classées par ordre alphabétique. Voici ce qu'il dit à l'article FANATISME :

« Il y a des fanatiques de sang-froid : ce sont les juges qui condamnent à la mort ceux qui n'ont d'autre crime que de ne pas penser comme eux ; et ces juges-là sont d'autant plus coupables, d'autant plus dignes de l'exécration du genre humain que, n'étant pas dans un accès de fureur, comme les Clément, les Châtel, les Ravailiac, les Damiens, il semble qu'ils pourraient écouter la raison. »

On trouve ici le jugement que Voltaire porte sur la justice du royaume : les juges condamnent à mort ceux qui ne

pensent pas comme eux (de toute évidence, il évoque l'affaire Calas sur laquelle nous nous pencherons). Grave accusation, non ? Mais, pire encore, ils le font de sang-froid, alors que Damiens...

Une fois encore, il qualifie Damiens de fanatique, et de fou. Étant donné l'influence planétaire du personnage de Voltaire, on doit savoir qu'une telle qualification sert pratiquement de définition : Damiens, un fou fanatique. Essayer de trouver une autre explication à son geste est inutile. J'ai fait l'exercice et je n'ai absolument rien trouvé qui sorte de ce cadre. À titre d'exemple : sur le site du lycée Jean Lurçat de Perpignan, dans les fiches pédagogiques mises à la disposition des élèves, est présenté l'article FANATISME du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. On trouve en note, derrière :

... *les Châtel, les Ravailac, les Damiens* : « Clément, Châtel, Ravailac et Damiens sont des fanatiques qui ont commis des attentats contre les rois Henri III, Henri IV et Louis XV. Tous les quatre furent suppliciés. »

Des fanatiques de quoi ? Mystère. Mais des fanatiques. Comment le sait-on ? Mais parce que Voltaire l'a dit, bien sûr.

À l'article CURIOSITÉ, Voltaire revient sur Damiens.

« Je me souviens qu'étant à Paris lorsqu'on fit souffrir à Damiens une mort des plus recherchées et des plus affreuses qu'on puisse imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames. »

Voltaire ment : à cette date, il n'était pas à Paris, mais à Genève. Et il aurait été bien inspiré de nous expliquer d'où il tient que *toutes* les fenêtres furent louées par *les* dames. Est-ce à dire qu'il n'y avait point d'hommes amateurs d'atrocités ? Et que toutes les dames s'y ruèrent ? Il est de fait que certaines femmes crurent bon de se montrer comme au spectacle, et

que cette ostentation choqua le public qui, justement, ne généralisa pas. Encore une fois, Voltaire raconte ce qu'il veut, c'est le crédit qu'on porte à ce qu'il dit qui pose problème : la légende *des* femmes amoureuses de supplices a la vie dure et Voltaire en est la source^{4*}.

Il faudra attendre 1768 pour qu'enfin le maître à penser du monde libre et raisonnable nous livre son analyse du geste du fou fanatique dépecé vivant, brûlé à petit feu et écartelé pendant deux heures et dont la mort était sujet de plaisanterie. Voici enfin l'*Histoire du Parlement de Paris*.

« Ces émotions du peuple furent bientôt ensevelies dans une consternation générale, par l'accident le plus imprévu et le plus effroyable. Le roi fut assassiné^{5**} le 5 janvier dans la cour de Versailles. »

Il faudrait savoir. Si les querelles qu'il dépeint abondamment étaient si graves, pourquoi dire que l'attentat était imprévu ? Un coup de couteau sans gravité est-il *effroyable* ? Qu'aurait-il écrit si Damiens avait crevé l'œil du roi, ou s'il l'avait tué ? Allons, rien de grave, juste quelques effets de style pour montrer combien notre philosophe aime son roi et déteste le fanatisme.

« Un misérable de la lie du peuple, nommé *Robert-François Damiens*, né dans un village auprès d'Arras, avait été longtemps domestique à Paris dans plusieurs maisons. »

C'est quoi, *la lie du peuple* ? Damiens était fils de paysan. Il n'y a pas de lie là-dedans. La lie, c'est le déchet au fond du verre. La paysannerie, c'était le peuple de France.

« Les murmures généraux qu'il avait entendus dans les places publiques, dans la grande salle du palais, et ailleurs, allumèrent son imagination. »

4. * Une des sources en tout cas. Un autre menteur patenté, Casanova, n'a pas peu contribué à entretenir la légende noire avec le récit de ses fantasmes qu'il fait passer pour la réalité.

5. ** Au XVIII^e siècle, un assassinat était un attentat, réussi ou non.

Amusons-nous un peu : murmures *généraux*. C'est quoi, *généraux* ? C'est le contraire de *particuliers*, non ? Si Damiens avait entendu des murmures particuliers, il aurait fallu dire lesquels, et supposer qu'il aurait pu y avoir complot. Mais non, on veut ici démontrer qu'il a agi seul, par fanatisme. Alors on dit *généraux*. Comment Voltaire le sait-il ? Il le sait, c'est tout. Et on vous demande de le croire, puisque c'est lui qui le dit.

« (...) dans un autre interrogatoire, il dit : "J'ai nommé des conseillers au parlement, parce que j'en ai servi un, et parce que presque tous sont furieux de la conduite de monseigneur l'archevêque." En un mot, le fanatisme avait troublé l'esprit de ce malheureux. »

Quel rapport y a-t-il entre ceci et cela ? Le vrai est que Damiens répondait à deux questions : la première concernait ceux des membres du parlement qu'il connaissait et dont il donnait la liste¹⁶. Et la seconde concernait la raison pour laquelle il avait voulu biffer de son interrogatoire la liste de ces magistrats : il l'explique en toutes lettres. Il venait de comprendre qu'on tentait de lui faire incriminer les juges dans l'attentat, et précisa qu'il voulait seulement dire qu'ils étaient furieux contre l'archevêque¹⁷. Voltaire le sait pertinemment puisqu'il tire ces informations des *Pièces originales*.

Il ment, tout simplement, et s'arrange même avec la logique en déduisant de sa version à lui qu'elle prouve un fanatisme qui ne s'y trouve pas : est-on fanatique parce qu'on est en colère contre un personnage public ?

« (...) au point que dans les interrogatoires qu'il subit à Versailles, on trouve ces propres paroles : "Interrogé quels motifs l'avaient porté à attenter à la personne du roi, a dit que c'est à cause de la religion." »

Nous y voilà. Damiens avoue son fanatisme religieux.

Eh non, ce n'est encore pas vrai. Car quand on lui demanda ce qu'il avait voulu dire par là, il précisa :

« Sommé et interpellé de nous dire ce qu'il entend en nous disant que c'est à cause de la religion, a dit avoir entendu dire que tout le peuple de Paris périt et que malgré toutes les représentations que le Parlement a faites, le roi n'a voulu entendre aucune. Ensuite de quoi, nous a dit par forme d'interrogation : "N'est-il pas vrai que tout le peuple périt¹⁸ ?" »

Voilà une réponse claire à une question clairement posée : Damiens en voulait au roi de ne pas se soucier de la misère de son peuple. Et s'il a dit *à cause de la religion*, cela ne signifie nullement *à cause des querelles religieuses en cours*.

La religion, c'était le mot qu'on utilisait alors pour dire « la morale », puisqu'en pays catholique comme l'était la France d'alors, il n'y avait de morale que chrétienne. Sa motivation pour attenter à la vie du roi était donc morale. On n'en saura pas plus, mais il n'y a là nulle trace de fanatisme allumé par les querelles du temps, n'en déplaît à Voltaire qui va immédiatement broder sur son sujet de prédilection.

« (...) *Henri III et Henri IV* ne périrent que par des mains fanatiques ; mais il y avait cette différence, que *Henri III et Henri IV* furent tués, parce qu'ils paraissaient ennemis du pape ; et que *Louis XV* fut assassiné, parce qu'il semblait vouloir complaire au pape. »

Comme si Damiens avait laissé sous-entendre une chose pareille ! Quand notre brillant historien fait de l'Histoire, c'est en inventant au fur et à mesure les faits qui arrangent sa démonstration.

« Un exempt des gardes de la prévôté ayant obtenu un peu de confiance, ou apparente ou vraie, dans l'esprit aliéné de ce misérable, l'engagea à oser dicter de sa prison une lettre au roi même. Damiens écrire au roi ! Un assassin écrire à celui qu'il avait assassiné ! »

Où donc est le mal, quand on vient de commettre un attentat, d'en être pris de remords et de vouloir écrire à sa victime ?

« Sa lettre est insensée et conforme à l'abjection de son état, mais elle découvre l'origine de sa fureur : on y voit que les plaintes du public contre l'archevêque avaient dérangé le cerveau du criminel, et l'avaient excité à son attentat. Il paraissait par les noms des membres du parlement cités dans sa lettre, qu'il les connaissait, ayant servi un de leurs confrères. Mais il eût été absurde de supposer qu'ils lui eussent expliqué leurs sentiments ; encore moins qu'ils lui eussent jamais dit ou fait dire un mot qui pût l'encourager au crime. »

Tout faux, monsieur de Voltaire, encore une fois. Les magistrats n'avaient pas à expliquer leurs sentiments à leurs domestiques pour que ceux-ci les entendent : il suffisait de parler devant eux, ce qu'ils faisaient tous. Quant aux mots qu'ils auraient pu dire ou faire dire, il n'était que de les entendre saper l'autorité royale en lui désobéissant comme ils firent tout au long de la querelle.

« (le roi) voulut même que les princes et les pairs rendissent, par leur présence, le procès plus solennel et plus authentique dans tous ses points aux yeux d'un public aussi défiant que curieux exagérateur, qui voit toujours, dans ces aventures effrayantes, au-delà de la vérité. *Jamais en effet la vérité n'a paru dans un jour plus clair.* »

Il faut, pour affirmer une chose pareille, un degré de culot hors du commun. La vérité de ce procès, telle qu'elle apparaît à la lecture des *Pièces originales* dont Voltaire se sert, a été enfouie sous des centaines de pages de manipulations, faux en écriture, mauvaises dates, articles tronqués, interrogatoires raccourcis, délayage abscons de détails insignifiants noyant dans la masse des informations essentielles^{6*}. De deux choses

6. * J'en ai romancé le détail dans *Mourir à l'ombre des Lumières, l'énigme Damiens*.

l'une : soit Voltaire n'a pas lu ce document (totalement imbuvable) et il n'en tire çà et là que les détails qui font sa démonstration et il ment sur le sérieux de son travail. Soit il l'a lu et il ment sur ce qu'il y trouve. Dans un cas comme dans l'autre, il mystifie le lecteur.

« Il s'écria, à la question^{7**}, "qu'il avait cru faire une œuvre méritoire pour le ciel ; c'est ce que j'entendais dire à tous ces prêtres dans le palais". Il persista constamment à dire que c'était l'archevêque de Paris, les refus de sacrement, les disgrâces du parlement, qui l'avaient porté à ce parricide ; il le déclara encore à ses confesseurs. »

Ces déclarations, telles que les *Pièces originales* les restituent, sont celles qu'il prononça le matin de son exécution. Voltaire est aussi bien placé que moi pour savoir à quel point elles sont douteuses, puisque les juges ne purent obtenir d'y assister et que seuls les magistrats instructeurs y furent présents. Son ami et correspondant, le président Hénault, a siégé de bout en bout au procès et fut parfaitement en mesure de le lui dire. On publia ce qu'on voulut bien, aucun témoin indépendant ne put démentir ce tissu de mensonges. Quant à savoir ce que Damiens dit à ses confesseurs...

Enfin, la conclusion :

Ce malheureux n'était donc qu'un insensé fanatique, moins abominable à la vérité que Ravaillac et Jean Châtel, mais plus fou, et n'ayant pas plus de complices que ces deux évergumènes. Les seuls complices, pour l'ordinaire, de ces monstres sont des fanatiques dont les cervelles échauffées allument, sans le savoir, un feu qui va embraser des esprits faibles, insensés, et atroces. Quelques mots dits au hasard suffisent à cet embrasement. »
(...)

7. ** Torture qu'on faisait subir au condamné avant son exécution pour obtenir le nom de ses éventuels complices.

On voyait trop évidemment ce que produisent l'esprit dogmatique et les fureurs de religion. Personne n'avait imaginé qu'une bulle et des billets de confession pussent avoir des suites si horribles ; mais c'est ainsi que les démences et les fureurs des hommes sont liées ensemble.

Osera-t-on prétendre qu'il l'a démontré ?

La raison pénètre en vain chez les principaux citoyens : le peuple est toujours porté au fanatisme ; et peut-être n'y a-t-il d'autre remède à cette contagion que d'éclairer enfin le peuple même ; mais on l'entretient quelquefois dans des superstitions, et on voit ensuite avec étonnement ce que ces superstitions produisent.

Tout le mépris de Voltaire pour le peuple est résumé ici.

Qu'est-ce qu'un insensé fanatique ? Quelqu'un que monsieur de Voltaire juge insensé et fanatique à telle fin de pourfendre le fanatisme qui rend insensé.

Voltaire était libre de dire et d'écrire ce qu'il voulait, je ne lui dénie pas ce droit. Il est tout de même ahurissant qu'on se serve de ce tissu de mensonges, approximations, inventions et conclusions hâtives pour écrire l'Histoire.

Le fait est là : Damiens était fou et fanatique. Tout le monde le sait, puisque Voltaire l'a dit.

Un an plus tard parut le *Précis du siècle de Louis XV*, dans lequel il reprit l'historique de l'affaire tel qu'il fut publié en tête des *Pièces originales*. Il y réitéra sa thèse première sans y ajouter de détails, à part un jugement infamant sur sa famille.

« C'était le fils d'un fermier qui avait fait banqueroute. »

Faux ! Au XVIII^e siècle, si l'on en croit le *Dictionnaire critique de la langue française* publié à Marseille en 1787-1788,

la banqueroute était la « faillite que fait un négociant, qui manque à payer ses créanciers par insolvabilité véritable ou feinte. Et le *Banqueroutier*, est le négociant qui fait cette faillite. Ces termes sont odieux, et quand on ne veut pas mépriser, on dit *faillite* et *failli*. »

Pierre Damiens, père de François, n'était pas négociant mais un paysan ruiné par les malheurs de la guerre.

À propos du transfert du prisonnier de Versailles à Paris, il commente : « Il n'est pas vrai qu'on défendit aux citoyens de se mettre à la fenêtre sous peine de la vie. Ce mensonge absurde se trouve à la vérité dans les nouvelles publiques de ce temps. Ces nouvelles mercenaires sont toujours écrites par des gens à qui leur obscurité ne permet pas d'être bien informés. »

Il est extraordinaire que ce soit Voltaire qui, à l'époque des faits habitait à Genève, fasse cette affirmation contredite par plusieurs sources parisiennes. Mouffe d'Angerville¹⁹, Louis-Adrien Le Paige²⁰ et Edmond Barbier²¹, tous trois parisiens et présents lors de l'événement, rapportent que défense avait été faite de se trouver sur la route pendant le trajet et ordre avait été donné de tirer sur quiconque serait vu à sa fenêtre ou à sa porte. Voltaire, lui, n'y était plus depuis sept ans et n'y reviendrait que vingt ans plus tard. Mais de la lointaine Genève où il résiderait désormais, il savait mieux que tout le monde. Et non seulement il *savait* qu'il n'avait pas été défendu de se mettre à la fenêtre, mais il *savait* également pourquoi les gens le racontaient.

Pour avoir étudié à fond toutes les pièces disponibles concernant le malheureux Damiens (papiers du procureur général, originaux manuscrits des interrogatoires, brouillons des documents utilisés par le prince de Croÿ, archives de la Bastille et bien d'autres choses encore...), je peux affirmer

que les *Pièces originales* ne furent publiées que pour noyer le poisson et empêcher que l'on voie les raisons personnelles qu'avait eues Damiens de s'en prendre au roi. Voltaire était bien trop malin pour être dupe, et les relations privilégiées qu'il entretenait avec l'un des juges de Damiens, le président Hénault, le mettaient à portée de connaître, ou à tout le moins soupçonner, les dessous de l'affaire. Et il put savoir, si tant est qu'il se posa la question, que sur le plan de la pratique religieuse, Damiens était rien moins que fanatique religieux : il s'en moquait comme d'une guigne. Voltaire a monté en épingle deux choses : *c'est à cause de la religion* que Damiens a lâché pour dire que le peuple périssait et qu'il fallait alerter le roi. Et l'affaire du conflit avec l'archevêque. Dans ce second volet, il convient de dire que Damiens a assuré que c'était *au temps de l'affaire de l'archevêque* et non *à cause de l'affaire de l'archevêque*. D'ailleurs, avant de mourir, il demanda pardon au prélat de l'avoir mis en cause. La pression avait été trop forte, il avait dit ce qu'on voulait qu'il dise, et tu ce qu'on voulait qu'il taise.

De tout cela, Voltaire n'avait cure. Il se voulait le parangon de la lutte contre le fanatisme religieux (c'est-à-dire le catholicisme), et tout était bon si cela pouvait sembler crédible. Mentez, mes amis, mentez ! Je suis Voltaire et la postérité me croira, moi.

Il faudra un jour recenser le nombre de contrevérités historiques dont la paternité revient à Voltaire. Tout un système éducatif a pris comme références les assertions d'un menteur pathologique. Ce qui regarde l'Hôpital général et le malheureux Damiens est de peu d'importance eu égard à la place que ces deux affaires occupent dans notre savoir collectif. Mais si l'on regarde les deux grands combats qui ont fait sa renommée mondiale, la réhabilitation de Calas et celle

du chevalier de La Barre, on est en droit de s'inquiéter : et si sur ces deux sujets-là, Voltaire avait également menti ?

Non, ce n'est pas possible, n'est-ce pas ? Un encensement de deux siècles et demi du héros français le plus adulé, le plus admiré, ne peut avoir été fondé sur des données fausses.

Ce n'est pas possible. Ce n'est pas vrai.

Voyons cela...

1. *Vi.* 666. – À Thiériot, le 21 octobre 1736.
2. J'ai résumé cette affaire dans *La Marche rouge*, mais l'historien Henry Légiér-Desgranges l'a abondamment décrite dans *Madame de Moysan, ou l'extravagante affaire de l'Hôpital général*.
3. *Les Nouvelles ecclésiastiques* du 4 septembre 1749.
4. Voir le récit des frères Floreau en 1670, *Les diocèses d'Alet et de Pamiers d'après une relation contemporaine inédite*, Foix, Typographie Pomiès, Fra et C^{ie}, Successeurs, 1913, p. 30.
5. *Vi.* Voyez le chapitre xxxvi du *Précis du siècle de Louis XV*, et le chapitre lxxv de l'*Histoire du Parlement*.
6. *Journal de la Régence – 1715-172*, par Jean Buvat, écrivain de la bibliothèque du roi, Compardon, Paris, 1865, tome 1, p. 159.
7. Je raconte l'affaire en détails dans *La Marche rouge*.
8. *Code de l'Hôpital général de Paris, ou recueil des principaux édits, arrêts, déclarations et réglemens qui le concernent, ainsi que les maisons et hôpitaux réunis à son administration*, Paris, Imprimerie de la Veuve Thivouist, imprimeur du Roi, 1786, p. 95.
9. *Vi.* 57023. – Au Président Hénault, à Monrion près de Lausanne le 13 janvier 1757.
10. *Vi.* 3288. – À M. Thiériot, Monrion, le 13 janvier 1757.
11. *Vi.* 3289. – À M. Vernes, Genève (Monrion), le 13 janvier 1757.
12. *Vi.* 3290. – À M. le conseiller Tronchin, Monrion, le 15 janvier 1757.
13. *Vi.* 3292. – À M. de Cideville, Monrion, le 16 janvier 57.
14. *Vi.* 3292. – À M. de Cideville, Monrion, le 16 janvier 1757.
15. *Vi.* 3347. – À madame la comtesse de Lutzelbourg, (près de Lausanne, le 6 avril 1757.
16. *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens tant à la prévôté de l'hôtel qu'en la Cour de Parlement*, Paris, Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, 1757, interrogatoire du 9 janvier 1757, pages 194 et suivantes.
17. *Pièces originales...* p. 202.
18. *Pièces originales...* p. 132, interrogatoire du 5 janvier 1757.
19. Mouflé d'Angerville, *Vie privée de Louis XV, ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne*, Londres, John Peter Lyton, 1788 (en quatre volumes).
20. Archives Le Paige à la bibliothèque de Port-Royal, n° 547, 548 et 549, à la date du 18 janvier 1757.
21. Edmond Barbier, *Chronique de la régence et du règne de Louis XV*, Paris, Charpentier Libraire-Éditeur, 1858, le mardi 18 janvier 1757.

L'AFFAIRE CALAS, ACTE I : LA MISE EN PLACE

Que l'on aime ou que l'on n'aime pas Voltaire, il est une chose au moins sur laquelle tout le monde peut se mettre d'accord : il a fait réhabiliter Jean Calas, qu'on avait roué vif le 10 mars 1762 sur l'accusation d'avoir tué son fils.

Voilà une donnée qui ne souffre pas de contestation.

On dit et on rapporte que Jean Calas était un protestant toulousain qui fut accusé d'avoir tué son fils parce que ce dernier voulait se faire catholique. Convaincu d'assassinat, Calas fut condamné et exécuté à l'issue d'un procès truqué dans lequel le fanatisme populaire et l'intolérance religieuse eurent la plus grande part.

Alerté par de courageux protestants qui firent le déplacement pour le convaincre qu'on avait roué un innocent, Voltaire, d'abord réticent, se laissa conquérir par cette version des choses, puis l'adopta pour en faire son cheval de bataille. La bataille de sa vie : de son exil de Ferney, il réussit, par

la seule force de sa plume, à faire réviser le procès et à faire proclamer l'innocence du malheureux Toulousain.

L'affaire Calas, ou le triomphe de la Raison sur le fanatisme. À elle seule, elle résume et symbolise toute la force bénéfique des Lumières et justifie le culte rendu au vieux seigneur de Ferney. Une rapide visite sur des sites d'éducation la plus neutre ou de libres-penseurs les plus engagés nous montre la portée incomparable du travail voltairien en faveur du combat universel contre le fanatisme, l'obscurantisme, bref, le *Mal*.

Odieux, Voltaire ? Nous avons vu la longue liste de ses vices et celle de ses mensonges, qui font de cette idole planétaire un personnage infréquentable. Sans doute, mais il a fait réhabiliter un père de famille injustement exécuté et il a courageusement dénoncé la barbarie judiciaire et le fanatisme religieux. Cela seul devrait suffire à justifier sa renommée mondiale. Non ?

Nous allons ici y regarder d'un peu plus près.

Or donc, l'affaire Calas serait au minimum une erreur judiciaire, mais plus vraisemblablement un crime judiciaire. Dans le premier cas, les juges se seraient trompés, dans le second, ils auraient trompé le public. Dans tous les cas, ils ont tué un innocent.

Cette version des choses est tellement admise, tellement évidente pour tout Français un peu lettré, pour tout citoyen un tant soit peu politisé, qu'il n'est nul besoin d'admirer Voltaire pour la relayer. Moi-même, qui n'ai jamais porté dans mon cœur le seigneur de Ferney, j'ai pu écrire il n'y a pas si longtemps¹ : « En 1762, La Beaumelle s'était levé,

à Toulouse, contre la condamnation d'un innocent nommé Jean Calas. » Après plusieurs années passées à étudier le XVIII^e siècle et à y croiser Voltaire, je reprenais, comme une évidence, la seule version admise.

Admise au point que dire *Calas innocent* est presque un pléonasme.

Pourtant il n'a pas manqué – et il ne manque pas – de thèses visant à montrer que, peut-être, Calas ne fut pas si innocent que cela. Pour peu qu'on délaisse le *corpus* de ce qu'on livre au grand public ou aux écoliers, il semble bien que les partisans de sa culpabilité n'aient pas manqué, du vivant de Voltaire déjà, mais largement depuis lors.

Mais ces thèses-là ne sont accessibles qu'à ceux qui s'intéressent à Jean Calas et à la vérité d'un dossier fort complexe. Pour ceux qui s'intéressent à Voltaire, la chose est entendue : il a réussi à faire réhabiliter un innocent. Cela seul fut suffisant pour lui faire mériter un triomphe populaire à la fin de sa vie, et le Panthéon après sa mort.

Il ne sera pas question de refaire ici le procès de Jean Calas. Avoir cette prétention quand on n'a pas absolument tout lu de cet épais dossier et des quantités de documents publiés alors et depuis relèverait de l'outrecuidance ou de la malhonnêteté. Quantité de gens très sérieux s'y sont attelés, j'ai lu quelques-uns de ces auteurs qui m'ont semblé crédibles, et sincèrement, aucun d'entre eux ne permet de trancher de façon définitive.

Quand il s'agit de Calas, la seule certitude, c'est le doute.

Aussi, ce que l'on peut honnêtement affirmer quant à la culpabilité ou l'innocence de Jean Calas relève de la croyance, de l'impression, de la conviction : il n'existe pas de preuve dans un sens ni dans un autre.

Mais l'homme honnête, comme le juge honnête, a droit à sa présomption de sincérité s'il affirme croire, en son âme et conscience, en la culpabilité ou l'innocence d'un accusé, Calas ou un autre. Et ceux qui ont écrit sur le sujet ont fourni aux lecteurs des arguments sincères permettant de pencher pour ou contre.

J'ai pour ma part mon idée sur la question.

Il n'est plus question de cela dès qu'il s'agit de Voltaire.

Car pour lui accorder la présomption de sincérité, quand il clama à toute l'Europe qu'on avait roué un innocent, il faudrait ignorer que, dans cette affaire encore, il a menti, sur toute la ligne.

Tout ce que le public croit savoir sur l'affaire Calas avant de mettre le nez dans le dossier est un tissu de mensonges repris *ad nauseam* sans vérification ni relecture.

Et à ce point, c'est un exploit : s'il existait une palme de la falsification historique, c'est à Voltaire qu'il faudrait la décerner pour la façon dont il a controuvé cette affaire qui suffirait à elle seule à faire le déshonneur de l'homme le plus honoré de notre littérature.

C'est une honte.

Avant de le démontrer, précisons ici que c'est intentionnellement, et dans l'unique but de ne pas surcharger la présente étude, qu'il n'y sera pas fait mention de l'affaire Sirven, dont Voltaire s'occupa parallèlement à celle de Calas. On ne peut pas tout dire, et faire des choix, c'est exclure. J'ai donc exclu l'affaire Sirven de cet ouvrage.

On peut voir à Toulouse, sur le mur de la maison du 50, rue des Filatiers, une plaque de pierre sur laquelle est gravée une inscription qu'on pourrait croire consensuelle : *Maison*

de Jean Calas où fut trouvé le cadavre de son fils Marc-Antoine le 13 octobre 1761.

Il n'y a rien là, en effet, qui ne soit strictement incontestable.

Et pourtant, c'est la neutralité même de l'inscription qui provoque l'ire d'un habitant du quartier. Ce monsieur, fort aimable puisqu'il accepta spontanément de me rencontrer et de discuter de l'affaire, ne décolère pas devant cette atteinte à la vérité historique. Car ce qu'il aurait aimé, c'est qu'on rappelle, en cette année commémorative du magnifique *Traité sur la tolérance*¹, que Calas fut injustement accusé d'avoir tué son fils et exécuté, et que c'est grâce à l'infatigable combat de Voltaire qu'il fut réhabilité. Et ça, ce n'est incontestablement pas ce qu'on peut comprendre à la lecture de *Maison de Jean Calas...*

En effet. À bien y regarder, il y a dans la neutralité même de l'épigraphe, comme l'affirmation d'un refus de la version officielle.

Et c'est bien ce que confirme une autre inscription, sur plaque de laiton celle-là, qu'on trouve à l'intérieur de la maison, dans le couloir : *Derrière cette porte, aujourd'hui murée, s'ouvrait l'arrière-boutique de Jean Calas dans laquelle fut découvert le 13 octobre vers 22 heures le corps étranglé de son fils Marc-Antoine.*

L'aimable libre-penseur de la rue des Filatiers pense, et c'est ce qui met dans sa voix des intonations rageuses, qu'en fait les choses n'ont pas tellement changé depuis le siècle des Lumières, et que le même fanatisme qui a fait périr un innocent est toujours à l'œuvre à Toulouse.

Au moins, à l'époque, avait-on Voltaire pour faire avancer la vérité, alors que nous... pauvres de nous.

1. ^o Il fut publié en 1763, soit deux cent cinquante ans avant 2013. Je me trouvais à Toulouse au mois de mars de cette année.

Au moment où je rencontrais ce monsieur, je n'étais alors pas vraiment entrée dans le dossier comme je m'y suis efforcée depuis, mais j'avais tout de même lu plusieurs ouvrages qui m'avaient donné quelques idées sur la question. Je me permis d'objecter :

– Allons monsieur, il existe tout de même un doute dans cette affaire ; si vous lisez l'historienne Janine Garrisson, par exemple...

Un doute ? Un doute sur l'innocence de Calas, alors que Voltaire, le grand Voltaire en personne...

J'avais affaire à un *aficionado*, il me débita ce qu'il convenait de savoir sur l'affaire et sur le Grand Homme :

– le capitoul (il s'agissait du magistrat municipal qui avait mené l'enquête) avait bâclé le travail en n'envoyant pas la police pour faire une perquisition ;

– Calas avait été condamné *parce qu'il* était protestant ;

– Voltaire avait mené l'enquête en envoyant sur place des gens qui firent pour lui les recherches, (il résidait alors à plus de six cents kilomètres de Toulouse) ;

– son œuvre admirable fut de dénoncer le fanatisme, la religion, l'injustice, etc.

Inutile d'insister, ce monsieur savait. J'étais certainement une ignorante, une fanatique, une obscurantiste, que sais-je ? Puisqu'on vous dit que Calas était innocent, et qu'on le sait grâce à Voltaire.

Pour approcher au plus près ce que fut l'intervention de Voltaire dans cette affaire, penchons-nous pour commencer sur la masse énorme de son abondante correspondance.

Le 25 octobre 1761 – le fils Calas avait trépassé depuis douze jours –, Voltaire écrit à son vieux complice Richelieu : « On dit qu'il ne faut pas pendre le prédicant de Caussade,

parce que c'en serait trop de griller des jésuites à Lisbonne, et de pendre des pasteurs évangéliques en France. Je m'en remets sur cela à votre conscience. Rosalie m'intéresse davantage, si elle est bonne actrice²... »

De son lointain exil au bord de la Suisse, Voltaire était donc au courant du drame qui se préparait dans la région de Toulouse, où un pasteur venait d'être arrêté (le culte protestant était interdit depuis la révocation, par Louis XIV, de l'édit de Nantes). François Rochette risquait la peine de mort, Voltaire le savait et, comme on le voit, il ne s'en souciait guère : qu'est-ce que la vie d'un prédicant, comparé à l'intérêt que suscite le talent d'une actrice ?

Quelques mois plus tard, au début du mois de mars, il écrivit à son cher ange d'Argental :

« Le monde est bien fou, mes chers anges. Pour le parlement de Toulouse, il juge ; il vient de condamner un ministre de mes amis à être pendu, trois gentilshommes à être décapités, et cinq ou six bourgeois aux galères, le tout pour avoir chanté des chansons de David. Ce parlement de Toulouse n'aime pas les mauvais vers³. »

Le prédicant qui l'intéressait moins que l'actrice Rosalie avait été effectivement pendu le 18 février, et on notera qu'il était devenu « de ses amis » par la grâce de sa condamnation ; contre laquelle on comprend qu'il ne leva pas le petit doigt, et qu'il attribue au fait qu'il « chantait des chansons de David ». Il faut comprendre ici que les différences entre les religions, différences qui justifient les tensions entre les uns et les autres, sont absolument futiles : les uns chantent ceci et les autres cela. Ah, mes amis, que ces gens sont petits ! Et que la religion est mauvaise...

Voltaire fut informé de la mort de Jean Calas le 20 mars, exactement dix jours après l'exécution : les partisans du

malheureux firent donc diligence pour l'alerter, car personne ne pouvait atteindre Ferney en partant de Toulouse en moins de quatre jours, sauf à brûler les étapes et on n'en voit pas l'intérêt s'agissant d'un mort.

D'emblée, il crut Calas coupable : « Vous avez entendu parler peut-être d'un bon huguenot que le parlement de Toulouse a fait rouer pour avoir étranglé son fils ; cependant ce saint réformé croyait avoir fait une bonne action, attendu que son fils voulait se faire catholique, et que c'était prévenir une apostasie : il avait immolé son fils à Dieu, et pensait être fort supérieur à Abraham, car Abraham n'avait fait qu'obéir, mais notre calviniste avait pendu son fils de son propre mouvement, et pour l'acquit de sa conscience. Nous ne valons pas grand-chose, mais les huguenots sont pires que nous, et de plus ils déclament contre la comédie⁴. »

En disant que Calas avait agi *pour l'acquit de sa conscience*, Voltaire semble n'avoir eu aucun mal à croire un père capable de tuer son fils par dogmatisme religieux.

Trois jours plus tard, il changea de version : « Un vieux huguenot de Toulouse, nommé Calas, père de cinq enfants, ayant averti la justice que son fils aîné, garçon très mélancolique, s'était pendu, a été accusé de l'avoir pendu lui-même en haine du papisme, pour lequel ce malheureux avait, dit-on, quelque penchant secret⁵. »

On ne saurait dire ici si Voltaire se trompe ou bien s'il ment, il était évidemment trop loin pour connaître les détails de l'affaire. Ce qu'on peut dire toutefois avec certitude, c'est que ce qu'il dit est faux. En effet, il n'est pas contestable, et personne ne conteste, que Jean Calas n'a pas averti la justice que son fils s'était pendu.

Le 13 octobre au soir, Jean Calas et sa famille soupèrent ensemble au premier étage de leur domicile en compagnie d'un ami de passage nommé Gaubert Lavaysse^{2*}. Marc-

Antoine, le fils aîné, prit congé après le souper. Quand son frère Pierre descendit pour accompagner Lavaysse, il trouva le cadavre de Marc-Antoine dans la boutique familiale. Les deux jeunes gens alertèrent les parents et la bonne, restés à l'étage, et leurs cris attirèrent l'attention du voisinage. Il était dix heures du soir.

Telle est en tout cas la version qui fut présentée à la justice.

Ce qui est certain, c'est que c'est un passant qui alerta les autorités, et pas le père⁶. Et que ce dernier, pendant deux jours – et telle fut la version également soutenue par les autres – affirma sous serment qu'il avait trouvé son fils mort étranglé, étendu par terre. Il ne fut question de suicide que plus tard.

Il est vrai que la rumeur courut que Marc-Antoine voulait se faire catholique, et que telle aurait pu être la raison pour laquelle son père l'aurait assassiné. Mais il est non moins certain que quand David de Beaudrigue, le capitoul^{3**} appelé sur les lieux, décida d'arrêter toute la famille, il ne fut pas question de catholiques et de protestants, mais de la découverte d'un cadavre dans une maison fermée de l'intérieur.

« Il y a deux de ses enfants dans mon voisinage qui remplissent le pays de leurs cris ; j'en suis hors de moi : je m'y intéresse comme homme, un peu même comme philosophe. Je veux savoir de quel côté est l'horreur du fanatisme. »

Voilà qui est intéressant. Cela faisait cinq jours qu'il était au courant dans les grandes lignes et il savait déjà que c'était du fanatisme.

Et pourquoi cela ?

Même ton dans sa lettre du même jour au cardinal de Bernis : « C'est qu'on prétend ici qu'il est très innocent et qu'il en a pris Dieu à témoin en expirant... Il faut regarder le parlement de Toulouse ou les protestants avec des yeux d'horreur⁷. »

2. * Prononcer « lavaysse ».

3. ** Un capitoul était un magistrat municipal à Toulouse.

À quel titre ? Son parti était donc pris : ce serait une affaire de fanatisme, ce qui lui permettrait de jouer les redresseurs de torts. Il exclut de la sorte l'hypothèse d'un crime familial jugé pour tel, et sanctionné pour tel.

Deux jours passèrent, il affina sa version : « Vous me demanderez peut-être, mes divins anges, pourquoi je m'intéresse si fort à ce Calas, qu'on a roué : c'est que je suis homme, c'est que je vois tous les étrangers indignés, c'est que tous vos officiers suisses protestants disent qu'ils ne combattront pas de grand cœur pour une nation qui fait rouer leurs frères sans aucune preuve⁸. »

Voilà donc la raison de son intérêt : des protestants étrangers (suisses, on imagine) étaient indignés. Il est évident qu'il avait vu du monde, depuis sept jours qu'il était au courant.

« Je me suis trompé sur le nombre des juges, dans ma lettre à M. de La Marche. Ils étaient treize, cinq ont constamment déclaré Calas innocent. (...) Le témoignage de la conscience de cet infortuné ne prévaut-il pas sur l'illusion de huit juges, animés par une confrérie de pénitents blancs qui a soulevé les esprits de Toulouse contre un calviniste ? »

Là, c'est grave. Ici, Voltaire accuse les juges toulousains d'avoir été fanatisés par une confrérie catholique. Qu'est-ce qu'il en savait ?

« Ce pauvre homme criait sur la roue qu'il était innocent ; il pardonnait à ses juges. »

Vraiment ? D'où sortait-il ça ?

« (...) mais enfin il n'y a eu aucun témoin oculaire ; le fanatisme du peuple a pu passer jusqu'à des juges prévenus. »

Effectivement, il n'y eut aucun témoin oculaire : juste le cadavre d'un jeune homme trouvé par terre mort étranglé dans une maison fermée du dedans. En quoi cela fait-il du peuple un ramassis d'imbéciles qui fanatisent des juges « prévenus », c'est-à-dire de mauvaise foi ? C'est de la diffamation.

« Plusieurs d'entre eux étaient pénitents blancs. »

Les juges, des pénitents blancs ?

Lesquels ? Des noms ! Des noms !

« Ils peuvent s'être trompés. N'est-il pas de la justice du roi et de sa prudence de se faire au moins représenter les motifs de l'arrêt ? »

Eh non, monsieur de Voltaire. Cela ne se faisait pas, car les juges jugeaient souverainement et n'avaient pas à se justifier.

« Cette seule démarche consolerait tous les protestants de l'Europe et apaiserait leurs clameurs. Avons-nous besoin de nous rendre odieux ? »

Bon, il est clair que Voltaire ne s'occupait pas de la France, mais des protestants étrangers.

« Ne pourriez-vous pas engager M. le comte de Choiseul à s'informer de cette horrible aventure, qui déshonore la nature humaine, soit que Calas soit coupable, soit qu'il soit innocent ? Il y a certainement, d'un côté ou d'un autre, un fanatisme horrible ; et il est utile d'approfondir la vérité. »

Voilà qui s'éclaire encore : il fallait ménager des protestants en Suisse, on ne savait pas encore si Calas était innocent ou coupable et il fallait engager Choiseul, le plus important des ministres, à chercher la vérité. Façon de reconnaître qu'il ne l'avait pas, mais il ne démordit pas de la version qui l'arrangeait : ce serait du fanatisme.

Et pourquoi pas simplement un drame familial ?

Deux jours plus tard, il écrivit à d'Alembert, à propos des Genevois : « (...) on vient de rouer un de leurs frères, accusé d'avoir pendu son fils en haine de notre sainte religion pour laquelle ce bon père soupçonnait dans son fils un secret penchant. La ville de Toulouse, beaucoup plus sotte et plus fanatique que Genève, prit ce jeune pendu pour un martyr. On ne s'avisait pas d'examiner s'il s'était pendu lui-même, comme cela est très vraisemblable⁹. »

Voilà un mensonge qu'il reprendra jusqu'au bout, et qui sera contredit par le procès.

Le jour de leur arrestation, les accusés affirmèrent unanimement avoir trouvé Marc-Antoine étranglé, couché par terre. Et deux jours plus tard, alors qu'ils avaient reçu la visite de leur avocat, ils changèrent de version en affirmant que le jeune homme s'était suicidé et qu'ils avaient voulu lui épargner l'infamie de l'enterrement que cela lui réservait.

Cela signifie qu'ils avaient tous menti sous serment. C'est évidemment très grave. De plus, dire qu'on ne s'avisait pas d'examiner s'il s'était pendu lui-même est faux, puisque justement une reconstitution fut faite qui conclut que ce n'était pas possible. En effet, quand il avança la thèse du suicide de son fils, Jean Calas affirma que celui-ci s'était pendu à une bille (long bâton verni servant à soulever des rouleaux de tissus) posée entre les deux montants d'une porte. Or :

– on ne retrouva pas d'escabeau qui aurait pu lui servir à se soulever ;

– la bille était plus courte que l'écartement des montants de la porte ;

– si la bille avait pu être posée sur les montants rapprochés, les soubresauts de la mort l'auraient inévitablement fait glisser à terre, rendant la pendaison impossible ;

– sollicités de dire s'ils avaient trouvé de quoi faire de la lumière dans la boutique, les inculpés dirent unanimement que non, Marc-Antoine n'aurait pu se suicider dans le noir ;

– enfin, on retrouva, posés sur le dessus de la porte, des petits bouts de ficelle servant à emballer les marchandises. Ils étaient intacts et même recouverts de poussière.

La thèse du suicide ne tenait pas.

Il ne restait que l'assassinat.

Dans une maison fermée de l'intérieur...

Admettons que Voltaire, à cette date, n'ait pas connu tous ces détails, on voit bien qu'il présente l'affaire comme ça l'arrange : la vérité importe peu.

« Nous devenons l'horreur et le mépris de l'Europe j'en suis fâché », conclut-il. S'il en était fâché, pourquoi propageait-il la version du crime fanatique au lieu, au contraire, d'espérer une vérité plus apaisante ?

Le 2 avril (rappelons que Calas était mort depuis trois semaines seulement), il en rajouta : « On prétend que le fanatisme est du côté de huit juges qui étaient de la confrérie des pénitents blancs. Cinq conseillers qui n'étaient pas pénitents ont absous entièrement l'accusé ; les autres ont voulu sacrifier un hérétique¹⁰. »

C'est absolument odieux. D'une part, rien ne permet de savoir si les juges étaient, ou non, de la confrérie des pénitents blancs. C'est une accusation sans preuves. D'autre part, il n'est dit nulle part dans le jugement qu'on l'a sacrifié parce qu'hérétique, mais condamné pour avoir tué son fils. Ce n'est tout de même pas pareil. C'est Voltaire qui fit courir ce bruit sans preuves. C'est lui qui créa de toutes pièces la version qui fera sa gloire et ne tient aucun compte des faits.

On connaît ses motivations, qu'il exprime un peu plus loin : « Je ne crois pas que nos philosophes veuillent empêcher nos vigneron et nos laboureurs d'aller à la messe, mais je crois qu'ils voudraient empêcher les honnêtes gens d'être les victimes d'une superstition aussi absurde qu'abominable, qui ne sert qu'à enrichir des fripons oisifs et à pervertir des âmes faibles. Ceux qui veulent que leurs amis pensent comme Cicéron, Platon, Lucrèce, Marc Antonin, etc., n'ont pas tant de tort... Pour la canaille il n'y faut pas penser¹¹. » Voilà ce que Voltaire pensait de la religion qu'il voulait abattre : des bêtises pour la canaille (le peuple) qu'il opposait aux honnêtes gens.

Le 4 avril, il sonna la charge : « Mes chers frères, Il est avéré que les juges toulousains ont roué le plus innocent des hommes. Presque tout le Languedoc en gémit avec horreur. Les nations étrangères, qui nous haïssent et qui nous battent, sont saisies d'indignation. Jamais, depuis le jour de la Saint-Barthélemy, rien n'a tant déshonoré la nature humaine. Criez, et qu'on crie¹². »

Là, il avait enfin une certitude : Calas était innocent. Il ne dit pas d'où il tenait cette certitude, mais elle était apparemment nouvelle et lui venait du Languedoc. Et l'indignation qui lui importait était celle de l'ennemi (la France était en train de perdre la guerre de Sept Ans) : de qui parlait-il exactement ?

Enfin, relevons deux phrases qui le déshonorent et serviront à l'honorer indûment : « Jamais, depuis le jour de la Saint-Barthélémy. » Comment osait-il ? Voltaire ne voyait de mal que commis au nom du catholicisme contre le protestantisme. Il n'avait donc pas entendu parler des horreurs de la Fronde ? Avait-il oublié le supplice de Damiens ? Comment pouvait-il prétendre qu'il ne s'était rien passé d'horrible en un siècle qui avait brûlé des sorcières, connu deux guerres civiles, et avait écartelé deux régicides dans des raffinements de cruauté qui dépassent l'entendement et qu'il trouvait moins graves que l'exécution d'un parricide^{4*} ?

C'est la raison qui manque à cet exagérateur pathologique quand il s'exclame : « Criez, et qu'on crie ! » Ah ! Comme il sera de bon ton d'évoquer Voltaire par cet appel qui ne fleure ni la raison ni la vérité, ni le bien ni le bon. Crier. Faire du bruit. Fût-ce sur un tissu de mensonges, d'outrances, de calomnies, d'affabulations et de diffamations en tout genre !

4.* Le *parricide*, à l'époque, était le crime commis entre membres d'une même famille, ascendants ou descendants.

Un peu de mesure lui revint le 15 avril dans un courrier envoyé à une demoiselle anonyme : « J'ai rendu compte à M. de Chazelles des sentiments et des clameurs de tous les étrangers dont je suis environné. »

Les étrangers, mademoiselle, les étrangers, vous dis-je.

« Mais je ne peux lui avoir parlé de mon opinion sur cette affaire cruelle, puisque je n'en ai aucune. Je ne connais que les *factums* faits en faveur des Calas, et ce n'est pas assez pour oser prendre parti¹³. »

Quand même ! Il reconnaissait là qu'il ne disposait pas des éléments qui pourraient emporter une certitude, mais la seule version de la famille (il avait reçu chez lui les deux fils Calas). Cela faisait un mois qu'il écrivait partout pour dénoncer le fanatisme des juges toulousains, et il confessait qu'il n'avait pas encore d'opinion bien assise.

Ses élans de sincérité sont désarmants.

Mais voyons la suite : « J'ai voulu m'instruire en qualité d'historien. » Que les étudiants en Histoire se bouchent les oreilles ! Ce n'est pas comme cela que l'on fait de l'histoire.

« Un événement aussi épouvantable que celui d'une famille entière accusée d'un parricide commis par esprit de religion ; un père expirant sur la roue pour avoir étranglé de ses mains son propre fils, sur le simple soupçon que ce fils voulait quitter les opinions de Jean Calvin. »

Mais qui a dit, à part lui, que Calas aurait tué son fils sur le « simple soupçon » que celui-ci aurait voulu se convertir ? On imagine en effet combien ce père eût été dénaturé s'il avait étranglé son fils sur un motif aussi léger. Que de raisons, alors, de douter d'un tel crime !

Voltaire jette des leurres de tous côtés pour convaincre ses correspondants de l'incongruité du procès. Il ment. Il ment. Il ment.

« (...) je persiste à souhaiter que le parlement de Toulouse daigne rendre public le procès de Calas, comme on a publié celui de Damiens. On se met au-dessus des usages dans des cas aussi extraordinaires. Ces deux procès intéressent le genre humain ; et si quelque chose peut arrêter chez les hommes la rage du fanatisme, c'est la publicité et la preuve du parricide et du sacrilège qui ont conduit Calas sur la roue, et qui laissent la famille entière en proie aux plus violents soupçons. Tel est mon sentiment. »

Fanatisme, chez les autres toujours, qu'il combattait en assurant la publicité d'une affaire qu'il promouvait avant de la connaître.

Il faut dire ici que Jean Calas fut condamné à mort pour avoir tué Marc-Antoine, pas pour l'avoir fait à cause de la religion. Et préciser qu'il fut condamné non en première instance mais en appel. En effet, un premier jugement concluant à la culpabilité de Jean Calas fut rendu le 18 novembre par quatre capitouls et trois assesseurs, et on n'y trouve aucune mention de la religion. Jean Calas fut condamné deux fois, pour meurtre et pas pour autre chose.

Peu à peu, Voltaire prit connaissance de nouveaux détails qu'il communiqua à ses correspondants. C'est du moins ce qu'il prétend.

Le 18 avril, il écrivit à d'Argental: « Je crois vous avoir dit que Calas père était âgé de soixante et neuf ans, et que le fils qu'on prétend qu'il a pendu, nommé Marc-Antoine, garçon de vingt-huit ans, était haut de cinq pieds cinq pouces, le plus robuste et le plus adroit de la province ; j'ajoute que le père avait les jambes très affaiblies depuis deux ans, ce que je sais d'un de ses enfants. Il était possible à toute force que le fils pendit le père ; mais il n'était nullement possible que le père pendit le fils¹⁴. »

Né en 1698, Calas avait soixante-trois ans au moment des faits et jamais Voltaire n'accepta de donner son âge autrement qu'en truquant les chiffres, toujours dans le même sens, c'est-à-dire en le vieillissant, pour étayer sa démonstration. Pour la taille de Marc-Antoine, c'est pareil : son cadavre fut mesuré à fins de reconstitution, et il est dit qu'il était haut de cinq pieds et quatre pouces¹⁵. Pas cinq. Pour ce qui regarde *le plus robuste et le plus adroit de la province*... il n'est trace nulle part ailleurs de ces détails.

Une fois relevées ces précisions inexactes, voyons où il nous mène : il était impossible qu'un homme aussi vieux (sa faiblesse de jambes semble attestée) ait pu pendre un jeune homme aussi grand et robuste.

En effet, la simple raison suffit à nous convaincre. Mais nous convaincre de quoi ? Qui a dit que Calas avait *pendu* son fils ? Il n'a jamais été question de ça : Calas a commencé par dire qu'il avait trouvé son fils étranglé par terre. Puis, deux jours après, qu'il s'était pendu. Dans la première version, Calas pouvait parfaitement avoir étranglé son fils par-derrière, dans la seconde il n'avait fait que le dépendre (il aurait été, selon ses propres dires, assez costaud pour le faire par lui-même). Voltaire nous démontre que Calas n'a pu faire ce dont personne ne l'accuse, et tout le reste de sa démonstration n'est que la suite de ces prémisses fallacieuses. « Il faut qu'il ait été aidé par sa femme, par un de ses autres fils, par un jeune homme de dix-neuf ans qui soupait avec eux : encore auraient-ils eu bien de la peine à en venir à bout. Un jeune homme vigoureux ne se laisse pas pendre ainsi... »

Mais laissons là ces détails qui nous ont déjà convaincus des fondements de *l'erreur judiciaire*. La suite n'est pas moins intéressante :

« Vous savez sans doute que la plupart des juges voulaient rouer toute la famille, supposant toujours que Marc-Antoine Calas n'avait été étranglé et pendu de leurs mains que pour

prévenir l'abjuration du calvinisme qu'il devait faire le lendemain. »

Menteur ! Dans le premier jugement, il fut question de pendre le père, la mère et le fils, pas de les rouer. La différence, en termes d'infamie et de souffrance, est importante. Et dans le jugement en appel, seul Calas fut condamné. Ah ! Oui, ce n'est pas cela qu'il dit : ils *voulaient* les rouer. Voltaire sait ce que les juges *voulaient* avant de décider autrement. Quant à la raison religieuse du crime, elle n'apparaît pas dans le jugement, et elle n'avait pas à y être.

« Or j'ai des preuves certaines que ce malheureux n'avait nulle envie de se faire catholique. »

C'est certainement faux, comme le reste, mais c'est hors sujet. Car c'est Voltaire qui a décidé que là était le motif du crime. Et s'il y en avait un autre ? Voilà bien la seule piste qu'il n'emprunte pas.

« Je ne connais point, après la Saint-Barthélemy, et les autres excès du fanatisme commis par tout un peuple, une aventure particulière plus effrayante¹⁶. » C'est une obsession !

Début mai, il écrivit à un négociant de Genève : « Le chancelier est vieux^{5*}. La cour est toujours bien tiède sur les malheurs des particuliers. Il faut de puissants ressorts pour émouvoir les hommes, occupés de leurs propres intérêts. Nous sommes perdus si l'infortunée veuve n'est pas portée au roi sur les bras du public attendri, et si le cri des nations n'éveille pas la négligence¹⁷. »

Il était bel et bien en train de préparer une campagne d'opinion en direction de la cour. L'affaire était donc entendue. Cela faisait à peine six semaines qu'il était au courant d'une affaire dont il disait, deux semaines plus tôt,

5. * Guillaume II de Lamoignon, chancelier de France depuis 1750, était né en 1683 ; il avait donc, en 1762, soixante-dix-neuf ans.

qu'il n'en savait pas assez pour prendre parti, et il était prêt à soulever le public en faveur de sa cause !

On voit ici une chose qu'on serait bien inspiré de retenir pour la suite : alors qu'il n'avait, d'une affaire criminelle, que le récit des deux fils d'un homme condamné pour meurtre (et dont l'un, Donat, n'était pas sur place lors du drame), il s'appropriait à lancer une campagne à grande échelle en direction du pouvoir.

C'est très grave et cela montre plusieurs choses :

– la raison de son désir de faire réhabiliter Calas est indépendante de la culpabilité ou de l'innocence de celui-ci puisqu'il en décide avant d'avoir une certitude ;

– la légèreté avec laquelle il lance des informations aux quatre coins du royaume sur un dossier qu'il n'a pas lu est manifeste ;

– et enfin, il compte sur l'opinion publique pour gagner.

Cette opinion sera-t-elle bien informée ?

On peut en douter, non ?

En attendant, il continua sa pêche aux informations chez les grands du royaume. Après le maréchal-duc de Richelieu, le cardinal de Bernis, auprès de qui il reconnut de nouveau qu'il cherchait la vérité, donc qu'il ne l'avait pas : « Toutes les lettres que j'ai du Languedoc sur cette affaire se contredisent ; c'est un chaos qu'il est impossible de débrouiller¹⁸. » Quel aveu ! À Toulouse, certains croyaient donc à la culpabilité du père Calas. On aimerait connaître leurs arguments. Et leurs noms.

Patience.

Le 17 mai, Voltaire envoya à l'avocat genevois Henri Cathala copie d'une requête qu'il voulait faire parvenir au roi : « J'ajoute à mon billet que je crois les Calas innocents, et que les juges ont jugé selon les lois. Calas avait menacé son fils, ce fils est trouvé mort chez le père, des chirurgiens déposent qu'il n'a pu se pendre. L'arrêt peut n'être point

injuste. Voilà pourquoi il est très important de ne point accuser les juges¹⁹. »

Incontestablement, on avance : on apprend à présent que Calas avait menacé son fils de le tuer, et que d'après les hommes de l'art, le jeune homme n'avait pu se suicider.

De quoi parlait-on alors ? Voltaire, qui s'adressait à un protestant suisse – partie prenante dans le sort des protestants français –, reconnaissait que le père, qu'il dira idéal, avait pu être très violent, et que la thèse du suicide ne tenait pas. Or, comme il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, il fallait bien que Marc-Antoine se soit suicidé ou qu'on l'ait étranglé. S'il ne s'est pas suicidé...

« Voilà pourquoi il est très important de ne point accuser les juges. »

Qui allait-on accuser alors ? Je laisse le lecteur deviner.

Il est très important ici de noter que la menace faite par le père de tuer son fils est connue par la déposition que fit une certaine Jeanne Julia, épouse de Cyprien Anduze²⁰, qui rapporta que, deux semaines avant le drame, se trouvant dans le magasin à acheter du tissu, elle avait vu le père prendre le fils par l'habit et lui dire : « Il ne t'en coûtera que la vie. »

Voltaire n'avait pas sous les yeux le dossier que les archives municipales de Toulouse mettent à présent en ligne à disposition des chercheurs²¹. Quelqu'un le tint donc informé depuis Toulouse de ce qu'il y avait dans le dossier. On n'a pas trace de cette correspondance, et c'est bien dommage.

Le cardinal de Bernis donna à Voltaire un avis plein de bon sens : « Je ne crois pas un protestant plus capable d'un crime atroce qu'un catholique ; mais je ne crois pas aussi (sans des preuves démonstratives) que des magistrats s'entendent pour faire une horrible injustice²². »

En effet, comment imaginer que des juges se soient ligués pour condamner un innocent à une mort atroce ?

C'est pourtant bien ce qu'affirment depuis deux siècles les thuriféraires de l'affreux Voltaire.

Et que faisait-il pendant que ses correspondants tentaient de découvrir une vérité qui lui échappait et dont il n'avait aucune intention de tenir compte ? Il préparait *Le Traité sur la tolérance*. Mais oui, Voltaire n'avait encore aucune certitude qu'il mettrait sur le métier ce qui allait faire sa gloire planétaire et devenir son brûlot anticatholique.

Escroc !

(...) j'en enverrai des exemplaires aux ministres d'État, sur la protection et sur la prudence de qui je puis compter ; à M^{me} la marquise de Pompadour, à quelques conseillers d'État, et à quelques amis discrets qui pensent comme vous et moi.

J'accompagnerai l'envoi d'une lettre circulaire par laquelle je les supplierai de ne laisser lire l'ouvrage qu'à des personnes sages, et d'empêcher que leur exemplaire ne tombât entre les mains d'un libraire.

J'en enverrai un au roi de Prusse et à quelques princes d'Allemagne, et je les supplierai de se joindre à ceux qui ont secouru la famille Calas, plongée dans l'indigence par l'arrêt absurde et barbare du parlement de Toulouse²³.

C'était une bonne idée, n'est-ce pas ? d'envoyer à l'ennemi un pamphlet qui accusait son pays d'injustice, de légèreté, de fanatisme et bien d'autres choses encore. Car il faut ici préciser que le roi de Prusse et les princes d'Allemagne étaient en guerre contre la France. Mais qu'est-ce que la guerre, quand on combat l'intolérance ? Et puis, entre gens de bien, entre gens *sages* – entendez gens de pouvoir –, que risquait-on ?

Le 5 juin, il doutait encore. La campagne était près d'être lancée, les grands du royaume et d'ailleurs étaient alertés, malheureusement, il restait des points obscurs.

C'est fâcheux, et c'est ce qu'il écrit à un protestant de ses amis résidant à Montauban, à qui il s'amusait à écrire à la troisième personne : « La personne à qui M. Ribotte écrit (lui-même) a fait pendant deux mois les plus grands efforts, auprès des premières personnes du royaume, en faveur de cette malheureuse famille, qu'il a crue innocente. Mais on les croit tous très coupables. On tient que le parlement a fait justice et miséricorde²⁴. »

Voilà qui montre qu'il y avait de graves raisons de douter, ce qui n'empêchait pas que la campagne était prête à être lancée.

« M. Ribotte devrait aller à Toulouse s'éclaircir de cette horrible aventure. Il faut qu'il sache et qu'il mande la vérité. On se conduira en conséquence²⁵. »

Il est clair qu'il ne savait toujours pas si Calas était innocent ou coupable, et on comprend que *on*, probablement certains des ministres et hauts personnages qu'il avait mobilisés, penchaient, eux, pour la culpabilité. Il n'allait tout de même pas arrêter sa campagne contre l'intolérance pour si peu !

L'affaire était tellement horrible ! « On croit à Paris que c'est une bagatelle de rouer un père de famille, et de tenir tous les enfants dans les prisons d'un couvent, sans forme de procès ; on ne sait pas quel effet cela produit dans l'Europe²⁶ », écrivait-il à son cher ange.

Comment peut-on mentir à ce point ? *Sans forme de procès*, signifie *sans jugement*. Mais il y avait eu enquête, audition de dizaines de témoins, reconstitution, analyses, autopsie, confrontations, récolements, puis un deuxième procès en appel. Tout ce que le système juridique de l'Ancien Régime pouvait donner comme garanties à un prévenu avait été accordé aux Calas, et Jean avait été exécuté parce qu'on l'avait cru coupable. Et que signifie *quel effet cela produit dans l'Europe !*, sinon qu'il roule pour l'étranger ? En pleine guerre.

Jouant de toutes ses relations (et Dieu sait s'il en avait !), il réussit à obtenir de la veuve Calas qu'elle rejoigne Paris, où allait se jouer la grande comédie de la réhabilitation. « Les gens les plus instruits me jurent que la famille est aussi innocente qu'infortunée. Enfin si, malgré toutes les preuves que j'ai, malgré les serments qu'on m'a faits, cette femme avait quelque chose à se reprocher, qu'on la punisse », écrivit-il le 21 juin²⁷.

Sait-on qu'on devrait toujours remonter à la source d'une information ? Certes, ce n'est pas toujours possible, mais dans le cas présent, la chance m'a permis de noter que *qu'on la punisse* n'est pas ce qu'il a écrit. L'éditeur Besterman, sourcilieux et pointilleux adorateur de Voltaire, est, lui, remonté à la source et a relevé : « Qu'on la brûle²⁸. »

Voltaire était partisan du bûcher pour punir une mère complice de parricide. Intéressant, non ?

Il relança Ribotte : « Malheureusement nous sommes très peu informés du fond de l'affaire. » Il piaffait. Le temps passait et il ne savait toujours rien. « On se donnera tous les mouvements possibles pour faire rendre justice à l'innocence mais il faut savoir pleinement la vérité²⁹. »

Et si la vérité, c'était la culpabilité ?

Mais non, puisque le coupable, c'était le fanatisme : « Il est de l'intérêt de l'État qu'on découvre de quel côté est le plus horrible fanatisme, écrivit-il à l'avocat parisien Élie de Beaumont. Je ne doute pas que cette entreprise ne vous paraisse très importante ; je vous supplie d'en parler aux magistrats et aux jurisconsultes de votre connaissance, et de faire en sorte qu'on parle à monsieur le chancelier. Tâchons d'exciter sa compassion et sa justice, après quoi vous aurez la gloire d'avoir été le vengeur de l'innocence et d'avoir appris aux juges à ne se pas jouer impunément du sang des hommes³⁰. »

Contre le *fanatisme* et pour *défendre l'innocence*, tout était bon. « M. le marquis de Nicolai, fils de monsieur le premier président^{6*}, qui est venu à Ferney, m'a promis de parler et de faire parler fortement monsieur son père à monsieur le chancelier. »

Comment appelle-t-on le fait de se servir du fils d'un haut-magistrat pour qu'il parle à son premier président de père à telle fin que celui-ci fasse pression sur le chancelier ? De la corruption sous la forme de trafic d'influence, il me semble.

« J'embrasse tendrement le généreux et vertueux M. Debrus et son digne ami M. de Végobre, aussi bien que M. Cathala, La Serre, et tous ceux qui s'intéressent si noblement à une famille infortunée³¹ », conclut-il. La voilà la coterie genevoise qui pleurait, criait et demandait justice : un négociant, un avocat, un pasteur, un médecin et un banquier, tous protestants et déterminés à faire plier la justice du très catholique roi de France³².

Croira-t-on qu'il soit accessoire de dire que, au même moment, les juges jansénistes, ennemis jurés des jésuites, étaient en train, à force de procès et de pressions, d'interdire la Compagnie de Jésus ? Et que cette interdiction, qui ferma leurs collèges, correspondit également au lancement d'une première expérience d'économie libérale capitaliste qui mettra vingt-six ans à renverser la royauté et le catholicisme³³ ?

On appellera ce mouvement les Lumières, dont Voltaire fut la figure la plus illustre. L'affaire Calas est bien au cœur de ce projet.

« Mes divins anges, je suis persuadé plus que jamais de l'innocence des Calas, et de la cruelle bonne foi du parlement de Toulouse, qui a rendu le jugement le plus inique sur les indices les plus trompeurs³⁴. »

Voilà qui ressemble étrangement à une reconnaissance que Calas pourrait bien être coupable, puisqu'il fut condamné sur des *indices trompeurs*. On voit également qu'il ne voulait pas avoir à affronter le parlement de Toulouse, qu'il semblait ménager. Pourtant il ne démordait pas de son intention de faire réviser le jugement.

« Il y a quelques mois que le conseil cassa un arrêt de ce même parlement, qui condamnait des créanciers légitimes à faire réparation à des banqueroutiers frauduleux. L'affaire présente est d'une tout autre conséquence ; elle intéresse des nations entières, et elle fait frémir d'horreur. On cherche toutes les protections possibles. » Certainement pas la vérité.

À Paris, Anne-Rose Calas passait de salon protestant en salon encyclopédique, chouchoutée par les amis de Voltaire qui lui préparaient ce qui serait – c'était comme si c'était fait – un triomphe.

« Je ne crois pas qu'on réussisse de longtemps par les voies ordinaires. Il n'y a d'autre secret à présent que d'exciter le cri public et de porter ceci aux oreilles du roi. J'aurai incessamment réponse sur la tentative faite auprès de M^{me} de Pompadour. Disposons les esprits, et ensuite on verra comment la requête en forme sera présentée. Je peux assurer que les ministres sont très bien intentionnés³⁵. »

Et la justice là-dedans ?

Nous voilà à mi-juin. À peine deux mois étaient passés depuis que Voltaire avait été mis au courant de l'affaire. Alors qu'il ne savait toujours pas exactement de quoi il retournait, il lança la première salve de ses écrits publics. Laissons là pour un moment sa correspondance privée et penchons-nous sur ce qu'il écrivit entre mi-juin et fin juillet de 1762, c'est-à-dire dans les trois et quatre mois qui suivirent la mort de Jean Calas.

6. * M. de Nicolai était premier président de la cour des comptes.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1. « De la centralisation monarchique à la Révolution bourgeoise, l'absolutisme royal et ses opposants – L'humanisme des Lumières revisité : Voltaire », publié sur le site egaliteetreconciliation.fr le mercredi 28 décembre 2011.

2. Vi. 4719. – À M. le maréchal duc de Richelieu, Ferney, le 25 octobre 1761.

3. Vi. 4852. – À M. le comte d'Argental, Ferney, le 2 mars 1762.

4. Vi. 4865. – À M. le conseiller Le Bault, Ferney, le 22 mars 1762

5. Vi. 4866. – À M. Fyot de la Marche, Ferney, le 25 mars 1762.

6. Archives municipales de Toulouse – Procédure criminelle, cour de Justice des capitouls – Procès de la famille Calas, 101B2, folio 1.

7. Vi. 4868. – À M. le cardinal de Bernis, Ferney, le 25 mars 1762.

8. Vi. 4869. – À M. le comte d'Argental, Ferney, le 27 mars 1762.

9. Vi. 4872. – À M. d'Alembert, Ferney, le 29 mars 1762.

10. Vi. 4876. – À M. le conseiller le Bault, château de Ferney, le 2 avril 1762.

11. *Ibidem*.

12. Vi. 4877. – À M. Damilaville, le 4 avril 1762.

13. Vi. 4880. – À Mademoiselle ***, *Les Délices*, le 15 avril 1762.

14. Vi. 4884. – À M. le comte d'Argental, le 18 avril 1762.

15. Archives de Toulouse – Verbal dressé à l'effet de constater la longueur du cadavre de Marc-Antoine Calas, le 4 novembre 1761, pièce n° 44.

16. Vi. 4884. – À M. le comte d'Argental, le 18 avril 1762.

17. Vi. 4891. – À M. Debrus, négociant, *Les Délices*, à midi (début mai 1762).

18. Vi. 4893. – À M. le cardinal de Bernis, *Les Délices*, le 15 mai 1762.

19. Vi. 4896. – À M. Cathala, le 17 mai 1762.

20. Dossier 101B3 aux archives de Toulouse, 15^e déposant.

21. http://basededonnees.archives.toulouse.fr/4DCGI/Web_VoirLaNotice/03_06/101B2/ILUMPxxxx

22. Vi. 4899. – Du cardinal de Bernis, le 18 mai 1762.

23. Vi. 4912. – À M. Moulou, dimanche (mai 1762).

24. Vi. 4920. – À M. Ribotte, Montauban, le 5 juin 1762.

25. *Idem*.

26. Vi. 4922. – M. le comte d'Argental, le 7 juin 1762.

27. Vi. 4926. – À M. Le Comte d'Argental, le 21 juin 1762.

28. *Tb*. Voltaire, correspondance, tome 6, 1762-1763, édition de Théodore Besterman, p. 921-922 ; lettre datée du 11 juin 1762.

29. Vi. 4927. – À M. Ribotte, le 11 juin 1762.

30. Vi. 4928. – À M. Élie de Beaumont, *Les Délices*, le 11 juin 1762.

31. Vi. 4932. – À M. Debrus, Ferney, le 15 juin 1762.

32. Vi. Henri Robert, *Les Grands Procès de l'Histoire – Voltaire, défenseur de Calas*, Payot, Paris, 1931.

33. *De la Centralisation monarchique... op. cit.*

34. Vi. 4935. – À M. le comte d'Argental, le 21 juin 1762.

35. Vi. 4938. – À M. Debrus, entre le 22 et le 25 juin 1762.

CHAPITRE VI

L'AFFAIRE CALAS, ACTE II : L'APPEL À L'OPINION

Dans un document intitulé *Pièces originales concernant la mort du sieur Calas et le jugement rendu à Toulouse*, on trouve, datée du 15 juin 1762, une lettre signée de la veuve Calas et adressée vraisemblablement à un négociant genevois, que ses éditeurs attribuent à Voltaire lui-même. Je reconnais n'avoir pas d'éléments pour infirmer ou confirmer cette information que je reprends comme telle, faute d'éléments pour la remettre en cause.

Dans ce courrier, Anne-Rose raconte sa version du drame de la rue des Filatiers en fournissant mille petits détails qu'on retrouve chez tous les historiens qui se sont penchés sur l'affaire, comme cette demande qu'elle fit à son fils Marc-Antoine d'aller acheter du fromage de Roquefort pour honorer le visiteur Gaubert Lavaysse retenu à souper. Voltaire, à cette date, connaissait donc ces précisions vraisemblablement fournies par Anne-Rose elle-même, dont il n'aura été que le porte-plume.

Ce qu'elle dit dans ce courrier concernant sa version du drame ne touche que ce qu'elle a effectivement vécu : elle était à l'étage quand Pierre et Lavaysse donnèrent l'alarme, et c'est son mari qui descendit constater le décès du fils aîné. Quand elle voulut descendre les rejoindre, elle en fut empêchée par Lavaysse qui voulut lui épargner la macabre découverte. Convaincue, elle dépêcha la servante et, ne la voyant pas revenir, elle se décida finalement et trouva son fils mort étendu par terre : « Et pendant tout ce temps-là mon mari était appuyé sur un comptoir à se désespérer : de sorte que mon cœur était déchiré entre le déplorable spectacle de mon fils mort, et la crainte de perdre ce cher mari, de la douleur à laquelle il se livrait tout entier sans entendre aucune consolation ; et ce fut dans cet état que la justice nous trouva, lorsqu'elle nous arrêta dans notre chambre où l'on nous avait fait remonter. »

Voilà la version de la mère, qui montre clairement qu'elle n'a rien vu de la découverte du fils. La grandiloquence du ton trahit Voltaire, mais la précision des détails est bien signée Anne-Rose Calas qui termine ainsi son témoignage : « Voilà l'affaire tout comme elle s'est passée, mot à mot ; et je prie Dieu, qui connaît notre innocence, de me punir éternellement si j'ai augmenté ni diminué d'un *iota*, et si je n'ai dit la pure vérité en toutes ses circonstances. Je suis prête à sceller de mon sang cette vérité¹. »

La pièce suivante est signée Donat Calas, le fils absent lors du drame, et datée du 22 juin. Là, la patte de Voltaire est présente à toutes les lignes, alors que ce courrier est prétendument envoyé par le fils à sa mère :

« Ma chère, infortunée et respectable mère, j'ai vu votre lettre du 15 juin entre les mains d'un ami qui pleurait en la lisant : je l'ai mouillée de mes larmes. Je suis tombé à genoux ; j'ai prié Dieu de m'exterminer si aucun de ma

famille était coupable de l'abominable parricide imputé à mon père, à mon frère, et dans lequel vous, la meilleure et la plus vertueuse des mères, avez été impliquée vous-même. »

On dit que les tragédies de Voltaire sont injouables tellement elles sont entachées de grandiloquence ridicule. Ce simple début vaut quasiment une preuve de sa paternité : imagine-t-on Donat Calas écrivant ainsi à sa pauvre mère ?

La lettre de Donat raconte dans les détails tout ce qu'il conviendra de retenir de l'affaire : la populace de Toulouse (on ne dit jamais « le peuple » chez ces gens-là) cria que Marc-Antoine voulait se faire catholique le lendemain et que le père l'avait assassiné avec l'aide des autres. Elle évoque l'enterrement du jeune homme selon le rite catholique et ce détail est important, car il montre la malignité du jugement. En effet, un tel enterrement valait preuve d'une conversion qui ne fut jamais confirmée par aucun prêtre. C'est un fait : jamais le désir de Marc-Antoine de se faire catholique ne put être confirmé, alors que la rumeur courut. Jusque-là, Voltaire a tout bon.

Voyons la suite :

« J'avais beau me dire à moi-même : Je connais mon malheureux frère, je sais qu'il n'avait point le dessein d'abjurer ; je sais que s'il avait voulu changer de religion, mon père et ma mère n'auraient jamais gêné sa conscience ; ils ont trouvé bon que mon autre frère Louis se fit catholique ; ils lui font une pension ; rien n'est plus commun, dans les familles de ces provinces, que de voir des frères de religion différente ; l'amitié fraternelle n'en est point refroidie ; la tolérance heureuse, cette sainte et divine maxime dont nous faisons profession, ne nous laisse condamner personne. »

Oh ! Le vilain menteur ! Le lecteur apprend ici qu'un autre fils Calas, nommé Louis, s'était bel et bien fait catholique. De là à assurer que ses parents l'avaient trouvé bon, il faut être

Voltaire pour le prétendre. Ce fut un drame. Et si ses parents lui firent une pension, c'est contraints et forcés par une procédure intentée par Louis, à qui la loi donnait raison².

« (...) Il est incompréhensible, disais-je, que mon père et ma mère, qui n'ont jamais maltraité aucun de leurs enfants, en qui je n'ai jamais vu ni colère ni humeur... »

Et la menace de tuer Marc-Antoine que Voltaire reconnaît dans son courrier du 17 mai ?

« (...) qui jamais en leur vie n'ont commis la plus légère violence, aient passé tout d'un coup d'une douceur habituelle de trente années à la fureur inouïe d'étrangler de leurs mains leur fils aîné, dans la crainte chimérique qu'il ne quittât une religion qu'il ne voulait point quitter. »

Dans la crainte chimérique, ou pour une autre cause. Notons au passage que nous avons affaire ici à un père idéal, à un homme doux et sans défaut.

« Voilà, ma mère, les idées qui me rassuraient ; mais à chaque poste c'étaient de nouvelles alarmes. Je voulais venir me jeter à vos pieds et baiser vos chaînes. »

Je ne résiste pas à emprunter ici au pape Pie VII la formule qu'il trouvera en 1813 pour qualifier Napoléon : « *Comediante ! Tragediante !* »

« Pardonnez-moi si je vous rappelle toutes ces images horribles ; il le faut bien. Nos malheurs nouveaux vous retracent continuellement les anciens, et vous ne me pardonneriez pas de ne point rouvrir vos blessures. Vous ne sauriez croire, ma mère, quel effet favorable fit sur tout le monde cette preuve que mon père et vous, et mon frère Pierre, et le sieur Lavaysse, vous ne vous étiez pas quittés un moment dans le temps qui s'écoula entre ce triste souper et votre emprisonnement. »

Y avait-il une chance pour qu'un naïf, quelque part, ne comprenne que cette lettre n'était pas du jeune fils à sa mère,

mais d'un partisan décidé à les sauver tous ? Pour nous, nous connaissons son nom, et en même temps les failles de son raisonnement. Car enfin, quelle preuve avance-t-il que les protagonistes ne s'étaient pas quittés le soir du drame ? Si nous prenons pour vraie la chronologie avancée par Anne-Rose, le crime a très bien pu être commis entre le temps où Marc-Antoine est descendu et celui où les deux jeunes gens l'ont trouvé. Et pourquoi pas par le père ?

« Voici comme on a raisonné dans tous les endroits de l'Europe où notre calamité est parvenue. »

Ah ! L'Europe ! L'Europe !

« J'en suis bien informé, et il faut que vous le sachiez. On disait : si Marc-Antoine Calas a été étranglé par quelqu'un de sa famille, il l'a été certainement par sa famille entière... »

Pas du tout ! Le père a pu descendre un moment et remonter ensuite. Personne n'a parlé de cette absence ? Admettons. Considérons tout de même que le corps a été découvert à 22 heures. David de Beaudrigue, le capitoul, a été alerté à son domicile à 23 h 30³. Le temps pour lui de s'habiller et d'aller à l'hôtel de ville chercher main-forte, cela laissait largement plus de deux heures à la famille pour mettre au point une version commune. Remarquons également que la scrupuleuse Anne-Rose, femme de foi et de principes, a juré qu'elle disait la vérité dans son courrier. Et elle n'y parle pas de l'absence éventuelle du père pendant l'après-souper.

« (...) et par Lavaysse, et par la servante même : car il est prouvé que cette famille, et Lavaysse, et la servante, furent toujours tous ensemble. »

Faux.

« (...) Ou tous les prisonniers sont coupables, ou aucun d'eux ne l'est ; il n'y a pas de milieu (...) »

Si ! À répéter un mensonge, on n'en fait pas une vérité.

« Or il n'est pas dans la nature qu'une famille jusque-là

irréprochable, un père tendre, la meilleure des mères, un frère qui aimait son frère, un ami qui arrivait dans la ville, et qui par hasard avait soupé avec eux, aient pu prendre tous à la fois, et en un moment, sans aucune raison, sans le moindre motif, la résolution inouïe de commettre un parricide. Un tel complot dans de telles circonstances est impossible ; l'exécution en est plus impossible encore. Il est donc infiniment probable que les juges répareront l'affront fait à l'innocence. »

Eh bien si, justement ! un tel crime était possible. Il avait ses raisons, ses motifs, et rien ne dit que le père ait eu à tenir un conseil de famille à qui il aurait soumis sa décision pour le mettre à exécution.

En note, Voltaire explique : « Comment le père, assisté même de main-forte, aurait-il pu pendre son fils aux deux battants d'une porte au rez-de-chaussée, sans un violent combat, sans un tumulte horrible ? » Il est évident que le lecteur qui ne saura pas que les premières dépositions parlent d'un cadavre allongé par terre se laissera convaincre par ce nouveau mensonge. Les autres finiront par comprendre que si la vérité était intéressante, Voltaire ne mentirait pas.

« Enfin, pourquoi ce père aurait-il pendu son fils ? »

Étranglé, on vous dit *étranglé*, pas pendu.

« Pour le dépendre ? Quelle absurdité dans ces accusations. » Oh ! Comment Voltaire peut-il laisser passer une telle aberration ? Laisserait-il supposer que si Calas avait pendu son fils pour le tuer, il aurait fallu qu'il le laisse accroché entre deux battants de porte ?

« (...) Tout ce que je sais, c'est que les juges, sur des indices trompeurs, voulaient condamner tous les accusés au supplice, et qu'ils se contentèrent de faire périr mon père, dans l'idée où ils étaient que cet infortuné avouerait, en expirant, le crime de toute la famille. Ils furent étonnés, m'a-t-on dit, quand mon père, au milieu des tourments, prit

Dieu à témoin de son innocence et de la vôtre, et mourut en priant ce Dieu de miséricorde de faire grâce à ces juges de rigueur que la calomnie avait trompés. »

Ce passage nous donne des informations exactes : alors que toute la famille avait été jugée coupable en première instance, seul le père fut condamné à être soumis à la question de laquelle on espérait des aveux. Ce détail doit absolument être relevé pour faire taire ceux qui colportent que Calas fut condamné après avoir été soumis à la torture. Il fut condamné d'abord à être soumis à la torture, et exécuté ensuite.

Jean Calas mourut héroïquement, sans rien avouer. Ça ne le rend pas innocent de la mort de son fils, mais cela permet de mettre hors de cause tout le reste de la famille qui, sans l'avoir aidé à tuer Marc-Antoine, pouvait être coupable d'avoir couvert le crime et de toute façon avait menti sous serment. Jean Calas était une âme forte. Un père et un époux aimant qui mourut en protégeant les siens. Il mérite notre respect.

« (...) Ce ne sont pas les juges que j'accuse : ils n'ont pas voulu sans doute assassiner juridiquement l'innocence ; j'impute tout aux calomnies, aux indices faux, mal exposés, aux rapports de l'ignorance, aux méprises extravagantes de quelques déposants, aux cris d'une multitude insensée, et à ce zèle furieux qui veut que ceux qui ne pensent pas comme nous soient capables des plus grands crimes. »

Tout l'argumentaire de Voltaire est là : il déchargeait les juges (ces gens-là sont solidaires à travers tout le royaume, il pouvait être dangereux de se les mettre à dos) et il chargeait la population qui, attroupée autour de la maison, parla de conversion, de bruits de lutte, de menaces du père. Cette population de petites gens catholiques, méfiante envers les protestants, forcément coupable de médisance, de malveillance envers « ceux qui ne pensent pas comme nous ». Gens intolérants, stupides, criminels.

Comme si c'était la populace qui avait jugé !

Ce sont les juges qui ont jugé, pas la foule.

Dans une note, Voltaire commente : « Un témoin a prétendu qu'on avait entendu Calas père menacer son fils quelques semaines auparavant. Quel rapport des menaces paternelles peuvent-elles avoir avec un parricide ? Marc-Antoine Calas passait sa vie à la paume, au billard, dans les salles d'armes ; le père le menaçait s'il ne changeait pas. Cette juste correction de l'amour paternel, et peut-être quelque vivacité, prouveront-elles le crime le plus atroce et le plus dénaturé ? »

Eh oui ! cette *juste correction* nous donne justement un éclairage nouveau qui écorne l'image du bon père doux et du fils parfait. Car il sera rapporté, et les sources de Voltaire sont décidément bien informées, que Marc-Antoine Calas jouait ; et qu'il jouait de l'argent. De l'argent qu'il n'avait pas puisque, obligé de renoncer à devenir avocat faute d'avoir fourni un certificat de catholicité qu'on lui demandait, il se voyait obligé de passer ses journées dans le magasin du père – qui ne le payait pas.

Regardons à présent comment vivait cette famille d'honnêtes commerçants protestants. Le fils Louis, celui qui est devenu catholique, avait obtenu de la justice que son père lui versât une pension. Une enquête de police avait été diligentée pour savoir si Jean Calas pouvait payer, car il n'était pas question d'appauvrir la famille pour entretenir le fils converti, et cette enquête avait été concluante : Jean Calas paya les études de son fils qui ne voulait plus le voir et avait quitté la maison.

En 1761, cinquième année de la guerre de Sept Ans, les affaires étaient mauvaises, l'argent rentrait moins bien. Marc-Antoine, sincèrement protestant, refusa de jouer la comédie pour faire carrière. Il demanda à son père de l'aider

à s'installer à son compte. Le père refusa. Le fils passait ses journées à vendre du tissu aux femmes du quartier et son père ne lui donnait rien.

Alors il tapa dans la caisse. Marc-Antoine vola et joua. Et il perdit.

Et on chercherait un mobile religieux à un aussi grave conflit entre le plus doux des pères et le meilleur des fils ?

Voltaire a retenu le mobile religieux parce que là était le but de sa campagne. Or il connaissait, au moment où il écrivait cette lettre de Donat, tous les éléments qui contredisent cette thèse qu'il énonça lui-même pour la minimiser : il existait, au moment du drame, un conflit très grave entre le père et le fils, qui n'avait rien à voir avec la religion.

Pour connaître Voltaire, il n'est que de le lire.

Reprenons : « Il vous sera aisé sans doute de dissiper les illusions qui ont surpris des juges, d'ailleurs intègres et éclairés [prudence, prudence] : car enfin, puisque mon père a été le seul condamné, il faut que mon père ait commis seul le parricide. »

C'est plus compliqué que ça. De fait, toute la famille fut impliquée et il semble que les capitouls, horrifiés d'un tel crime, aient commis une erreur de procédure volontaire destinée à provoquer un appel qui les déchargeât en faveur du parlement. Voici ce qu'écrivit l'historienne Janine Garrisson :

« En réclamant la présentation à la torture pour Lavaysse et Viguière [la servante], les capitouls outrepassent les droits que confère l'ordonnance de 1670 aux juridictions criminelles inférieures ; celle-ci réserve la faculté d'infliger cette peine non afflictive aux magistrats des parlements. On peut s'interroger : cette erreur relève-t-elle de l'incompétence juridique des juges municipaux ? Hypothèse

peu vraisemblable, car les assesseurs sont des avocats, bons connaisseurs de la loi. Plus vraisemblablement l'erreur est volontaire : les capitouls laissent la porte ouverte à l'appel à la juridiction supérieure, c'est-à-dire au parlement. Tout se passe comme s'ils voulaient se décharger d'un procès qu'ils considèrent comme trop lourd pour eux⁴. »

Les juges du parlement, non moins embarrassés que ceux du Capitole, réussirent à épargner la famille en séparant le cas du père de celui des autres. Ce procès faisait horreur à tout le monde.

« Mais comment se peut-il faire qu'un vieillard de soixante et huit ans [plutôt soixante-trois ; Voltaire a vraiment un problème avec les nombres] que j'ai vu pendant deux ans attaqué d'un rhumatisme sur les jambes, la voilà la source concernant ses jambes malades, c'est Donat ! ait seul pendu un jeune homme de vingt-huit ans [pas pendu, *étranglé*], dont la force prodigieuse [quelle force prodigieuse ?] et l'adresse singulière étaient connues [connues de qui, grands Dieux ?] Voilà où je m'en tiens. Il est impossible que mon père, que même deux personnes aient pu étrangler mon frère... »

C'est tout à fait possible, au contraire. Pour étrangler quelqu'un, il suffit de lui passer par-dessous une corde autour du cou, on ne sache pas qu'il faille pour cela être doué d'une force surhumaine.

« Il est impossible, encore une fois, que mon père soit seul coupable, quand tous les accusés ne l'ont pas quitté d'un moment. »

Rien ne le prouve, et la mère est muette à ce propos.

« Il faut donc absolument, ou que les juges aient condamné un innocent, ou qu'ils aient prévarié, en ne purgeant pas la terre de quatre monstres coupables du plus horrible crime. »

Il se trouve que c'est exactement ce qui mit les Toulousains fort en colère. Persuadés qu'ils étaient que toute la famille

était coupable, ils se plaignirent qu'on élargît les autres après la mort du père : sur le papier, ils étaient également coupables. En somme, Voltaire regretterait-il qu'on ne les ait pas suppliciés également ?

« (...) Soutenez-moi, ma mère, dans ce moment où je vous écris en tremblant, et donnez-moi votre courage : il est égal à votre horrible situation. Vos enfants dispersés, votre fils aîné mort à vos yeux, votre mari, mon père, expirant du plus cruel des supplices, votre dot perdue, l'indigence et l'opprobre succédant à la considération et à la fortune voilà donc votre état ! Mais Dieu vous reste, il ne vous a pas abandonnée ; l'honneur de mon père vous est cher ; vous bravez les horreurs de la pauvreté, de la maladie, de la honte même, pour venir de deux cents lieues implorer au pied du trône la justice du roi, si vous parvenez à vous faire entendre, vous l'obtiendrez sans doute. »

Mais c'est la justice du roi qui a jugé Calas, et celle de personne d'autre.

« Que pourrait-on opposer aux cris et aux larmes d'une mère et d'une veuve, et aux démonstrations de la raison ? »

De la raison ? N'est-ce pas plutôt du mensonge ? Ce n'est pas la raison qu'on oppose ici au jugement de Toulouse.

« Il est prouvé que mon père ne vous a pas quittée. »

Non !

« (...) qu'il a été constamment avec vous et avec tous les accusés dans l'appartement d'en-haut, (...) »

Non !

« (...) tandis que mon malheureux frère était mort au bas de la maison. »

Non, non et non. Les arguments ici avancés, dont on se servira jusqu'au bout pour justifier l'erreur judiciaire, sont justement faux. Le père a pu descendre rejoindre le fils et la famille a pu s'entendre pour n'en rien dire. Si là est la

preuve de l'innocence de Calas, cette innocence est plus que douteuse.

« Cela suffit. On a condamné mon père au dernier et au plus affreux des supplices ; mon frère est banni par un second jugement ; et, malgré son bannissement, on le met dans un couvent de jacobins de la même ville. Vous êtes hors de cour, Lavaysse hors de cour. Personne n'a conçu ces jugements extraordinaires et contradictoires. Pourquoi mon frère n'est-il que banni, s'il est coupable du meurtre de son frère ? »

Parce que c'est sur le chef de famille qu'on a fait reposer la faute, c'est simple à comprendre. Les autres ne sont que complices, voudrait-on vraiment qu'on ait exécuté tout le monde ?

« (...) Ce ne sont pas les juges que j'accuse : ils n'ont pas voulu sans doute assassiner juridiquement l'innocence. »

Mais là est le problème, dans cette lettre odieuse destinée à convaincre ceux qui n'y connaissent rien et ne pourront rien vérifier. Car ce sont les juges qui ont jugé, et ce sont eux que cette lettre met en cause.

« J'impute tout aux calomnies, aux indices faux, mal exposés, aux rapports de l'ignorance, aux méprises extravagantes de quelques déposants, aux cris d'une multitude insensée, et à ce zèle furieux qui veut que ceux qui ne pensent pas comme nous soient capables des plus grands crimes. »

C'est ça, Voltaire. Il se comporte comme si, dans un procès mené en bonne et due forme, on pouvait faire porter la responsabilité du jugement non aux juges qui l'ont rendu, mais à ceux qui témoignèrent à charge. Dans une note, Voltaire souligne que, au moment où des cris s'échappèrent de la maison des Calas, des voisins crurent comprendre que ces cris étaient ceux du fils qu'on assassinait et non ceux des parents qui se lamentaient...

« Et c'est sur cette méprise qu'on a cru qu'un père et une mère, qui pleuraient leur fils mort, assassinaient ce fils ; et c'est sur cela qu'on a jugé ! »

C'est de la calomnie, car ce n'est justement pas sur cela que l'on a jugé. Les capitouls ne sont pas des imbéciles qui ont ramassé des ragots et s'en sont contentés. Ils ont enquêté, entendu les uns et les autres, lancé des appels à témoins et organisé toutes les confrontations nécessaires.

De plus, Voltaire fait comme si les voisins, qui étaient hostiles aux protestants, l'étaient parce que ceux-ci *ne pensaient pas comme eux*. Comment le sait-il ? De quel droit prétend-il savoir la raison pour laquelle les uns se méfient des autres ?

Il y a là, pour les Français que nous sommes devenus après deux siècles d'idéologie laïcarde et républicaine, un mystère à percer. De quoi donc était faite cette méfiance, cette défiance, cette hostilité entre les uns et les autres ?

C'est dans le livre de Janine Garrisson que m'est apparue l'explication à ce phénomène qui nous est devenu si étranger.

Pour commencer, il convient de souligner qu'au moment où éclata l'affaire Calas, la France catholique était en guerre contre les pays protestants que sont l'Angleterre et la Prusse. Un protestant français, à ce moment-là, pouvait légitimement être soupçonné de désirer la victoire de l'ennemi. Il était potentiellement un traître.

Les guerres de religion n'étaient pas si lointaines – deux cents ans plus tard, la mémoire en était encore vive – et Toulouse la catholique cultivait le souvenir de la victoire obtenue deux siècles plus tôt contre cet ennemi de l'intérieur qu'était le protestant.

Au quotidien, l'antagonisme entre les uns et les autres était économique et social. Économique, parce que les protestants appartenaient plutôt au monde riche et marchand, à ce

capitalisme montant qui s'opposait aux petits boutiquiers et aux gens qui peinent, surtout en temps de guerre. Plus lettrés, plus riches, les protestants étaient également nombreux chez les avocats, les procureurs et les médecins que le monde des artisans regarde d'en dessous.

Socialement, les protestants étaient suspects de ces solidarités qui forment des partis puissants dont sont exclus les petits qui pensent que ces gens-là se tiennent tous et s'entraident en secret. Le petit peuple catholique soupçonnait les riches protestants de s'entendre sur son dos⁵.

On voit donc que l'hostilité des petites gens contre les protestants – qu'il n'est pas question ici de justifier – peut à tout le moins être expliquée, et qu'elle n'a rien à voir avec les détails dérisoires dont se gausse Voltaire, qui veut n'y voir que brouilleries et principes ridicules qu'il qualifiera d'intolérance.

Voltaire se couchait tous les ans à la date anniversaire de la Saint-Barthélemy. Mais ceux qui redoutaient les protestants étaient des imbéciles.

« (...) Quels misérables indices, quels discours vagues, quels rapports populaires pourront tenir contre l'impossibilité physique démontrée ? »

Pas démontrée du tout.

Récapitulons avec lui :

« Il est impossible que mon père, que même deux personnes aient pu étrangler mon frère (...) »

Non, c'est tout à fait possible, au contraire.

« (...) il est impossible, encore une fois, que mon père soit seul coupable, quand tous les accusés ne l'ont pas quitté d'un moment. »

On n'en sait rien. Il faudrait, pour en être sûr, pouvoir croire Calas sur parole, alors qu'il a déposé, et a maintenu deux jours de suite qu'il avait trouvé son fils étendu étranglé par terre. Il a menti, sous serment.

« Il faut donc absolument, ou que les juges aient condamné un innocent, ou qu'ils aient prévarié, en ne purgeant pas la terre de quatre monstres coupables du plus horrible crime. »

Pas du tout. La justice toulousaine a puni celui qu'elle a cru coupable et a permis aux autres de s'en tirer. Lui reprocherait-on de n'être pas assez barbare ?

« (...) Vous demandez à présent ou la mort ou la justification de mon père ; je me joins à vous, et je demande la mort avec vous si mon père est coupable. »

Comediantes! Quelle chance a ce clown qu'on lui accorde, par grâce, de mourir comme son père si on ne lui donne pas raison ?

« Obtenez seulement que les juges produisent le procès criminel : c'est tout ce que je veux, c'est ce que tout le monde désire, et ce qu'on ne peut refuser. »

C'est ce qu'on ne peut accorder, au contraire⁶. Exiger qu'un tribunal produise les pièces, c'est mettre la justice sous tutelle. Or les parlements sont des cours souveraines, souveraines de leurs jugements. Ils jugent au nom du roi et en leur âme et conscience, ils n'ont pas à se justifier de leurs sentences qu'ils rendent de façon suffisamment claire après avoir suivi à la lettre la procédure criminelle.

« Toutes les nations, toutes les religions, y sont intéressées. »
Lesquelles grands dieux, lesquelles ?

« La justice est peinte un bandeau sur les yeux, mais doit-elle être muette ? Pourquoi, lorsque l'Europe demande compte d'un arrêt si étrange, ne s'empresse-t-on pas à le donner ? »

L'Europe ! L'Europe ! Peut-on savoir qui exactement ? Il n'y en a donc que pour l'étranger dans cette étrange missive.

« (...) Le procès criminel sera-t-il mis sous les yeux du public ? Alors on verra si le rapport contradictoire d'un chirurgien, et quelques méprises frivoles, doivent l'emporter sur les démonstrations les plus évidentes que l'innocence ait jamais produites. »

Nous savons pourtant qu'à cette date, il cherche encore la vérité. Mais peu importe, ce qui compte, c'est ce que l'on veut faire croire. La vérité viendra un autre jour, ou elle ne viendra pas.

En note, Voltaire récapitule ses arguments :

« De très mauvais physiciens ont prétendu qu'il n'était pas possible que Marc-Antoine se fût pendu. Rien n'est pourtant si possible : ce qui ne l'est pas, c'est qu'un vieillard ait pendu, au bas de la maison, un jeune homme robuste, tandis que ce vieillard était en haut. »

Cela ne s'appellerait-il pas prendre le lecteur pour un imbécile ?

« Le père, en arrivant sur le lieu où son fils était suspendu, avait voulu couper la corde, elle avait cédé d'elle-même. »

Comment sait-il ça ? Il y était ?

« Il crut l'avoir coupée : il se trompa sur ce fait inutile devant les juges, qui le crurent coupable. »

Si vous voulez connaître les tréfonds de l'âme d'un mort et les *vraies* motivations d'un juge qui ne les a dites à personne, adressez-vous à Voltaire, il connaît tout ça.

« On dit encore que ce père, accablé et hors de lui-même, avait dit dans son interrogatoire : "Tous les conviés passèrent, au sortir de table, dans la même chambre." Pierre lui répliqua : "Eh, mon père, oubliez-vous que mon frère Marc-Antoine sortit avant nous, et descendit en bas ? – Oui, vous avez raison, répondit le père. – Vous vous coupez, vous êtes coupable », dirent les juges.

Si cette anecdote est vraie, de quoi dépend la vie des hommes ?

Mais elle n'est pas vraie, on ne la trouve qu'ici. C'est une invention de Voltaire.

« Alors on plaindra les juges de n'avoir point vu par leurs yeux dans une affaire si importante, et de s'en être rapportés à l'ignorance », reprend le mémoire de Donat.

Mais l'ignorance de qui, grands Dieux ? Qu'est-ce qui lui permet de dire que les juges étaient ignorants, ou qu'ils ont apporté foi à des déclarations d'ignorants ? C'est de la diffamation pure et simple : les juges seraient des êtres légers et inconséquents qui rendent des jugements hâtifs sur de simples conjectures proférées par des ignares ? C'est bien ce que Voltaire affirme ici.

« Alors les juges eux-mêmes joindront leurs voix aux nôtres. Refuseront-ils de tirer la vérité de leur greffe ? Cette vérité s'élèvera alors avec plus de force. »

En note, il reprend toute la précédente argumentation fallacieuse, à laquelle il ajoute : « Il est reconnu que Marc-Antoine Calas ne devait pas abjurer : donc il est impossible que son père l'ait immolé à la fureur du fanatisme. »

Là encore, c'est plus compliqué que ça. Car s'il est de fait qu'aucun prêtre, largement sollicité par la justice de venir témoigner que Marc-Antoine aurait fait des démarches en ce sens, n'est venu déposer que le jeune homme voulait se faire catholique, il se trouve pourtant plusieurs témoins de son voisinage immédiat qui sont venus dire le contraire. Ce qui amène à l'hypothèse suivante : Marc-Antoine Calas n'a jamais eu l'intention de se faire catholique, mais il a dit et répété à tout le monde qu'il allait le faire, quelques jours avant le drame.

Et là, vraie ou fausse sur le fond, la chose a très bien pu être prise au sérieux par le père.

Pourquoi Marc-Antoine aurait-il dit une chose pareille, si elle n'était pas vraie ? Pour embêter son papa peut sembler une raison valable, non ? Un père avec lequel il était en conflit, un père qui refusait de lui verser un salaire, et qu'il saurait bien contraindre par voie de justice s'il se faisait catholique, comme avait fait Louis.

Ne voit-on pas se dessiner ici tous les ressorts du drame familial, dans lequel la religion ne sert que de leurre ?

Eh non, Calas n'a certainement pas immolé son fils à la fureur du fanatisme. Mais à celle de la colère ?

« Nous n'avons aucun témoin oculaire, et il ne peut en être », continue Voltaire. Quel mauvais assassin celui qui ne fait pas venir de témoin oculaire de son crime !

« Persistez donc, ma mère, dans votre entreprise ; laissons là notre fortune : nous sommes cinq enfants sans pain, mais nous avons tous de l'honneur, et nous le préférons comme vous à la vie. »

Comment ça, *sans pain* ? Il n'était ni manchot ni cul-de-jatte ! Que lui manquait-il pour travailler ?

« Je me jette à vos pieds, je les baigne de mes pleurs. »

Comediantes !

Il est essentiel de noter ici que cette lettre, qui figure parmi les œuvres de Voltaire – tenons pour vrai qu'elle est bien de lui-même si le jeune Calas l'a signée –, est datée de fin juin 1762, et qu'à cette date, cela fait un mois que Voltaire a reçu une lettre singulière du duc de Villars.

Ami de Voltaire dont il était le cadet de six ans, Villars était un personnage considérable puisqu'il était duc et pair de France, et tout à la fois prince de ceci, chevalier de cela, vicomte, marquis et encore comte. Il fut d'ailleurs de ceux qui, pour la honte de l'aristocratie française, siégèrent au procès de Damiens et opinèrent pour qu'on lui appliquât le supplice que l'on sait⁷. Et, pour ce qui nous intéresse ici, il était gouverneur général des pays et comté de Provence.

Voltaire et lui s'étaient connus au temps où le jeune poète se faisait recevoir chez les grands en leur troussant de beaux vers. Le poète sut toute sa vie entretenir ses relations avec les puissants, Villars est de ceux-là.

La lettre du duc de Villars ne se trouve pas classée à la bonne date dans la correspondance de Voltaire. On la trouve

en note de fin de volume dans l'édition Besterman, et il faut l'obstination du chercheur⁸ pour l'y dénicher.

Voici ce que le duc de Villars écrit :

Puisque vous souhaitez, Monsieur, que je vous parle de la condamnation de Calas qui a fait tant de bruit, je vous dirai ce que j'en sais de bonne part, en vous priant de ne point le répéter.

Il n'est que trop vrai que cet homme qui avait déjà beaucoup maltraité le plus jeune de ses enfants, parce qu'il s'était fait catholique, a fait périr l'aîné par le même principe de fanatisme. Les mémoires qui ont été faits pour lui et ses complices ont fait naître dans les esprits des doutes là-dessus, mais ils sont entièrement contraires à la procédure, et c'est sur elle seule que ce malheureux a été jugé ; tout le monde le croit maintenant coupable, les protestants même qui sont à Toulouse n'osent plus en douter... Mais s'il était coupable, les autres l'étaient aussi ? Oui sans doute ; pourquoi donc n'ont-ils pas tous été condamnés à la mort ? C'est que leurs juges trop indulgents, à ce qu'on dit, n'ont voulu punir que celui contre qui les preuves étaient directes, et dans la crainte même qu'il ne parlât à la question plus qu'ils ne le voulaient ils eurent la précaution de la lui faire donner le plus légèrement qu'il fut possible. Je puis vous assurer que, parmi eux, il n'y avait point de fanatique, que le rapporteur est très éclairé et très sage, et que, si les conclusions des gens du roi avaient été suivies, les autres prévenus seraient également morts dans les supplices⁹...

Voilà qui change bien des choses. Villars n'était pas un fantaisiste, et s'il ne cite pas ses sources, il assure qu'elles sont bonnes et qu'il faut les prendre au sérieux. Comme gouverneur, c'est-à-dire représentant du roi sur la province, il était à même d'interroger qui il voulait et de recevoir des confidences en confiance. Ce qu'il dit de la façon dont Calas

avait traité son fils Louis est exact, et la critique qu'il avance de la campagne en sa faveur est frappée au coin du bon sens : *Les mémoires qui ont été faits pour lui et ses complices ont fait naître dans les esprits des doutes là-dessus* signifie qu'on aura agité les esprits par des publications justificatives qui ne changeaient rien au fond. Calas avait été jugé selon le Droit et la procédure pénale. Pas sur autre chose.

Notons au passage que l'avisé Villars demanda à Voltaire de ne pas répéter ce qu'il lui avait dit : n'est-ce pas ici une reconnaissance implicite que la culpabilité de Calas avait mauvaise presse et que la campagne que préparait Voltaire serait soutenue en haut lieu ?

Le 7 juillet, le même duc de Villars rendit compte d'une démarche qu'il avait faite auprès du comte de Saint-Florentin : « (...) je n'ai pas pu lui assurer que l'arrêt était injuste parce que je ne le crois pas. Les pièces que vous m'avez envoyées, et dont je vous remercie, ne me font point changer de sentiment¹. »

Ce qui signifie que celui qui connaissait un tant soit peu le dossier ne pouvait suivre Voltaire. Seul le public ignorant pourrait s'y laisser prendre.

Cela tombait bien, c'est sur lui qu'on comptait.

Aussi, toute honte bue, Voltaire continua-t-il d'arroser les uns et les autres de ses *factums* fallacieux. Le 7 juillet, nouvelle lettre signée Donat Calas, au chancelier cette fois, qui reprit tous les précédents mensonges et justifications imbéciles et diffamatoires : « Vous sentez, monseigneur, qu'il est impossible qu'il ait pendu seul un jeune homme de vingt-huit ans, dix fois plus fort que lui (...) » ou « (...) que l'esprit de parti seul a prévalu par les calomnies auprès des juges les plus intègres. » Villars ne lui avait-il pas assuré que les juges étaient sages, éclairés et rien moins que fanatiques ?

1. *Tb.* 10565. De nouveau en note de fin de volume, p. 1506. Voir le travail Michel Cuny, *Voltaire – L'or au prix du sang*, Éditions Paroles vives, 2009.

Le même jour, il envoya requête au roi en son conseil. Excusez du peu : autant dire au conseil des ministres, à qui l'on raconta de nouveau qu'un homme de soixante-huit ans... indices trompeurs... impossibilité de pendre... horrible misère... horrible fanatisme...

Le roi en son Conseil avait nécessairement lu ou entendu la version de Villars, qui était celle du parlement de Toulouse. Les gens concernés ne pouvaient ignorer que Voltaire mentait comme un arracheur de dents. Et la comédie allait se jouer quand même. Inexorablement.

Le 22 juillet parut un nouvel écrit de Voltaire sous la signature de Donat intitulé *Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère, et son frère*. On y trouve de nouveaux arguments fort intéressants.

« Nous révérans les parlements ; nous les regardons comme les défenseurs du trône et de l'État contre les entreprises ultramontaines. »

Qu'est-ce que *les entreprises ultramontaines* sinon les prises de position des jésuites dans les querelles ecclésiastiques¹⁰ ? Les jésuites étaient en train d'être bannis du royaume, le moment n'était-il pas propice pour en dire du mal ?

« Il n'appartient pas à un jeune homme, à un infortuné, de décider laquelle des deux religions est la plus agréable à l'Être suprême (...) »

L'Être suprême ! À cette époque encore, quand on parlait de Dieu, on disait *Dieu* ; surtout quand on était un protestant comme Donat Calas. *L'Être suprême*, qui aurait son culte dans trente ans sous la houlette de Robespierre, n'existait encore que dans la tête de la secte philosophique et d'un Voltaire désireux de se débarrasser d'une religion qui gênait leur élitisme forcené. S'il ne fallait qu'une seule preuve que c'est bien Voltaire qui a rédigé ce torchon et pas le jeune homme, elle est bien là.

Outre les mensonges déjà énoncés plus haut et répétés à l'envi, notons-en quelques autres.

« Tous ceux qui ont vécu avec nous savent que mon père ne nous a jamais gênés sur le choix d'une religion : il s'en est toujours rapporté à Dieu et à notre conscience. Il était si éloigné de ce zèle amer qui indispose les esprits qu'il a toujours eu dans sa maison une servante catholique. »

Et le roi en son Conseil aurait ignoré qu'il y était obligé ? Dans la législation antiprotestante inventée par Louis XIV, les nouveaux convertis avaient obligation de n'employer que du personnel rigoureusement catholique¹¹. Voyons plus loin.

« Pour comble de malheur, le capitoul, prévenu par ces clameurs, arrive sur le lieu avec ses assesseurs, et fait transporter le cadavre à l'hôtel de ville. Le procès-verbal se fait à cet hôtel, au lieu d'être dressé dans l'endroit même où l'on a trouvé le mort, comme on m'a dit que la loi l'ordonne (...) »

Là, Voltaire cite en note l'ordonnance criminelle de 1670.

« (...) quelques témoins ont dit que ce procès-verbal, fait à l'hôtel de ville, était daté de la maison du mort ; ce serait une grande preuve de l'animosité qui a perdu ma famille. Mais qu'importe que le juge en premier ressort ait commis cette faute ? Nous ne prétendons accuser personne ; ce n'est pas cette irrégularité seule qui nous a été fatale. »

Oser prétendre que cette irrégularité de forme a pu, si peu que ce soit, contribuer à faire condamner Calas, est un peu fort. De plus, il n'est tout de même pas difficile de comprendre que le capitoul David de Beaudrigue a rédigé ses premières pièces au milieu de la nuit. Il semble qu'on pourrait manifester non seulement un peu d'indulgence mais également de la reconnaissance pour le mal qu'il s'est donné, avec professionnalisme, pour mener une enquête qui l'a tiré du lit. Dire qu'il a commis une faute, c'est l'accuser,

quoi qu'on en dise. Ce n'est là que la première des attaques personnelles qu'on décochera à cet honnête homme qu'on traînera dans la boue. Calas a droit à son honneur. Pas lui.

« Enfin un chirurgien, nommé Lamarque, est nommé pour ouvrir l'estomac de mon frère, et pour faire rapport s'il y a trouvé des restes d'aliments. Son rapport dit que les aliments ont été pris quatre heures avant sa mort. Il se trompait évidemment de plus de deux. Il est clair qu'il voulait se faire valoir en prononçant quel temps il faut pour la digestion, que la diversité des tempéraments rend plus ou moins lente. »

Diffamation ! Si le rapport d'autopsie rendu par un chirurgien ne va pas dans le sens voulu, Voltaire calomnie le professionnel et lui fait un procès d'intention !

« On imaginait que quand on étrangle quelqu'un pour cause de religion on le fait mettre à genoux ; et on demandait si l'on n'avait pas vu le malheureux Marc-Antoine Calas à genoux devant son père, qui l'étranglait, pendant la nuit, dans un endroit où il n'y avait point de lumière. »

En récusant cette hypothèse avancée par le capitoul dans son appel à témoins, Voltaire nous décrit quasiment la scène du crime. Que ce soit *pour cause de religion* ou pour autre chose, il est bien entendu que si Jean réussit à faire mettre Marc-Antoine à genoux, il était en position très pratique pour l'étrangler par-derrière. Et qui dit qu'il n'y avait pas, à ce moment, de lumière ?

« On était surtout persuadé que la maxime de tous les protestants est d'étrangler leur fils, dès qu'ils ont le moindre soupçon que leur fils veut être catholique ; et ce fanatisme fut porté au point que toute l'Église de Genève se crut obligée d'envoyer une attestation de son horreur pour des idées si abominables et si insensées, et de l'étonnement où elle était qu'un tel soupçon eût jamais pu entrer dans la tête des juges. »

Il est bien évident que personne n'assura jamais qu'un père protestant doit étrangler son fils *au moindre soupçon*. Mais passons sur ce mensonge maintes et maintes fois répété, la suite est non moins intéressante.

Janine Garrisson rapporte que, pour répondre à l'un des écrits justificatifs de Jean Calas que ses amis répandirent quand il était encore vivant (il s'agit ici de *La Calomnie confondue*, rédigée par le sympathique La Beaumelle), un certain abbé Contalzat écrivit au début de 1762 des *Observations sur un mémoire intitulé « La Calomnie confondue »*. Genève aura beau dire, les juges avaient, malgré qu'ils en aient car la chose est choquante, quelques raisons de croire un père capable de trouver bon qu'on exécutât son fils : « Qu'on lise le second Livre de ses Institutions, chap. 8 de l'édition française, page 380 : "Pourtant, dit cet hérésiarque, Notre-Seigneur commande de mettre à mort tous ceux qui sont désobéissants à Père et Mère..." Il craignait sans doute que ce principe échappât à ses lecteurs puisque, dans le même article, il retrace les mêmes idées ; le Seigneur ordonne, dit-il, que l'enfant rebelle et désobéissant soit mis à mort. Il cherche des appuis dans les Livres saints et il a la mauvaise foi d'étayer son argumentation sur un texte du *Deutéronome*, chap. 21, dont le sens bien développé se replie sur son système et le détruit : c'est ainsi qu'en généralisant sa proposition, il [Calvin] écarte les adoucissements qui auraient pu modifier la hardiesse de ses expressions¹². »

Que les bons amis de Voltaire n'aient pas qu'on exhume ainsi des principes calvinistes aussi durs, on le conçoit sans peine. Mais on tient là, si ce n'est une raison de croire Calas coupable du meurtre de son fils, au moins une raison de l'en croire capable en principe. Car enfin, la rumeur courait que Marc-Antoine voulait suivre l'exemple de son cadet : vrai ou faux, imagine-t-on que le capitoul chargé de l'enquête eût

dû repousser l'hypothèse du meurtre paternel d'un revers de manche ? David de Beaudrigue, en orientant comme il l'a fait les appels à témoins dans cette direction, n'a fait que son travail honnêtement et rigoureusement. Et tous les mensonges de Voltaire n'y changeront rien.

Tout lui est bon pour discréditer l'enquête : « Tous les zélés voulaient déposer ; l'un avait vu dans l'obscurité, à travers le trou de la serrure de la porte, des hommes qui couraient ; l'autre avait entendu, du fond d'une maison éloignée à l'autre bout de la rue, la voix de Calas, qui se plaignait d'avoir été étranglé. Un peintre, nommé Matei, dit que sa femme lui avait dit qu'une nommée Mandrille lui avait dit qu'une inconnue lui avait dit avoir entendu les cris de Marc-Antoine Calas à une autre extrémité de la ville. »

Bouffon ! Aucune de ces assertions ne se trouve dans le dossier. Mentez mes amis, mentez...

« (...) Ma mère, après cette horrible catastrophe, a eu le courage d'abandonner sa dot et son bien ; elle est allée à Paris, sans autre secours que sa vertu, implorer la justice du roi... N'apercevront-ils pas qu'une femme sans appui n'oserait assurément demander la révision du procès si son mari était criminel ? »

Sans appui, Anne-Rose Calas ? Sans appui ? Ne parlons pas de celui de Voltaire dont on n'a pas fini de se demander ce qui fait sa puissance. En fait, la malheureuse réduite à la mendicité était hébergée à Paris, rue Montmartre, chez deux banquiers protestants, Dufour et Mallet¹³. On fait plus démuni.

Une déclaration de Pierre Calas est datée du lendemain, le 23 juillet. Il dit avoir rejoint son frère Donat (« pour pleurer avec lui », tout Voltaire est là dans ces continuelles pleurnicheries), et il demande lui aussi à être mis à mort avec sa mère si son père est coupable. *Comediantes !*

On ne trouve rien de nouveau dans la présentation qu'il fait de la journée du 13 octobre. On connaît l'argumentation retenue par Voltaire, celle qu'il faudra répéter jusqu'à ce qu'on la croie vraie. Néanmoins, il faut relever un point qui nous rapproche un peu plus de ce qui semble bien être la vérité.

« Il se peut qu'un jour mon père, mécontent de mon frère aîné, qui perdait son temps et son argent au billard, lui ait dit : "Si tu ne changes, je te punirai, ou je te chasserai, ou tu te perdras, tu périras." »

Tiens, tiens !

« Mais fallait-il qu'un témoin, fanatique impétueux, donnât une interprétation dénaturée à ces paroles paternelles, et qu'il substituât méchamment aux mots : si tu ne changes de conduite, ces mots cruels : *si tu changes de religion* ? »

On y est presque ! Car enfin, il n'y eut pas de témoin fanatique qui ait dénaturé les paroles de Calas. Juste un capitoul qui entendit les témoins, dont deux femmes qui, justement, ont entendu une menace. En plus de Jeanne Julia, dont nous avons parlé plus haut, il y eut Marie Couderc¹⁴, présente au même moment, qui confirma la scène et précisa qu'elle « crut que le sieur Calas fils avait volé quelque chose à son père ».

On y est ! Des témoins ont compris que Marc-Antoine volait son père et que ce dernier avait menacé son fils. Et comme Voltaire savait que le fait était accablant, il en minimisa la portée en mentant une nouvelle fois : personne n'a prétendu que Jean Calas a dit « si tu changes de religion ». L'important était de faire croire, pour charger les enquêteurs et les témoins, tout ce qui allait dans le sens de la culpabilité.

Grâce à ce nouveau mensonge, *exit* alors l'hypothèse du crime pour vol. Qu'est-ce qui restait ?

Le fanatisme, bien sûr.

Pas celui de l'assassin d'un jeune homme de vingt-neuf ans, non. Celui des juges, du public, des voisins d'un Jean

Calas, innocent, forcément innocent, puisque la cause le voulait.

Puisque Voltaire le disait.

En reprenant le cours de sa correspondance, on trouve d'ailleurs un indice de ce qu'il faut en penser : « Comptez que ces gens-là sont innocents comme vous et moi », dit-il à son ami d'Argental².

Innocent comme Voltaire, n'est-ce point tout dire ?

« Je parlerai fortement à M. le maréchal de Richelieu, quand il sera chez moi. Mais pour l'autre personne à qui on veut que je parle, comme elle n'influera en rien sur les juges dont elle ne connaît aucun, ce n'est point du tout la peine³ », écrit-il le lendemain. Voilà comment monsieur de Voltaire annonce en toute candeur – si toutefois ce mot peut avoir de la pertinence concernant un tel personnage – qu'il va faire pression sur les juges.

« Ne songeons qu'aux juges, et laissons là tout le reste. (...) Les erreurs dans lesquelles M. de Lavaysse [il s'agit du père de Gaubert, avocat à Toulouse] a laissé tomber M. de Beaumont ne préjudicieront en rien à la cause, et seront aisément rectifiées par M. Mariette. »

On comprend ici que Lavaysse père a pris langue avec les avocats et leur a donné une autre version des choses.

La première édition des œuvres complètes de Voltaire est dite « de Kehl », du nom de la ville allemande qui fait face à Strasbourg au-delà du Rhin. C'est là que le travail de compilation des œuvres de leur héros fut voulu et financé par Beaumarchais, et mené à bien par Condorcet. C'est ce dernier qui est le rédacteur de toutes les notes de cette édition

2. 4943. – A M. le comte d'Argental. 25 juin 1762.

3. Vt. 4946. – À M. Debrus, le 26 juin 1762.

et qui a écrit : « David Lavaysse, père du jeune Alexandre Gaubert-Lavaysse, qui fut impliqué fortuitement [qui peut le dire ?] dans tous les malheurs des Calas, pour avoir soupé avec eux le jour où Marc-Antoine se tua [allons, allons monsieur de Condorcet, vous retenez ici la version du suicide qui est largement contredite par le dossier], était un homme faible et intéressé. » Voilà un jugement de valeur qui n'honore pas celui qui le porte. L'avocat Lavaysse tenta, comme l'aurait fait tout père digne de ce nom, de sortir son fils d'une horrible situation. Ça ne fait de lui ni un homme faible ni un homme intéressé.

« Pendant la première procédure, on réussit à le tromper ; on lui persuada que le crime des Calas était prouvé et l'on ménagea une entrevue entre lui et son fils prisonnier, en présence de M. de Senaux, président au parlement, un des magistrats les plus fanatiques de Toulouse. »

Tiens ! Tiens ! Il en sait des choses, Condorcet ! On aimerait savoir d'où il les tient et ce qui l'autorise à porter ainsi des jugements aussi tranchés et malveillants envers le président Senaux. Et s'il fallait entendre que ce père avait compris le fond de l'affaire et tentait simplement d'en extraire son fils par des sentiments dont il n'a pas à rougir ? « Lavaysse, devant M. de Senaux, conjura son fils d'éviter la torture et la mort en avouant que les Calas avaient étranglé Marc-Antoine. » Avouer, c'est dire la vérité, à ce qu'il nous semble, non ?

« Plus, tard il fallut que Voltaire gourmandât vigoureusement la faiblesse de Lavaysse pour qu'il se décidât à braver le parlement et à agir de nouveau en faveur de son fils. »

Ce qui n'est pas la preuve qu'il avait eu tort, mais que le vent avait tourné. Lavaysse père pouvait désormais se mettre dans le camp des Calas pour sauver son fils. Condorcet nous en apprend de bonnes !

Voltaire aussi, dans le courrier suivant qu'il adresse personnellement à Lavaysse père :

« Les personnes qui protègent à Paris la famille Calas sont très étonnées que le sieur Gobert-Lavaysse ne fasse pas cause commune avec elles. Non seulement il a son honneur à soutenir, ses fers à venger, le rapporteur, qui conclut au bannissement, à confondre ; mais il doit la vérité au public, et son secours à l'innocence. Le père se couvrirait d'une gloire immortelle s'il quittait une ville superstitieuse et un tribunal ignorant et barbare¹⁵. » Il proposait à un avocat prospère de quitter sa ville pour une autre, de refaire sa vie ailleurs. Comme il y allait !

« M. Lavaysse peut être sûr que s'il perd quelque chose à son déplacement, il le retrouvera au décuple. On répand que plusieurs princes d'Allemagne, plusieurs personnes de France, d'Angleterre, et de Hollande, vont faire un fonds très considérable. Quoi qu'il arrive, son fils se rendrait très suspect dans l'esprit des protecteurs des Calas, et ferait très grand tort à la cause, s'il ne faisait pas son devoir, tandis que tant de personnes indifférentes font au-delà de leur devoir. »

Ne sent-on pas là poindre un soupçon de menace envers ceux qui ne voudraient pas se lier à la cause commune telle que définie par Voltaire ?

En fait, on ne sait si Voltaire faisait son devoir, mais il est sûr qu'il s'amusait. La passion de sa vie avait toujours été le théâtre, que faisait-il d'autre ?

« Je suis actuellement occupé d'une tragédie plus importante, d'un pendu, d'un roué, d'une famille ruinée et dispersée, le tout pour la sainte religion. Vous êtes sans doute instruit de l'horrible aventure des Calas à Toulouse. Je vous conjure de crier et de faire crier. Voyez-vous M^{me} du Deffant et M^{me} de Luxembourg ? Pouvez-vous les animer ? Adieu, mon grand philosophe. *Écrasez l'inf...*¹⁶ »

Alors qu'une bonne justice exige de bonnes lois et de bons juges, pour que la pièce soit un succès, il faut un public et une claque. La *claque*, ce sont les comparses qui crient « bravo » au moment opportun pour faire vibrer un public qui ne s'aviserait pas de s'enthousiasmer où il faut. Les mêmes peuvent faire l'inverse et ruiner une pièce en lâchant des lazzis et des sifflets. On dit aussi une *brigue*, une *cabale*, autant de mots qui ne renvoient ni à la vérité ni à la justice. Voltaire organisait une cabale pour faire applaudir sa pièce, il se tourna vers tout le gratin judiciaire et aristocratique de son carnet d'adresses.

Aristocratique, ou autre d'ailleurs, puisqu'en mettant M^{me} de Pompadour en tête de liste des gens qu'il fallait toucher, Voltaire montrait qu'il se souciait peu des quartiers de noblesse.

Le 14 juillet, il fit le point sur sa campagne : « Le grand point est de préparer les esprits, d'avoir des protecteurs et de toucher tous les cœurs en faveur de cette famille infortunée. La publication des lettres de la mère et du fils a produit déjà un prodigieux effet ; j'espère qu'on en fera une édition à Paris... Ces pièces ont entièrement convaincu M. de Nicolai, premier président de la Chambre des comptes ; il l'a mandé à M. le docteur Tronchin et à moi. M. d'Auriac, premier président du grand conseil, gendre de monsieur le chancelier, agit de même¹⁷. »

Et voilà le travail : les tissus de mensonges savamment élaborés commençaient à faire leur effet et les plus hauts personnages de l'État s'y laissaient prendre. Il est de fait que comme ils n'avaient pas sous les yeux les pièces du dossier, il leur était malaisé de contredire ce menteur professionnel.

Monsieur de Saint-Florentin était « très bien disposé en sa faveur » dit-il, pas peu fier d'une telle prise. En effet, Louis III Phélypeaux, marquis, puis duc de La Vrillière et surtout comte de Saint-Florentin, était ce qu'on appelait

alors le secrétaire d'État de la Maison du roi, une sorte de super ministre de l'Intérieur. Avec dans sa manche une telle prise, Voltaire ne pouvait que gagner son affaire. Pourtant là, il semble qu'il se trompait, et c'est le « premier éditeur » (Condorcet) qui nous l'apprend en note. « Ici Voltaire se fait une entière illusion. La correspondance du ministre avec les juges de Toulouse, que Voltaire ne pouvait connaître, montre toute sa partialité¹⁸. » Quand un ministre, qui est tout de même en correspondance permanente avec tous les protagonistes de l'affaire, n'entrait pas dans les manœuvres de Voltaire, il était *partial*. Et Condorcet, il était quoi, lui ? « D'ailleurs, par tradition de bureaucrate et par instinct despotique, M. de Saint-Florentin, quoique descendant de huguenots, était très hostile aux protestants. »

Eh bien ! voilà qui est clair : pour Condorcet, un ministre, par ailleurs descendant de huguenots, qui est hostile aux protestants, l'est par tradition bureaucratique et par instinct despotique. Cela s'appelle un procès d'intention, ça, non ? C'est quoi, sinon juger quelqu'un sur les intentions qu'on lui prête ?

Quand le peuple n'aime pas les protestants, c'est par fanatisme. Quand un ministre fait de même, c'est par despotisme. Les protestants, il faut les aimer si on ne veut pas subir les foudres de Messieurs des Lumières.

Pourquoi ça ? Patience, nous allons comprendre.

En attendant, jetons un œil sur la version de l'affaire que le très sérieux Condorcet rédigea dans sa biographie de Voltaire :

« Il apprend que Calas, vieillard infirme, a été accusé d'avoir pendu son fils, jeune et vigoureux, au milieu de sa famille, en présence d'une servante catholique ; qu'il avait été porté à ce crime par la crainte de voir embrasser la religion

catholique à ce fils, qui passait sa vie dans les salles d'armes et dans les billards, et dont personne, au milieu de l'effervescence générale, ne put jamais citer un seul mot, une seule démarche, qui annonçassent un pareil dessein ; tandis qu'un autre fils de Calas, déjà converti, jouissait d'une pension que ce père très peu riche consentait à lui faire. Jamais, dans un événement de ce genre, un tel concours de circonstances n'avait plus éloigné les soupçons d'un crime, plus fortifié les raisons de croire à un suicide. La conduite du jeune homme, son caractère, le genre de ses lectures, tout confirmait cette idée¹⁹ (...). »

Tous les mensonges de Voltaire certifiés par son plus illustre biographe.

Reprenons Voltaire, à propos d'Anne-Rose : « Je souhaite qu'elle puisse lui être présentée par M. Chaban, intendant des postes. M. Chaban demeure avec M. Tronchin, rue Saint-Augustin. Il est surtout important qu'elle puisse se présenter à M. Ménard, premier commis de M. de Saint-Florentin, homme de beaucoup de mérite, qui a un très grand crédit, et qui la protégera. Elle peut aller aussi chez M. Héron, premier commis du conseil, rue Taranne, à qui j'ai envoyé des lettres imprimées. J'attends une réponse de M. le duc de La Vallière pour savoir s'il peut présenter notre malheureuse veuve à M^{me} la marquise de Pompadour. »

Voltaire était depuis fort longtemps en relation avec monsieur de La Vallière, duc et pair. Ce bourreau de Damiens (eh oui, il faudra rappeler, jusqu'à plus soif, l'identité des barbares qui ont cautionné cette horreur ; de La Vallière en fut) était par ailleurs un débauché amateur de tendrons²⁰ et proche de la Pompadour.

« Je vais écrire avant de me coucher à M. le duc de Choiseul pour la seconde fois. Pour épargner à M^{me} Calas beaucoup de démarches et d'embarras, je me charge de faire

une nouvelle requête où toutes les erreurs minutieuses de la première seront corrigées. M. le duc de La Vallière portera cette requête à M^{me} de Pompadour pour la présenter au roi. Cette requête peut toucher Sa Majesté, et je ne serais point du tout étonné que le roi se charge lui-même [*sic*] d'approfondir l'affaire. Cette démarche n'empêchera point que M. Mariette n'agisse individuellement, et que l'on ne tâche d'obtenir de Toulouse les pièces nécessaires...

N. B. Elle ne ferait point mal d'aller voir M. Audibert, chez MM. Tourton et Baur, fameux banquiers, vers la place Vendôme²¹. »

Voilà donc à quoi étaient destinées les lettres successivement signées Anne-Rose, Pierre et Donat Calas, et toutes écrites par Voltaire : à influencer le pouvoir dans le sens de la réhabilitation de Calas. Le mot n'était pas encore prononcé, mais la chose était en route, trois mois à peine après l'exécution de Jean Calas.

Et elle allait aboutir.

1. *Vi.* Pièces originales concernant la mort des sieurs Calas et le jugement rendu à Toulouse. Extrait d'une lettre de la dame veuve Calas du 15 juin 1762.

2. On trouve tous les détails de cette affaire dans les récits des auteurs cités en référence.

3. Archives de Toulouse, 101B2. Pièce n° 1.

4. Janine Garrisson, *L'Affaire Calas, miroir des passions françaises*, Fayard, Paris, 2004, p. 97.

5. Voir Janine Garrisson, *op. cit.*, p. 209 et suiv.

6. Janine Garrisson, *op. cit.*, p. 133.

7. Voir mon livre *Mourir à l'ombre des Lumières*, Éditions Jacqueline Chambon, Paris, 2008.

8. En l'occurrence, l'excellent ouvrage de Michel Cuny, *Voltaire – L'or au prix du sang*, Éditions Paroles vives, 2009.

9. *Tb. Voltaire – Correspondance*, Bibliothèque de la Pléiade, tome 6, p. 1488-89. La lettre est datée du 26 mai 1762. Cf. Best. D 10 472.

10. Voir mon livre *De la centralisation monarchique à la révolution bourgeoise*, au chapitre intitulé « La guerre des juges contre l'Église ».

11. Janine Garrisson, *op. cit.*, p. 24.

12. Cité par Janine Garrisson, *op. cit.*, p. 67-68.

13. *Vi.* 4960. – À M. Audibert, négociant à Marseille... *Les Délices*, le 9 juillet 1762.

14. Dossier 101B3 aux archives de Toulouse, 17^e déposant.

15. *Vi.* 4951. – À M. Lavaysse père, le 4 juillet 1762.

16. *Vi.* 4964. – À M. d'Alembert, *Les Délices*, le 12 juillet 1762.

17. *Vi.* 4965. – Mémoire de M. de Voltaire du 14 juillet 1762 (édition Coquerel).

18. *Idem*, en note.

19. *Vi.* *Vie de Voltaire*, par le marquis de Condorcet, 1789.

20. Pierre Manuel, *La Police de Paris dévoilée*, J. B. Garnery, Paris, 1793.

21. *Vi.* 4965. – Mémoire de M. de Voltaire du 14 juillet 1762 (édition Coquerel).

L'AFFAIRE CALAS, ACTE III : QUI VEUT LA FIN VEUT LES MOYENS

Qui peut arrêter un homme déterminé et totalement dénué de scrupules ?

« Mon neveu [l'abbé Mignot], conseiller au grand Conseil, me mande qu'on pourrait bien renvoyer l'affaire de Calas à ce tribunal. En ce cas nous aurons sûrement justice... Mon neveu a vu cette malheureuse veuve. Il fera tout pour elle, mais comme il peut être son juge, gardons le secret¹. »

C'est du joli.

« Le premier président du grand conseil a pleuré en lisant la lettre de Donat Calas, mais il faut qu'on le sache. »

Si le premier président pleure...

« Je suis d'avis qu'on fasse venir, de Toulouse, une attestation du chirurgien qui soit favorable. Il sera aisé de l'avoir, et ce sera une pièce sur laquelle on pourra commencer le procès². »

Il suggère bien qu'on fabrique un faux certificat, non ? Rien ne l'arrêtera, il est le roi du monde :

« Je ne crois pas que monsieur le chancelier puisse trouver mauvais qu'on présente une requête au roi en son conseil, puisque c'est à monsieur le chancelier même qu'on donne cette requête. Je pense qu'il faut en ce cas donner copie de cette requête à chaque membre du conseil des dépêches. »

C'est fou : quatre mois après la mort de Jean Calas, on voit Voltaire circonvenir le Conseil du roi et le chancelier.

« C'est probablement dans ce conseil des dépêches que l'on décidera à quel tribunal on renverra l'affaire. »

C'est déjà acquis pour lui.

« Il se pourra très bien faire que le conseil des dépêches la jugera lui-même. Il ne faut pas croire que ce conseil ignore les affaires, puisque monsieur le chancelier, monsieur le garde des sceaux, M. le comte de Saint-Florentin, monsieur le contrôleur général, etc., sont de ce conseil. J'ajoute même qu'ils sont très bien disposés en faveur des plaignants. »

Ah oui ?

« Si le roi renvoie l'affaire à un autre tribunal, je souhaite qu'elle soit portée au grand conseil. »

On croit rêver ! C'est lui qui va décider qui jugera ?

« Parce que mon neveu, qui est membre de ce tribunal, agira avec autant de zèle que moi-même³. »

Pour rendre un jugement impartial peut-être ?

Soudain, patatras ! Des gens qui prenaient Voltaire pour un authentique redresseur de torts lui firent connaître le cas d'un homme condamné par le même tribunal pour avoir tué son père.

Ah non alors ! Pas de ça ! « Vous sentez combien il importe de ne point mêler à notre juste cause une cause si étrangère et si mauvaise. Gardons-nous de présenter aux juges la cruelle idée que les parricides sont communs en Languedoc, et que le parlement est aussi sévère envers les catholiques qu'envers les réformés⁴. »

Il ne manquait plus que ça ! Il s'agissait du cas d'un certain Jean-Jacques Clauzié qui fut convaincu d'avoir, par intérêt, tué son vieux père. Crime aussi *impensable* que celui Calas, reconnaissons-le. Il n'y avait pas eu plus de témoin direct que dans l'affaire de la rue des Filatiers, et les juges avaient appliqué la même procédure et exécuté la même sentence⁵.

Or Clauzié était catholique.

Et l'inénarrable Condorcet d'enfoncer le clou en note de bas de page : « (...) l'on espérait faire casser, grâce à lui, les arrêts dont on était mécontent ; ici et ailleurs, il refusa de nuire à la cause des Calas en s'occupant d'autres procès criminels. »

Il fallait surtout laisser accroire que Calas avait été exécuté parce que protestant. Si l'on montrait que les catholiques étaient jugés de la même manière, tout l'édifice s'écroulait.

D'autant qu'Anne-Rose Calas faisait des siennes : « J'ai toujours pensé que M. de Saint-Florentin ne rendrait les filles à la mère qu'après le jugement en révision. Il faudrait tâcher de calmer l'esprit de la mère sur cet article. Elle parle dans toutes ses lettres du couvent où ses filles sont bien traitées et bien nourries⁶. »

Non seulement les juges toulousains condamnaient autant les catholiques que les protestants, mais la veuve Calas osait prétendre que les bonnes sœurs traitaient bien ses filles !

À quoi bon se donner tout ce mal...

C'est au mois d'août que parut le premier écrit officiel de Voltaire sur l'affaire Calas, dont il avait envoyé la primeur au cardinal de Bernis le 21 juillet : « Lisez cela, monseigneur, je vous en conjure, et voyez s'il est possible que les Calas soient coupables⁷. »

Présenté comme ça... Il s'agit de l'histoire d'Elizabeth Canning et des Calas :

« J'étais à Londres, en 1753, quand l'aventure de la jeune Élisabeth Canning fit tant de bruit. »

Ça commençait bien : Voltaire ne remit jamais les pieds en Angleterre après l'exil qu'on lui ménagea lors de l'affaire du chevalier de Rohan en 1724.

Qu'importe. L'affaire qu'il raconte est celle d'une jeune fille qui, disparue du domicile de ses parents, avait fait condamner sur son seul témoignage toute une famille à être pendue pour l'avoir séquestrée. Bien sûr, elle avait affabulé, on lui avait suggéré son témoignage (elle avait une grossesse à cacher), et son aventure avait déclenché des faux témoignages en chaîne qui menèrent à la condamnation à mort de neuf personnes.

Rien de moins.

Heureusement pour la justice, il y avait eu là, devinez... un philosophe ! Eh oui, un homme sage, nommé Ramsay, qui lut le procès, en démontra l'inanité et réussit à faire libérer tout le monde.

Notons au passage, sans nous y attarder, que Ramsay est le nom de celui qui introduisit la franc-maçonnerie en France et fut à l'origine du projet de l'Encyclopédie⁸.

Belle histoire, n'est-ce pas ? Mais nous sommes là en Angleterre. Alors que chez les barbares de Français...

Passons à Toulouse où, malgré tout, se trouva au moins un philosophe parmi les barbares qui ont si injustement et légèrement condamné un innocent à la roue.

Son nom ? Monsieur de Lasalle, conseiller au parlement, qui jugea en appel. Ce Lasalle fut le seul qui s'éleva contre les *cris de la populace* et les *préjugés des magistrats prévenus*.

Un grand homme.

Il se trouve que ce Lasalle exista bel et bien (on est moins sûr de l'existence Elizabeth Canning...) et qu'il fut l'auteur

d'un pamphlet qu'il ne s'autorisa pas à signer puisqu'il devait juger, et qui parut sous le nom de Duroux Fils⁹.

Et c'est sous sa plume que va apparaître un élément décisif nous permettant, à nous qui observons la chose deux siècles et demi plus tard, de conjecturer avec vraisemblance ce qui a pu se passer rue des Filatiers le 13 octobre 1761.

« Il conste [il est constant, avéré] que l'après-dinée du 13 octobre Marc-Antoine Calas alla chez plusieurs marchands les prier de lui donner des louis d'or pour des écus ; c'était pour un paiement qui devait être fait par le Sieur Calas, son père. Il conste aussi qu'après en avoir ramassé un certain nombre qu'il mit dans une bourse, il alla, suivant sa coutume, s'amuser au jeu du billard, à l'enseigne des Quatre billards, d'où il ne sortit que vers les sept heures. »

C'est fort intéressant. *Il conste*, sous la plume d'un homme proche des accusés, donc du dossier, signifie qu'il n'y a pas de doute à ce propos. Un défenseur de Jean Calas affirme, et publie, que le jour du drame, Jean Calas donna à son fils des écus (pièces d'argent) à changer en louis d'or. Et qu'il dut, pour remplir sa mission, s'adresser à plusieurs marchands.

Un louis d'or équivalait à vingt-quatre livres. Nous nous souvenons qu'un violon de l'opéra faisait vivre sa famille, élargie à un vieux père et à une sœur handicapée, avec cinquante livres mensuelles. Avec deux louis d'or en poche, Marc-Antoine tenait en liquide une jolie somme. Avec une dizaine, un sacré pactole.

Que sont donc devenues ces pièces d'or ? Personne ne les évoque, on ne les a pas trouvées sur le père ni sur le fils. Jean Calas ne les mentionne pas, à aucun moment. Et pour cause...

Cette information capitale, donnée au public par un proche de l'accusé, donne une explication totalement plausible au drame.

Récapitulons.

Marc-Antoine Calas, protestant de cœur et de conviction, refuse, au sortir de ses études de droit, de fournir une preuve de catholicité qu'on lui demande et lui permettra de pouvoir faire carrière. Protestant il est et restera.

Il se rabat, contraint et forcé, sur le magasin de son père.

Il demande à celui-ci de l'aider à se mettre à son compte, Jean Calas refuse. Dureté d'un père avare, ou bien simplement dureté des temps : on est en guerre, les affaires marchent mal.

Marc-Antoine est obligé de travailler au magasin où il vend des indiennes aux dames du quartier. Il rongé son frein, il s'ennuie, il s'étiole, il perd sa jeunesse. Il joue. Il perd. Il vole.

Son père, furieux quand il s'en aperçoit, le menace. C'est la guerre entre le père et le fils.

À présent, entrons dans le domaine des hypothèses.

Marc-Antoine trouve un moyen de se venger d'un père qui le brime : il se fera catholique, comme son frère Louis à qui Jean verse une pension. Il n'en a jamais eu l'intention ? Qu'importe, ce qu'il faut, c'est que son père le croie. Alors il le raconte autour de lui, le témoignage, totalement dépourvu de malveillance, de plusieurs personnes l'atteste¹⁰.

Jean Calas est atterré. Ce bon à rien voleur, joueur, menteur met la famille en danger. Il faut le corriger.

Il va en provoquer l'occasion en le mettant à l'épreuve : il lui donne une grosse somme d'argent à changer.

Marc-Antoine sort, change les pièces. Va au billard, les joue. Et les perd.

De retour à la maison, il soupe avec les autres, puis il descend après avoir pris la clé du magasin. Pour quoi faire sinon pour y retrouver son père qui l'y rejoint ?

Il n'est nul besoin d'imaginer que Jean Calas usa de la force pour faire s'agenouiller un fils prodigue incapable de lui

donner les pièces d'or qu'il avait pour mission de rapporter. L'autorité naturelle du *pater familias*, l'inévitable culpabilité du fils nous fournissent l'hypothèse d'une scène évidente. Le fils tombe à genoux. Le père, hors de lui, menace de le tuer. Il lui passe une corde autour du cou pour lui faire voir. Il serre trop fort et le tue.

L'horreur !

Tout le reste est mis en scène par la famille, soudée dans son malheur et innocente de l'intention. On n'a pas voulu ça, personne n'a voulu ça.

Quand le quartier découvre le drame, l'hypothèse la plus plausible saute aux yeux de tous : Marc-Antoine voulait se faire catholique, il devait faire sa première communion le lendemain. On l'a assassiné.

Qui ne ferait, sérieusement, le lien entre ceci et cela ? Il n'est nul besoin d'être fanatique pour ça.

Il n'est pas question ici de faire l'historique complet de toutes les démarches que fit Voltaire pour obtenir la réhabilitation de Calas. D'une part parce qu'on n'a pas ici la place, mais surtout parce que de nombreux auteurs l'ont déjà fait.

Concernant la culpabilité ou l'innocence de Jean Calas, comme je l'ai dit, on ne dispose d'aucune preuve formelle. Bien des points restent obscurs, à sa charge ou à sa décharge. Par exemple, les deux filles du couple étaient absentes ce jour-là, fort opportunément. Elles étaient à la campagne : au mois d'octobre, à quel titre ? D'autre part, si la mise à l'épreuve de Marc-Antoine a été programmée, pourquoi retenir un ami à dîner ?

Honnêtement, bien des points restent obscurs à celui qui, comme moi, s'intéresse à Voltaire plus qu'à Calas.

Pour ce qui regarde ce dernier, je crois, avec les éléments partiels dont je dispose, qu'il a effectivement

malencontreusement tué son fils qui mettait la famille en danger. Il a réagi en homme colérique mais aussi en père protecteur et en époux aimant. En n'avouant pas à la torture, il a protégé les siens et pris sur lui la faute. Les délires anticléricaux de Voltaire sont incapables de lui rendre cet hommage qu'il a grandement mérité.

Le *Traité sur la tolérance* est sans conteste le texte le plus connu et le plus commenté de Voltaire. C'est à sa publication qu'il doit sa renommée planétaire.

L'éditeur de Kehl affirme qu'il fut rédigé dans sa première mouture en 1762, et c'est dès le début de 1763 que Voltaire y fait une première référence.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur, l'esquisse sur la Tolérance, c'est-à-dire, à mon gré, sur un des droits les plus sacrés du genre humain¹¹. »

Droit sacré du genre humain, fichtre ! Voltaire naviguait ici dans les hautes sphères, et pour cause : « Il est essentiel que l'ouvrage paraisse incessamment, parce que l'affaire des Calas va être jugée ce mois-ci », affirmait-il. Qu'est-ce qui lui permettait d'en être si sûr ? En l'occurrence il se trompait, mais il est évident qu'une partie importante de sa correspondance nous échappe, nous en aurons de multiples fois la preuve. Heureusement, il nous reste celle qu'il échangeait avec la secte encyclopédique, notamment avec son ami Damilaville : « Au reste, mes frères, gardez-vous bien de m'imputer le petit livre sur la Tolérance, quand il paraîtra. Il ne sera point de moi, il ne doit point en être. Il est de quelque bonne âme qui aime la persécution comme la colique¹². »

Cette façon de renier la paternité de ses principaux pamphlets est sa marque de fabrique. Il inventera même plus tard un certain Herman qui en serait l'auteur : « Vous

savez combien je m'intéresse à cet ouvrage, quoique j'aie été très fâché qu'on m'en crût l'auteur. Il n'y a pas de raison à m'imputer un livre farci de grec et d'hébreu, et de citations de rabbins¹³. » Farcir un texte de citations rabbiniques, voilà bien en effet une manière de se cacher d'en être l'auteur quand on est un antisémite forcené comme l'était Voltaire.

À la fin du mois, il en remit une couche : « Gardez-vous bien d'imputer aux laïques un petit ouvrage sur la tolérance qui va bientôt paraître. Il est, dit-on, d'un bon prêtre. » Quand c'est un prêtre qui pourfend le catholicisme, c'est plus efficace, non ? « Il y a des endroits qui font frémir, et d'autres qui font pouffer de rire ; car, Dieu merci, l'intolérance est aussi absurde qu'horrible¹⁴. »

C'est lui qui tournait tout en ridicule, et c'est sans doute la raison pour laquelle il ne voulait pas que son livre tombe entre toutes les mains : « Quant au traité véritable de la Tolérance, ce sera un secret entre les adeptes. Il y a des viandes que l'estomac du peuple ne peut pas digérer, et qu'il ne faut servir qu'aux honnêtes gens : c'est une bonne méthode dont tous nos frères devraient user¹⁵. » Voltaire n'écrit pas son traité de la tolérance pour le peuple, mais pour les *honnêtes gens*. Tout est dit.

Ou presque, voici une explication à ce distinguo : « (...) il faut toucher le cœur, il faut rendre l'intolérance absurde, ridicule, et horrible ; mais il faut respecter les préjugés¹⁶. » Et les préjugés, c'est le peuple.

Un an plus tard, le pamphlet circule encore parmi les initiés : « Puis-je avoir l'honneur de vous envoyer un *Traité sur la Tolérance*, fait à l'occasion de l'affaire des Calas, qui va se juger définitivement au mois de février ? Ce n'est pas là un conte de ma mère l'oie, c'est un livre très sérieux ; votre approbation serait d'un grand poids¹⁷. »

Un livre très sérieux, c'est ce que nous allons voir. En attendant, il est clair que c'était une arme dans la guerre menée par Voltaire pour la révision du procès Calas.

Et, à la guerre comme à la guerre : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très grande vertu quand il fait du bien. » Mentez mes amis, mentez ! Réhabiliter Calas, c'était *bien*. On pouvait y aller.

Le premier chapitre du *Traité sur la tolérance* s'intitule « Histoire abrégée de la mort de Jean Calas » et commence ainsi : « Le meurtre de Calas commis dans Toulouse avec le glaive de la justice, le 9 mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge et de la postérité. »

Le meurtre ? Il s'agit, *stricto sensu*, d'une exécution capitale. Le premier mot du pamphlet est déjà une contrevérité flagrante, un mensonge éhonté. Alors qu'il prétendait vouloir démontrer l'innocence de Jean Calas, il commençait par la conclusion qu'il présenta de la façon la plus diffamatoire possible. Non, le 9 mars 1762 il n'y eut pas un meurtre, mais l'exécution d'une sentence en bonne et due forme.

Nous ne reprendrons pas ici la longue, très longue liste des mensonges déjà dénoncés, ils y sont tous. Nous nous permettrons néanmoins d'en ajouter quelques nouveaux, mêlés aux exagérations de toutes sortes. La révision du procès approchait, il fallait semer les germes de la confusion autant qu'il était possible : personne ne vérifierait.

« (...) si l'accusé n'a de défense que sa vertu (...) »

Faux ! Calas a eu des défenseurs, citons l'avocat Sudre et le conseiller Lasalle.

« Si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper (...) »

On n'égorgeait pas au royaume de France ! Pourtant, c'est ce que vont croire des lecteurs peu avertis des mœurs judiciaires de la royauté.

« S'ils peuvent tuer impunément par un arrêt, alors le cri public s'élève. Chacun craint pour soi-même, on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un tribunal érigé pour veiller sur la vie des citoyens, et toutes les voix se réunissent pour demander vengeance. »

C'est absolument odieux ! Un arrêt ne *tue pas impunément*, il exécute une sentence selon la loi et la procédure. Voltaire laisse ici accroire qu'il n'existe pas d'état de droit alors que c'est tout l'inverse qui est vrai. La justice d'Ancien Régime était au contraire très pointilleuse sur la procédure et Calas a, autant qu'un autre, bénéficié de toutes les garanties qu'elle pouvait offrir aux justiciables. L'image calamiteuse dont elle souffre est due en grande partie aux calomnies de Voltaire qui, soit dit en passant, n'y connaissait pas grand-chose et inventait ses arguments au fur et à mesure des besoins¹⁸.

Voyons ce qu'il nous dit du fils Calas :

« Un des fils de Jean Calas, nommé Marc-Antoine, était un homme de lettres (...) »

La bonne blague ! Marc-Antoine aurait écrit des livres ?

« (...) il passait pour un esprit inquiet, sombre, et violent. »

Ah bon ? C'est nouveau ! Marc-Antoine aurait été violent, alors que tout le monde le disait la douceur incarnée.

« Ce jeune homme, ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre (...) »

Menteur ! Il ne réussit pas à entrer dans le négoce parce qu'il n'avait pas l'argent pour ça, c'est tout.

« (...) ni à être reçu avocat, parce qu'il fallait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir (...) »

C'est faux ! Il aurait pu les obtenir mais il refusa de feindre.
« (...) résolu de finir sa vie et fit pressentir ce dessein à un de ses amis ; il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide. »

Tout ceci est totalement inventé.

Attention, ce qui va suivre est capital : « Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour-là même pour exécuter son dessein. »

Nous y sommes : Voltaire était au courant que Marc-Antoine avait joué et perdu de l'argent le jour de sa mort. *Son* argent, dit-il. Mais il n'en avait pas, justement. Voltaire nous montre ici qu'il savait que le fils avait volé le père. Il savait également que le suicide avait été totalement exclu par toutes les vérifications matérielles possibles. Il avait donc en mains toutes les pièces qui détruisent sa thèse d'un suicide transformé en pseudo-crime religieux et étaient celle du drame familial. En présentant la chose de cette manière (et personne n'irait vérifier qu'il inventait), il détruisait par avance toute objection en ce sens.

« Le peuple de Toulouse s'attroupe autour de la maison. Ce peuple est superstitieux et emporté. »

Diffamation !

« Il regarde comme des monstres ses frères qui ne sont pas de la même religion que lui »

Diffamation ! Comment a-t-on pu, depuis plus de deux siècles, laisser ainsi passer un tel mépris, une telle haine du peuple sans en relever le caractère infamant ? Il est vrai qu'aujourd'hui, on se contente de le dire raciste, selon l'exacte même logique destructrice, généralisatrice et abusive.

« Cette ville solennise encore tous les ans, par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques. »

Odieux ! La commémoration annuelle – dont le bicentenaire tombait en 1762 – est celle d'une délivrance et non d'un massacre¹⁹. Le nombre de morts est le prix à payer pour toute victoire, et il oscille, selon les sources, entre deux cents et quatre mille pour les deux côtés, ce qui, dans le pire des cas, divise par deux le nombre de tués par les catholiques. Imagine-t-on qu'on culpabilise les Parisiens de commémorer la libération de Paris en prétextant qu'ils fêtent les trois mille Allemands tombés ce jour-là ?

« Ce qui surtout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans... l'année 1762 était l'année séculaire. On dressait dans la ville l'appareil de cette solennité : cela même allumait encore l'imagination échauffée du peuple ; on disait publiquement que l'échafaud sur lequel ou rouerait les Calas serait le plus grand ornement de la fête. » Ah oui ? Alors que Calas était mort en mars et que la célébration se fit en mai ?

« Le sieur David, capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs et voulant se faire valoir par une prompte exécution, fit une procédure contre les règles et les ordonnances. »

Diffamation ! David de Beaudrigue a fait une enquête sérieuse, prompte, minutieuse. Le seul reproche qu'on ait à lui imputer consiste à n'avoir pas fait un état des lieux au premier moment et d'avoir signé au Capitole ce qu'il aurait dû signer dans la boutique. Or on était au milieu de la nuit. De toute façon, il avait fermé la maison, rien n'avait été déplacé quand il y revint.

« Treize juges s'assemblèrent tous les jours pour terminer le procès. »

Pas du tout. En première instance, ils furent sept. Et Voltaire fait ici complètement l'impasse sur l'appel au parlement de Toulouse en laissant accroire que tout s'est fait

en première instance. C'est un peu fort tout de même. On ne saurait plus éhontément tordre la réalité.

« On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille. » Eh non ! et il fallait juger quand même car Marc-Antoine, lui, était bien mort.

Arrêtons-là : tout dire serait fastidieux, et le lecteur qui veut s'y distraire peut, de lui-même, aller voir et comparer avec ce qui a été dit ci-dessus. Voltaire ment, truque les chiffres, change les dates, interprète les non-dits, fait des procès d'intention, exagère ou minimise. Rien, absolument rien de ce qu'il raconte ne peut être pris au sérieux ou servir de référence. Son récit est destiné à tromper le public. Cela fait deux siècles et demi que le public est trompé. Il est temps, il me semble, de rétablir la vérité.

Passons sur les chapitres suivants qui se prétendent une étude sur la tolérance à travers les âges et les nations. Je n'ai pas la prétention de pouvoir disputer avec Voltaire sur des sujets historiques aussi disparates, me contentant de me demander d'où il tient, sans sortir de chez lui et habitant la campagne, autant d'informations. Quiconque sait le temps qu'il faut passer pour faire une recherche bibliographique comprendra qu'il n'a pu, même avec la bibliothèque personnelle la mieux fournie, faire une recherche sérieuse en si peu de temps. Prenons toutes ses assertions comme aussi crédibles que celles qui précèdent : elles ont été mises bout à bout pour servir la cause, celle de l'accusation d'intolérance à l'encontre de la religion catholique. Et celle de la défense d'une *vraie* religion, celle qu'il prône, parce que Voltaire se défendra jusqu'au bout d'un athéisme bien trop dangereux pour les possédants : « Toutefois il est fort bon de faire accroire aux hommes qu'ils ont une âme immortelle, et qu'il y a un Dieu vengeur qui

punira mes paysans s'ils me volent mon blé et mon vin²⁰ », écrira-t-il dans quelques années.

Son mépris de ses contemporains est incommensurable. Relevons notamment : « Nous avons pendu, depuis 1745, huit personnages de ceux qu'on appelle prédicants ou ministres de l'Évangile, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le roi en patois, et d'avoir donné une goutte de vin et un morceau de pain levé à quelques paysans imbéciles. On ne sait rien de cela dans Paris, où le plaisir est la seule chose importante, où l'on ignore tout ce qui se passe en province et chez les étrangers. Ces procès se font en une heure, et plus vite qu'on ne juge un déserteur. »

Ce que les catholiques reprochent aux protestants, ce n'est ni d'aimer l'argent ni de prétendre résister à l'autorité royale, c'est de prier en patois et de communier sous les deux espèces. C'est vrai, puisque Voltaire le dit.

Paysan imbécile, pléonasme, non ? Quel mépris ! Quelle arrogance ! Que ne présente-t-on cet extrait du chef-d'œuvre de la littérature mondiale en explication de texte aux enfants des écoles de la République : « La religiosité populaire en France vue par Voltaire ».

Ces procès se font en une heure. Et on ose publier une telle contrevérité ? Dans le royaume de France, à l'époque de Voltaire, on a pendu en quinze ans huit pasteurs protestants à l'issue de procès bouclés en une heure ? Où ? Quand ? Des noms ! Des dates ! Des sources !

Le « Dialogue entre un mourant et un homme qui se porte bien », que l'on trouve au chapitre XVI, est un monument de bêtise et de mauvaise foi : « Un citoyen était à l'agonie dans une ville de province ; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers moments, et lui dit : (...) » Où a-t-il vu une scène pareille ?

« Misérable ! pense comme moi tout à l'heure : signe cet écrit, confesse que cinq propositions sont dans un livre que ni toi ni moi n'avons jamais lu ; sois tout à l'heure du sentiment de Lanfranc contre Bérenger, de saint Thomas contre saint Bonaventure ; embrasse le second concile de Nicée contre le concile de Francfort ; explique-moi dans l'instant comment ces paroles : "Mon Père est plus grand que moi", signifient expressément : "je suis aussi grand que lui" », et autres imbécillités destinées à montrer un monstre croyant et intolérant persécutant sur son lit de mort un malheureux doté d'une conscience.

« Dis-moi comment le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, ou je vais faire jeter ton corps à la voirie ; tes enfants n'hériteront point de toi, ta femme sera privée de sa dot, et ta famille mendiera du pain, que mes pareils ne lui donneront pas... » ou comment ce menteur donne sa version de l'affaire des refus de sacrement²¹.

« LE BARBARE : Fais, sans raisonner, ce que je t'ai dit ; je le veux, je te l'ordonne.

LE MOURANT : Et quel intérêt avez-vous à me tant tourmenter ?

LE BARBARE : Comment ! Quel intérêt ? Si j'ai ta signature, elle me vaudra un bon canonicat... Au diable soit l'impertinent, qui n'a point signé ! Je vais signer pour lui et contrefaire son écriture. »

Bouffon ! Imagine-t-on un instant comment il aurait reçu un pamphlet qui aurait mis en scène de façon aussi caricaturale un pieux mourant aux prises avec un odieux anticlérical !

Et que dire de : « Mais de toutes les superstitions, la plus dangereuse, n'est-ce pas celle de haïr son prochain pour ses opinions ? » Belle leçon d'un Voltaire qui, jusqu'à son dernier souffle, poursuivit de sa haine, et même nous l'avons vu *post*

mortem, ceux de ses semblables qui avaient eu le malheur de lui déplaire ! Il pratiqua la haine la plus féroce jusqu'au tombeau, mais il feint de prôner l'amour du prochain et la sainte tolérance, dans le seul but de faire accroire qu'on avait roué Calas par intolérance.

Calas fut roué pour avoir tué son fils. En admettant qu'il l'ait été par erreur, il ne le fut ni par dogmatisme ni par intolérance.

De toute façon pas pour cause de religion.

Qu'on se le dise.

L'affaire Calas a ouvert pour la France l'ère du combat des intellectuels, ces travailleurs de l'esprit qui, régulièrement, se « lèvent » pour bousculer les idées reçues, gêner les puissants, faire libérer les innocents, réveiller les consciences. Le pouvoir des intellectuels est une spécialité bien de chez nous, et Voltaire est notre maître à tous en la matière. Car regardons les choses en face : qu'on l'en admire ou pas et quoi qu'on pense du fond du dossier, il est de fait que par la seule force de sa plume, il a vaincu une institution aussi puissante qu'un parlement de province. Ce n'est pas rien.

Le monde entier nous l'envie. Voltaire, c'est un peu la France. La France, c'est un peu Voltaire.

Ce mensonge-là, autant que les autres si ce n'est plus, est une insulte à notre fierté. Il est notre honte. Car dès le premier instant où il prit parti pour Calas, Voltaire prit parti contre la France.

« On répand que plusieurs princes d'Allemagne, plusieurs personnes de France, d'Angleterre, et de Hollande, vont faire un fonds très considérable », annonçait-il au début de juillet 1762²². Tiens donc : trois mois après la mort de Calas,

l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande versaient déjà des fonds pour secourir une famille protestante française...

« Les Anglais commencent une magnifique souscription dont les Calas ont déjà ressenti les effets²³ », écrivait-il, satisfait, le 5 août.

Les Anglais, pourquoi pas, après tout ? Ils n'étaient que nos ennemis. Et pas seulement nos ennemis héréditaires, puisque, à cette date, cela faisait six ans que la guerre faisait rage entre la France et l'Angleterre.

Il faut ici noter une fois de plus que la publication de la correspondance de Voltaire est décidément pleine de trous, puisqu'on n'y trouve pas trace des courriers que de toute évidence il échangea avec l'ennemi : de qui tenait-il que l'Angleterre allait donner de l'argent pour ses protégés ? Mystère.

« Je vais travailler à faire une souscription en Angleterre et en Hollande²⁴ », mentit-il le lendemain, cachant que c'était déjà en cours pour l'Angleterre.

« J'ai toujours espéré que le jugement de Toulouse serait en exécution à l'Europe, et je vois que je ne me suis pas trompé dans mes espérances²⁵ », poursuivait-il au même.

Voltaire diffamait la justice française et répandait ses médisances à travers toute l'Europe qui faisait la guerre à la France. Les mémoires qu'il faisait rédiger par les défenseurs des Calas et qui étaient élaborés sur les éléments qu'on a dits, furent traduits en allemand, en anglais et en hollandais. « Le public a prononcé en faveur de l'innocence, le conseil la vengera²⁶ », fit-il écrire à Anne-Rose par son secrétaire. Le public en question était celui de l'Europe en guerre qu'il avait chauffée par ses mensonges. Le Conseil, c'était celui du roi de France. C'est assez clair.

Car il est une chose qu'il faut mettre en parallèle avec ce combat de Voltaire pour défendre un protestant français

contre le catholicisme d'État. À la date où il lança sa campagne à travers tout le continent, la France était en train de perdre une guerre considérable contre l'Angleterre (protestante), la Prusse (protestante) et le Hanovre (protestant). Le moment n'était-il pas choisi ?

Pas choisi par lui, selon toute vraisemblance, puisque nous connaissons les noms des protestants genevois qui constituent son état-major pro-Calas.

« Tous nos cantons hérétiques jettent les hauts cris²⁷ », avait-il écrit à son cher d'Alembert dès le mois de mars, quelques jours après avoir été informé de l'affaire. Ses cantons hérétiques étaient suisses et non français, doit-on le rappeler. Et il devient évident que la coterie protestante qui est venue le solliciter avait bien d'autres ambitions que de rétablir une vérité pis que douteuse sur un malheureux commerçant languedocien. Depuis la révocation, par Louis XIV, de l'édit de Nantes, les descendants des exilés du Grand Roi, réfugiés à Genève qui les avait recueillis, attendaient de pouvoir rejoindre en France ceux qui y étaient restés. La cause protestante avait ses multiples adeptes, ses partisans, et ses groupes de pression sans aucun doute influents. Car depuis janvier de la même année (Voltaire n'était pas encore au courant pour Calas), le roi de France avait nommé un protestant, Jean-Robert Tronchin au poste très lucratif de Fermier général.

Un *Fermier général*, c'était une personne privée qui, par signature d'un bail avec le roi, collectait pour lui les impôts. Le Fermier général faisait au roi les avances dont ce dernier avait besoin, puis il allait se payer sur la bête. Astucieux système qui faisait porter sur le collecteur l'impopularité de la perception mais faisait de lui un personnage considérable. Il était très riche et indispensable : veut-on une autre explication à son importance ?

Notons donc qu'au royaume de France, où l'on allait nous faire accroire qu'on rouait vif un innocent uniquement parce qu'il était protestant, le roi promouvait à la lucrative charge de Fermier général un de ses coreligionnaire. Un peu paradoxal, non ?

On rencontre quelque difficulté à se renseigner sur ce Jean-Robert Tronchin (né en 1702 et mort en 1788), homonyme de deux autres, ses contemporains et membres de sa famille^{1*}.

Inutile de chercher sur la Toile, il n'y est pas. La fiche Wikipédia de la famille ouvre sur sa parentèle et cite neuf de ses proches, pas lui. Plus curieux, le site *Voltaire intégral*², qui recensait tous les correspondants de notre homme, développait deux longs articles sur Théodore Tronchin, médecin et ami de Voltaire, et sur l'homonyme de notre personnage, Jean-Robert Tronchin (1714-1791), jurisconsulte genevois. Sur celui qui nous intéresse, rien.

Pourtant, l'importance de sa correspondance avec Voltaire est évidente : entre 1754 et 1765, ce sont plus d'une centaine de lettres qu'il lui envoya et, curieusement, on n'y trouve pas trace d'un compliment pour la prestigieuse et avantageuse nomination à la Ferme générale de son correspondant.

Imagine-t-on que Voltaire ait laissé passer une telle occasion de passer à son riche correspondant la brosse à reluire, lui qui s'y entendait si bien ?

Que signifie ce silence autour de ce personnage ?

Y aurait-il quelque chose à cacher sur ce Tronchin-là ? Quelqu'un aurait-il voulu dissimuler que Jean-Robert Tronchin, par l'intermédiaire de qui Voltaire avait acquis sa maison des Délices à Genève, protestant comme tous ses homonymes, était aussi son banquier²⁸ ?

1. * Les deux autres sont Jean-Robert Tronchin l'aîné – dit « le Mississippien » (1670-1761) – et Jean-Robert Tronchin (1710-1793), procureur général de la République à Genève

2. Le site *Voltaire intégral* fut proposé gratuitement sur la Toile. Il est dorénavant accessible au public moyennant 50 € : <http://dawhois.com/site/voltaire-integral.com.html>

Y aurait-il un lien entre ceci et cela ? entendons entre la proximité de Voltaire avec de riches et très influents protestants, et la campagne mensongère qu'il déclencha contre l'infâme France catholique ?

Voltaire n'avait aucune sympathie pour la religion protestante, et loin s'en faut : « Ces Calas sont, comme peut-être vous l'avez déjà ouï dire des protestants imbéciles que des catholiques un peu fanatiques ont fait rouer à Toulouse²⁹. » On ne voit pas ce qui lui permet de les insulter de la sorte mais il y tenait, parce que trois mois plus tard, il récidiva et traita Anne-Rose Calas de *huguenote imbécile*³⁰, c'est assez dire. Anne-Rose exprimait, en une attitude toute en retenue, toute la dignité rigoureuse des gens habités par une foi authentique dont Voltaire n'avait que faire.

Son intérêt pour cette communauté fort bien organisée n'était pas théologique mais financier : les protestants qu'il fréquentait tenaient la grosse galette. Mais il était aussi économique.

« Une république protestante doit être d'un douzième plus riche, plus industrielle, plus peuplée qu'une papiste (catholique romaine), en supposant le terrain égal, et également bon, par la raison qu'il y a trente fêtes dans un pays papiste, qui composent trente jours d'oisiveté et de débauches ; et trente jours sont la douzième partie de l'année. Si dans ce pays papiste il y a un douzième de prêtres, d'apprentis prêtres, de moines, et de religieuses, comme à Cologne, il est clair qu'un pays protestant, de même étendue, doit être plus peuplé encore d'un douzième³¹ », écrivait-il à la même époque.

Si les protestants étaient assez malins pour faire travailler la populace mieux que les catholiques, on comprend la sympathie que leur manifestait Voltaire (qui savait, pour l'occasion, mettre de côté les arguments théologiques qu'il

abhorrait), et l'antipathie qu'ils suscitaient chez les petites gens. Notons au passage que pour notre homme, un jour de congé est un jour d'oisiveté et de débauche. Au boulot la racaille !

Les protestants n'avaient pas les timidités catholiques envers le prêt à intérêt, avec eux Voltaire pouvait s'entendre. Et ils s'entendirent. Citons ici un auteur fort en verve quand il s'agit de démasquer l'imposteur :

« Or, dès le mois de janvier de cette même année, intervenait cette décision très significative que nous avons déjà signalée : Jean-Robert Tronchin est nommé fermier général, ce qui nous vaut ce commentaire de René Pomeau : "La détresse du Trésor royal était telle qu'on passa sur le fait qu'il était étranger et qu'il professait la religion réformée. Ces cercles influents vont exercer leur pression en faveur des Calas."

Deux détails compléteront le tableau : venue à Paris, madame Calas est logée chez les banquiers protestants Dufour et Mallet ; Audibert s'installant, lui, chez leurs confrères et coreligionnaires Tourton et Baur³². »

« En vérité, si le roi connaissait les conséquences funestes de cette horrible extravagance, il prendrait l'affaire des Calas plus à cœur que moi. Voilà déjà sept familles qui sont sorties de France. Avons-nous donc trop de manufacturiers et de cultivateurs³³ ? » écrivait-il le 18 août. Voilà un argument qui ne tinte guère de sonorités humanistes. Si le roi n'accédait pas aux désirs des protestants, il pourrait lui en cuire... économiquement. Ici se dessine l'obsession des physiocrates et de leurs affidés pour la démographie : pour ces gens-là, on n'avait jamais trop de bras, il fallait peupler la France.

Vous poussez des protestants à quitter la France ? Vous voulez donc la dépeupler ?

« Nous n'avons, encore une fois, aucun besoin de l'ambassadeur d'Angleterre ; on doit s'être assemblé chez M. d'Argental³⁴ », écrivait-il à la fin du mois. On a bien lu : on complotait avec le roi d'Angleterre mais sans son ambassadeur, signe qu'on avait d'autres entrées plus directes.

« Monsieur, je viens de recevoir l'Histoire d'Élisabeth Canning et de Jean Calas, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. (...) Je vous le répète, monsieur, la malheureuse famille de Calas est bien heureuse d'avoir trouvé un avocat tel que vous. Les choses que vous écrivez pour elle, sont autant de pièces d'éloquence qui font honneur et à votre plume et à vos sentiments. Le public les recevra, comme moi, avec mille applaudissements, et votre gloire en recevra un nouveau lustre³⁵ », s'ébaubit la margrave de Bade. C'est bien ça dont il s'agissait en effet : une princesse allemande applaudissait au tissu de mensonges qu'il faisait circuler sur la justice française, la gloire de Voltaire allait enfler encore. Quoi d'autre ?

En septembre, la trahison de Voltaire se fit plus explicite encore quand il s'adressa à Choiseul, principal ministre de Louis XV : « Si je ne voulais faire entendre ma voix, cher seigneur, je me tairais dans la crise des affaires où vous êtes ; mais j'entends la voix de beaucoup d'étrangers : tous disent qu'on doit vous bénir si vous faites la paix, à quelque prix que ce soit. Permettez-moi donc, monseigneur, de vous en faire mon compliment. Je suis comme le public, j'aime beaucoup mieux la paix que le Canada et je crois que la France peut être heureuse sans Québec. Vous nous donnez précisément ce dont nous avons besoin³⁶. »

La France était en train de perdre Québec et Voltaire s'en réjouissait avec *beaucoup d'étrangers*. Il en félicitait même le ministre qui signerait le traité qui mit fin à la suprématie française en Amérique.

« Voilà le mois de septembre venu, monsieur, et je voudrais déjà être à la Marche écrit-il à un magistrat bourguignon ; mais une descente de pairs du royaume et une fluxion sur les yeux et sur les oreilles me retiendront aux *Délices* probablement jusqu'à la fin du mois. M. le duc de Villars est ici ; nous attendons M. le duc de Richelieu (...) Dieu me fasse la grâce de pouvoir, à la fin du mois, venir me réjouir avec vous de la paix que nous allons avoir avec les Anglais et de celle que probablement votre parlement aura avec le conseil³⁷. »

Installé pour l'heure à son domicile genevois et non à Ferney, Voltaire y reçut la visite des ducs de Villars et de Richelieu, avec lesquels il allait s'entretenir de la paix avec les Anglais.

À quel titre ? Qu'est-ce qui faisait de Voltaire un interlocuteur pour des personnages aussi considérables que ces proches du roi de France ?

Deux semaines plus tard, à l'un des avocats de la famille Calas : « J'attends votre mémoire, Monsieur, et je vous réponds de l'honneur que vous fera cette affaire. Il me paraît qu'elle est déjà jugée par l'Europe. Le Conseil sera apparemment de l'avis de tout le public³⁸... »

Le Conseil, apparemment... Le Conseil, c'est le conseil du roi, son gouvernement. Voltaire savait, le 22 septembre 1762, six mois après la mort tragique de Calas, que le gouvernement renierait le jugement de Toulouse comme le demandait « l'Europe ».

Ce n'est pas tout.

Le 23 septembre, il écrivit à son cher ange un courrier tout à fait singulier³⁹ : « (...) C'est à M. le comte de Choiseul à voir s'il trouvera mon idée praticable ; je la soumets à ses lumières et à sa prudence. Le secrétaire de l'ambassade anglaise est, comme vous savez, l'âme unique de cette négociation [celle qui allait céder le Québec à l'Angleterre, c'est bien ce qui est en cours] et elle peut avoir quelques épines. Ce secrétaire a

un beau-frère et un ami dans un homme de la famille des Tronchin. »

Reformulons pour que ce soit clair : le négociateur anglais de ce qui serait le traité de Paris avait épousé la sœur d'un Tronchin très lié à Voltaire. Est-ce notre Jean-Robert, son banquier ?

« Vous n'ignorez pas combien cette famille est attachée à la France. Celui dont je vous parle y a tout son bien ; il est fils d'un premier syndic de Genève, homme d'esprit et de probité, comme tous les Tronchin le sont ; très capable de rendre des services avec autant d'honneur que de zèle. Son beau-frère a en lui une entière confiance. »

Que voilà un Tronchin intéressant, qui avait toute la confiance de l'ennemi.

« Peut-être n'y a-t-il pas de moyen plus sûr et plus honnête d'aplanir les difficultés qui pourront survenir, et de faire agréer les insinuations contre lesquelles on serait en garde si elles venaient de la part du ministère de France, et qu'on recevrait avec moins de défiance si elles étaient inspirées par un parent et par un ami. »

Voltaire proposait, ni plus ni moins, de faire défendre les intérêts de la France par un financier protestant genevois.

« Je peux vous répondre que M. Tronchin servira la France avec le plus grand empressement, sans manquer en rien à ce qu'il doit à son beau-frère. »

Que *les intérêts de la France* fût ceux de Voltaire et de ses amis, on le conçoit.

« Je n'imagine pas que M. le comte de Choiseul puisse jamais trouver une personne plus capable de répondre à ses vues pacifiques et généreuses, et plus digne de toute sa confiance dans une négociation si importante. »

On voit là Voltaire en train de placer un Tronchin pour qu'il seconde Choiseul dans ses vues *pacifiques et généreuses*. L'abandon du Canada. La belle âme !

Ce Canada était sans importance. Non seulement son abandon donnerait la paix, mais la paix nous en débarrasserait : ce n'était que *quelques arpents de neige* (ou de glace, selon les versions).

« Je ne sais point encore les conditions de la paix ; mais qu'importent les conditions ? On ne peut trop l'acheter⁴⁰. » Clair, non ? Qu'en disent nos cousins du Québec ?

« (...) ce sont les Anglais qui ont le plus puissamment secouru la veuve Calas⁴¹. »

Auraient-ils de la sorte secouru une victime catholique de la barbarie judiciaire française ?

Enfin, à la date du 8 mai suivant, la preuve s'il en est encore besoin de la trahison éhontée de celui qui devait faire la *gloire de la France*. Évoquant pour son cher ange l'irritation du parlement de Paris à propos de l'un de ses ouvrages⁴², il écrit : « Le parlement sera irrité ; de quoi ? De ce que j'ai dit la vérité. Le gouvernement ne me pardonnera donc pas d'avoir dit que les Anglais ont pris le Canada, que j'avais, par parenthèse, offert, il y a quatre ans, de vendre aux Anglais : ce qui aurait tout fini, et ce que le frère de M. Pitt m'avait proposé⁴³. »

On peut le vérifier, en effet. En 1756, la guerre faisait rage entre la France et l'Angleterre, et Voltaire recevait à domicile (c'est lui qui le dit) Thomas Pitt, le frère du Premier ministre anglais. Il s'agissait alors, pour les Anglais, de tenter d'obtenir du duc de Richelieu (qui ne résidait pas à Genève, mais toucher Voltaire pouvait amplement suppléer à cet inconvénient) qu'il fasse savoir que l'amiral Byng, qu'on accusait de couardise, s'était battu courageusement contre lui⁴⁴. Voltaire évoque d'ailleurs cette visite dans un courrier adressé à ce dernier le 8 décembre 1756 : « Nous avons ici le frère d'un nouveau secrétaire d'État d'Angleterre ; il chante vos louanges, et non pas celles de son pays. Il vient chez moi

beaucoup d'Anglais ; jamais je ne les ai vus si polis : je pense qu'ils vous en ont l'obligation⁴⁵. »

Résumons : la guerre faisait rage entre la France et l'Angleterre. Le maréchal de Richelieu remporta sur les Anglais une victoire et son adversaire malheureux risquait la peine de mort. Le frère du Premier ministre britannique en personne fit le déplacement jusqu'à Genève pour rencontrer celui qui pourrait obtenir du maréchal un témoignage favorable. Voltaire reçut en sa modeste demeure le propre frère de celui qui serait l'artisan de la défaite française.

Et que se racontèrent nos deux larrons, tandis que la guerre faisait ses ravages à travers toute l'Europe et ailleurs ? Ils parlèrent du dépeçage de l'Empire français au bénéfice de la perfide Albion. L'Anglais voulait l'acheter et prétendait que cela mettrait un terme à la guerre. Et Voltaire, bonhomme, se vanta de s'être fait le porte-parole de cette proposition. Votre empire, là, je vous l'achète un bon prix. Vous ne voulez pas ? Fort bien, je vous le prendrai par les armes.

Ah ! si l'on avait écouté Voltaire...

La guerre de Sept Ans fut une catastrophe durable pour la France qui, sans avoir souffert de combats sur son sol, y laissa tout de même 200 000 morts⁴⁶, et notamment le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Sénégal et la Louisiane.

Il est donc de plus en plus évident que la réhabilitation du protestant Calas fut mis par les vainqueurs dans le plateau de la balance des vaincus. Voltaire fut le porte-voix des premiers à qui il fournit tous les arguments par ses écrits mensongers destinés à diaboliser et culpabiliser sa patrie, et à victimiser les protestants.

Si c'est, comme on l'a vu, avec l'aide de l'Angleterre, de la banque protestante et de solides appuis à la cour que Voltaire réussit à faire réhabiliter Calas, il est clair qu'il s'appuya aussi sur ce qu'on nomme aujourd'hui l'*opinion publique* :

« Je n'ai d'espoir que dans mes chers anges, et dans le cri public. Je crois qu'il faut que MM. de Beaumont et Mallard fassent brailler en notre faveur tout l'ordre des avocats, et que, de bouche en bouche, on fasse tinter les oreilles du chancelier ; qu'on ne lui donne ni repos ni trêve ; qu'on lui crie toujours : Calas ! Calas⁴⁷ ! »

Un mois plus tard, aux mêmes :

« Ne faudrait-il pas, quand les juges seront nommés, les faire solliciter fort et longtemps, soir et matin, par leurs amis, leurs parents, leurs confesseurs, leurs maîtresses³ ? »

La justice n'est-elle pas censée être rendue dans la sérénité ? Est-il moralement acceptable de faire circonvenir des magistrats par leurs intimes et les harceler jusqu'à ce qu'ils aillent dans le bon sens ? Le résultat de ce réexamen du dossier était tellement décidé d'avance que l'avocat des Calas et le rapporteur au conseil d'État travaillaient la main dans la main, et qu'un jour ils furent si contents de l'avancée de leur affaire qu'ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre⁴ !

Imaginons qu'à l'approche d'un procès, on apprenne que le procureur et l'avocat de la défense passent des heures ensemble à préparer l'audience ; que tous deux soient dirigés de loin par un personnage qui se fait l'intermédiaire de tous les puissants personnages de l'Europe intéressés à la relaxe du prévenu ; que les magistrats qui devront juger soient pressés ouvertement de le décréter innocent, innocence pour laquelle plaident les principaux membres du gouvernement. Imaginons que ce procès se déroule en période de guerre, et que l'ennemi qui est en train de la gagner fasse partie de ceux qui ont intérêt à la relaxe. Imaginons enfin que sur le lieu du jugement, la foule se presse pour applaudir le prévenu et le soutenir. On a là un tableau à peu près exact de ce que fut le jugement de cassation du procès Calas : une corrida, une représentation

3. 5034. – À M. le comte d'Argental, château de Ferney, par Genève, le 14 septembre 1762.

4. José Cubero, *L'Affaire Calas*, Perrin, 1993, p. 219.

théâtrale, un spectacle de cirque dont le régisseur jouissait à distance du succès. « Mon cher frère... j'attends surtout des nouvelles de la seconde représentation de la pièce de M. de Crosne [le rapporteur au conseil d'État], qu'on dit fort bonne. Je me flatte toujours que cette affaire des Calas fera un bien infini à la raison humaine, et autant de mal à l'inf⁴⁸... »

L'affaire Calas ne fut rien d'autre que la meilleure pièce d'un dramaturge raté qui conquiert là une gloire longtemps espérée.

Il n'y eut, ce jour-là, aucun espace ni pour la justice, ni pour la morale, ni pour la raison.

Qu'importe, c'est le résultat qui compte. Le jour même, Voltaire put claironner auprès de la duchesse de Saxe-Gotha : « (...) Les Calas, dont Votre Altesse sérénissime a vu les mémoires, obtiennent enfin justice ; et le conseil du roi ordonne qu'on revoie leur procès⁴⁹. » C'est inouï : c'est le 7 mars 1763 que le Conseil d'État examina enfin la requête en révision déclarée admissible une semaine auparavant. Et à la même date, Voltaire se vantait du résultat ! Rappelons tout de même qu'il n'avait pas le téléphone et qu'il habitait à plus de cinq cents kilomètres de là. Il était simplement assuré du résultat par avance.

« C'est une chose très rare en France que des particuliers puissent parvenir à faire casser l'arrêt d'un parlement, et il est presque incroyable qu'une famille de protestants, sans crédit, sans argent, dont le père a été roué à un bout du royaume, ait pu parvenir à obtenir justice⁵⁰ », poursuit-il.

Sans crédit, sans argent...

De fait, ce premier jugement du Conseil d'État ouvrait effectivement la voie à la réhabilitation attendue. Ce jour-là il fut décidé que le Parlement de Toulouse enverrait à Versailles les pièces du procès, ce qui était une forme de désaveu d'un jugement qui, souverain, n'avait pas à être justifié.

Un livre entier serait nécessaire pour faire le récit détaillé de ce qui s'ensuivit. Notons, et c'est ce qui importe, ce que fut la cassation du procès de Jean Calas : une cassation pour vice de forme. Ni plus, ni moins.

Un an après le grand guignol au Conseil d'État, le 4 juin 1764 :

Le Roi, en son conseil, après avoir cassé pour vices de forme la sentence des capitouls de Toulouse, du 27 octobre 1761, et l'arrêt du parlement du 9 mars 1762 et celui du 18 mars même année, a évoqué à soi et son conseil le procès criminel jugé par lesdits arrêts, et icelui, circonstances et dépendances a renvoyé et renvoie aux sieurs maîtres des requêtes de l'Hôtel au Souverain⁵¹.

Une cassation pour vice de forme ne dit pas la vérité sur le fond de ce qu'on jugea de cette manière. Mais la procédure est formelle : si vice de forme il y avait, le jugement était erroné. Donc le coupable était *déchargé*. C'est ce qu'affirma le jugement définitif qui fut rendu à l'unanimité le 9 mars 1765, trois ans jour pour jour après la mort du père.

C'est ça, la réhabilitation de Jean Calas.

Et rien d'autre.

Aucun tribunal n'a affirmé que Marc-Antoine s'était suicidé et que son brave homme de père avait dit la vérité. Personne n'a dit que le parlement de Toulouse avait mal jugé et celui-ci, jusqu'au bout, maintint sa position et refusa même de biffer de ses registres d'érou les noms de Calas, comme on lui en intima l'ordre. Pour Toulouse, Calas resta celui qui étrangla son fils Marc-Antoine et toutes les gesticulations de Voltaire n'y changèrent rien. Celui-ci savait d'ailleurs fort bien de quoi il retournait, et il continua de recevoir courrier sur courrier de Toulousains lui expliquant qu'il se trompait et que tous les Calas étaient coupables⁵².

Il n'en avait cure, il savait la vérité.

Voltaire ne se trompe jamais. Il nous trompe. Ce n'est pas pareil.

Dans la brume épaisse de cette corrida déclenchée en faveur du protestantisme des amis de Voltaire, ce qui importait, ce n'était pas de savoir la vérité sur la mort d'un malheureux jeune homme de vingt-huit ans, mais de satisfaire une coterie de banquiers qui s'apprêtaient à dépecer les finances publiques.

Il s'agissait aussi de faire plaisir à Voltaire, car en matière de jouissance, ce dernier savait goûter les délices de la célébrité et de la gloire. Quand il revint à Paris treize ans plus tard, quelques semaines avant de mourir, son carrosse fut arrêté dans la rue par des Parisiens qui lui firent un triomphe aux cris de « Calas ! Calas ! » La France des braves gens est généreuse et, tandis que Voltaire faisait cracher au bassinet toute l'aristocratie européenne, un maçon parisien avait accepté de contribuer à une souscription en faveur de cette *malheureuse famille*, alors qu'il avait sept enfants à nourrir⁵³.

Comment a-t-on ainsi osé abuser de la générosité des braves gens ?

Le peuple français avait été indigné qu'on ait roué un innocent. Il était fier qu'un des siens, un poète, ait fait rétablir la vérité. Il fit de lui un héros, et jamais ne sut que ce charlatan, qui fricotait avec l'ennemi, n'avait pour lui que haine et mépris.

Au moment où éclata l'affaire Calas, les finances du royaume étaient au plus bas. Celui qui gagne une guerre se paye sur les vaincus, celui qui la perd, sur son peuple. Choiseul fit la seule chose qu'un ministre puisse faire en pareil cas : lever de nouveaux impôts. Et, au royaume de France, un nouvel impôt fait l'objet d'une décision solennelle qui, comme

toutes les autres décisions royales, devait être enregistrée, c'est-à-dire inscrite dans les registres des parlements, faute de quoi elle n'était pas exécutoire⁵⁴.

Ce fut là l'occasion d'une opposition frontale entre le parlement de Toulouse et l'autorité royale. Pendant que Voltaire répandait partout que les juges toulousains s'amusaient à rouer les protestants par plaisir, le roi tentait de leur faire avaliser un dénombrement de leurs biens afin de mieux asseoir l'impôt du vingtième⁵⁵. Énième tentative royale de faire payer les riches, aussi efficace que les précédentes : ces gens-là refuseront toujours.

Le 9 septembre 1763, le duc de Fitz-James, commandant du Languedoc et pair de France, fit entrer la troupe dans Toulouse pour y faire enregistrer de force les édits royaux. La ville fut mise en état de siège et le conflit dura jusqu'au premier décembre. C'était la guerre, celle qu'on fait avec des soldats, entre le parlement de Toulouse et le roi de France. C'est bien ce dernier (et non le roi d'Angleterre ou un prince d'Allemagne) qui signa, le 4 juin suivant, l'arrêt de cassation du jugement sur Calas.

Cet arrêt arriva à point nommé pour mortifier un parlement frondeur, à qui le roi pouvait dire : ça vous apprendra.

Les conséquences de la campagne en faveur de protestants français qui a pour nom *affaire Calas* sont multiples.

On a compris qu'elle valut la gloire éternelle (gageons pourtant que cette *éternité* va connaître un terme) au menteur pathologique nommé Voltaire. Elle apporta également une somme rondelette que le roi accorda aux malheureuses *victimes*, mais pas uniquement. Chouchoutés, soutenus par les riches amis de Voltaire à Genève, les deux frères qui se plaignaient de mourir de faim firent de fort jolies affaires.

« On jugera les Calas dans quelques jours. Les deux frères Calas commencent à faire une petite fortune dans ce pays-ci ; malheur est bon à quelque chose⁵⁶. »

Surtout à faire de l'argent, et en la matière, Voltaire était un expert.

La conséquence la plus scandaleuse du combat de Voltaire pour la réhabilitation d'un mort fut le sort réservé à l'honnête capitoul David de Beaudrigue.

Au moment où il fut appelé, passé onze heures et demie du soir, pour se rendre sur les lieux d'un crime, David de Beaudrigue (appelé *David* par Voltaire, *Beaudrigue* par les autres) était un capitoul connu, reconnu et apprécié de tous, sauf de ceux à qui il appliquait les rigueurs de la loi. En fait, c'était une perle. Et un esprit libre : on raconte qu'un soir, il mena une descente de police chez une comtesse qui organisait une séance interdite autour d'un tapis de jeu⁵⁷. La dame eut beau manifester son indignation d'être considérée comme une vulgaire justiciable, elle n'en fut pas moins traitée comme telle : on n'impressionnait pas François Raymond David de Beaudrigue, qui remplissait sa fonction sans état d'âme, sans haine et sans crainte. La loi c'est la loi, il était là pour la faire appliquer, ses supérieurs lui renouvelaient leur confiance régulièrement depuis dix ans.

La manière dont il mena l'enquête rue des Filatiers est exemplaire, et la seule faille dans son enquête fut de ne pas avoir examiné à fond le domicile des Calas le soir même du crime, où, supposa-t-on ensuite, un assassin extérieur aurait pu se cacher. Rappelons tout de même qu'il devait être au moins une heure du matin.

Il interrogea tout le monde, fit venir des experts, mesura, vérifia, reconstitua, écouta, recoupa absolument tout, les déclarations contradictoires des uns et des autres, la longueur de

la corde et celle du cadavre qu'il mit en relation avec la hauteur de la porte. Il releva l'écartement de celles-ci qu'il compara avec la longueur du billot, vérifia que le magasin n'était pas éclairé quand les deux jeunes gens affirmèrent avoir trouvé Marc-Antoine, releva les petits bouts de ficelle et la poussière sur les montants de la porte, se fit confirmer qu'on n'avait pas trouvé d'escabeau puis fit venir des professionnels pour faire confirmer le tout. Tout ce que fit David de Beaudrigue pour trouver une vérité très dérangeante peut être trouvé dans le dossier conservé aux archives de Toulouse. C'est admirable.

La confiance que lui vouaient ses pairs comme ses supérieurs fut confirmée alors même que Calas était réhabilité. En effet, il devait être réélu tous les ans, et il était encore en fonction en 1765. En un mot comme en mille : depuis le subdélégué Amblard et les capitouls jusqu'au ministre Saint-Florentin en passant par l'intendant Saint-Priest, tout le monde savait que David de Beaudrigue n'avait pas failli. Le roi, par conséquent, le savait.

« Nous avons, en ce cas, tout lieu d'espérer que le sieur David sera au moins réprimandé, et peut-être condamné à payer les frais du procès si on l'attaque personnellement⁵⁸ », écrit Voltaire à Debrus dès le mois de février 1763, onze mois après la mort de Calas. « Je crois qu'il faudra hardiment prendre David à partie⁵⁹ », surenchérit-il un mois plus tard. Il est évident que si Calas était innocent, il fallait que quelqu'un soit coupable, et le capitoul qui avait mené l'enquête était tout choisi.

« Je suis convaincu que le sieur David, premier auteur de toute cette cruauté fanatique, serait fortement réprimandé... Que pourrions-nous demander à présent ? Une réparation. David devrait être condamné, solidairement avec les juges, à payer les frais du procès et à demander pardon à la veuve mais c'est ce qu'on ne fera pas⁶⁰ », écrivit-il dans la foulée.

Ce teigneux ne lâcherait pas, il voulait à présent la tête du capitoul. Il en avait besoin, il voulait un fanatique, le sort avait désigné celui-là. Le malheureux le paya.

Il fut destitué par le même Saint-Florentin qui lui avait si longtemps réaffirmé sa confiance. En octobre 1764, il lui écrivit : « Il me revient depuis longtemps des plaintes contre vous. Je sais qu'elles sont fondées⁶¹... » Elles étaient aussi fondées qu'elles l'avaient été au moment où elles avaient été rejetées : ragots et médisances destinées à nuire à un magistrat qui faisait peu de cas des privilèges indus. En précisant sa pensée, Saint-Florentin écrivit qu'on lui reprochait de « vouloir s'emparer de toute l'autorité au préjudice de ses confrères (...) » Si tel avait été le cas, pourquoi l'avait-on reconduit dans ses fonctions avec une régularité d'horloge depuis dix ans ? On comprend aisément qu'une fois l'innocence de Calas devenue la version officielle, il fallait un coupable. Voltaire l'avait désigné. La capacité de nuisance de ce vautour laisse pantois.

« (...) J'espère que David payera pour le parlement de Toulouse⁶². » C'est doublement odieux, car David de Beaudrigue n'avait rien à voir avec le parlement auquel il ne siégea pas. S'il ne paya pas en espèces sonnantes, le capitoul fut bel et bien destitué en février 1765, quelques jours avant la totale réhabilitation de Calas.

« Vous savez que ce David, auteur de tout cet affreux désastre, était un très malhonnête homme ; le fripon a fait rouer l'innocent ; le voilà bien reconnu ; il a été destitué de sa place. J'espère qu'il payera chèrement le sang de Calas⁶³ », écrivit-il une semaine après son triomphe.

« On a été très bien informé à Berne du jugement souverain en faveur des Calas ; mais j'ai reconnu à certains traits votre amitié pour moi. Vous avez trouvé le secret d'augmenter la joie pure que cet heureux événement m'a fait ressentir. Je ne sais point encore si le roi a accordé une pension à la veuve

et aux enfants, et s'ils exigent des dépens, dommages et intérêts, de ce scélérat de David, qui se meurt⁶⁴. »

« Il se meurt ! » Voilà encore une information qui n'en est pas une puisque cette mort ne fut retenue par personne et que l'histoire de cet honnête homme reste à écrire. Voltaire croyait, ou faisait accroire, qu'il se mourait. Si cela avait été le cas, c'eût été grâce à lui. On cherchera en vain une lueur de commisération pour la mort de celui-là, Voltaire avait la compassion sélective. Et l'on aimerait savoir ce qu'a fait Élie Bertrand, le pasteur auquel il s'adressait ainsi, pour augmenter la « joie pure » de Voltaire. Il lui avait donné de l'argent ? Obtenu un privilège ? Un passe-droit ?

Laissons là les joies secrètes de Voltaire, et retenons que l'honnête capitoul ne mourut ni ne paya pour lui faire plaisir. Nous verrons plus loin que sa réputation, jusque-là sans tache, pâtira longtemps du flot de mensonges qu'il aura fallu déverser sur lui pour réhabiliter Calas. L'honneur d'un homme n'a pas la même valeur selon qu'il est avec ou contre Voltaire ; ou, pour être plus précis, selon que Voltaire a décidé d'être pour ou contre lui.

Les protestants français sont incontestablement redevables à Voltaire de tout le bien que leur apporta ce qu'il a fait en faveur de Calas. Leur victimisation, à mettre en parallèle avec la culpabilisation éhontée des catholiques taxés de fanatisme, porta rapidement ses fruits.

« Dans les années qui suivent l'affaire, comme toute une série de procès en font foi, une partie de ses élites cultivées est progressivement gagnée à la tolérance. Toulouse apporte alors une contribution essentielle au processus qui conduit à l'édit de tolérance de 1787, avant que, finalement, la liberté de conscience ne soit reconnue par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le 26 août 1789 », écrit l'historien José Cubero⁶⁵.

« Vous ne sauriez croire combien tout a changé depuis la malheureuse aventure de l'innocent Calas⁶⁶ », écrit à Voltaire, en 1768, un abbé Audra qui enseigne à Toulouse.

Mais ce changement est peu de chose si on le met en perspective avec ce qui se passa le 22 octobre 1776, quand le jeune Louis XVI nomma un certain Jacques Necker directeur du trésor royal. Elle en avait fait du chemin la France catholique depuis quinze ans ! Car Jacques Necker, qui allait être nommé huit mois plus tard directeur général des finances, était suisse, banquier et protestant.

Joli, non ?

Jacques Necker était plein d'idées nouvelles qui firent sa popularité. Par exemple, il n'aimait pas le recours systématique à l'impôt, éternel expédient des gouvernants en mal de fonds. Il pouvait mieux faire, lui, l'homme nouveau déterminé à bousculer les vieilles lubies d'un pays trop longtemps recroquevillé sur ses traditions dépassées. N'est-ce pas, monsieur de Voltaire ? Et cette solution miracle qui allait tout résoudre et faire se pâmer d'admiration le très libéral marquis de Mirabeau (« C'est un Dieu, il fait la guerre sans impôt ! »), c'était l'emprunt. Mais oui, pourquoi diable ne pas y recourir quand c'est si simple ?

Le banquier genevois Necker poussa le roi à emprunter, encore et encore. *Ne vous inquiétez pas, Majesté, on remboursera, tout va bien.*

Et tout alla si bien que la dette de l'État, qui était de 51 millions de livres en 1743, était passée à 93 millions en 1774, avait atteint la somme vertigineuse de 300 millions en 1789.

Voltaire, mort depuis 1778, n'était plus là pour savourer son triomphe et le roi, dans l'incapacité de faire front, convoqua les États généraux.

Avec la suite que l'on connaît.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1. Vi. S.62149. – À monsieur Debrus, juillet 1762.
2. Vi. 4979. – À M. Cathala pour madame Calas, le 26 juillet 1762.
3. Vi. 4987. – À M. Debrus ou à M. Cathala, le 31 juillet 1762.
4. Vi. 4989. – À M. Debrus (édition Cocquerel).
5. José Cubero, *L’Affaire Calas*, Perrin, 1993, p. 173.
6. Vi. 4989. – À M. Debrus (édition Cocquerel).
7. Vi. 4975. – À M. le cardinal de Bernis, *Les Délices*, le 21 juillet 1762.
8. *La Franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIII^e*, Bernard Fay, professeur au collège de France, Dijon, août 1935, p. 175-176 ; *Diderot – Sa vie et son œuvre*, Arthur M. Wilson, Éditions Ramsay, Paris, 1985, p. 63.
9. Duroux fils, *Observations pour le sieur Jean Calas, la dame de Cabibel, son épouse, et le sieur Pierre Calas, leur fils*, 1762.
10. Catherine Daumière, vingt-huit ans, dépose : « (...) qu’il devait aller se confesser le mardi et faire sa communion le mercredi... » (n° 13, 50^e déposant).
- Jeanne Campagnac, 36 ans, dépose : « (...) qu’il n’était bruit dans le quartier que de Marc-Antoine qui s’était confessé le 13, et qui devait faire sa première communion le lendemain » (n° 13, 8^e déposant).
- Antoine Delpesch, 33 ans, dépose : « (...) qu’il a entendu parler des bruits d’abjuration de Marc-Antoine (...) » (n° 13, 10^e déposant).
- Dossier 101B3 aux archives de Toulouse.
11. Vi. 5120. – À M. Moulitou, Ferney, le 2 janvier 1763.
12. Vi. 5121. – À M. Damilaville, Ferney, le 2 janvier 1763.
13. Vi. 5583. – À M. Damilaville, *Les Délices*, le 4 mars 1764.
14. Vi. 5158. – À M. Damilaville, le 24 janvier 1763.
15. Vi. 5251. – À M. Damilaville, le 28 mars 1763.
16. Vi. 5260. – À M. Vernes, le 2 avril 1763
17. Vi. 5530. – À M. le cardinal de Bernis, Ferney, le 18 janvier 1764.
18. Lire à ce propos l’excellent *C’est la faute à Voltaire... une imposture intellectuelle ?* (Éditions Belin, 2009) du professeur Benoît Garnot, qui donne tous les détails des approximations et inventions voltairiennes.
19. Voir Janine Garrisson, *op. cit.*, p. 43.
20. Vi. 10307. – Au comte d’Argental, le 20 avril 1769.
21. J’ai raconté l’affaire des refus de sacrement dans *De la Centralisation monarchique à la révolution bourgeoise*, p. 78-79. Et surtout dans *La Marche rouge – Les enfants perdus de l’Hôpital général*, p. 152 et suiv.
22. Vi. 4951. – À M. Lavaysse père, le 4 juillet 1762.
23. Vi. 4991. – À M. le comte d’Argental, le 4 août 1762.
24. Vi. 4993. – À M. Cathala, le 5 août 1762.
25. *Idem*.
26. Vi. 5035. – De Wagnière à madame Calas, Ferney, par Genève, le 14 septembre 1762.
27. Vi. 4872. – À M. d’Alembert, Ferney, le 29 mars 1762.
28. Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France, de la Révocation de l’Édit de Nantes à la Révolution*, Éditions Jean Touzot, tome 2, Paris, 1961, p. 178.
29. Vi. 5011. – À M. le marquis d’Argence de Dirac, *Les Délices*, le 21 août 1762.
30. Vi. 5094. – À M. d’Alembert, le 28 novembre 1762.
31. Vi. Voltaire, *Idées républicaines par un membre d’un corps*, 1762, chap. 46.
32. Michel Cuny, *Voltaire – L’or au prix du sang*, Éditions Paroles vives, 2009, p. 241.
33. Vi. 5009. – Au comte d’Argental, le 18 août 1762.
34. Vi. 5012. – À M. Debrus, le mercredi 25 août 1762.
35. Vi. 5014. – De madame la margrave de Bade-Dourlach, Carlsruhe, le 24 août 1762.
36. Vi. 5030. – À M. le comte de Choiseul, *Les Délices*, le 6 septembre 62.
37. Vi. 5032. – À M. Fyot de la Marche, *Les Délices*, le 8 septembre 1762.
38. Vi. Georges Bengesco, *Voltaire – Bibliographie de ses œuvres*, Paris, 1882-1890. – À M. Mariette, Ferney, le 22 septembre 1762.
39. Vi. 5045. – À M. le comte d’Argental, Ferney, le 23 septembre 1762
40. Vi. 5082. – À M. Damilaville, le 3 novembre 1762.
41. Vi. 5129. – À M. de Cideville, Ferney, par Genève, le 9 janvier 1763
42. Il s’agit ici du huitième tome de son *Essai sur les mœurs*, dans lequel il évoque l’affaire de l’Hôpital général. Ce sera publié plus tard, dans le *Précis du siècle de Louis XV*, tome 156.
43. Vi. 5281. – À M. le comte d’Argental, le 8 mai 1763.
44. “Byng had reached Minorca on 19 May and was defeated by the French fleet the following day. On his return to England, Byng was relieved of his command and imprisoned at Greenwich. He was later charged with cowardice. Minorca fell to Richelieu on 28 June.
On 4 December 1756, a new English government was formed under William Pitt. Four days later his brother Thomas Pitt visited Voltaire at les

Délices, *and told him about the trial which was due to open later that month. Thomas Pitt happened to be a friend of Byng but the Pitt had also a political motive for supporting this cause.*"

In Ian Davidson, *Voltaire in Exile: The Last Years, 1753-1778*, Grove Press, p. 43.

45. Vi. 3268. – À M. le maréchal duc de Richelieu, *Les Délices*, le 8 décembre 1756.

46. Jean-François Solnon, *La France au XVIII^e siècle*, Université de Franche-Comté, année universitaire 2001-2002, p. 156 .

47. Vi. 4994. – À M. le comte d'Argental, le 7 août 1762 .

48. Vi. 5218. – À M. Damilaville, le 5 mars 1763.

49. Vi. 5222. – À madame la duchesse de Saxe-Gotha, *Les Délices*, près Genève, le 7 mars 1763.

50. *Idem.*

51. Archives nationales, V6, 1015.

52. Vi. 5693. – À M. le comte d'Argental, Ferney, le 29 juin 1764.

5712. – À M. d'Alembert, le 16 juillet 1764.

8433. – À M. le comte d'Argental, Ferney, le 7 décembre 1771.

53. Janine Garrisson, p. 144.

54. J'ai raconté ces détails dans *De la centralisation monarchique à la révolution bourgeoise*, chapitre I, IX-XI.

55. José Cubero, *op. cit.*, p. 223 et suivantes.

56. Vi. 5662. – À M. A Montauban, le 1^{er} juin 1764.

57. Janine Garrisson, *op. cit.*, p. 64.

58. Vi. 5179. – À M. Debrus, février 1763.

59. Vi. 5226. – À M. Debrus, mars 1763.

60. Vi. 5317. – À M. Debrus, juin 1763.

61. Cité par Janine Garrisson, *op. cit.*, p. 146.

62. Vi. 5926. – À M. le comte d'Argental, le 27 février 1765.

63. Vi. 942. – À M. le comte d'Argental, le 15 mars 1765.

64. Vi. 5949. – À M. Bertrand, Ferney, le 19 mars 1765.

65. *Op. cit.*, p. 260..

66. José Cubero, *op. cit.*, p. 270.

CHAPITRE VIII

L'HORRIBLE AFFAIRE DU CHEVALIER DE LA BARRE

1^{ÈRE} PARTIE – UN POLTRON EN PAYS DE GEX

Presque autant que celui de Calas, le nom de La Barre est associé à celui de Voltaire et sert à symboliser la lutte du héros des Lumières contre la bêtise et l'obscurantisme de son siècle.

Il est impossible de relever les centaines de publications qui encensent le philosophe pour le combat exemplaire qu'il mena pour La Barre. Citons-en deux, aux extrêmes chronologiques de l'affaire :

« Nous permettrons quelques réflexions sur l'horrible événement d'Abbeville, qui, sans les courageuses réclamations de M. de Voltaire et de quelques hommes de lettres, eût couvert d'opprobre la nation française aux yeux de tous ceux des peuples de l'Europe qui ont secoué le joug des superstitions monacales¹ », écrivent dans les années 1780 les éditeurs de Kehl.

Deux cent trente ans plus tard, le mythe est intact.

1. Vi. Relation de la mort du chevalier de la Barre par M. Cassen, avocat au conseil du roi, à M. le marquis de Beccaria (1766). Avertissement de l'édition de Kehl sur les deux ouvrages suivants.

« Le 1^{er} juillet 1766, ici, à Abbeville, un jeune homme de dix-neuf ans, le chevalier de La Barre, était supplicié et décapité pour avoir manqué de respect envers la religion », entend-on le 30 juin 2013, au cours d'une manifestation de la Libre-pensée.

« Il a été exécuté par une justice inféodée à l'Église. Il a été condamné par un État clérical, un État qui, par principe, punissait le manque de respect envers la religion... Avant même son exécution, La Barre avait trouvé son premier défenseur en la personne de Voltaire dénonçant ce crime de la "barbarie sacerdotale". »

Bigre ! Comment ne pas admirer, une fois encore, le combat héroïque de Voltaire qui... que... etc.

Hélas ! Le dossier de La Barre est lui aussi truffé de mensonges, de manipulations, de contrevérités tellement assénées qu'elles sont devenues, avec le temps, des vérités admises.

Comme pour Calas, nous n'avons pas ici la prétention de refaire le procès de La Barre ni de donner tous les détails d'un scandale qui rempliraient un gros volume. Le sujet du présent ouvrage est Voltaire et la façon dont il traita l'affaire.

Nous relèverons quelques points incontestables de cette sinistre histoire.

Le 28 février 1766, le chevalier de La Barre, âgé de dix-neuf ans, fut convaincu à Abbeville « d'avoir par impiété et de propos délibéré le jour de la Fête-Dieu dernière, passé à vingt-cinq pas du Saint-Sacrement... sans ôter son chapeau et sans se mettre à genoux ». Il fut condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire (la torture), à faire amende honorable et à avoir la langue arrachée, et enfin à être décapité.

Un autre jeune homme, d'Étallonde, devait, lui, être brûlé vif, mais il était en fuite et était jugé par contumace.

Le 6 juin suivant, le parlement de Paris, cour d'appel des juridictions subalternes du ressort, confirma ce jugement.

Enfin, le 1^{er} juillet, à Abbeville, le chevalier de La Barre fut exécuté, et Voltaire s'émut de l'affaire pour laquelle il ferrailla de nouveau, courant sus une fois encore à la barbarie de son temps.

Convenons que plusieurs autres faits sont incontestables : qu'une profanation d'un crucifix avait eu lieu au mois d'août précédent, ce qui avait déclenché l'affaire. Que l'évêque d'Amiens, M^{sr} de la Motte, avait dirigé une cérémonie expiatoire et fait un sermon qui avait ému la population.

Enfin que le livre de Voltaire, le *Dictionnaire philosophique*, avait été trouvé dans la bibliothèque du chevalier de La Barre et fut brûlé en même temps que son cadavre.

Voilà ce qui est avéré.

Pour le reste...

Avant de nous plonger dans l'étude des textes dont se servira la postérité pour confirmer Voltaire dans son rôle d'écrivain défenseur de l'innocence bafouée et pourfendeur du fanatisme, il importe de savoir quelle fut son attitude à l'annonce de la tragédie.

Le premier courrier que l'on connaisse et qui mentionne l'affaire lui fut adressé le 21 juin 1766 par un certain Hennin, qui lui parla des démarches que l'on faisait auprès du roi pour obtenir la grâce du jeune homme dont la Grand'Chambre du parlement de Paris venait de rejeter l'appel¹. À cette date, le chevalier était à Paris et ses partisans s'affairaient pour tenter de fléchir un roi inflexible.

Dix jours plus tard – en fait le jour même de l'exécution, à 700 km de chez lui –, Voltaire écrivait à son ami d'Alembert :

2. <http://federations.fnlp.fr/spip.php?article1173>

« Êtes-vous homme à vous informer de ce jeune fou nommé M. de La Barre, et de son camarade, qu'on a si doucement condamnés à perdre le poing, la langue et la vie, pour avoir imité Polyeucte et Néarque ? On me mande qu'ils ont dit, à leur interrogatoire, qu'ils avaient été induits à l'acte de folie qu'ils ont commis par la lecture des livres des encyclopédistes. J'ai bien de la peine à le croire ; les fous ne lisent point, et assurément nul philosophe ne leur aurait conseillé des profanations. La chose est importante. Tâchez d'approfondir un bruit si odieux et si dangereux². »

Voilà bien ce qui l'inquiétait : on l'avait prévenu (que n'avons-nous cette correspondance, absente de ses œuvres complètes !) que le parlement avait tonné contre lui et son *Dictionnaire philosophique*, trouvé dans la bibliothèque du jeune impie. L'affaire était jugée si grave que le livre devait être brûlé en même temps que le cadavre du jeune homme. Voltaire sentit le souffle brûlant du bûcher lui lécher les pieds, il fut pris d'une indicible panique. Spontanément et viscéralement, son premier réflexe fut de se désolidariser de ces deux imbéciles qui s'en prenaient à la religion. A-t-on idée ?

Il se répandit ainsi chez les uns et les autres pour pourfendre l'insondable bêtise des jeunes gens qui profanaient la religion, et celle des juges qui croyaient qu'il avait pu, lui, y avoir la moindre influence.

« Les deux insensés, dit-on, qui ont profané une église en Picardie ont répondu, dans leurs interrogatoires, qu'ils avaient puisé leur aversion pour nos saints mystères dans les livres des encyclopédistes et de plusieurs philosophes de nos jours. Cette nouvelle est sans doute fabriquée par les ennemis de la raison, de la vertu et de la religion³. »

Ne dirait-on pas la protestation d'un bon catholique en réponse à une accusation d'impiété ? Bon catholique qui continuait de signer *Écrasez l'inf...*

L'hypocrisie, chez lui, était une seconde nature.

Une semaine passa : « Vous savez que le conseiller Pasquier a dit, en plein Parlement, que les jeunes gens d'Abbeville qu'on a fait mourir avaient puisé leur impiété dans l'école et dans les ouvrages des philosophes modernes. Ils ont été nommés par leur nom ; c'est une dénonciation dans toutes les formes... Les sages, dans des circonstances si funestes, doivent se taire et attendre⁴. »

Comment cet irresponsable avait-il pu prétendre avoir « puisé son aversion pour nos saints mystères dans les livres des Encyclopédistes et de plusieurs philosophes de nos jours » ? C'était « l'imposture la plus absurde et la plus ridicule. Deux jeunes étourdis que la démence et la débauche ont entraînés jusqu'à des profanations publiques ne sont pas gens à lire des livres de philosophie. S'ils en avaient lus, ils ne seraient pas tombés dans de pareils excès. Ils auraient appris à respecter les lois et la religion de notre patrie⁵ », s'indigna-t-il auprès du marquis d'Argence.

N'est-il pas attendrissant dans la défroque du défenseur de la morale et de la religion ?

Le fait est qu'il en savait suffisamment pour supposer ce qu'il pourrait lui en cuire d'avoir contre lui messieurs du parlement. Et il savait que ces derniers, à qui il avait si bruyamment infligé le camouflet « Calas », entendaient depuis un peu poursuivre son *Dictionnaire philosophique*. L'arrestation du jeune homme tombait bien mal.

C'est à Berlin, quand il était encore choyé par le roi de Prusse, que Voltaire avait entamé ce qui allait devenir le *Dictionnaire philosophique*, que pendant un moment il évoqua sous le nom de *Portatif*. Il s'agissait de proposer, sous une forme facilement accessible, ce qui faisait sa

philosophie et serait une sorte d'Encyclopédie en modèle réduit : les Lumières en format poche.

La brouille avec Frédéric de Prusse et l'installation au pied des montagnes du Jura n'avaient que retardé la réalisation du projet, et c'est en 1764, juste deux ans avant la tragique affaire de La Barre, que parut la première édition de ce nouveau brûlot qui fait les délices des adorateurs de Voltaire.

Il fut imprimé à Londres⁶ et, avant même qu'il commence à circuler, Voltaire le renia : « Dieu me préserve, mon cher frère, d'avoir la moindre part au *Dictionnaire philosophique portatif* ! J'en ai lu quelque chose ; cela sent terriblement le fagot. Mais puisque vous êtes curieux de ces ouvrages impies pour les réfuter, j'en chercherai quelques exemplaires, et je vous les enverrai par la première occasion... Écrasez l'inf...⁷ »

Trois jours plus tard, à son cher d'Alembert : « J'ai oui parler de ce petit abominable *Dictionnaire* ; c'est un ouvrage de Satan... Heureusement je n'ai nulle part à ce vilain ouvrage, j'en serais bien fâché ; je suis l'innocence même, et vous me rendrez bien justice dans l'occasion. Il faut que les frères s'aident les uns les autres⁸. »

Évidemment, Damilaville et d'Alembert savaient tous deux ce qu'il en était. Voltaire mentait même quand il savait que ses interlocuteurs connaissaient la vérité. Une seconde nature, vous dis-je.

S'il est vrai que le diable est le père du mensonge, notre homme et ses comparses lui vouaient bel et bien un culte car d'Alembert lui écrit : « J'ai lu, par une grâce spéciale de la Providence, ce *Dictionnaire* de Satan dont vous me parlez. Si j'avais des connaissances à l'imprimerie de Belzébuth, je le prierais de m'en procurer un exemplaire, car cette lecture m'a fait un plaisir de tous les diables. Vous, mon cher philosophe, qui êtes assez bien dans ce pays-là, à ce que m'a dit frère Berthier, ne pourriez-vous pas me rendre ce petit service ?

Je vous avoue que je serais bien charmé de pouvoir digérer un peu à mon aise ce que j'ai été obligé d'avalier gloutonnement, en mettant, comme on dit, les morceaux en double⁹. »

Notons ce qui suit, à propos d'un ouvrage qui s'est imprimé à l'étranger : « Assurément, si l'auteur [Voltaire] va jamais dans les États de celui qui a fait imprimer cet ouvrage infernal [l'Angleterre], il sera au moins son premier ministre ; personne ne lui a rendu des services plus importants¹⁰... »

Pour services rendus à l'ennemi, Voltaire aurait mérité d'en être Premier ministre ? Nous étions encore au cœur de l'affaire Calas et de l'horrible débâcle de la Guerre de Sept Ans.

Ô Québec !

En septembre : « Vraiment j'ai lu ce *Dictionnaire* diabolique : il m'a effrayé comme vous ; mais le comble de mon affliction est qu'il y ait des chrétiens assez indignes de ce beau nom pour me soupçonner d'être l'auteur d'un ouvrage aussi antichrétien... En vérité le cœur saigne quand on voit les progrès des mécréants... Je vous conjure de crier que je n'ai nulle part au *Portatif*¹¹. »

Ah ! Ce qu'on s'amuse !

Une semaine passa : « (...) c'est un *Dictionnaire philosophique portatif*, qu'on m'attribue, et que jamais je n'aurais fait. Cela est rempli de vérités hardies que je serais bien fâché d'avoir écrites. (...) Si j'étais l'auteur de tout ce qu'on met sur mon compte, j'aurais à me reprocher plus de volumes que tous les Pères de l'Église ensemble¹². »

Voltaire fournit, sans avoir l'air d'y toucher, un argument déjà utilisé pour prouver que ce n'est pas de lui : « Je ne sais par quelle fureur on s'obstine à m'en croire l'auteur. Le plus grand service que vous puissiez me rendre est de bien assurer, sur votre part du paradis, que je n'ai nulle part à cette œuvre d'enfer, qui d'ailleurs est très mal imprimée et pleine de fautes ridicules. »

Un tel génie se serait-il abaissé à tant de médiocrité ?

« On ne sert assurément ni la vérité ni moi, en m'attribuant cet ouvrage. Si jamais vous rencontrez quelques pédants à grand rabat ou à petit rabat, dites-leur bien, je vous en prie, que jamais ils n'auront ce plaisir de me condamner en mon propre et privé nom, et que je renie tout *Dictionnaire*¹³. »

Avec M^{me} du Deffant, il fut plus sincère : « Je serais homme à souhaiter de n'être pas né, si on m'accusait d'avoir fait le *Dictionnaire philosophique* : car, quoique cet ouvrage me paraisse aussi vrai que hardi, quoiqu'il respire la morale la plus pure, les hommes sont si sots, si méchants, les dévots sont si fanatiques, que je serais sûrement persécuté¹⁴. »

Et si, malgré tout, l'information de sa paternité avait circulé, on savait depuis l'affaire Calas ce qu'il fallait faire : « En vérité, les philosophes sont intéressés à repousser des accusations de cette nature. Non seulement il faut crier, mais il faut faire crier les criailleurs en faveur de la vérité¹⁵. » La *vérité*, autre mot pour *mensonge* ; et on ferait crier comme on avait fait crier pour Calas.

On a soupçonné Voltaire d'avoir peu ou prou trempé dans le satanisme. Aucune certitude n'est de mise à cet égard, mais les indices s'accumulent et retenons tout de même que : « Il est évident, comme vous dites, que l'ouvrage est de différentes mains ; pour moi, j'en ai reconnu au moins quatre, celles de Belzébuth, d'Astaroth, de Lucifer, et d'Asmodée¹⁶... »

Encore une fois, on ne dira pas tout. Les courriers de dénégation envoyés à des correspondants qui savent très bien ce qu'il en est se succèdent au rythme de plusieurs par semaine. Et on comprend, dès le mois d'octobre 1764, que ses dénégations pouvaient effectivement se justifier par la peur d'une sanction. Le 19, il écrivit à Damilaville que le Procureur général avait été saisi. Aïe ! La persécution qu'il disait redouter aurait donc été plausible¹⁷ ?

Alors il écrivit au président Hénault, son « aimable et illustre confrère » en littérature, par ailleurs riche magistrat au parlement de Paris¹⁸ ; à Duclos, autre illustre confrère en historiographie officielle¹⁹ ; au maréchal-duc de Richelieu²⁰.

Il s'adressa même au vice-chancelier, au ministre Saint-Florentin : « (...) en un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour prévenir les progrès de la calomnie auprès du roi. Je sais que le roi en avait parlé au président Hénault d'une manière un peu inquiétante²¹. »

Les gens étaient si méchants... Lui, écrire une chose pareille ? Jamais, la main sur le cœur, il le jurait, jamais.

Mais les âmes faibles ne sont-elles pas à même de croire des balivernes ? Heureusement, il « a fallu toute la protection que j'ai à la cour pour affaiblir seulement un peu l'opinion où était le roi que j'étais l'auteur de ce *Portatif*... Si quelque chose peut arrêter la fureur des barbares, c'est que le public soit instruit que le livre est un recueil de pièces de différents auteurs, dès longtemps publiées, et que je n'ai nulle part à cette édition²². »

Comme si Damilaville n'avait pas su parfaitement de quoi il retournait !

Tout le monde était au courant, et son agitation était risible, comme le lui fit savoir Choiseul en personne :

« Pourquoi diable vous démenez-vous, Suisse Marmotte, comme si vous étiez dans un bénitier ? On ne vous dit mot, et certainement l'on ne veut vous faire aucun mal ; vous désavouez le livre sans que l'on vous en parle, à la bonne heure ; mais vous ne me persuaderez jamais qu'il n'est pas de vous ; le silence sur cet ouvrage était très prudent ; vos lettres multipliées sont une preuve de plus qu'il est de vous et que vous avez peur. Soyez tranquille, et tout le sera à votre égard ; mais ne nous prenez ni pour des absurdes, ni pour des persécuteurs ; en mon particulier regardez-moi comme le serviteur de la Marmotte²³. »

Tout le monde savait, et il n'avait rien à craindre, et il le savait par la voix du principal ministre. Ce chantre de la Raison était décidément inaccessible au raisonnable. Un fou.

Or donc, en juillet 1766, ce qu'il avait tant redouté était arrivé et même pire. Non seulement tout le monde savait qu'il avait écrit le *Dictionnaire*, mais on allait à présent lui imputer un sacrilège. Un sacrilège !

« Mon cœur est flétri, je suis atterré. Je me doutais qu'on attribuerait la plus sottise et la plus effrénée démente à ceux qui ne prêchent que la sagesse et la pureté des mœurs²⁴... »

Atterré par la mort de La Barre, lui ? Prêchant la pureté des mœurs, lui ?

La lecture de ces lettres, écrites autour du jour où se conclut la tragédie du malheureux François-Jean de La Barre, montre bien que son unique préoccupation fut de n'être pas mêlé à l'affaire, et sa peur panique d'être arrêté à son tour. Nous y reviendrons.

En tout cas, on ne trouve rien dans ces courriers qui prenne la défense du jeune homme. De toute façon, à cette date, il était trop tard. Toujours innocent de tout, comme l'enfant qui vient de naître, il écrivit encore : « Je suis tenté d'aller mourir dans une terre où les hommes soient moins injustes²⁵. »

Fuir, se mettre à l'abri. On défendrait la mémoire de La Barre un autre jour.

Nous avons vu que les premiers courriers dans lesquels Voltaire s'épancha sur l'affaire sont datés du 1^{er} juillet, jour de la mort du jeune homme. Une lettre envoyée à son ami Damilaville le 14 du même mois contient une information tout à fait singulière : « Vous allez être bien étonné ; vous

allez frémir, mon cher frère, quand vous lirez la *Relation* que je vous envoie²⁶. »

Il s'agissait d'un texte anonyme daté du 7 juillet 1766, prétendument écrit à Abbeville, qu'il envoya à plusieurs correspondants les jours suivants.

Théodore Besterman, l'éditeur anglais qui a consacré son existence à Voltaire, lui en attribue la paternité et dit que cette *Relation* a longtemps été confondue avec *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, parue plus tard²⁷. Ce qui signifie que le texte que Voltaire envoyait à la mi-juillet à ses correspondants, était de son cru, ce que confirment les *Mémoires secrets de Bachaumont* du 6 août 1766 :

« Il court trois lettres manuscrites, datées du 6 juillet, sur l'affaire et l'exécution du M. de La Barre, gentilhomme brûlé à Abbeville pour sacrilège. On attribue ces trois épîtres à M. de Voltaire : elles en sont dignes par ce cri de l'humanité qu'il fait entendre partout, et par ce sarcasme fin dont il assaisonne tout ce qu'il dit.²⁸ »

Il envoya ce courrier au comte de Rochefort : « Voici une relation qu'on m'envoie, dans laquelle vous trouverez un triste exemple de la décadence de l'humanité²⁹ » ; à d'Alembert et à Damilaville (« Frère Damilaville vous a communiqué sans doute la *Relation* d'Abbeville, mon cher philosophe³⁰ ») ; il la fit parvenir à son cher maréchal duc de Richelieu³¹ et au marquis de Villevielle : « La *Relation* que je vous envoie vous fera frémir comme moi : l'Inquisition aurait été moins barbare³². » Enfin, le 23 juillet, il la renvoie à d'Alembert, à qui il demande de la faire parvenir à Frédéric : « N'auriez-vous pas déjà lu la *Relation* ci-jointe ? Je vous prie de l'envoyer à frère Frédéric³³. »

C'est Besterman qui nous fournit le texte, incomplet, de ce récit singulièrement précoce compte tenu des distances entre le lieu du drame et la résidence de Voltaire³.

3. Th. Théodore Besterman, *Voltaire – Correspondance*, tome VIII, p. 1390

Avant d'entrer dans les détails, attardons-nous ici un instant sur le fait que – nonobstant toutes les habituelles libertés qu'il prit toujours avec la réalité –, Voltaire précisait qu'en appel à Paris, il y avait « (...) vingt-cinq juges ; quinze opinèrent à la mort, et dix à une correction légère. »

Comment diable, du fond de son pays de Gex, entre Alpes et Jura, pouvait-il bien connaître le détail du vote de messieurs de la Grand'Chambre à Paris ? Ces choses-là ne sont pas publiques, cela est trop fort. Et comment notre homme a-t-il pu, en si peu de temps, cumuler autant d'informations sur Abbeville et ses habitants, les faits reprochés, le déroulement du procès en appel et l'exécution, alors que celle-ci avait eu lieu deux semaines plus tôt, et à sept cents kilomètres de là !

On a vu que les premières mentions de l'affaire qu'on trouve dans sa correspondance sont vagues et ne datent que du mois de juin 1766, c'est-à-dire au moment du procès en appel. Elles concernaient uniquement le souci qu'il se faisait de sa propre implication dans le dossier. On n'y trouve pas trace d'un quelconque intérêt pour le sort du jeune homme.

Or l'affaire tournait depuis le début du mois d'août 1765, soit dix mois plus tôt.

On peut imaginer qu'un mystérieux correspondant aura pu, après la mort du chevalier, envoyer ce texte à Voltaire pour qu'il le publie. Mais pourquoi ne trouve-t-on pas trace de correspondance à ce propos ?

De toute façon, pour que cet anonyme supposé rédige ce texte, il aura bien fallu que quelqu'un lui en fournisse les éléments. Quelqu'un qui habite sur place, qui connaisse très bien la ville, les relations de La Barre, les arcanes de la justice, le parlement de Paris. Et ce quelqu'un aurait eu l'idée, en à peine quelques jours, de tout rassembler pour rédiger un *factum* assez bien ficelé pour convaincre et émouvoir un public qui n'irait pas regarder de trop près les détails ? Cette hypothèse est peu probable.

On sait que Grimm, l'éditeur de la *Correspondance littéraire* (feuille confidentielle parisienne destinée aux grands de ce monde, de préférence étrangers), s'exprima au sujet de La Barre dans sa feuille du 16 juillet 1766. Certainement il faisait partie de ceux qui purent communiquer à Voltaire ce qu'on devait savoir dans les grandes lignes. Mais certainement pas tout ce dont il pouvait avoir besoin pour rédiger sa *Relation*.

De plus, on n'a pas trace de courriers de Voltaire évoquant ces échanges, et on a d'autres signes, émanant de lui-même, qu'il y eut bel et bien une autre source.

Ainsi est-on amené à soulever l'hypothèse que Voltaire aurait eu, depuis longtemps déjà, tous les éléments en question, et qu'il n'aura pris la décision de les rédiger qu'au moment où il sentit le danger pour lui-même.

Ce qui signifierait qu'il était au courant depuis longtemps, n'avait rien fait, et se réveillait une fois qu'il était trop tard. Non certes pour ressusciter un mort, ni même pour demander sa réhabilitation, mais pour se sauver lui-même d'un danger qu'il voyait venir et qui le terrifia.

Nous allons voir combien cette supposition est plausible, et combien, quand il s'agit de mentir, on ne recule devant rien quand on s'appelle Voltaire, ou quand on le soutient.

Il n'est pas inutile de préciser que sa nièce, Marie-Élisabeth Mignot (sœur de M^{me} Denis), devenue marquise de Florian, avait été veuve d'un certain d'Hornoy, dont le château n'était qu'à cinq lieues d'Abbeville. Et que cette nièce était proche, pour ne pas dire intime, avec la parente du chevalier de La Barre, l'abbesse de Williancourt. Et qu'elle avait un fils magistrat à Paris.

Inutile de chercher plus loin la source d'information de Voltaire : sa nièce Florian et son petit-neveu d'Hornoy l'avaient

tenu au courant de tout. Voltaire avait des renseignements de première main, dont on voit qu'il n'usa que quand il fut trop tard pour La Barre. Rien ne subsiste de leurs échanges, dont on a plusieurs preuves de l'existence.

Dans un courrier adressé à son ami Thiériot le 26 juillet 1766, il écrit : « Vous frémirez en lisant la *Relation* que je vous envoie. Ne dites ni n'écrivez que cette relation vient de M. de Florian et de moi⁴. » Ce qui dit bien qu'elle est de M. de Florian, époux de sa nièce (pour la source) et de lui (pour la rédaction). Y a-t-il autre chose à comprendre ?

Dix ans plus tard, évoquant avec Condorcet le détail du vote de la Grand'Chambre lors du jugement en appel, il s'écria : « D'Hornoy le sait, d'Hornoy me l'a dit⁵. »

Tout laisse donc supposer que Voltaire était informé par son petit-neveu, lequel savait tous les détails à connaître sur l'affaire d'Abbeville.

Pourquoi n'existe-t-il aucune trace de la correspondance, nécessairement fournie, qu'il dût entretenir avec l'époux et le fils de sa nièce ? Condorcet, le bon Condorcet appointé par le riche Beaumarchais aurait-il fait le ménage ?

On sait que ses amis, après sa mort, firent le tri dans ce qui devait être publié et ce qui ne le devait pas. On trouve par exemple, dans une lettre datée du 4 février 1766 : « Il y a dans le monde un monstre abominable qui a produit le malheur des Calas et des Sirven, après avoir répandu ses poisons dans le monde pendant plus de 1 600 ans. C'est ce monstre qu'il faut écraser. Il est vrai que ce dragon est né d'une mère respectable, mais il déchire sa mère et il faut le percer jusque sur son sein³⁴. » Avenu explicite de son désir de détruire le catholicisme. Ce passage, qui se trouve sur le

4. Vi. 6432. – À M. Thiériot, le 26 juillet 1766.

5. T_b. 9297. – À M. le marquis de Condorcet, le 31 janvier 1775. *Œuvres complètes de Voltaire, nouvelle édition avec notices, préfaces, variantes, table analytique... enrichie des découvertes les plus récentes... précédée de la Vie de Voltaire par Condorcet. Correspondance*, tome XVII, 1774-1776 – N° 9092-9750, Garnier Frères, Paris, 1882.

courrier original, a été supprimé par les éditeurs de Kehl³⁵ (Condorcet et Beaumarchais), puis dans toutes les éditions des lettres de Voltaire, jusqu'à ce que Théodore Besterman le rétablisse dans les années quatre-vingt.

Le public n'a donc pas le droit de tout savoir. Et surtout pas que celui qu'on fait passer pour le défenseur de La Barre n'a pas levé le petit doigt pour le défendre, quand tout l'entourage du jeune homme remuait ciel et terre pour le sauver.

Voltaire fut tenu informé, en détail, de ce qui se tramait à Abbeville contre un gamin pris dans une nasse qui allait le mener à la mort. Il ne réagit que quand il fut trop tard, et ses amis firent disparaître de sa correspondance tout ce qui était à même de le prouver.

Seulement voilà : quand il s'agit de falsification, les faussaires de l'Histoire n'en font jamais assez. L'historien attentif et minutieux finit toujours par déceler leurs manipulations.

Aussi doit-on convenir, jusqu'à preuve du contraire, que Voltaire n'intervint en aucune manière tant que le chevalier fut vivant (contrairement à ce que prétend un site libre-penseur^{6*}), et ne se réveilla que quand il sut qu'il était mis en cause.

La peur panique qui s'empara de Voltaire dès l'instant où il sut que son nom était mêlé à l'affaire le poussa aux confins du ridicule. Il quitta son paradis de Ferney et passa la frontière, pour s'installer une trentaine de kilomètres plus loin, dans une station thermale qui s'enorgueillit encore aujourd'hui d'avoir hébergé le grand homme : Rolle, sur le lac Léman.

6. * Manifestation annuelle du groupe La Barre (Abbeville), mardi 21 mai 2013, par la Fédération nationale de la Libre-pensée : « Avant même son exécution, La Barre avait trouvé son premier défenseur en la personne de Voltaire dénonçant ce crime comme de la "barbarie sacerdotale". »

La cure thermale ne suffit pas à calmer ses frayeurs. Et si les barbares du Parlement – qu'il appelait les *bœufs-tigres* – décidaient de venir le cueillir là, si près encore de la France ? Il se voyait la corde au cou, pieds nus et tenant un cierge, obligé de demander pardon avant d'être torturé, exécuté...

C'était se donner bien de l'importance que d'imaginer le parlement de Paris faisant envoyer la maréchaussée pour se saisir de ce teigneux cacochyme. Mais rien ne pouvait le rassurer. Il devint tellement paranoïaque qu'il écrivit à son cher Frédéric II pour lui demander asile à Clèves où il projeta de créer une colonie de philosophes.

Puis il invita la secte à l'y rejoindre.

« On ne peut s'empêcher d'écrire à Socrate, quand les Mélitus [premier archevêque de Cantorbéry] et les Anitus se baignent dans le sang et allument les bûchers, écrivit-il à Diderot. Un homme tel que vous ne doit voir qu'avec horreur le pays où vous avez le malheur de vivre. »

Vivre en France, ce pays où les religieux se baignent dans le sang et allument des bûchers ! Quelle horreur ! Et de proposer à l'encyclopédiste de venir le rejoindre avec armes et bagages : « (...) vous quitteriez l'esclavage pour la liberté. Je ne conçois pas comment un cœur sensible et un esprit juste peut habiter le pays des singes devenus tigres³⁶. »

Diderot avait encore la tête sur les épaules, il déclina poliment l'invitation à tout quitter pour la lubie d'un maniaque de la persécution, arguant de l'âge trop avancé de son épouse mais se gardant bien de minimiser le danger³⁷.

En attendant que le projet se réalise, il inonda l'Europe de ses *Relation*, toutes plus fantaisistes les unes que les autres. Ainsi le courrier à la duchesse de Saxe-Gotha, dans lequel il dit que cinq jeunes gens furent condamnés à être brûlés vifs. Pourquoi pas écartelés tant qu'il y était ? Au scandale

de la mort injuste, il joignait celui du supplice barbare. Et il ajoutait, parce que décidément il avait tous les culots : « Il n'y a rien d'exagéré, madame, dans tout ce que j'ai l'honneur de vous dire³⁸. »

Dans le même esprit, à la Landgrave de Hesse : « Je ne crois pas que, depuis quinze siècles, il se soit passé une seule année où l'Europe chrétienne n'ait vu de pareilles horreurs et de beaucoup plus abominables, toutes produites par la superstition et par le fanatisme³⁹ (...) »

L'horreur et l'abomination produites par la superstition et le fanatisme, nous y voilà, et il va falloir, de nouveau, regarder ça de plus près.

Voltaire signait désormais ses courriers à ses amis d'un menaçant . *Écr. l'inf...*, *écr. l'inf...*, et c'est ce que retiendra le public. L'infâme qu'il fallait écraser, c'était la religion ; et en France elle était catholique, apostolique et romaine. C'est elle qui avait voulu la mort de quelques jeunes insolents.

Voltaire est le chantre de cette version de l'Histoire que tout un système reprend *ad nauseam*. La mort du chevalier de La Barre serait l'exemple le plus parlant, le plus éclairant de ce que fut la *barbarie sacerdotale*, l'ignominie de l'Église, la cruauté d'une religion qu'un valeureux vieillard pourchassé pour son humanité contribua à dénoncer.

L'imposture est trop forte, d'autant que, quand il s'adressait à ses intimes, sa version des choses était autre : « Savez-vous que l'horrible aventure du chevalier de La Barre a été causée par le tendre amour ? Savez-vous qu'un vieux maraud d'Abbeville, nommé Belleval, amoureux de l'abbesse de Willancourt, et maltraité, comme de raison, a été le seul mobile de cette abominable catastrophe ? Ma nièce de Florian, qui a l'honneur de vous connaître, et dont les terres sont auprès d'Abbeville, est bien instruite de toutes ces horreurs ; elles font dresser les

cheveux à la tête⁴⁰. » Il n'est pas question ici de fanatisme mais de jalousie et de règlement de compte personnel. Ce n'est pas la même chose, et on cherchera en vain dans sa correspondance le rectificatif qui eût été bienvenu : non, dans le royaume de France, on ne brûla pas vif un jeune homme parce qu'il avait refusé d'enlever son chapeau devant des prêtres. En revanche, on le décapita pour satisfaire une vengeance personnelle. Voltaire le savait pertinemment, mais il dit autre chose pour faire avancer sa cause, celle de l'antichristianisme, pour laquelle il fit feu de tout bois.

Il usa du mensonge, depuis le début jusqu'à la fin.

Quand son projet délirant de République des Lettres installée à Clèves sur les terres du roi de Prusse lui en laissait le loisir, puisqu'il n'avait convaincu personne qu'il n'était pas l'auteur du *Dictionnaire philosophique*, il commença à prétendre que celui-ci ne s'était jamais trouvé à portée des jeunes impies d'Abbeville. Et il s'escrima à en convaincre le maréchal de Richelieu : « Il faut que je vous dise une chose bien singulière. On a affecté de mettre dans l'arrêt qui condamne le chevalier de La Barre, qu'il faisait des genuflexions devant le *Dictionnaire philosophique* ; il n'avait jamais eu ce livre⁴¹. »

Et pourtant si, il y était bel et bien, même si rien ne prouve que les écervelés y aient trouvé matière à réflexion, quand d'authentiques ouvrages pornographiques devaient bien plus sûrement attirer leur attention. Voltaire le savait certainement puisqu'il savait quantité de détails sur lesquels nous reviendrons. Il mentait, c'est tout, comme il continuait de mentir en disant du dictionnaire, cette fois encore, *qu'on m'a très faussement imputé*.

D'ailleurs, il n'avait pas été question que du dictionnaire répudié. Les jeunes gens, dans leurs aveux circonstanciés, avaient cité d'autres publications signées Voltaire, ainsi

La Pucelle, ainsi les *Lettres philosophiques*, l'*Épître à Uranie*⁴²... Pas de quoi perdre la vie, certes, mais il était difficile de nier l'influence du maître sur leurs têtes folles.

Finalement, le parlement de Paris n'envoya pas la maréchaussée pour se saisir de Voltaire afin de le brûler vif après lui avoir broyé les os, et il finit par se calmer.

Le ridicule de son projet d'une République des Lettres en terre allemande fut balayé par de nouveaux mensonges qui furent relayés auprès du public par *Les Mémoires secrets de Bachaumont*, lecture obligée de la République des Lettres parisienne :

Extrait d'une lettre de M. de Voltaire à un de ses amis, au sujet du bruit qui a couru qu'il alloit se fixer dans une ville des états du roi de Prusse.

« (...) Il est vrai que j'ai été saisi de l'indignation la plus vive, et en même temps la plus durable ; mais je n'ai point pris le parti qu'on suppose ; j'en serois très capable si j'étois plus jeune et plus vigoureux : mais il est trop difficile de se transplanter à mon âge et dans l'état de langueur où je suis. J'attendrai sous les arbres que j'ai plantés le moment où je n'entendrai plus parler des horreurs qui font préférer les ours de nos montagnes à des singes et à des tigres déguisés en hommes.

Ce qui a fait courir le bruit dont vous avez la bonté de me parler, c'est que le roi de Prusse m'ayant mandé qu'il donneroit aux Sirvens (nom d'une famille protestante, persécutée comme les Calas) un asyle dans ses états, je lui ai fait un petit compliment, je lui ai dit que je voudrois les y conduire moi-même ; et il a pris apparemment mon compliment pour une envie de voyager, etc. »

On voit par cette lettre, où il règne beaucoup d'humeur, que les bruits qui ont couru, et dont nous avons parlé, ne sont pas tout-à-fait destitués de fondement⁴³.

29. *Vi.* 6412. – À M. Le comte de Rochefort, *Les eaux de Rolle*, le 16 juillet 1766.

30. *Vi.* 6414. – À M. d'Alembert, le 18 juillet 1766.

31. *Vi.* 6415. – À M. le maréchal duc de Richelieu, *Les eaux de Rolle*, 18 juillet 1766.

32. *Vi.* 6416. – À M. le marquis de Villeveille, le 18 juillet 1766.

33. *Vi.* 6423. – À M. d'Alembert, *Les eaux de Rolle*, Suisse, le 23 juillet 1766.

34. *Tb.* 9316 – À Paul Moulto, le 4 février 1766.

35. *Vi.* 6260. – À Paul Moulto, ami et éditeur de J.-J. Rousseau.

36. *Vi.* 6425. – À M. Diderot, le 23 juillet 1766.

37. *Vi.* 6441. – De M. Diderot, Paris, 1766.

38. *Vi.* 6469. – À madame la duchesse de Saxe-Gotha, Ferney, le 25 août 1766.

39. *Vi.* 6471. – À madame la Landgrave de Hesse, Ferney, le 25 août 1766.

40. *Vi.* 6519. – À madame la marquise du Deffant, Ferney, le 24 septembre 1766.

41. *Vi.* 6464. – À M. le maréchal duc de Richelieu, le 19 août 1766, comme disent les Welches, car ailleurs on dit *auguste*.

42. Archives nationales. Parlement. Criminel. X2 B. 1893. 22^e pièce, p. 46. Deuxième interrogatoire de La Barre ; 12 octobre 1765. Cité par Desnoiresterres.

43. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, 28 août 1766. La lettre dont il est question est 6459. – À M. le comte d'Argental, le 15 août 1766.

CHAPITRE IX

L'HORRIBLE AFFAIRE DU CHEVALIER DE LA BARRE

2^{NDE} PARTIE – LA PERFIDIE

Quand Voltaire fit paraître *Relation de la mort du chevalier de la Barre par M. Cassen, avocat au conseil du roi, à M. le marquis de Beccaria*, en 1768, cela faisait deux ans déjà que les événements étaient passés. Il avait eu largement le temps, renseigné comme il l'était, entre autres, par l'époux et le fils de sa nièce, de peser et soupeser tous les mots qui allaient lui servir à raconter l'histoire. Ni l'éloignement dans l'espace ni la proximité dans le temps ne justifient donc la différence qu'on y trouve entre ce qu'il écrit et ce qu'il s'est passé.

Résumons ici ce que fut la triste affaire du chevalier de La Barre, telle que Voltaire la fit passer à la postérité.

Dans la petite cité d'Abbeville, un juge nommé Belleval, âgé de soixante ans, entretenait d'étroites relations avec l'abbesse du couvent de Willancourt. Cette aimable personne, de mœurs irréprochables, recevait ce juge en

son intimité au titre qu'il gérait certaines de ses affaires. Il arriva que le juge tomba amoureux de la dame. Celle-ci le repoussa, avec douceur d'abord, puis elle fut « obligée de marquer son aversion et son mépris pour ses importunités trop redoublées ».

L'abbesse avait fait venir auprès d'elle son neveu François-Jean de La Barre, dont elle désirait s'occuper après la disparition de ses parents. Elle reçut à sa table quelques amis du jeune homme, et exclut Belleval de ces soupers. Un échange de mots acerbes entre le jeune homme et le magistrat envenima leurs rapports, Belleval décida de se venger.

Il sut que le chevalier de La Barre et le jeune d'Étallonde, fils du président de l'élection¹, avaient passé depuis peu devant une procession sans ôter leur chapeau : c'était au mois de juillet 1765. Il chercha dès ce moment à faire regarder cet oubli momentané des bienséances comme une insulte préméditée faite à la religion.

Tandis qu'il ourdissait secrètement cette trame, il arriva malheureusement que, le 9 août de la même année, on s'aperçut que le crucifix de bois posé sur le pont neuf d'Abbeville était endommagé, et l'on soupçonna que des soldats ivres avaient commis cette insolence impie.

(...) Malheureusement l'évêque d'Amiens, étant aussi évêque d'Abbeville, donna à cette aventure une célébrité et une importance qu'elle ne méritait pas.

Il fit lancer des monitoires ; il vint faire une procession solennelle auprès de ce crucifix, et on ne parla dans Abbeville que de sacrilèges pendant une année entière. On disait qu'il se formait une nouvelle secte qui brisait tous les crucifix, qui jetait par terre toutes les hosties... et les perçait à coups de couteau. On assurait qu'elles avaient répandu beaucoup de sang.

1. * Une élection était une circonscription financière soumise à la juridiction des élus. *Dictionnaire du moyen français (1330-1500).*

Il y eut des femmes qui crurent en avoir été témoins.

(...) Vous connaissez, monsieur, à quel excès la populace porte la crédulité et le fanatisme, toujours encouragé par les moines¹.

Si l'on comprend bien, on avait affaire à un juge qui cherchait à tirer vengeance d'un jeune homme parce que la parente de ce dernier, abbesse du couvent local, lui battait froid. Ce Belleval avait décidé alors de perdre le jeune homme qui aurait, peu auparavant, manqué de respect à la religion en oubliant de se découvrir devant une procession. Par malchance, un crucifix posé sur un pont était venu à être malencontreusement endommagé par on ne savait qui. C'est l'évêque local qui lança des monitoires – appels à témoins lancés en chaire qui obligeaient les paroissiens à venir déposer sous peine de l'enfer. L'évêque avait fait grand cas de l'affaire et d'affreux bruits avaient circulé sur des profanations odieuses.

Emporté par le succès de sa démarche initiale, Belleval confondit malicieusement ensemble l'aventure du crucifix et celle de la procession, qui n'avaient aucune connexité.

Il rechercha toute la vie du chevalier de La Barre : il fit venir chez lui valets, servantes, manœuvres ; il leur dit d'un ton d'inspiré qu'ils étaient obligés, en vertu des monitoires, de révéler tout ce qu'ils avaient pu apprendre à la charge de ce jeune homme : ils répondirent tous qu'ils n'avaient jamais entendu dire que le chevalier de La Barre eût la moindre part à l'endommagement du crucifix.

On ne découvrit aucun indice touchant cette mutilation, et même alors il parut fort douteux que le crucifix eût été mutilé exprès.

On imagine, à ce stade, qu'il s'agissait de la vengeance personnelle d'un juge malhonnête contre un jeune homme

un peu insolent : l'argument religieux semblait ici n'être qu'un mauvais prétexte. Et Voltaire insista : « On commença à croire [ce qui était assez vraisemblable] que quelque charrette chargée de bois avait causé cet accident. »

Une fausse affaire montée en épingle par un notable malveillant, en quelque sorte.

Belleval se serait évertué à rassembler contre le chevalier de La Barre tous les témoignages pouvant attester qu'il ne s'était pas découvert devant la procession, puis quelqu'un raconta qu'il avait, une fois, chanté des chansons libertines.

Belleval menaça ses témoins : « Vous êtes obligés de l'accuser sous peine de péché mortel. »

Puis, fort de toutes ces accusations qu'il avait induites dans l'esprit des dénonciateurs, Belleval se rendit à la sénéchaussée d'Abbeville pour déposer lui-même contre son ennemi et donner à la justice les témoignages qu'il avait accumulés.

C'est alors que la machine s'emballa :

« La procédure une fois commencée, il y eut une foule de délations. Chacun disait ce qu'il avait vu ou cru voir, ce qu'il avait entendu ou cru entendre. Mais quel fut, monsieur, l'étonnement de Belleval, lorsque les témoins qu'il avait suscités lui-même contre le chevalier de La Barre dénoncèrent son propre fils comme un des principaux complices des impiétés secrètes qu'on cherchait à mettre au grand jour ! Belleval fut frappé comme d'un coup de foudre : il fit incontinent évader son fils ; mais, ce que vous croirez à peine, il n'en poursuivit pas avec moins de chaleur cet affreux procès². »

Des témoignages fantaisistes vinrent charger le dossier qui s'élargit à plusieurs autres jeunes gens : « Dans une addition d'information, une Élisabeth Lacrivelle dépose avoir entendu dire à un de ses cousins que ce cousin avait entendu dire au chevalier de La Barre qu'il n'avait pas ôté son chapeau³, »

et bien d'autres encore, de la même eau. Puis des témoins évoquèrent des genuflexions devant des livres impies et des chansons paillardes.

« Voilà, monsieur, toutes les accusations portées contre le chevalier de La Barre, le sieur Moinel, le sieur d'Étallonde, Jean-François Douville de Maillefeu, et le fils du nommé Belleval, auteur de toute cette tragédie.

Il est constaté qu'il n'y avait eu aucun scandale public, puisque La Barre et Moinel ne furent arrêtés que sur des monitoires lancés à l'occasion de la mutilation du crucifix, mutilation scandaleuse et publique, dont ils ne furent chargés par aucun témoin... »

Sans ces monitoires et sans les mouvements violents que se donna Belleval, il n'y aurait jamais eu de la part de ces enfants infortunés ni scandale ni procès criminel : « (...) le scandale public n'a été que dans le procès même. »

Ce que nous dit Voltaire, c'est que c'est la procédure elle-même qui fut le scandale puisqu'on ne réussit à réunir que des ragots sur des faits minimes. Que n'a-t-on refermé un dossier aussi grotesque !

« Le monitoire d'Abbeville fit précisément le même effet que celui de Toulouse contre les Calas ; il troubla les cervelles et les consciences. Les témoins, excités par Belleval comme ceux de Toulouse l'avaient été par le capitoul David, rappelèrent, dans leur mémoire, des faits, des discours vagues, dont il n'était guère possible qu'on pût se rappeler exactement les circonstances, ou favorables ou aggravantes. »

C'est là qu'apparaît la responsabilité de l'Église dans cette tragédie : par le monitoire, l'évêque suscita des témoignages qui furent à charge et contribuèrent à perdre La Barre. La tragédie des Calas se répétait : Belleval se comporta comme l'avait fait David de Beaudricque.

Ne nous y trompons pas : la seule vraie constante entre les deux affaires, c'est Voltaire, qui ment sur La Barre comme il a menti sur Calas :

« Il faut avouer, monsieur, que s'il y a quelques cas où un monitoire est nécessaire, il y en a beaucoup d'autres où il est très dangereux. Il invite les gens de la lie du peuple à porter des accusations contre les personnes élevées au-dessus d'eux, dont ils sont toujours jaloux. C'est alors un ordre intimé par l'Église de faire le métier infâme de délateur. Vous êtes menacés de l'enfer si vous ne mettez pas votre prochain en péril de sa vie... et une grande preuve de l'illégalité de ces monitoires, c'est qu'ils n'émanent point directement des magistrats, c'est le pouvoir ecclésiastique qui les décerne⁴. »

Si l'on fait abstraction de sa scandaleuse habitude de considérer le peuple comme systématiquement animé de sentiments méprisables, il est difficile, ici, de ne pas abonder dans le sens de Voltaire en dénonçant avec lui une procédure aussi à charge où l'Église joue un rôle aussi pernicieux.

De plus, on veut bien s'insurger avec lui contre l'injustice consistant à punir « des discours secrets du même supplice dont on punirait celui qui aurait empoisonné son père et sa mère, et qui aurait mis le feu aux quatre coins de sa ville ».

Puis il rappelle qu'au regard de la loi en vigueur, le blasphème ne pouvait être puni de la peine de mort, en tout cas pas de la manière dont on procéda. Pourtant, poursuit-il, d'Étallonde fut condamné « à souffrir le supplice de l'amputation de la langue jusqu'à la racine, ce qui s'exécute de manière que si le patient ne présente pas la langue lui-même, on la lui tire avec des tenailles de fer, et on la lui arrache. » De plus, « on devait lui couper la main droite à la porte de la principale église. Ensuite il devait être conduit dans un tombereau à la place du marché, être attaché à un poteau avec une chaîne de fer, et être brûlé à *petit feu*. »

Voilà pour le premier. Heureusement, cet horrible supplice fut ordonné contre un jeune homme absent. Pour La Barre, « étant entre leurs mains, ils eurent l'humanité d'adoucir la sentence, en ordonnant qu'il serait décapité avant d'être jeté dans les flammes ; mais s'ils diminuèrent le supplice d'un côté, ils l'augmentèrent de l'autre, en le condamnant à subir la question ordinaire et extraordinaire, pour lui faire déclarer ses complices ; comme si des extravagances de jeune homme, des paroles emportées dont il ne reste pas le moindre vestige, étaient un crime d'État, une conspiration. Cette étonnante sentence fut rendue le 28 février de cette année 1766. »

L'appel qui fut interjeté au parlement conduisit les jeunes gens à Paris :

« (...) il y avait vingt-cinq juges, dix acquiescèrent aux conclusions du procureur général ; mais des circonstances singulières, que je ne puis mettre par écrit, obligèrent les quinze autres à confirmer cette sentence étonnante, le 4 juin 1766⁵. »

De retour à Abbeville, on soumit le chevalier de La Barre à la torture, au cours de laquelle il s'évanouit de douleur. Il mourut avec courage et dignité, et Voltaire assure ne pouvoir dire au juste si on lui coupa bien la langue et la main. Ainsi finit la vie d'un jeune homme qui « serait devenu certainement un excellent officier. Il... avait fait des remarques sur quelques ouvrages du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, les deux plus grands généraux de l'Europe⁶ ».

Un beau gâchis ! « Ce qui n'offense pas la société n'est pas du ressort de la justice », conclut Voltaire en citant le marquis de Vauvenargues. « Or certainement le chevalier de La Barre n'avait pas nui à la société en disant une parole imprudente à un valet, à une tourière, en chantant une chanson. »

« C'étaient des imprudences secrètes dont on ne se souvenait plus ; c'étaient des légèretés d'enfant oubliées depuis plus d'une année, et *qui ne furent tirées de leur*

obscurité que par le moyen d'un monitoire qui les fit révéler, monitoire fulminé pour un autre objet, monitoire qui forma des délateurs, monitoire tyrannique, fait pour troubler la paix de toutes les familles. »

Voilà quelle fut l'horrible affaire du chevalier de La Barre telle que Voltaire nous la rapporte : il fut victime d'une justice inféodée à une Église qui lança des appels publics à la délation auxquels un peuple superstitieux se soumit. Des adolescents promis au plus bel avenir ont eu leurs vies brisées pour des vétilles, des brouilles, la malveillance d'un petit juge éconduit par une abbesse vertueuse, un évêque fanatique qui impressionna la population et fit croire qu'un crucifix renversé par une charrette l'avait été par malveillance.

Seul le chevalier de La Barre fut exécuté. D'Étallonde s'était enfui à l'étranger et « l'on n'osa pas poursuivre le procès des autres accusés ».

Reprenant l'idée véhiculée par l'Italien Beccaria, et dont il diffusa le travail, Voltaire réclama la proportionnalité des délits et des peines : pourquoi punir un délit d'opinion « du même supplice dont on punit les parricides et les empoisonneurs⁷ » ?

Voltaire, défenseur de la religion (la vraie, évidemment), comme on l'a vu plus haut, conclut : « Vous ne sauriez croire, monsieur, combien cet événement rend notre religion catholique romaine exécration à tous les étrangers. »

Étrangers encore, étrangers toujours.

Comme il était aussi le défenseur de la Justice (la vraie encore), il soutint qu'elle serait bien inspirée de cesser de faire « subir aux accusés le supplice de la torture », c'est-à-dire de « leur faire souffrir mille morts au lieu d'une, sans savoir s'ils sont innocents ou coupables. Il est clair au moins qu'on

ne doit point exercer cette énorme fureur contre un accusé quand il convient de son crime, et qu'on n'a plus besoin d'aucune preuve. »

Voltaire, chantre de l'abolition de la torture, non ?

Il aborda le sujet dans le *Dictionnaire philosophique*, (version corrigée en 1769), un an plus tard :

« Le grave magistrat qui a acheté pour quelque argent le droit de faire ces expériences sur son prochain, va conter à dîner à sa femme ce qui s'est passé le matin. La première fois madame en a été révoltée, à la seconde elle y a pris goût, parce qu'après tout, les femmes sont curieuses ; et ensuite la première chose qu'elle lui dit lorsqu'il rentre en robe chez lui : "Mon petit cœur, n'avez-vous fait donner aujourd'hui la question à personne⁸ ?" »

Voilà comme étaient les magistrats français : ils torturaient leur prochain pour faire des expériences, et leurs odieuses épouses prenaient plaisir à s'en faire raconter les détails. France terre des arts ? Non, France peuple barbare. Les Français ne sont-ils pas la « chiasse du genre humain » ? C'est lui qui le dit².

« Les Français, qui passent, je ne sais pourquoi, pour un peuple fort humain, s'étonnent que les Anglais, qui ont eu l'inhumanité de nous prendre tout le Canada, aient renoncé au plaisir de donner la question. »

Le plaisir, le plaisir, c'est lui qui le dit encore. Et un petit coup au passage pour se rire de la perte du Canada, ces *quelques arpents de neige*.

Il poursuit :

« Lorsque le chevalier de La Barre, petit-fils d'un lieutenant général des armées, jeune homme de beaucoup d'esprit et d'une grande espérance, mais ayant toute l'étourderie d'une

2.7000. – À M. le comte d'Argental, le 2 septembre 1767.

jeunesse effrénée, fut convaincu d'avoir chanté des chansons impies, et même d'avoir passé devant une procession de capucins sans avoir ôté son chapeau, les juges d'Abbeville... ordonnèrent, non seulement qu'on lui arrachât la langue, qu'on lui coupât la main, et qu'on brûlât son corps à petit feu ; mais ils l'appliquèrent encore à la torture pour savoir précisément combien de chansons il avait chantées, et combien de processions il avait vu passer, le chapeau sur la tête. »

Dans cette version, qu'il donna en 1769, on voit que ce fut encore plus grave que ce que l'on croyait : le chevalier a été condamné à être brûlé à *petit feu*. On imagine l'horreur : un bûcher dont on ralentit la consommation pour que l'atroce douleur dure le plus longtemps possible.

C'est en 1775 que Voltaire revint longuement sur l'affaire, quand il tenta d'obtenir la réhabilitation du contumax en fuite depuis dix ans, d'Étallonde.

S'adressant au nouveau roi – dont on venait de célébrer le sacre –, il rédigea, encore une fois sous la signature d'un autre (en l'occurrence celle du jeune homme), un nouvel historique de l'affaire destiné à obtenir la réparation d'une horrible injustice.

D'Étallonde de Morival raconte qu'en 1765, au moment de l'affaire, il étudiait dans la Gueldre (aux Pays-Bas). Quand il apprit qu'il était impliqué dans un procès criminel, effrayé par les détails atroces qu'on lui imputait, il résolut de ne pas rentrer chez lui et réussit à entrer comme cadet dans un régiment du roi de Prusse.

« Ma franchise ne me permit pas de dissimuler que j'étais catholique, et que jamais je ne changerai de religion : cette déclaration ne me nuit point, et je produis encore des attestations de mes commandants, qui attestent que j'ai

toujours rempli les fonctions de catholique et les devoirs de soldat. Je trouvai chez les Prussiens des vainqueurs, et point d'intolérants⁹. » Il était bien ce roi de Prusse, non ? Chez lui, au moins, on ne persécutait pas les innocents pour des questions de religion. Les ennemis de la France étaient, qu'on se le dise une bonne fois, supérieurs aux Français. Va-t-on finir par le comprendre ?

Après ces quelques louanges envoyées à Frédéric II, voici la version de l'affaire d'Abbeville telle que Voltaire la raconta, dix ans plus tard, sous la fausse signature d'un des protagonistes du drame.

« Madame l'abbesse de Villancourt, monastère d'Abbeville... avait pour implacable ennemi un conseiller au présidial, nommé Duval de Saucourt. »

Il ne s'agit donc plus du fameux Belleval ?

Eh non ! Dans le récit de d'Étallonde-Voltaire daté de 1775, il n'y avait plus de Belleval mais un autre juge, dont le vrai patronyme est Duval de Soicourt (et non Saucourt).

Saucourt, Soicourt, quelle différence ? D'ailleurs Voltaire ne se contenta pas d'écorcher que son nom, il lui écorcha bien d'autres choses.

Saucourt donc, pour des raisons tout à fait privées, voulait tirer vengeance de l'abbesse : « On connaît jusqu'à quel excès affreux il a porté cette vengeance. L'Europe entière en a eu horreur, et cette horreur augmente encore tous les jours, loin de s'affaiblir par le temps.

Il est public que Duval de Saucourt se conduisit précisément dans Abbeville comme le capitoul David avait agi contre les innocents Calas dans Toulouse. »

Revoilà le malheureux David de Beaudrigue appelé en renfort pour fustiger un magistrat picard.

« La généreuse M^{me} Feydeau de Brou, abbesse de Villancourt, élevait auprès d'elle un jeune homme, son cousin

germain, petit-fils d'un lieutenant-général de vos armées, qui était à peu près de mon âge, et qui étudiait comme moi la tactique. Ses talents étaient infiniment supérieurs aux miens. J'ai encore de sa main des notes sur les campagnes du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, qui font voir qu'il aurait été digne de servir sous ces grands hommes. »

Ce La Barre avait reçu décidément une excellente éducation.

Voici à présent, par l'un des acteurs de la scène, le témoignage de ce qui se passa lors de la fameuse procession :

« La conformité de nos études nous ayant liés ensemble, j'eus l'honneur d'être invité à dîner avec lui chez madame l'abbesse, dans l'extérieur du couvent, au mois de juin 1765. Nous y allions assez tard, et nous étions fort pressés ; il tombait une petite pluie ; nous rencontrâmes quelques enfants de notre connaissance ; nous mîmes nos chapeaux, et nous continuâmes notre route. Nous étions, je m'en souviens, à plus de cinquante pas d'une procession de capucins. »

La mémoire de d'Étallonde est prodigieuse, pour qu'il se remémore, si longtemps après, la distance exacte qui les séparait de la procession.

« Saucourt, ayant su que nous ne nous étions point détournés de notre chemin pour aller nous mettre à genoux devant cette procession (...) »

À cinquante pas, en effet, il eût fallu qu'ils se détournassent...

« (...) projeta d'abord d'en faire un procès au cousin germain de madame l'abbesse. C'était seulement, disait-il, pour l'inquiéter, et pour lui faire voir qu'il était un homme à craindre.

Mais ayant su qu'un crucifix de bois, élevé sur le pont neuf de la ville, avait été mutilé depuis quelque temps, soit par vétusté, soit par quelque charrette, il résolut de nous en accuser, et de joindre ces deux griefs ensemble. »

Ce n'était donc plus Belleval qui était responsable de ce mélange des genres, mais Saucourt...

« (...) il écrivit lettres sur lettres à l'évêque d'Amiens... Il dit qu'il y avait une conspiration contre la religion catholique romaine ; que l'on donnait tous les jours des coups de bâton aux crucifix ; qu'on se munissait d'hosties consacrées, qu'on les perçait à coups de couteau, et que, selon le bruit public, elles avaient répandu du sang... Sur cet exposé, non moins extravagant qu'odieux, on obtint des monitoires, c'est-à-dire des ordres à toutes les servantes, à toute la populace, d'aller révéler aux juges tous les contes qu'elles auraient entendu faire, et de calomnier en justice, sous peine d'être damnées. »

L'affaire du chevalier de La Barre fut la rencontre abominable entre un juge malveillant, un prélat menaçant, et un peuple imbécile (on ne se lassera pas de le répéter).

D'Étallonde va ici nous apprendre certains détails qui avaient échappé à Voltaire lors de son précédent *factum*.

« Duval Saucourt, ayant intimidé tout Abbeville, porté l'alarme dans toutes les familles, ayant forcé madame l'abbesse à quitter son abbaye pour aller solliciter à la cour, se trouvant libre pour faire le mal, et ne trouvant pas deux assesseurs pour faire le mal avec lui, osa associer au ministère de juge, qui ? On ne le croira pas encore, cela est aussi absurde que les hosties percées à coups de couteau, et versant du sang ! Qui, dis-je, fut le troisième juge avec Duval ? Un marchand de vin, de bœufs et de cochons, un nommé Broutel, qui avait acheté dans la juridiction un office de procureur, qui avait même exercé très rarement cette charge ; oui, encore une fois, un marchand de cochons... »

Le dossier se chargeait : on apprend à présent qu'un vulgaire marchand de porcs avait été choisi pour juger les jeunes gens. N'y aurait-il pas là de quoi faire annuler l'odieuse sentence qui força le malheureux jeune homme à vivre loin de sa patrie ?

« Si Votre Majesté fait la guerre, elle verra mille gentilshommes mourir à ses pieds : la gloire de leur mort pourra vous consoler de leur perte, vous, sire, et leur famille. Mais être traîné à un supplice affreux et infâme, périr par l'ordre d'un Broutel ! »

En effet : mourir par l'ordre (l'*ordre* ?) d'un marchand de cochons...

Mais l'argument risquait de trébucher sur le fait que la sentence finale fut rendue en appel, par le prestigieux parlement de Paris. Voltaire avait réponse à tout : « (...) le parlement ne pouvait savoir quels étaient ceux qui l'avaient prononcée. Des enfants plongés dans des cachots, et ne connaissant point ce Broutel, leur premier bourreau, ne pouvaient dire au parlement : Nous sommes condamnés par un marchand de bœufs et de porcs. »

En effet...

« L'État horrible où ils furent pendant toute la procédure avait tellement altéré leurs organes qu'ils étaient incapables de penser et de parler, et qu'ils ressemblaient parfaitement aux agneaux que Broutel vendit si souvent aux bouchers d'Abbeville. »

Pauvres gosses !

« (...) Grâce aux monitoires, reste odieux de l'ancienne procédure de l'Inquisition, Saucourt et Broutel avaient fait entendre cent vingt témoins, la plupart gens de la lie du peuple ; et de ces cent vingt témoins, il n'y en avait pas trois d'oculaires. (...) cette énorme compilation, qui contenait six mille pages, ne pouvait que fatiguer le parlement, occupé alors des besoins de l'État dans une crise assez grande. Les opinions se partagèrent, et la confirmation de l'affreuse sentence ne passa enfin que de deux voix. »

C'était vraiment une histoire abominable.

« Je ne demande point si, au tribunal de l'humanité et

de la raison, deux voix devraient suffire pour condamner des innocents au supplice que l'on inflige aux parricides. »

Faire subir pour si peu le supplice des parricides...

« Sire, mon application à mes devoirs ne m'a pas permis d'être instruit plus tôt des détails de cette Saint-Barthélemy d'Abbeville. »

Les références de Voltaire se suivent et se ressemblent. Après le rappel du massacre de milliers de protestants par des fanatiques catholiques³, la comparaison qu'il faisait et refaisait entre la décapitation d'un jeune homme et le supplice d'un parricide, il affirmait à présent que Néron – qui fit massacrer des centaines de familles chrétiennes dans des supplices publics atroces – n'osa pas inventer ce qu'on fit subir à La Barre. Allons...

Sur le crucifix du Pont-Neuf, il donna quelques précisions : « Le crucifix qui était alors sur le pont neuf était élevé, comme tout Abbeville le sait, sur un gros piédestal de huit pieds de haut, et par conséquent il n'était pas possible d'escrimer contre cette figure. »

Voilà un argument de poids contre l'hypothèse d'un attentat volontaire.

Du jeune Moïnel⁴ – un adolescent de quinze ans qui fut mis au cachot d'où l'on prétend qu'il débâtera sur ses compagnons de sottises –, d'Étallonde affirma que, pressé par les deux magistrats malveillants, il persista malgré tout à nier toutes les charges précises qu'on lui soufflait.

« (...) interrogé si le jour de la procession des capucins il n'était pas avec les sieurs d'Étallonde et de La Barre, à vingt-cinq pas seulement du saint-sacrement ; s'ils n'ont pas affecté, par impiété, de ne point se découvrir dans le dessein d'insulter

3. * La Saint-Barthélemy se déroula le 24 août 1572, à Paris.

4. ** C'est ainsi que s'orthographe son nom : Moïnel, et non Moinel, comme l'écrivit Voltaire.

à la Divinité, et s'ils ne se sont pas vantés de cette action impie ; s'il n'a pas vu le sieur d'Étallonde donner des coups au crucifix du pont neuf ; si le jour de la foire de la Magdeleine le sieur d'Étallonde ne lui avait pas dit qu'il avait égratigné une jambe du crucifix du pont neuf, a répondu non à toutes ces demandes.

On peut voir, par ce seul interrogatoire, avec quelle malignité Duval et Broutel voulaient faire tomber cet enfant dans le piège. »

La pression exercée par deux adultes sur cet adolescent impressionnable fut odieuse, mais ce dernier ne céda pas et maintint ses dénégations. « Saucourt et Broutel, en fureur, menacèrent cet enfant de le faire pendre s'il persistait à nier. »

Comment avait-on pu condamner La Barre à mort avec de tels procédés !

Les deux hommes firent avouer à Moisnel ce qu'il savait des chansons ordurières qui auraient été chantées en privé, et Voltaire-d'Étallonde ajouta : « Avaient-ils chanté cette chanson dans la place publique ? Avaient-ils scandalisé la ville ? Non : et la preuve que cette puérilité était ignorée, c'est que Saucourt avait obtenu des monitoires pour faire révéler, contre les enfants de ses ennemis, tout ce qu'une populace grossière pouvait avoir entendu dire. »

Dans la foulée de son *factum* en faveur de d'Étallonde, Voltaire écrivit la même année un *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade*, texte de son cru si ce n'est de sa main puisqu'il le dicta à son secrétaire Wagnière. C'est du moins ce qu'affirme son éditeur Beuchot¹⁰, quand Wagnière affirma qu'il en était l'auteur lui-même.

Dans le passage où est évoquée l'affaire de La Barre, il est dit que la procession était passée à *cinquante ou soixante pas d'eux*. Cette perpétuelle fâcherie avec les chiffres désigne son auteur. Voltaire et les chiffres : toujours plus !

Il qualifia de nouveau l'exécution de La Barre de *plus épouvantable supplice* dont il donne les détails : « (...) le chevalier de La Barre, et son jeune ami, dont je parle, seraient appliqués à la torture ordinaire et extraordinaire, qu'on leur couperait le poing, qu'on leur arracherait la langue avec des tenailles, et qu'on les jetterait vivants dans les flammes. »

Des juges qui se rendirent coupables de cette sentence abominable, l'un était l'ennemi déclaré des parents des jeunes gens et l'autre vendait des cochons.

Là, Voltaire s'exprima sur ce qu'il pensait, au fond, des affaires criminelles de son temps : « Ce jugement si exécrationnel et en même temps si absurde, qui a fait un tort éternel à la nation française, était bien plus condamnable que celui qui fit rouer l'innocent Calas ; car les juges de Calas ne firent d'autre faute que celle de se tromper, et le crime des juges d'Abbeville fut d'être barbares en ne se trompant pas. Ils condamnèrent deux enfants innocents à une mort aussi cruelle que celle de Ravailiac et de Damiens, pour une légèreté qui ne méritait pas huit jours de prison. L'on peut dire que depuis la Saint-Barthélemy, il ne s'était rien passé de plus affreux. »

Voltaire osa prétendre qu'on condamna La Barre à ce qu'on fit subir à Damiens et à Ravailiac, tous deux dépecés vivants et suppliciés dans des raffinements de cruauté sadique dont l'Histoire n'a pas conservé la trace d'une sauvagerie comparable.

Il refit ensuite le portrait très flatteur d'un d'Étallonde vertueux que le vertueux roi de Prusse protégea de son aile.

Enfin, un an plus tard et quinze mois avant sa propre mort, il évoqua de nouveau l'affaire dans un *Prix de la justice et de l'Humanité*¹¹. Sur le ton de la raillerie qui est sa marque de fabrique, il moqua les capucins devant lesquels on était tenu de s'agenouiller, réitéra ses accusations contre les deux

juges, et dit encore qu'ils condamnèrent les jeunes gens à *la torture ordinaire et extraordinaire, à l'amputation du poing, à l'amputation de la langue arrachée avec des tenailles, et enfin à être brûlés vifs.*

Laissons là ces récits dont la postérité se sert depuis deux siècles et demi pour condamner le fanatisme d'un régime qui allait s'effondrer douze ans plus tard. Le nombre de contrevérités que contiennent ces quelques pages est prodigieux. On laisserait le lecteur à les relever toutes.

L'historien Marc Chassaigne a étudié en détail toutes les pièces du procès et lu tous les auteurs disponibles¹². C'est par son minutieux travail de chercheur en quête de vérité que nous allons découvrir ce que fut la véritable histoire du chevalier de La Barre.

Le 8 août 1765 au soir, la servante Marie-Madeleine Leulier emmena le petit Miannay, l'enfant des regrattiers du quartier, baiser les pieds du Jésus qui se trouvait sur le Pont-Neuf d'Abbeville. Ainsi faisait-elle habituellement cette forme de prière, de dévotion simple et douce en direction d'un crucifix de bois peint en blanc que la population aimait. Il suffisait de se hausser un peu pour en atteindre les jambes. En tenant le bambin dans ses bras, elle le mettait à hauteur des pieds sur lesquels il déposait un baiser d'enfant.

Le vendredi 9 au matin, comme elle passait sur le pont pour se rendre à la messe de huit heures, elle poussa un cri d'indignation : « Eh mon Dieu, quel malheur ! On a massacré le Christ qui est sur le Pont-Neuf ! » Le Jésus, la veille au soir encore intact, avait les jambes et tout le corps lacérés et tailladés à coup de lames, un vrai massacre. Un cri d'indignation souleva le voisinage, le quartier, la ville enfin qui défila sur le petit pont pour venir constater l'acharnement

avec lequel on avait profané l'objet aimé. Qui avait pu faire une chose pareille ?

La justice se transporta sur les lieux dès le lendemain à 11 heures du matin, en la personne de l'assesseur nommé Duval de Soicourt, assisté d'un greffier. Après avoir constaté les dégâts, les deux hommes se rendirent à un cimetière proche dans lequel on leur avait signalé la profanation d'un autre crucifix. Duval de Soicourt rédigea son rapport, et trois jours plus tard, le procureur du roi ayant déposé une plainte, l'information commença. C'était le mardi 13 août 1765, à 8 heures du matin.

C'est ainsi que cela se passa et pas autrement : la justice fut immédiatement saisie, et le dénommé Belleval, dont il fut abondamment question dans les deux *Relation* de Voltaire, n'avait rien à y faire : à peine ouvre-t-on le dossier que les mensonges de Voltaire en dégringolent comme d'une armoire trop pleine. Ni La Barre ni d'Étallonde, ni Belleval ni Duval de Soicourt n'étaient ni ne firent ce que Voltaire prétendit. Si l'on veut savoir comment un événement ne s'est pas déroulé, il n'est que de lire ce que le héros national en a écrit. Ça marche à tous les coups.

Né en Île-de-France en septembre 1745 (il n'avait donc pas vingt ans au moment du drame), François-Jean Lefebvre de La Barre était, depuis la mort de ses parents, sous la protection de sa cousine Anne-Marguerite de Feydeau, qui gouvernait l'abbaye de Willancourt. Femme du monde enjouée et vertueuse, l'aimable abbesse ouvrait sa porte et sa table à quelques notabilités locales qui lui rendaient visite en tout bien tout honneur. C'est ainsi qu'elle devint familière avec Charles Joseph Dumaisniel, seigneur de Saint-Léger et de Belleval, le fameux Belleval dont Voltaire

fait un sexagénaire magistrat instructeur de l'affaire, ce qu'il n'était pas. Il n'était en effet que quinquagénaire, et s'il était bien magistrat, il était lieutenant de l'Élection de Ponthieu, juridiction fiscale et non criminelle^{5*}. Duval de Soicourt était, lui, assesseur au présidial, tribunal en charge du petit criminel (nous dirions *correctionnel*) comme l'Élection l'était des impôts. Contrairement à Belleval, avec qui il était lié, il n'était pas né noble, mais il espérait, voyant venir l'âge de sa retraite, que la reconnaissance de ses bons et loyaux services lui vaudrait un titre d'écuyer, son bâton de maréchal.

Comme on peut le dire du malheureux David de Beudrigue, Duval de Soicourt était un magistrat sans reproche : travailleur, sourcilleux, acharné à trouver la vérité et honnête, il était l'assesseur du lieutenant criminel nommé Becquin, qui aimait à se décharger sur lui en cas de besoin : la besogne serait faite, et bien.

Il entretenait avec l'abbesse des relations d'une autre teneur que celles de son ami Belleval.

Duval de Soicourt avait été nommé curateur des enfants d'un de ses cousins, et il avait un temps caressé l'espoir de marier son fils à une de ses riches pupilles. La jeune fille, d'abord intéressée, avait repris sa parole et était partie s'installer à l'abbaye sous la protection de la belle abbesse. Finalement, malgré ou à cause de ses instances, l'assesseur avait perdu la curatelle de la jeune fille qui avait finalement épousé... le fils de Belleval, nommé Dumaisniel.

Voltaire aura beau jeu de faire accroire que ce différend avait scellé une haine inexpiable entre le juge et l'abbesse, ce que tout tend à démentir, comme nous le verrons. Ajoutons également que l'abbesse et La Barre étaient proches parents du garde des Sceaux et de plusieurs ministres. Un homme sensé sait faire taire ses déceptions au nom de la bienséance et

5. * Les magistrats d'une Élection étaient appelés des *Élus*.

de la civilité. Rien n'autorise à croire qu'il en fut autrement chez cet honnête homme.

Hébergé avec son frère chez sa parente l'abbesse, le jeune chevalier de La Barre prit l'habitude de fréquenter la jeunesse dorée d'Abbeville que la dame ne rechignait pas à recevoir à sa table. Les deux frères, dont l'abbesse s'évertuait à dégrossir l'ignorance en toute chose – elle entreprit de leur faire donner des cours en armes et musique, mais également en écriture et en lecture –, avaient des amusements de leur âge et certainement aussi de leur milieu. Alors que les jeunes gens qu'ils fréquentaient se destinaient pour la plupart au métier des armes, ils trouvaient drôle, par exemple, de tirer la nuit les sonnettes pour se moquer des bourgeois de la ville ; enfantillages qui avaient le don d'exaspérer une population qui goûtait moyennement qu'on l'empêchât de dormir.

L'arrivée des jeunes gens dans l'intimité de l'abbesse changea quelque peu ses habitudes. Les joyeux soupers de jeunes farceurs étaient plus avenants que les précieuses afféteries d'un Belleval vieillissant. Ne désirant pas mélanger les genres, l'abbesse en vint petit à petit à espacer ses rencontres avec le magistrat, qui en prit ombrage.

Était-il amoureux d'elle ? Il faut être Voltaire pour l'affirmer avec le culot qui le caractérise. Il n'est nul besoin d'être galant pour être peiné de sentir se déliter une relation d'amitié à laquelle on tient. Belleval écrivit à l'abbesse pour se plaindre d'être délaissé ainsi au profit d'un polisson.

Le polisson, c'était François-Jean qui, par une malencontreuse indiscretion de l'abbesse, connut le contenu de la lettre. Il croisa un jour le magistrat en ville et le prit de haut. De très haut. Il lui demanda même réparation, lui, le jeune ignare, au juge blanchi sous le harnais. Belleval ne répondit pas. Mais il comprit, quand il vit que la porte de

l'abbesse lui était désormais close pour de bon, à qui il le devait.

Cet homme résolu de se venger.

Si vengeance il y eut, et il semble ne pas y avoir de doute que la mort de La Barre eut bien la vengeance pour origine, c'est celle de Belleval et en aucun cas celle de Duval de Soicourt.

Voltaire le savait et il mentit. Il mentit en disant que l'instruction fut menée par Belleval. Et il mentit en disant que Duval de Soicourt se vengea. Il mélangea et truqua des éléments vrais pour semer la confusion dans l'esprit d'un public qui n'aurait pas les moyens de rectifier. Voltaire connaissait la vérité et semait le mensonge.

Pour ce qui regarde le chevalier de La Barre et ses amis abbevillois, leur haine du catholicisme, leurs provocations et leurs obscénités sont rigoureusement avérés. On dispose de quantité d'interrogatoires par lesquels les faits sont établis¹³, quelle que soit l'importance qu'on doive leur accorder. Par exemple, il y avait dans la chambre de François-Jean une tablette de bois sur laquelle étaient entreposés des livres obscènes, qu'on dirait aujourd'hui pornographiques. Ils étaient d'ailleurs empreints de toute la philosophie des Lumières, pourrait-on dire, puisqu'il y avait le célèbre *Thérèse philosophe*, dans lequel les scènes de fornication alternent avec de sages considérations philosophiques sur la bêtise du peuple et l'art de le dominer. Paru en 1748 et attribué à un autre ennemi de la superstition chrétienne comme son mentor Voltaire, le marquis Boyer d'Argens, on y trouve : « Révéler aux sots des vérités qu'ils ne sentiraient pas ou desquelles ils abuseraient serait la source de l'anarchie sociale. Il faut au peuple des règles qui, dans le fond, ne sont utiles qu'au bien de la société, sous le voile de la religion. [Ces vérités]

ne doivent être connues que par les gens qui savent penser, et dont les passions sont tellement en équilibre entre elles, qu'ils ne sont subjugués par aucune. Cette espèce d'hommes et de femmes est très rare : de cent mille personnes il n'y en a pas vingt qui s'accoutument à penser ; et de ces vingt, à peine en trouverez-vous quatre qui pensent en effet par elles-mêmes, ou qui ne soient pas emportées par quelque passion dominante¹⁴. »

Retenons : sur cent mille personnes, quatre seulement *pensent par elles-mêmes*, condition essentielle pour faire partie des Lumières, comme le Prussien Emmanuel Kant l'expliquera dans quelques années¹⁵. L'autre condition relève d'une certaine conception de la sexualité, comme expliqué plus loin :

« Mais, ma petite mère, tu sais ce qu'il me faut auparavant : je ne vauz rien quand je n'ai pas fait la besogne qui affecte le plus vivement mon imagination. Les autres idées ne sont pas nettes et se trouvent toujours absorbées, confondues par celle-ci. Je t'ai déjà dit que lorsqu'à Paris je m'occupais presque uniquement de la lecture et des sciences les plus abstraites, dès que je sentais l'aiguillon de la chair me tracasser, j'avais une petite fille *ad hoc* comme on a un pot de chambre pour pisser, à qui je faisais une ou deux fois la grosse besogne, dont il vous plaît de ne vouloir pas tâter de ma façon. Alors l'esprit tranquille, les idées nettes, je me remettais au travail. Et je soutiens que tout homme de lettres, tout homme de cabinet qui a un peu de tempérament doit user de ce remède, aussi nécessaire à la santé du corps qu'à celle de l'esprit. Je dis plus : je prétends que tout honnête homme qui connaît les devoirs de la société devrait en faire usage, afin de s'assurer de n'être point excité trop vivement à s'écarter de ces devoirs en débauchant la femme ou la fille de ses amis, ou de ses voisins. »

Eh oui ! C'est bien cela qu'on peut lire sous la plume d'un ami de Voltaire et de Frédéric II qui faisait, lui aussi, profession d'irréligion et de Raison : un *philosophe* a besoin de sodomiser des enfants pour avoir les idées claires.

Il ne suffisait pas au jeune chevalier de posséder ces ouvrages et de les mettre en évidence sur une étagère. Il affectait, s'il y avait quelqu'un, de faire en passant devant une profonde génuflexion et de répliquer à qui lui montrerait de l'étonnement : « On s'agenouille bien devant un tabernacle. »

Ah ! Mélanger le sacré et le pornographique, le divin et le cochon ! Combien on aurait tort d'imaginer que notre siècle n'ait rien inventé. Le chevalier de La Barre savait déjà, voilà plus de deux siècles, faire montre de ce goût pour le sacrilège, le choquant, l'irrespectueux. Comme il aimait séparer les syllabes de *consacrer* et ajouter aux mots les plus saints les suffixes ou les préfixes qui les rendaient inaudibles aux oreilles chastes des petites gens. Combien il trouvait drôle de profaner une image sacrée en proférant devant des horreurs dites sur le ton de la prière, ou pire encore.

Choquer, provoquer l'indignation, offenser la pudeur, scandaliser, quel amusement de prince ! Amusement jamais complet si l'on ne l'impose aux gens simples de son entourage, valet, servante.

Le bon Dieu ? Un jean-foutre. Voilà ce qui s'appelle parler.

Montrer que non seulement on n'a pas de religion, mais qu'on la combat, voilà le fin du fin, le sommet de l'élégance. Aux garçons qui accommodaient ses perruques, il se vantait de ne voir en la religion que bêtise. À celui qui suggérait qu'il aurait beaucoup à dire à confesse, il répliquait qu'il n'y disait que ce qu'il voulait bien dire. À la sœur tourière du couvent qui gardait par-devers elles un Saint-Nicolas en plâtre, il demandait si c'était pour avoir un homme auprès d'elle.

N'est-ce pas être un gentilhomme que d'affecter de ne pas partager les valeurs, les rites et les croyances du commun ? Être élu, en quelque sorte.

Car être impie n'implique pas de l'affecter bruyamment. Ce que La Barre et ses amis exprimaient, ce n'est pas tant leur haine de la religion que leur mépris du peuple qui la pratiquait. Les dévotions populaires rythmaient la vie du temps, et on ne sache pas que les processions aient jamais interdit à qui que ce soit d'en penser du mal ni même d'en dire. Ce qui indignera le peuple offusqué par le bris du crucifix, ce n'est pas qu'on ne croie pas en Dieu, ni même qu'on dise qu'on n'y croit pas : c'est l'expression, envers ceux qui croient et leurs symboles, d'un mépris violent. C'est la morgue de jeunes bons à rien qui s'amuse à choquer parce qu'ils se croient, par leur naissance, supérieurs aux humbles, au commun des mortels. Et à l'abri de la justice.

Parmi les amis du chevalier, Gaillard d'Étallonde était le plus violemment antireligieux. Le père du jeune homme, le président de Boëncourt, avait rêvé pour lui de la prêtrise et on peut supposer que son refus d'une telle perspective fut pour beaucoup dans sa rage de se montrer impie. Dans l'art de la profanation, d'Étallonde était un maître et La Barre un petit-bras. Si La Barre se prosternait devant des ouvrages pornographiques, c'était dans sa chambre. D'Étallonde aimait le public et son audace faisait de lui un modèle. Il ne craignait pas, lui, de chanter à tue-tête dans les rues endormies ou devant les clients d'une salle de billard des ordureries sur la Vierge ou les saints. Lui disait-on de baisser le ton, il le haussait. Il n'avait pas peur, lui, de dire ce qu'il « pensait ». Car être obscène, c'était penser. Et La Barre croyait devoir imiter ce fanfaron en cochonneries qui le fournissait en ouvrages pornographiques et philosophiques.

On peut légitimement se demander si l'un comme l'autre ouvrirent les livres de Voltaire ou d'Helvétius qu'on retrouva dans la chambre du chevalier. Voltaire, dans un courrier adressé à Frédéric, se dira choqué d'avoir constaté, en rencontrant d'Étallonde, l'étendue de son ignorance¹⁶. Ce qui ne l'empêchera pas, comme on a vu, de le présenter comme un jeune homme accompli ayant étudié l'art de la guerre.

Il est certain que les deux jeunes gens ne connaissaient rien à pas grand-chose, et que la possession d'ouvrages d'auteurs de l'*Encyclopédie* les mettait surtout à la mode. La mode de l'irrégion appelée « Raison ».

Si La Barre se tenait un peu au-dessous de son maître d'Étallonde, il en imposait à un tout jeune homme encore très pieux, Marcel Moisnel. Cet orphelin était pupille du fameux Belleval, lointain cousin de parents qui lui avaient appris à respecter la religion. D'Étallonde et La Barre étaient certes impies, mais ils étaient à la fois ses aînés et surtout ses seuls amis. Pour s'en faire accepter, il cachait qu'il faisait ses dévotions, et faisait semblant d'avoir des trous de mémoire quand La Barre tentait de lui remémorer quelque chanson obscène. Marcel Moisnel était sincèrement pieux, autant dire, pour ses aînés, qu'il était un nigaud. Avec un plaisir pervers qui colle bien avec leur mentalité, d'Étallonde et La Barre s'amusaient à lui faire proférer des blasphèmes puis à rire de son innocence offusquée. Et, après les mots, les actes : le chevalier cracha un jour sur un crucifix dans une boîte. Allez jeune homme, encore un petit effort : il ramassa un jour une image pieuse sur laquelle il cracha avant de se la passer dans la culotte, puis de la remettre en place.

Dirait-on qu'il s'agissait là d'amusements anodins, quand de toute évidence le plaisir de blesser un orphelin était le moteur de ces fanfaronnades ? Un jour, La Barre entra dans la chambre où Moisnel était encore couché, entouré des objets

de piété qui étaient autant de souvenir de sa famille perdue. Avec un plaisir sadique, il décrocha une couronne qu'il piétina avant de la jeter sous le lit. Puis il avisa une pièce de soie représentant le Saint-Suaire qu'il fourra dans sa culotte. Puis un livre de prières, un bel ouvrage de cuir avec fermoir ciselé, qu'il entreprit de déchirer. Enfin il s'en alla en riant, laissant l'adolescent meurtri par le saccage des souvenirs de parents aimants qui lui manquaient cruellement.

Un jeune homme plein d'espérances, le chevalier de La Barre ? Ne dirait-on pas plutôt le digne rejeton d'une noblesse décadente qui riait des faibles et jouait à profaner l'innocence ?

Entraîné à blesser Moisnel, il s'enhardit et se mit à parler plus fort devant des témoins plus nombreux qui, par malheur pour lui, se souviendraient parfaitement, plus tard, de ces fanfaronnades idiotes qui les ont durablement choqués.

La Barre et d'Étallonde se firent une solide réputation d'impiété agressive et d'insolences qui dégénérèrent. Toujours plus ! La semaine de Noël 1764, ils s'amusèrent, avec deux autres, à casser les vitres de quelques grosses maisons, dont celle de Duval de Soicourt.

Quoi ? On ne pouvait plus rire à présent ?

Non, la mesure était comble, et le propriétaire de la maison déposa une plainte en bonne et due forme. La forme, c'était son rayon. L'affaire remonta jusqu'à Paris, où le président d'Ormesson en personne intervint auprès du procureur général pour le calmer. Grâce à la bienveillante intervention de l'abbesse, l'affaire fut minimisée et on fit valoir que punir La Barre serait bien injuste si on ne punissait pas d'autres jeunes gens aux pères trop bien placés parmi les notables d'Abbeville.

Ainsi ce jeune blanc-bec de dix-huit ans pouvait-il librement casser des vitres : il avait un grand cousin qui

veillait à son impunité et dérangeait pour ce faire le procureur général en personne.

Ce genre de protection pousse certainement à se croire tout permis. L'aîné de François-Jean, Jacques, ayant perdu en promenade un couteau qu'avait ramassé le fils du géôlier local, s'en fut un soir récupérer son bien au domicile de l'honnête jeune homme. Flanqué d'un vaurien de son espèce, comme lui plein d'avenir puisque bien né, il se présenta, pris de vin et insolent, pour exiger son bien. Estimant qu'on ne lui ouvrait pas assez vite, il tambourina, arracha la sonnette et accabla d'injures le gardien de prison qui déposa plainte. Eh oui ! Un simple fonctionnaire pouvait alors se connaître suffisamment de droits pour réclamer de la Justice qu'elle venge un tel affront.

La plainte, une fois encore, remonta au plus haut, et comme on s'en doute, elle n'eut pas de suites satisfaisantes pour le géôlier. Mais le duc de Choiseul, excusez du peu, écrivit à Duval de Soicourt pour lui dire que le roi – oui, le roi – ne désirait pas donner de suite aux procédures du géôlier.

Tandis que ce dernier en était quitte pour ruminer sa colère, le dossier touchant aux frères La Barre prenait de l'épaisseur. Ils étaient une paire de vauriens provocateurs, avec le bras très long, car les cousins de l'abbesse étaient également apparentés à des magistrats parmi les plus importants du parlement de Paris.

Un jour, ces écervelés commirent une faute de trop, elle allait peser fort lourd. C'était le 6 juin, jour de la Fête-Dieu, une occasion en or pour offusquer la religiosité de Marcel Moisnel. La Barre et d'Étallonde, évoquèrent la possibilité de se procurer une hostie consacrée et de la transpercer, histoire de bien vérifier qu'il n'en coulerait pas du sang.

L'histoire ne dit pas s'ils évoquèrent sérieusement l'éventualité de passer à l'acte, mais retenons toutefois qu'ils

en parlèrent avec suffisamment d'aplomb pour marquer l'imagination dévote d'un adolescent émotif et pieux.

Ils devaient ce jour-là dîner chez l'abbesse (*dîner* est le mot qu'on employait à l'époque pour évoquer le repas de midi) et se pressaient pour y arriver quand, s'approchant de la place Saint-Pierre, ils croisèrent la procession du Saint-Sacrement.

En tête marchaient les capucins, derrière eux les notables portaient haut le dais bien visible, et sur leur chemin la foule, pieuse et sage, s'agenouillait dévotement en respect pour le Saint-Sacrement.

Allait-on se laisser retarder par tant de singeries ? Les jeunes gens pressèrent le pas pour traverser la chaussée avant que la procession ne la coupe. Il pleuvait, ils n'avaient pas le temps, tous ces gens à genoux étaient ridicules et gênaient leur course. Ils les contournèrent en toute hâte et traversèrent en courant quand la procession n'était qu'à une dizaine de pas d'eux. Tandis que le jeune Moisnel, tout imprégné des signes extérieurs de la religiosité ambiante, mettait rapidement son chapeau sous le bras en signe de respect, les deux autres ne daignèrent pas se découvrir ; ou plus exactement La Barre demanda à d'Étallonde s'il comptait le faire, à quoi l'autre répondit, et suffisamment fort pour qu'on l'entende : « Non, sacre dié, passons. »

Nous n'avons plus la notion de ce que pouvait être la dévotion ordinaire des foules de ce temps. Cette façon de se distinguer, devant tant de monde, tortura tant le jeune Moisnel qu'il alla le lendemain, bravant les inévitables sarcasmes que cela allait lui valoir, reprocher à d'Étallonde de l'avoir empêché de s'agenouiller. À quoi le bravache, après avoir abondamment moqué l'adolescent, ajouta qu'il était, pour sa part, fort aise qu'on ait vu « sa façon de penser ».

Et s'il était fort aise qu'on en parle, il était servi : les conversations en ville tournaient toutes autour de leur dérisoire exploit qu'on commentait sans indulgence.

La Barre faisait moins le fier, du moins cela dépendait. Face aux copains, il raillait le bon Dieu. Devant des inconnus, il minimisait au moins l'intention : c'était pour ne pas arriver en retard. Chez une abbesse, tout de même.

Allons, celle-ci aurait-elle installé un minuteur dans sa cuisine pour reprocher à ses hôtes un « retard » qui n'eût dû être que de quelques minutes...

À quelque temps de là, le soir du 28 juillet 1765, la joyeuse bande se retrouva dans la rue pour jouir des festivités de la Saint-Jacques, patron de leur paroisse. De quoi parlèrent-ils ? Mais de profanation, de blasphèmes et d'impiété bien sûr. Il y avait là Moisnel, le fils Belleval, le fils Douville et quelques autres. La conversation roula de nouveau sur cette histoire d'hostie profanée qu'ils avaient évoquée le matin de la procession, et le fils Douville raconta qu'un jeune homme, après avoir constaté que l'hostie coupée en deux n'avait point saigné, l'avait souillée de sa semence.

Pas mal, non ? On montait décidément d'un cran, à chaque fois. Et à Moisnel, offusqué, qui demandait des détails pour s'assurer qu'il ne rêvait pas, le jeune Douville jeta le nom inaudible de qui aurait pu faire pareil sacrilège.

Certainement, il ne nomma pas La Barre. S'il l'avait fait, on en aurait retrouvé la trace dans la somme de témoignages et de dépositions qui composent cet épais dossier. Mais il importe de savoir, pourtant, que le bruit circula qu'il s'agissait de lui, et tant même qu'un jour l'intéressé en eut vent et se fâcha qu'on ose répandre sur son compte des bruits si dangereux.

Mais on ne prête qu'aux riches.

Eh oui, à force de bravades et de vantardises, tant obscènes que puériles, le jeune homme s'était fait une solide réputation d'un qui ne respecte rien et était capable du pire.

D'Étallonde n'avait cure de sa réputation, et chaque jour passant devait lui fournir des occasions de nouvelles provocations. Non, il n'alla pas chercher une hostie consacrée pour la souiller de sa pollution masturbatoire. Qui aurait profité du sacrilège ? Il trouva mieux, plus visible, plus ostentatoire, plus choquant, puisque c'est cela qu'il cherchait : il s'en prit au joli Christ blanc qui trônait sur le Pont-Neuf et que les passants aimaient tant. La religiosité simple et douce de ceux qui venaient baiser ou caresser les pieds de la statue ne pouvait que choquer un d'Étallonde si avide de régler ses comptes avec un bon Dieu déjà tellement mis à mal par la secte philosophique.

Il commença par le bastonner au sortir de ses soupers en ville, rythmant ses coups de couplets orduriers, de préférence devant celui de la bande qu'il savait devoir en être choqué, Moisnel bien sûr. Celui-ci, tiraillé entre son besoin d'avoir des amis et son respect des choses sacrées, épanchait son désarroi auprès de ses cousins, qui racontaient aux uns et aux autres les exploits nocturnes de d'Étallonde. Toute la ville savait qu'il s'en prenait au crucifix et personne n'osait rien dire.

Il lui en fallait encore. Des coups de canne, fi donc ! Un Christ en bois n'en gardait même pas trace... Il attaqua au couteau et réussit à faire sauter la peinture en plusieurs endroits, ce dont il se vanta auprès de ses amis. Vers la fin de juillet, ces derniers purent constater qu'il disait vrai, et même qu'il avait eu raison d'un orteil de la statue.

Et un jour que Moisnel, angoissé, demandait à La Barre s'il savait qui avait fait toutes ces cicatrices sur les jambes du Christ du Pont-Neuf, ce dernier répondit en badinant : « C'est moi qui les ai faites » ; puis se reprenant : « Je crois que c'est d'Étallonde. » Signe qu'il percevait la gravité des faits.

Car, bien sûr, c'était grave. Imagine-t-on que la chose aurait eu le moindre intérêt si cela ne l'avait pas été ? Faire

sauter la peinture d'un bout de bois, ce n'était rien. S'attaquer à un symbole chéri de la population, dire son mépris de tout ce que ladite population révérait, c'était mépriser le peuple, et le lui faire savoir.

La petite bande avait d'ailleurs une autre façon de montrer ses sentiments à l'égard de la religion. Elle consistait, quand ils passaient près du cimetière Sainte-Catherine, en revenant de leurs soirées, à aller faire leurs besoins au pied d'un crucifix. C'est d'Étallonde qui leur avait donné l'exemple, mais c'est La Barre lui-même qui, le dimanche 4 août au soir, après le feu d'artifice tiré sur l'hôtel de ville, laissa collé au crucifix le papier dont il s'était servi pour s'essuyer. Et qui, satisfait, flanqué d'un jeune nommé Métigny, avait rejoint son domicile en s'amusant à arracher toutes les sonnettes des maisons de la rue.

Enfin, le matin du 9 août, d'Étallonde vint fièrement raconter à son ami La Barre ses exploits de la veille au soir : après avoir dûment fait aiguiser son arme à cet effet, il avait réussi à mutiler la statue de façon conséquente. Mission accomplie.

Quiconque aurait prétendu en ville que « quelque charrette » aurait pu endommager la statue aurait bien fait rire. Tout le monde savait, et précisément, qui avait fait quoi. Voltaire ne pouvait convaincre que des gens éloignés d'Abbeville.

Toute son histoire de jeunes gens méritants mis à mal par des ragots inventés pour leur nuire est totalement mensongère. Sur La Barre comme sur Calas, Voltaire ment de bout en bout. C'est ce qu'il savait le mieux faire.

Quand l'instruction commença, le dossier des jeunes gens était déjà épais, et la population abbevilloise lasse de leurs insolences et de leurs mépris. Dans la plainte rédigée par le

procureur du roi, il était fait état non seulement des deux profanations dont nous connaissons les auteurs, mais du fait que des « jeunes gens se sont vantés d'avoir commis des impiétés encore plus grandes que celles ci-dessus relatées ». Ne s'agissait-il pas là des scènes de masturbation sur les hosties consacrées que la rumeur attribuait à La Barre ?

Insistons sur ce qui suit : la procédure qui se mit en marche relevait de la justice du roi et répondait à l'indignation d'un peuple en larmes. L'Église était absente d'une procédure dans laquelle elle n'avait que faire et dans laquelle elle ne fit rien.

Dès le mardi 13 à 8 heures du matin, les témoins se pressèrent par dizaines au présidial où officiait Duval de Soicourt. Spontanément, tous ceux qui avaient vu ou entendu quelque chose, directement ou indirectement, vinrent déposer dans l'espoir, pour la plupart d'entre eux, d'obtenir justice.

Sachons qu'au nombre de ces témoins dont on a l'identité précise, on a un certain La Barre François-Jean et un nommé Moisnel Marcel ; et aucune Élisabeth Lacrivelle¹⁷, dont l'identité nous semble bien tout droit sortie de l'imagination de Voltaire.

C'est par la somme de ces récits spontanés faits sous serment qu'on sait ce qu'il s'est passé et comment le peuple d'Abbeville vécut cette profanation dont la gravité, enfin, atteignit le coupable. Conscient soudain de la conséquence de ses actes, le jeune d'Étallonde prit la fuite et il fit bien. La mémoire locale affirme que son magistrat de père, après lui avoir sauvé la vie en lui permettant de fuir, le raya pour jamais de son cœur de père outragé⁶. Aussi doit-on prendre le récit de Voltaire, qui raconte qu'il était aux Pays-Bas quand il apprit l'affaire, n'est qu'un mensonge éhonté de plus d'un vieillard qui s'adressait tout de même à son roi sous l'honorable prétexte d'obtenir réparation d'une *injustice*.

6. Marc Chassaing, *Le Procès du chevalier de La Barre*, Librairie Victor Lecoffre, Paris, 1920, p. 67.

Voltaire eut tous les culots.

Il est plus que vraisemblable que les magistrats instructeurs ont tout de suite su de quoi il retournait et ce qui était imputable aux uns et aux autres. La précision des dépositions, la somme des témoignages circulant depuis des semaines sur ces jeunes gens si désireux de faire connaître leurs bravades, tout allait dans le même sens et, certainement, inspira à Duval de Soicourt des manœuvres dilatoires destinées à épargner non pas d'Étallonde, mais son père.

Qui n'eût fait de même ? Comment ne pas comprendre que Duval de Soicourt, intimement convaincu que d'Étallonde était l'auteur de ce qui était vu comme un crime, voulut épargner le père du jeune homme, ce magistrat honoré et respecté, à l'honneur sans tache qui se trouvait être son supérieur et son ami. Louis-Joseph Gaillard de Boëncourt était ce pieux magistrat qui portait, à l'âge de cinquante-six ans, la croix d'être le père de d'Étallonde. Il le confia à des prêtres qui l'exfiltrèrent jusqu'en Angleterre, et le raya de sa vie.

Le plus sûr moyen de gagner du temps fut de faire semblant de continuer de chercher ce qu'on avait trouvé. Cela donnait du grain à moudre à une opinion qui n'aurait pas compris que l'attention se relâchât, et cela permettait au pieux Boëncourt de mettre à l'abri son traître de rejeton.

Il fallait donc feindre d'en appeler à d'autres témoignages, et il existait pour cela la procédure des monitoires.

Le monitoire était l'appel, fulminé à l'église et par l'Église, consistant à enjoindre les fidèles de dire ce qu'ils savaient sous peine d'excommunication. Tout le monde détestait les monitoires : les prêtres (peu soucieux de se faire auxiliaires d'une magistrature qui les malmenait), et la hiérarchie ecclésiastique, pour les mêmes raisons – et la dernière en date

de ses protestations remontait à l'assemblée du clergé de 1760. Le public, par piété, détestait qu'on vienne le culpabiliser quand il savait bien, par scrupule de conscience, dire ce qu'il savait sans qu'on le menace. La papauté elle-même voulait libérer l'Église de France de cette ingérence malvenue, mais toutes ses tentatives avaient été vaines. Quand on manquait de témoins, on lançait des monitoires, et l'Église y était juridiquement soumise, sous peine de sanctions sérieuses. Les trois qui furent fulminés dans l'affaire du crucifix du Pont-Neuf (les 18 et 25 août, et le 1^{er} septembre) n'apportèrent aucun élément nouveau à l'enquête, mais lui permirent de gagner du temps.

Non, l'évêque d'Amiens ne lança pas des monitoires à partir desquels l'affaire aurait été montée en épingle. Il n'était pas habilité à le faire.

Tout ce que raconte Voltaire à ce sujet est donc mensonger, comme le reste.

Pendant que Duval de Soicourt naviguait entre sa loyauté de juge et sa solidarité paternelle, un autre, mû par des sentiments autrement moins élevés, tissait méthodiquement une trame diabolique : Belleval.

Belleval, que La Barre avait fait évincer de l'aimable compagnie de l'abbesse, qu'un jeune homme pas même dégrossi avait publiquement défié... Belleval savait comment intimider les gens simples. Il tissait sa toile, récoltait des témoignages, suscitait des souvenirs ou en inventait, passait de l'un à l'autre, haineux, vindicatif, mielleux, démoniaque. Ce faisant, il obtint des récits qui allaient peser lourd, une fois d'Étallonde à l'abri, dans le dossier restant : celui du chevalier de La Barre.

On dit, on dit, on rapporta. L'affaire du sacrilège sur l'hostie, celle du chapeau ostensiblement conservé, une autre

de chansons obscènes, et, mis bout à bout, de tous ces détails – dont la plupart étaient authentiques et les autres tout juste exagérés –, l'odieux Belleval réussit à faire un coupable parfait pour une juste et noble cause : sa vengeance personnelle.

Ce serait ne rien comprendre à ce dossier que d'imaginer que la magistrature locale s'évertua à poursuivre quand, de toute évidence, elle cherchait un moyen de s'en sortir à moindre mal pour tout le monde.

Duval de Soicourt menait l'enquête sans passion et avec sa vaillance coutumière. Rien ne lui était plus étranger que le fanatisme religieux, rien ne lui était plus agréable que de faire bien son travail. Mais, obligé par nécessité de naviguer entre des intérêts contraires et considérables (qui peut se vanter de savoir comment poursuivre les rejets de ses collègues et supérieurs ?), il semble qu'il mit sur le dessus l'affaire de l'hostie profanée dans laquelle personne ne pouvait être impliqué (il ne s'agissait que de « on-dit » ne se portant sur personne en particulier), dans l'espoir tout à fait plausible qu'on aboutirait à un non-lieu salvateur pour tout le monde.

Plusieurs courriers dans ce sens furent envoyés dès avant le premier monitoire au procureur général à Paris, dans l'espoir, exprimé, que ne trouvant rien de tangible quant à l'identité des coupables, on clôturerait le dossier après avoir admonesté trois insolents pour ne s'être pas découverts devant la procession. Écrire au procureur général à Paris, c'était aussi se couvrir.

Le 22 août, le procureur général Joly de Fleury répondit pour demander qu'on continuât avec toute la plus grande rigueur.

Le 30 août, le substitut Hecquet revint à la charge : « Si je ne découvre rien par la voie du monitoire, dont la troisième

publication doit se faire dimanche prochain, il faudra nécessairement arrêter toute poursuite. »

On y était presque. Le procureur général Joly de Fleury convint que, faute d'indications suffisantes sur le nom des coupables, il n'y avait plus qu'à clore l'information. Il n'évoquait même pas l'affaire de la procession qui devait, selon toute logique, lui apparaître pour ce qu'elle était : méritant une admonestation, et pas plus. On n'importunait pas un procureur général pour ça.

Quand le monitoire du 1^{er} septembre s'avéra aussi vain que les deux précédents, le substitut Hecquet s'appêtait à refermer le dossier qui n'aura été ouvert, somme toute, qu'à peine plus de deux semaines.

Deux semaines durant lesquelles le venimeux Belleval n'avait pas chômé. Il avait recueilli, de ruelles en boutiques, de salons en salles d'armes, tout ce que la rumeur et les on-dit avaient pu colporter de vrai ou de vraisemblable sur les vantardises et les bêtises des jeunes gens friands, si peu avant, d'une notoriété scabreuse. Ils avaient répandu leurs sottises à tout vent, Belleval les rassemblait pour en faire tempête. Et de partout, toujours, revenait le nom, à ses oreilles, maudit : La Barre, La Barre.

Voulait-on l'excuser, ne voir à ses crimes que des brouilles ? Le vieux magistrat montait sur ses grands chevaux, intimidait, menaçait, jouait de la fibre bonne chrétienne puis agitait la peur de l'enfer. N'avait-on pas fulminé des monitoires ? Ils voulaient donc être excommuniés ?

De l'autre côté, il assiégeait Duval de Soicourt, à qui il montrait une opinion indignée et exigeant réparation, jouant de l'émotion suscitée par la poignante amende honorable que le vieux de La Motte venait de faire, le 8 septembre, devant la ville assemblée.

M^{sr} de La Motte avait été nommé à l'évêché en 1733, à l'époque où les jansénistes parisiens appelaient *miracles* les spectacles de cabrioles indécentes que des cinglées en transes jouaient au cimetière de Saint-Médard à Paris¹⁸. Puis quand, la querelle s'envenimant, les juges parisiens en étaient venus à prétendre légiférer en matière de sacrements (ce qu'on appellera *les refus de sacrements*), M^{sr} de La Motte avait tonné en chaire contre cette ingérence inadmissible du temporel dans le spirituel, prêt au martyre pour défendre les prérogatives ecclésiastiques contre les prétentions de notables. « C'est un soulèvement des Parlements contre les évêques... Ce n'est pas le temps d'abdiquer. Voici des troubles qui ne permettent pas à un évêque de quitter la partie. L'honneur y est intéressé autant que la conscience... s'il ne fallait que tout quitter pour qu'on eût la paix, je ne tiendrais pas un quart d'heure », avait-il écrit le 6 juillet 1752¹⁹. De telles déclamations étaient susceptibles de déclencher les foudres de ces messieurs du parlement. Les jésuites, qu'ils réussirent à faire interdire en 1763, savaient que leur haine ne se payait pas de menaces verbales. M^{sr} de La Motte avait une réputation de foi et de courage qui fleurait la sainteté. Malgré son grand âge – il avait quatre-vingt-deux ans –, c'est lui que les notables, en août 1765, vinrent solliciter pour diriger une cérémonie expiatoire que la population désirait de tout son cœur.

Après s'être fait prier, le saint vieillard y consentit pour le 8 septembre, soit un mois après la découverte de la profanation. L'église était pleine et toutes les cloches de la ville sonnaient à la volée quand le prélat parut, pieds nus et la corde au cou, portant une torche ardente. Après s'être prosterné devant la statue profanée, il prononça une homélie dont les épigones de Voltaire se complaisaient à ne retenir qu'une partie. « Ils se sont par-là rendus dignes des derniers supplices en ce monde

et des peines éternelles en l'autre », gémit-il, avant d'ajouter ce que deux siècles et demi de falsifications se plairont à taire²⁰ : « (...) mais parce que nul péché n'est irrémissible auprès de votre miséricorde, ô mon Dieu, quand elle est sollicitée par les mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous réclavons cette même miséricorde et ces mêmes mérites pour obtenir la conversion de ceux qui ont commis une si grande impiété. Faites grâce, ô mon Dieu ! »

Voilà. Qu'il soit dit ici que le représentant local de l'Église en appela à l'indulgence pour les coupables de ce qu'il voyait comme un crime.

Chacun était bouleversé de tant de piété, de tant de générosité. Voilà où menait l'impiété, voilà le résultat de ces querelles ecclésiastiques qui, depuis des années, secouaient le royaume. Jansénistes contre jésuites, juges contre évêques, partisans contre opposants de la bulle *Unigenitus*. Cela faisait plus d'un demi-siècle que le catholicisme français se déchirait. *Faites grâce Ô mon Dieu !* Comment ne pas frissonner en pensant au déferlement de violences anticatholiques qui allait se déchaîner un quart de siècle plus tard ?

Duval de Soicourt était perplexe. Tout à son désir de clore au plus vite ce dossier brûlant, il ne pouvait ignorer la pression de cette liste de témoins que Belleval, qui les avait dûment chapitrés, le pressait d'entendre. Et l'idée s'insinuait en lui que, en effet, si l'on ne pouvait prétendre à aucune certitude concernant la mutilation du crucifix, il n'en était pas de même à propos des impiétés diverses imputables à La Barre. Chacun avait en tête ses indécentes publiques, et la rumeur touchant à l'ignoble profanation de l'hostie lui était aisément imputable sans invraisemblance. Et là, passait le souffle terrifiant de soupçons de satanisme. On ne pouvait laisser couler.

Quatre jours après la cérémonie expiatoire, Belleval enfin fut entendu à son tour et rapporta, maniée à sa sauce, une anecdote n'ayant rien à voir avec l'affaire. Des témoins auraient entendu une discussion qui avait eu lieu chez l'un des hôtes de l'abbesse, un nommé Beauvarlet, au cours de laquelle La Barre aurait dit son désir de détruire un Christ en plâtre se trouvant dans la pièce. Et Duval de Soicourt, ne se doutant vraisemblablement pas des conséquences de ce qu'il allait faire, ajouta cette accusation aux autres.

Le dossier La Barre enflait.

Un contemporain de l'affaire, M. le marquis Le Ver, rapporte que, quand il sut la tournure que prenaient les choses, Duval de Soicourt s'en fut un soir, à l'abri des regards, prévenir l'abbesse que son protégé allait être inquiété⁷. Cette démarche, si elle est vraie, prouverait à la fois la sollicitude du magistrat envers l'abbesse, et également le désir qu'il avait d'épargner l'écervelé jeune homme. Vraie ou fausse, l'anecdote est vraisemblable, puisqu'il est de fait qu'entre le 13 septembre, date à laquelle Duval de Soicourt décida d'informer contre La Barre, et la signature de son décret de prise de corps (ordre de l'arrêter), il s'écoula deux semaines. C'est ce qu'il fallait pour permettre à l'abbesse de mettre son protégé à l'abri.

Cette anecdote et évidemment en totale contradiction avec la version de Voltaire qui montre le magistrat comme désireux de perdre le jeune homme par haine de l'abbesse.

Le déroulement de l'épilogue se dessinait alors ainsi : la condamnation de La Barre, désormais inévitable, se ferait par défaut. Elle serait suivie de lettres de rémission qu'on lui accorderait en tant que petit-cousin du premier président du parlement de Paris. Et la vie reprendrait son cours.

⁷ Chassaing, *op. cit.*, p. 79.

De là l'instruction se continua et maints témoins chapitrés par Belleval vinrent apporter au dossier des affaires d'Évangiles jetés dans des pots de chambre ou de propos orduriers, tous aussi vraisemblables les uns que les autres mais qui, sans la démarche obsessionnelle de Belleval, seraient restés privés. L'analyse détaillée, faite par Marc Chassaing, de ces dépositions montre que l'étai, manipulé par Belleval, se resserrait autour des trois jeunes gens, d'Étallonde (à l'abri), La Barre et Moisnel.

Moisnel était jeune, émotif et impressionnable, pieux et malmené par ses aînés, il était potentiellement le témoin idéal, d'autant plus que Belleval était son tuteur. Tenir Moisnel enfermé était le moyen rêvé de le faire déposer dans le bon sens. C'est ce qui fut fait. Alors que l'abbesse, dûment alertée par Duval de Soicourt, envoyait La Barre se mettre à l'abri à l'ombre d'un couvent d'hommes cisterciens, Belleval ne faisait rien pour aider son pupille à échapper à la Justice. Il le laissa cueillir. Mieux, il fit tout ce qu'il fallait pour qu'on le cueillît.

C'est le jeudi 26 septembre que fut signé le décret de prise de corps des trois jeunes insolents de la Fête-Dieu, mais ce n'est que le lundi suivant qu'on se soucia de le mettre à exécution.

L'abbesse, M^{me} Feydeau, s'attela dès cet instant à tirer son cousin d'affaire. Rien ne l'avait préparée à une telle tâche, elle était étrangère, toute parente de magistrat qu'elle ait été, aux choses de la Justice. Le combat qu'elle mena ne fut possible que grâce à la main invisible d'un juriste de la place qui se chargea de la prévenir du moindre frémissement du dossier, de la moindre ouverture possible, et de la marche à suivre. S'il est certain que l'affreux Belleval fit son possible pour perdre les jeunes gens, il est non moins certain qu'il existait,

au présidial d'Abbeville, plus d'un juge qui voulait les sauver, et il est regrettable que l'on n'ait pu connaître leur nom.

Il y avait, on l'a compris, deux dossiers distincts : celui qui concernait la mutilation du crucifix, sur lequel on assurait ne rien savoir de précis, et celui qui concernait les différents blasphèmes et impiétés, tant publics que privés, qui tournaient autour de La Barre.

En son absence, c'est l'un des amis de La Barre, Métigny, qui se chargea d'assurer sa défense et de tenter de démonter les charges. Or il assura qu'il avait vu La Barre le matin du 10 août et que ce dernier lui avait fait jurer de ne jamais révéler ce qu'il allait lui dire. Métigny ayant juré, La Barre lui apprit l'identité de l'auteur de la profanation. Duval de Soicourt eut beau argumenter et insister de toutes les manières possibles, et notamment rappeler à Métigny qu'il venait de jurer de dire toute la vérité, jamais il ne put obtenir que le jeune homme trahisse le serment de se taire au titre du serment de dire la vérité, arrivé plus tard. Il ne dirait rien, mais ne se rendait pas compte que, ce faisant, il venait d'orienter l'affaire du crucifix sur la petite bande, alors qu'on s'efforçait d'en faire un fait divers touchant des inconnus qu'on prétendait ne jamais pouvoir identifier. Désormais les deux affaires seraient irrémédiablement liées.

Alors que François-Jean se croyait à l'abri au couvent de Longvilliers, près de Montreuil, Belleval orienta la maréchaussée sur la direction qu'il avait prise. Une enquête brève sur place orienta les gens d'armes là où il fallait et ils cueillirent François-Jean, qu'ils ramenèrent à Abbeville. Il atteignit la ville à onze heures du soir, il ne devait jamais recouvrer la liberté.

La maréchaussée s'en fut ensuite quérir le jeune Moisnel chez son tuteur Belleval. À trois heures du matin, il était sous les verrous.

D'Étallonde, lui, était loin.

Le premier interrogatoire de La Barre eut lieu immédiatement, le 2 octobre au matin.

Concernant l'affaire de la procession, le jeune homme s'en tint à un système de défense plausible même si elle était un peu tirée par les cheveux. Il était seulement pressé et ne prétendait insulter personne. Or, être pressé n'implique pas de ne pouvoir se découvrir. Admettons.

Le malheureux ne garda pas longtemps l'assurance que lui donnait une réponse sans doute préparée de longue date. Il ne savait rien de la longue liste de rapports de ses faits et gestes que Belleval avait constituée. Que dire, que taire, que nier sans être obligé de se renier à la question suivante ? Il fit des réponses vagues à des questions de plus en plus précises, ferme seulement sur un point qui l'honore : il ne chargea personne et ne dénonça pas ses amis sauf, quand ce serait inévitable, celui qu'il savait à l'abri : d'Étallonde. À part cela, le malheureux se vit rappeler, dans des conditions que jamais il n'avait envisagées, toutes les sottises qu'il avait tant aimé débiter quand le seul risque était de choquer les braves gens en se donnant des grands airs. Il s'embrouilla, tomba dans divers pièges tendus par un juge rompu à l'exercice, et à aucun moment ne suscita chez son interlocuteur la moindre étincelle de sympathie.

Ce dernier envoya néanmoins au procureur général un compte rendu plutôt allégé de l'entretien, rien qui réclame ou semble par avance excuser les foudres qui s'abattirent sur le jeune homme.

Marcel Moisnel se comporta avec plus de dignité, il est vrai qu'il n'avait jamais approuvé les faits reprochés à ses mauvais amis ; avec dignité certes, mais toutefois en mentant à qui mieux mieux. Il semble évident que cet adolescent sensible

avait du caractère, et qu'il avait préparé son interrogatoire avec soin : il savait quelles impiétés pouvaient être prouvées et celles qui ne le pouvaient pas. Il nia les premières et minimisa les secondes. La procession ? On n'en était pas si près qu'il ait fallu s'agenouiller...

Quand il apprit la façon dont son pupille s'était tiré d'affaire sans charger ses camarades, Belleval entra en furie. Il courut à la geôle et fit à l'adolescent une scène dans laquelle il actionna tous les ressorts qu'il savait devoir l'impressionner : la peur de l'enfer, la honte de couvrir des mécréants aussi vils, la perspective d'un emprisonnement durable et déjà pénible. Éperdu, seul, terrorisé, l'adolescent s'entendit dire que la seule issue à son angoisse était de libérer sa conscience en avouant tout, franchement et sans restriction, au bon juge Duval de Soicourt.

Si pieux, si dévot, si soucieux de morale chrétienne qu'il ait été, Moisnel savait pourtant que certaines valeurs entrent en contradiction avec d'autres. On ne doit pas mentir, certes, mais on ne trahit pas non plus ses amis. Trahir le bon Dieu ou trahir ses amis ? Quel dilemme ! Il cessa de s'alimenter et résista quatre jours au bout desquels, vaincu, il lâcha tout.

Le 7 octobre au matin enfin, le tout jeune homme - que d'aucuns disent encore un enfant -, plongea aux pieds du juge à qui il demanda pardon de l'avoir abusé et se lança dans une authentique confession qu'on ne lui demandait pas et n'avait pas là sa place.

Le magistrat put ainsi consigner la totalité des impiétés commises par les inconscients fanfarons, absolument tout y passa. Moisnel avoua que l'affectation de ne pas se découvrir devant la procession - qui n'était qu'à dix pas, quoi qu'en ait prétendu Voltaire - avait été bien réelle, et tant même que le jeune homme, quand il vit combien leur attitude choquait

la foule, avait reproché à son aîné d'Étallonde de l'avoir empêché de s'arrêter.

Il cita tous les noms qu'utilisaient les impies pour parler de Dieu, les chansons obscènes qu'ils chantaient sur les saintes, la profanation des objets de culte qu'ils glissaient dans leur culotte, les crachats, les injures, les piétinements, les gémissements devant les livres impies.

Puis vint le sabrage du Pont-Neuf, et les défécations régulières au pied du Christ du cimetière. D'Étallonde était à l'abri, mais La Barre s'était trop mal caché. Son dossier s'alourdit brusquement : Belleval avait enfin ce qu'il voulait. Et peut-être plus encore que ce qu'il voulait d'ailleurs, puisque parmi les auteurs des impiétés si abondamment dénoncées, il y avait Dumaisniel de Saveuse, son propre fils.

Les aveux du jeune homme rejoignaient désormais les horreurs accumulées par le malveillant Belleval. Dès lors, la culpabilité de d'Étallonde et La Barre ne faisait plus aucun doute. Restait, évidemment, à en peser le châtement.

Or, par malheur pour celui des deux qui s'était laissé prendre, les affaires de profanation et d'impies diverses étaient désormais liées. Et si l'on ne pouvait imputer à La Barre celle du Pont-Neuf, il faisait bien partie de ceux qui avaient commis les autres, et la liste en était bien longue. Les deux affaires étaient désormais liées, par la force des choses. Duval de Soicourt et ses deux conseillers optèrent, après réflexion, pour joindre les deux plaintes en une seule procédure, ce qui fut acté le 8 octobre. C'était pour eux une évidence. Quand tout sera consommé, on le leur reprochera véhémentement.

L'abbesse, de son côté, n'était pas restée inerte et naturellement elle écrivit à l'important personnage qu'était le premier président d'Ormesson. Comme ce n'était pas

la première fois qu'elle le sollicitait pour l'insolent jeune homme, il est vraisemblable qu'elle raconta l'affaire en la minimisant quelque peu, de sorte que celui-ci fit de même dans son courrier au procureur général. Ce dernier le reçut en même temps que le rapport du procureur local Hecquet, qui rendait compte de ce qui s'était passé depuis son dernier courrier : l'arrestation des deux jeunes gens avait enfin permis ce que les monitoires n'avaient pu obtenir : on savait désormais, sans l'ombre d'un doute, qui était l'auteur de l'attentat sur le Pont-Neuf.

En même temps qu'elle avait écrit à Paris, l'abbesse avait eu la présence d'esprit de faire vider la chambre de son cousin de toute la littérature susceptible de le compromettre, et en avait chargé un religieux cistercien de passage à son abbaye. Le père Schmidt ramassa tous les ouvrages entreposés sur le « tabernacle » de François-Jean, et d'un commun accord ces cochonneries furent détruites par le feu.

Quand, le jeudi 10 octobre, les huissiers se présentèrent à l'abbaye pour perquisition, ils ne trouvèrent évidemment pas les ouvrages que La Barre en personne avait reconnu posséder. Ils pressèrent l'abbesse qui dut bien avouer l'autodafé. Un retour dans la chambre permit de découvrir une armoire derrière une tenture. Et là apparut tout ce que l'imprudent Schmidt avait laissé : une collection d'ouvrages pornographiques au milieu desquels, en bien surprenante compagnie, le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire.

Le procureur général Joly de Fleury ne se pressa pas pour répondre aux deux courriers qui le trouvèrent en vacances, aussi les magistrats abbevillois continuèrent-ils leur procédure. Inquiet tout de même – quel juge de province aurait de gaieté de cœur procédé contre un cousin du premier

président du parlement de Paris ? –, Hecquet relança Joly de Fleury le 12 octobre : il voulait des instructions précises. Les jeunes gens étaient désormais poursuivis pour des délits précis contre lesquels il existait des lois. Mais ces chansons n'avaient pas été chantées publiquement, et si l'on devait poursuivre tous les adolescents amateurs de provocations de ce genre... En un mot comme en mille, Hecquet, et derrière lui Duval de Soicourt, étaient bien ennuyés et demandaient à leur supérieur ce qu'il convenait de faire.

À l'origine de cet embarras, Belleval était bien embarrassé à son tour puisque son propre fils était désormais de la liste des impies qu'il fallait poursuivre.

Restait pour lui la solution consistant à changer de camp et se mettre dans celui des défenseurs de La Barre. Il se rapprocha du conseiller Douville et de l'abbesse, à qui ces deux magistrats dictèrent une lettre au procureur général en personne. Elle y rappela le jeune âge du coupable, le caractère privé des charges retenues contre lui, son innocence quant aux faits les plus graves, et demanda son élargissement au moins pendant le cours d'une instruction qui semblait bien abusive.

Quelqu'un abusait, donc. Qui ? Mais Duval de Soicourt, sur lequel Belleval allait désormais s'essayer les pieds.

Joint au courrier, était un mémoire juridique comme on en faisait à l'époque et qui tenait lieu de plaidoirie. Il y développait, d'une part, l'idée que Duval de Soicourt instruisait uniquement à charge (ce qui était faux), et que La Barre ne s'était pas comporté comme un coupable en se laissant arrêter si près d'Abbeville. Avec quelques rappels à son jeune âge et au caractère privé des propos les plus gênants retenus contre lui, ce *factum* devait faire l'affaire auprès du premier magistrat du royaume.

À réception de ces documents, le procureur général inscrivit en apostille : « Attendre ».

Attendre quoi ?

Sans réponse de son supérieur, Duval de Soicourt devait continuer, et constituer un tribunal. Pas simple. Les deux magistrats qui l'avaient assisté arguèrent de parenté avec les nouveaux inculpés (dont le fils de Belleval) pour se récuser. D'autres juges pressentis se découvrirent également en parentèle avec l'un ou l'autre. Même si la chose était vraie, il est de fait que personne ne se précipitait pour siéger dans une si pénible affaire. Acquitter les accusés, c'était se mettre à dos une population indignée par tant de provocations. Les condamner, c'était s'aliéner une partie importante des notables de la ville apparentés aux accusés.

À Paris, le premier président d'Ormesson rencontra le samedi 19 octobre le substitut Boullenois, que le procureur général avait chargé d'examiner le dossier pendant ses vacances. Selon toute évidence, malgré la sympathie qu'il manifestait pour l'abbesse et l'engagement qu'il avait pris de soutenir La Barre, il fut indigné du contenu du dossier. Et quelques jours plus tard, le procureur Hecquet reçut du substitut de Joly de Fleury un courrier qui fit l'effet d'une bombe : « J'ai reçu votre lettre au sujet des jeunes gens que vous avez fait arrêter pour impiétés... Je ne crois pas que vous puissiez vous dispenser de suivre l'instruction dans toute la rigueur de l'ordonnance. »

Informée, de son côté, de l'état d'esprit de son puissant cousin, l'abbesse s'appliqua, dans un long courrier, à défaire méthodiquement l'impression déplorable que le dossier avait imprimée en l'esprit du haut magistrat. Elle fit bien, car elle réussit à le convaincre d'écrire à Joly de Fleury pour lui demander son indulgence envers le jeune homme. Mais le temps que cela se fasse, Duval de Soicourt avait, lui, reçu le courrier l'enjoignant de *ne pas se dispenser de suivre l'instruction dans toute la rigueur de l'ordonnance*.

C'était surprenant, et ce n'était pas un ordre puisqu'un magistrat n'en reçoit que de sa conscience. Mais c'était à tout le moins une orientation dont il n'avait aucune raison de s'écarter : il savait ce qu'en haut, très haut lieu, on pensait des vauriens dont il avait à instruire le procès – des vauriens dont plusieurs étaient les fils de ses amis. Nul doute qu'il n'éprouva aucun plaisir à faire ce qu'il considérait comme son devoir.

Il fit des pieds et des mains pour constituer un tribunal valide, et ce ne fut pas une mince affaire. Ce fut la concierge du présidial qui alla en personne sonner aux portes des avocats de la ville dans l'espoir d'en convaincre un de vouloir bien siéger comme assesseur. Le seul qui ne se refusa pas portait le nom de Broutelle, le dernier sur la liste, un homme un peu à la marge dans ses relations et ses activités : il s'était enrichi dans le commerce et n'y avait d'ailleurs pas renoncé. Les avocats d'Abbeville avaient, une première fois, refusé de l'intégrer (il s'était abaissé à vendre des porcs, que n'avait-il vendu des nègres !), mais finalement l'avaient accepté. Siéger dans un procès aussi bruyant lui sembla devoir lui apporter une respectabilité qui lui faisait défaut, et il s'en réjouit. D'autant que, rapidement, il fut à l'abri d'avoir à juger des rejetons de magistrats locaux : les fils de Douville et de Belleval étaient opportunément absents quand la maréchaussée vint les cueillir à leur tour. Ne restaient que La Barre et Moisnel.

L'abbesse comprenait que la partie devenait serrée, et elle tenta, par le biais d'une relation locale, une nouvelle intervention en direction du procureur général qui, pour toute réponse, inscrivit en apostille du courrier : *Attendre*. Il attendait quoi, monsieur le plus haut magistrat ?

À Abbeville, l'instruction ronronnait sans grand intérêt, jusqu'à ce que le juge Douville imagine le moyen d'enrayer la machine. Si, au cours de ce qu'on appelait le *récolement*, un

témoin désavouait sa première déposition, celle-ci ne pouvait plus être considérée comme définitive. Une manœuvre habile réussit à faire dire à Moïsnel qu'il reniait son témoignage, de quoi renverser tout l'édifice de l'accusation : la totalité des charges restantes portait sur d'Étallonde. Et il justifia son témoignage premier par les pressions qu'il aurait reçues du procureur du roi : il mettrait gravement en cause l'un des juges de l'instruction.

Duval de Soicourt explosa de colère et le calme Hecquet, l'intègre procureur du roi, en vacilla. Qui avait pu souffler ce revirement à l'impressionnable adolescent ? Qui à part les deux juges dont les fils étaient en fuite ? Les deux honnêtes magistrats sentirent que ce dossier puait : ils avaient à régler une affaire qui remuait trop de monde.

Ils réussirent à se faire apporter la preuve qu'on avait soufflé son témoignage à Marcel Moïsnel et ils le convoquèrent. Or, au bout de trois mois de détention (nous étions à la mi-janvier), l'impressionnable enfant pieux, qui implorait pardon en se confessant à un juge comme à un prêtre, était devenu ferme et opposait aux questions une contenance nouvelle. Il campa sur ses positions.

Meurtri, Hecquet écrivit à son supérieur Joly de Fleury pour lui demander conseil.

En attendant, les pères inquiets avaient obtenu ce qu'ils voulaient : l'instruction était suspendue.

L'abbesse continuait son combat. Elle quitta son couvent pour faire la tournée de son influente famille à qui elle conta les déboires du petit-cousin. Chacun la rassura comme il put, lui assurant d'une part que ce n'était peut-être pas si grave, et d'autre part qu'on n'avait d'influence éventuelle que sur les juges de Paris (cour d'appel) et non sur ceux d'Abbeville. Le premier président d'Ormesson, pour sa part, écrivit aux

deux magistrats instructeurs pour leur dire que vraiment il semblait qu'il n'y ait pas de quoi fouetter un chat.

Or il semble évident aussi que, parallèlement, le cabinet du procureur général écrivit un autre courrier secret allant exactement dans le sens contraire. Cette hypothèse choquante, dont on ne possède pas de preuve, est tout de même elle qui colle le plus à l'horrible réalité qui va suivre et n'a pas d'autre explication.

Les deux jeunes gens furent entendus une dernière fois le 27 février 1766. Tous deux, chacun leur tour, chargèrent autant que possible celui à qui la dénonciation ne faisait aucun mal, d'Étallonde, et n'ajoutèrent rien à ce qu'ils avaient déjà dit. Les conclusions du procureur Hecquet déchargeaient d'accusation les deux derniers inculpés et condamnaient Moïsnel à l'aumône pour les pauvres pour avoir manqué au respect dû au Saint-Sacrement. Le cas de La Barre et d'Étallonde était d'une autre gravité puisqu'il y avait sacrilège. Pour d'Étallonde, il réclamait la mort par le feu, et pour La Barre les galères. Les livres impies (dont ceux de Voltaire) seraient également consumés.

Le jugement qui fut rendu le lendemain frappa tout le monde de stupeur : Duval de Soicourt et ses assesseurs condamnèrent La Barre à être décapité après avoir subi la question, c'est-à-dire la torture.

Il n'y eut évidemment aucune condamnation à mourir à *petit feu*, qui n'est qu'une invention d'un amateur d'atrocités nommé Voltaire. Le feu auquel était condamné un d'Étallonde absent était réputé grand, et il n'y eut nul besoin d'ajouter un *retentum*, un article secret demandant que le condamné soit étranglé discrètement avant le supplice, puisqu'il n'était question de l'appliquer qu'à son effigie.

Attardons-nous un peu sur l'indignation de Voltaire concernant l'usage de la torture.

« Tous les hommes (...) s'élèvent contre les tortures qu'on fait souffrir aux accusés dont on veut arracher l'aveu. La loi ne les a pas encore condamnés, et on leur inflige, dans l'incertitude où l'on est de leur crime, un supplice beaucoup plus affreux que la mort qu'on leur donne quand on est certain qu'ils la méritent. Quoi, j'ignore encore si tu es coupable, et il faudra que je te tourmente pour m'éclairer ? Et si tu es innocent, je n'expierai point envers toi ces mille morts que je t'ai fait souffrir au lieu d'une seule que je te préparais ? Chacun frissonne à cette idée²¹ », écrivit-il la même année de 1766 dans son commentaire sur le livre de Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*.

Le mensonge est bien caché, mais il est énorme. Car s'il est vrai qu'il s'agissait d'arracher l'aveu, il n'était pas question de procéder *dans l'incertitude où l'on est de leur crime*. Voici très précisément ce que dit le code criminel en vigueur à l'époque :

« S'il y a preuve considérable contre l'accusé d'un crime qui mérite peine de mort, et qui soit constant, tous juges pourront ordonner qu'il sera appliqué à la question, au cas que la preuve ne soit pas suffisante²². »

Ce qui signifie, sans l'ombre d'un doute, que la question n'était appliquée qu'une fois acquise la conviction que l'accusé était coupable et non pour obtenir cette conviction. Un point échappe à notre entendement actuel : l'intime conviction des juges exigeait malgré tout une preuve pleine et entière, et c'est l'absence de celle-ci qui justifiait l'usage de la torture.

On ne tourmentait pas un prévenu pour être éclairé sur sa culpabilité, on torturait un condamné (la *Question* était demandée dans le jugement de condamnation) pour obtenir ses aveux, qui seraient la preuve manquante.

À quoi pouvait donc servir cette preuve, une fois le sort

du prévenu décidé ? On sait que la question permettait en principe d'avoir le nom des complices, mais ce n'est pas suffisant. L'article de l'ordonnance est explicite, il parle bien d'aveu. Il reste à comprendre que les juges, sauf à leur imputer *a priori* des intentions perverses, ne voulaient pas avoir sur la conscience la mort d'un homme non repent et susceptible d'aller en enfer. L'aveu du crime annulait cette hypothèse.

Pour ce qui est de l'intention perverse, on a un indice de ce qu'il faut en penser dans un commentaire du texte de l'époque : « M. Pussort a répondu qu'il serait difficile de rendre la question uniforme dans tous les Parlements : la description qu'il en faudrait faire serait indécente dans une ordonnance²³. »

Ce qui signifie, clairement de nouveau, que la torture était perçue comme immorale et que les juges qui la faisaient appliquer ne désiraient pas s'en vanter.

Voltaire demanda donc l'abolition d'une torture qui n'était pas appliquée, mais ne réclama jamais l'abolition de celle qui avait cours. Au contraire, il la réclama : « Réservez au moins cette cruauté pour des scélérats avérés qui auront assassiné un père de famille ou le père de la patrie ; recherchez leurs complices²⁴. »

En d'autres termes, Voltaire fit courir le bruit que les juges français étaient assez infâmes pour condamner des prévenus sur la foi d'aveux obtenus sous la torture (en prétendant même, comme on l'a vu plus haut, qu'ils en partageaient le plaisir avec leurs épouses), mais estima que ce qu'on fit subir à Damiens (récent *assassin*^{8*} du père de la patrie, c'est-à-dire Louis XV) était légitime.

Il n'est pas aisé de comprendre pourquoi les juges du présidial rendirent ce jugement extrême. Ils n'étaient ni les

8. * Dans l'acception de l'époque, un assassinat était un attentat.

uns ni les autres des vengeurs de Dieu, et depuis le début on avait vu le premier tenter de mener au mieux une instruction délicate dont personne ne voulait se mêler. On a bien compris que le peuple demandait justice, mais à aucun moment il ne se manifesta pour une solution aussi monstrueuse ; et de toute façon, dans le royaume de France, ce n'était pas le peuple qui rendait la justice. La seule hypothèse à retenir est celle d'ordres reçus de l'autorité supérieure qui, précisément, était à même d'en atténuer les conséquences. Condamnez, messieurs, faites un exemple et ne vous inquiétez pas, la procédure d'appel est là pour atténuer vos foudres.

C'est d'ailleurs ce que le président d'Ormesson assura à l'abbesse affolée : il se faisait fort de faire casser à Paris un jugement aussi extravagant rendu en province.

Les deux condamnés partirent pour Paris le jeudi 13 mars 1766, à la nuit. Ils y arrivèrent le lendemain soir. On installa La Barre dans la tour Montgomery, là même où, neuf ans plus tôt, le malheureux Damiens avait attendu son épouvantable supplice.

La Barre attendit à son tour presque trois mois, puisque c'est le mercredi 4 juin que les magistrats parisiens requis pour le juger siégèrent enfin. Son privilège de gentilhomme lui accordait de comparaître devant la Grand'Chambre assemblée : les barbares qui avaient condamné Damiens allaient statuer de nouveau.

La Barre, pour son malheur, eut pour rapporteur le même qui avait, en conscience, truqué le procès Damiens pour permettre qu'on le démembrât après l'avoir dépecé vivant et brûlé à petit feu²⁵. Denis-Louis Pasquier venait d'ailleurs d'obtenir la condamnation de Lally-Tollendal. C'était un maître dans l'art d'obtenir des jugements iniques et des exécutions atroces.

Voltaire affirme que le ministère public inclina vers l'indulgence : « Le Procureur Général, versé dans la jurisprudence, conclut à casser la sentence d'Abbeville. » C'est une conjecture. Rien ne le prouve, Voltaire ne disposait pour dire cela d'aucun élément, et les pièces dont dispose l'historien Chassigne ne disent rien à ce sujet.

Ce que l'on sait, c'est que Joly de Fleury s'était montré, depuis le début, partisan de la plus grande rigueur. Le jugement fut rendu dans le sens qu'il avait voulu, et les partisans du président d'Ormesson ne firent simplement pas le poids. La Grand'Chambre rendit son verdict honteux et confirma, après une violente diatribe du conseiller Pasquier, la décision d'Abbeville. La Barre était perdu.

À quelle majorité passa le verdict du malheureux La Barre ? Écoutons Voltaire : « Il y avait vingt-cinq juges. Quinze opinèrent à la mort et dix à une correction légère. C'est une chose abominable que les plus terribles supplices dépendent de cinq radoteurs qui l'emportent sur les dix conseillers du Parlement les plus éclairés et les plus équitables⁹ », écrit-il à son ami Damilaville.

Qu'en savait-il ? On a affaire, là, à l'une des multiples assertions d'un Voltaire qui n'avait qu'à énoncer pour que tout le monde reprenne. Or cette information est indisponible ailleurs que sous sa plume, c'est dire si elle est douteuse.

Dans *La Relation de la mort du chevalier de la Barre*, il reprint les mêmes chiffres ; mais plus tard, en 1775, il réduira cette majorité à deux voix seulement au lieu de cinq. Pour une fois, il cita sa source : « D'Hornoy le sait, d'Hornoy me l'écrit¹⁰ ! »

Domage que l'on n'ait pas le courrier de d'Hornoy, l'époux de sa nièce. Domage également qu'il ne dise pas

9. 6404. – À M. Damilaville, *Les eaux de Rolle*, Suisse, le 14 juillet 1766.

10. 9297. – À M. le marquis de Condorcet, le 31 janvier 1775.

comment d'Hornoy le savait puisque nous savons, nous, qu'il ne siégea pas à la Grand'Chambre et n'était pas censé être dans le secret des délibérations. Voltaire est, une bonne fois pour toutes, fâché avec les chiffres, que ceux-ci définissent le volume du bois dont il se chauffe ou le nombre des juges qui opinent en appel.

« Quoi, deux voix de plus suffissent pour dévouer deux enfants innocents au supplice des parricides ! »

Mensonge, mensonge encore.

Pour commencer, aux termes de la loi de l'époque, les deux jeunes gens n'étaient pas innocents. Ensuite, un seul d'entre eux était voué au supplice. Enfin, il ne s'agissait pas de lui appliquer celui des parricides qui aurait consisté à lui couper le poing, à le rouer, puis à le brûler.

Les amis du jeune homme furent frappés de stupeur devant ce verdict inattendu, et ils portèrent leur ultime espoir dans la grâce du roi. Cette solution semble avoir été attendue par ceux-là mêmes qui avaient, pour leur honte, rendu cette sentence apparemment inexplicable, puisqu'ils mirent six jours à signer leur avis et que plusieurs semaines s'écoulèrent sans qu'on parle de l'exécuter.

La justice du temps était en général plus expéditive : Dominique Cartouche fut condamné le 26 novembre 1721 et roué deux jours plus tard ; le supplice de François Damiens fut voté le 26 mars 1757 et exécuté le surlendemain.

Alors que le jugement avait été rendu le 4 juin, Joly de Fleury notifia enfin, le 25, qu'il envoyait, en même temps que le condamné, les troupes pour contenir la foule et le bourreau pour l'exécution de la sentence. Comme il n'est pas raisonnablement envisageable qu'il ait fallu prévenir des débordements d'enthousiasme, force est de conclure, contre l'idée habituellement admise qui veut que le peuple ait été

friand d'horreurs publiques, que les autorités redoutaient la colère populaire que cette exécution pouvait susciter.

Le roi fut sourd à toutes les demandes de grâce, d'où qu'elles vissent. Il n'avait rien fait pour Damiens, il ne ferait rien pour La Barre. La justice voulait juger ? Qu'elle juge et assume les conséquences de ses jugements devant la postérité.

Les deux jeunes gens quittèrent Paris le jeudi 26 juin à la nuit. Ils étaient en route quand Joly de Fleury reçut la visite d'un homme éperdu porteur d'une lettre et d'un billet du premier président d'Ormesson.

Dans son billet, d'Ormesson suppliait le procureur général de surseoir au départ des prisonniers et de prendre connaissance de la lettre dont le visiteur était le porteur. Ce visiteur était le pieux Boëncourt, le père de d'Étallonde, qui avait chassé mais sauvé son fils, et remuait désormais ciel et terre pour sauver celui d'un autre.

La lettre disait qu'on travaillait à obtenir du roi qu'il commue la peine de mort en prison perpétuelle, et suppliait qu'on lui laisse le temps d'y parvenir. Elle était signée de Louis-François Gabriel de La Motte, évêque d'Amiens.

Depuis toujours, M^{gr} de La Motte avait été en odeur de sainteté auprès de la famille royale. Toujours le roi l'avait considéré comme le plus pieux, le plus sage de ses prélats et la reine l'appelait *son saint*. Il fit le siège du roi à qui il fit parvenir une lettre suppliante. Il mobilisa les évêques qui tenaient à Paris leur assemblée générale, et même les princes de sang.

Que de raisons les évêques avaient de demander la grâce d'une condamnation qui les fustigeait eux-mêmes ! Car le parlement de Paris, en faisant exécuter La Barre, s'attribuait le rôle que justement l'Église leur contestait, celui de défenseur de la religion. Toutes les querelles du siècle, au

cours desquelles les juges s'étaient prétendus compétents en matière religieuse, trouvaient là leur aboutissement criminel.

Le roi, entêté, ne fléchit pas.

Il doit ici être dit et redit que, contrairement à ce que prétendront des générations d'admirateurs de Voltaire, ceux qui, jusqu'au bout, luttèrent de toutes leurs forces pour sauver La Barre sont soit des ecclésiastiques comme de La Motte et les prêtres qui accordèrent l'asile à La Barre et à d'Étallonde, soit des personnes pieuses, comme l'étaient Boëncourt ou l'abbesse. L'Église, dans cette affaire, est exempte de toute influence dans la dureté d'une sentence qu'elle ne voulut ni ne demanda, et qu'elle s'efforça, en vain, d'atténuer.

Toute la version de Voltaire qui fait des interventions de M^{sr} de La Motte le moteur de la condamnation est non seulement fausse, mais exactement l'inverse de la vérité.

Hélas, les prisonniers étant déjà en route, il ne dépendait plus du procureur général de rien arrêter ; à moins qu'un ordre ne lui parvienne. Ils arrivèrent dans Abbeville le samedi 28 juin, à 7 heures du soir.

« Je vois bien qu'il faut une victime et que je serai le dindon de la fête », ironisa La Barre, sereinement soumis à son sort.

Le mardi 1^{er} juillet 1766, on vint le chercher à 5 heures du matin pour le soumettre à la torture. Il y avait là Duval de Soicourt, le bourreau, et un médecin de l'Hôtel-Dieu. Le condamné reconnut sans problème tout ce qui lui était reproché, laissant à la divulgation de ses complices la seule justification de cette procédure cruelle.

Il était prévu de lui enfoncer sept coins entre ses genoux enserrés entre des planches. Torture d'une douleur fulgurante qui permet de garder le patient en vie aussi longtemps que

tient son cœur. Aux deux premiers coins, La Barre n'avoua rien. Au troisième, il convint qu'un de ses amis, Aliamet, s'était lui aussi soulagé au pied du crucifix du cimetière. Et ce fut tout.

Il doit être dit que ce jeune propre à rien, qui s'était montré si léger en tout, fit preuve, à l'orée de la mort, et malgré une souffrance aiguë, d'une loyauté totale envers ceux de ses amis qui n'étaient pas en fuite.

La condamnation portait qu'on lui appliquerait sept coins, Duval de Soicourt estima qu'on s'en tiendrait à trois. On le détacha et on le posa sur un matelas : à partir de là, la question était terminée et on ne pouvait la recommencer.

On attendit toute la journée la venue d'un courrier de Versailles qui porterait la grâce à laquelle tout un chacun voulait croire, et chaque claquement de sabot faisait monter l'espoir. Personne ne pouvait admettre que la sentence serait vraiment appliquée.

À cinq heures du soir, on avait épuisé les mesures dilatoires. Il fallait y aller.

Le jeune homme traversa la ville assis dans une charrette à côté de son confesseur, archers et bourreaux à pied autour. Il pleuvait sans discontinuer.

Devant l'église, il lut l'amende honorable. Puis, la sentence exigeant qu'on lui arrachât la langue, le bourreau lui mit la main devant la bouche et brandit un couteau avec lequel il fit semblant de procéder. Décidément personne ne semblait vouloir exécuter ce jugement dans toute sa rigueur.

On le fit remonter dans la charrette et rejoignit la place du Marché au blé. Il échangea quelques mots avec son bourreau, dont il avait appris qu'il avait si mal exécuté Lally à Paris :

« Monsieur, c'est de sa faute, il n'était pas tranquille, il était toujours en mouvement », se défendit le jeune bourreau.

« Moi, dit le chevalier, je serai ferme, ne me manque pas. »

L'exécuteur balança son arme plusieurs fois et trancha le col d'un seul coup.

François-Jean avait dix-neuf ans.

Il semble dans toute cette histoire que La Barre mourut parce que personne ne put croire sérieusement que la sentence serait exécutée. Duval de Soicourt dut croire que le parlement casserait le jugement en appel et que le premier président d'Ormesson eut également cette illusion. Au cœur de ce drame, il y a la pression qu'exerça le procureur général pour obtenir un jugement de rigueur, et celle du conseiller Pasquier qui tonna pour le confirmer. Le roi n'aura, une nouvelle fois, fait preuve que de lâcheté.

Aussi la responsabilité morale de ce jugement ne retombe-t-elle ni sur les autorités locales ni même sur la loi elle-même.

Ainsi peut-on affirmer que la mort de François-Jean Lefebvre de La Barre fut l'œuvre de la volonté délibérée et obstinée de deux personnages : le procureur général Joly de Fleury et le conseiller Pasquier, qui avaient déjà tous deux la mort ignominieuse de Damiens sur la conscience.

Un mot sur ce procureur général au nom prestigieux : fils de Guillaume-François, lui-même procureur général jusqu'en 1746, il se prénommaît Guillaume-François-Louis (1710-1787) et ne doit pas être confondu avec son frère Joseph-Omer (1715-1810²⁶), avocat général et non procureur. C'est bien l'aîné qui procéda dans l'affaire La Barre, et il est celui qui s'était opposé au roi et à la hiérarchie ecclésiastique dans l'affaire de l'Hôpital général²⁷. Le puîné, lui, s'opposa avec virulence à la libéralisation de l'économie dans laquelle il prévoyait les catastrophes sociales qui en découlèrent²⁸, et il milita contre l'*Encyclopédie* qui en faisait la promotion.

Le procureur général Joly de Fleury et Pasquier avaient derrière eux toute la caste parlementaire jansénisante

désireuse de connaître des affaires ecclésiastiques, de miracles, de sacrements et de points de dogme. Ils étaient les partisans de la soumission de l'Église à l'État, et venaient d'interdire les plus ardents partisans de la théorie inverse, les jésuites.

Le roi venait, par un discours féroce dit « de la flagellation²⁹ », de rappeler aux juges qu'ils étaient là pour juger en fonction de la loi et non pour la faire. Par un crime commis sur un tout jeune homme qui avait eu surtout besoin d'un père, ils prouvaient à la nation et à son roi qu'ils faisaient comme ils l'entendaient et resteraient sourds à tout appel à l'indulgence. En faisant exécuter La Barre, ils montraient à l'Église que les seuls juges en matière de sacrilèges et de sacrements, c'était eux. Ce qu'il fallait démontrer.

Trois jours avant l'exécution était paru à Paris un mémoire destiné à sauver ceux dont le sort n'était pas encore réglé. Ce mémoire, suivi d'une consultation de huit ténors du barreau, entendait remettre en question le jugement sans pour autant blesser messieurs de la Grand'Chambre.

Il existait une façon diplomatique de le faire : trouver un coupable et charger la mule.

Le coupable, ou plutôt les coupables seraient Duval de Soicourt, flanqué du juge Broutelle.

C'est l'avocat Linguet, de piètre réputation, qui se chargea de rapporter à son tour tous les ragots possibles et imaginables pour faire de l'honnête magistrat un être vil mû par la haine, le ressentiment, la jalousie et la malveillance. Tout ce qu'on avait vu faire par le sinistre Belleval lui fut mis sur le dos, toutes ses démarches, qu'il avait consciencieusement soumises à l'autorité supérieure – c'est-à-dire au procureur général Joly de Fleury – lui furent imputées par malveillance. On le jugea sur les intentions qu'on lui prêtait, les sentiments qu'on lui supposait : il serait le coupable de ce jugement inique qu'il n'avait rendu qu'en se conformant à son autorité supérieure.

Or un juge doit juger en son âme et conscience et ne peut se prévaloir d'avoir reçu des ordres. Ainsi Duval de Soicourt ne pouvait-il se défendre en affirmant avoir obéi à autre chose que sa conscience de juge intègre.

Il écrivit lettre sur lettre, supplia, tonna, se rendit à Paris, remua ciel et terre pour laver son honneur et ne pas avoir à porter seul l'opprobre d'un jugement qu'il avait rendu honnêtement en se conformant aux vœux de son autorité de tutelle.

Joly de Fleury resta sourd à son indignation et à ses suppliques : la Grand'Chambre ayant confirmé son jugement en appel, que voulait-il de plus ?

Il voulait qu'on dénonçât les insinuations calomnieuses, les imputations de vilénie et de malveillance. Il voulait qu'on soutienne la réponse qu'il fit, point par point, de toutes les inexactitudes qui circulaient. Il voulait que ses supérieurs se donnent la peine de reconnaître que c'était eux qui avaient voulu la mort quand, à Abbeville, lui-même et les autres ne désiraient qu'appliquer des peines symboliques légères avant de passer à autre chose.

Les ennemis de Duval de Soicourt se répandirent dans le palais pour distribuer leur *factum* fielleux, et tout un chacun put se sentir soulagé d'avoir trouvé sur qui s'essuyer les pieds de cette sentence odieuse. « Vous savez que la plupart des conseillers de la classe du Parlement sont honteux de ce jugement, que plusieurs en sont indignés et le disent à très haute voix³⁰ », écrivit d'Alembert à Voltaire.

Joly de Fleury n'en eut cure et ne voulut rien savoir. Il laissa accroire au public, et à la postérité, que le juge, qui ne fit rien que suivre ses avis à la lettre, fut le seul responsable de ce déni de justice. Non, il ne condamnerait pas le *factum* diffamatoire et calomniateur. Il livra l'honnête Duval aux griffes des vautours dont un, tout particulièrement, aimait à

déchirer ce genre de proie : nous avons nommé Voltaire qui reprit, intégralement, les diffamations de Linguet pour son *Cri du sang innocent* que, deux siècles et demi plus tard, le public est prié de trouver sublime.

Sa connivence avec l'avocat Linguet est évidente quand on sait que le 28 août, croisant dans les salles du palais le malheureux Duval, ce dernier l'apostropha bruyamment en l'appelant « le capitoul d'Abbeville ».

En trois petits mots dus à l'incomparable génie destructeur de Voltaire, un avocat de piètre réputation faisait perdre contenance à un honnête homme. L'appeler « capitoul d'Abbeville », c'était d'un seul coup ruiner sa réputation et continuer d'enfoncer celle de David de Baudrigue et du capitole toulousain. L'opinion devait nécessairement prendre parti contre lui. Telle était la force destructrice de Voltaire, confortablement installé à cinq cents kilomètres de là. Il ne réussit pas, cette fois, et en l'absence de la banque protestante, à faire réviser le jugement.

Et la postérité put croire, puisqu'elle le croit encore, que la mort injuste du jeune chevalier de La Barre fut un crime de l'Église, quand elle fut celui de ses pires ennemis, et n'eut d'autre justification que de la mortifier.

NOTES DE FIN DE CHAPITRE

1. *Vi. Relation de la mort du chevalier de la Barre par M. Cassen, avocat au conseil du roi, à M. le marquis de Beccaria.*

2. *Idem.*

3. *Idem.*

4. *Idem.*

5. *Idem.*

6. *Idem.*

7. *Idem.*

8. *Dictionnaire philosophique*, 1769, article « Torture ».

9. Voltaire, *Le Cri du sang innocent*, 1775.

10. *Vi.* Beuchot, dans sa préface, juin 1832.

11. Publié à Bernes en 1777.

12. Sources utilisées par Marc Chassaigne dans *Le Procès du chevalier de La Barre*, publié à Paris en 1920 par la librairie Victor Lecoffre :

Archives Nationales – Parlement criminel XB 1 392-1 393.

X²B 1035. – Minute de l'arrêt rendu par la Grand'Chambre du Parlement contre La Barre et Moïsnel.

X²A 1129. – Registre tenu par le greffier contenant les notes d'audience.

X²A 832. – Registre où sont recopiés les arrêts.

X²B 1084. – Minute de l'arrêt entérinant les lettres d'abolition obtenues par d'Étallonde.

G⁸ 606. – Procès-verbal de l'Assemblée du clergé tenue à Paris pendant les années 1765-1766.

Bibliothèque nationale.

Manuscrits français, fonds Joly de Fleury, volume 418, dossier 4.817 (f^{os} 19 à 210) ;

Ministère de la Guerre. – Archives administratives. – Registres de la Maison du Roi. – Dossiers des pensions. – Ancien régime. – Régiment provincial de Paris.

Archives du Département de la Somme. – Documents de l'Élection de Ponthieu, C. 1909.

Bibliothèque d'Abbeville. – Manuscrits Siffrait, ainsi appelés du nom de leur ancien propriétaire, M. Siffait de Moncourt : œuvre de Jean-François Boitel, qui les dressa d'après les mémoires laissés par Pierre Amourette, marchand fripier, Nicolas Amourette, horloger, son fils, François Dannel, marchand lingier, Jean Quehen, maître tellier, Abraham Blancart, contrôleur des guerres, et Laurent Cocu, marchand mercier, et capitaine de milice. – Journal de ce qui s'est passé à Abbeville de 1657 à 1780. – Le

procès du chevalier de La Barre est relaté au tome IV : *Événements les plus remarquables arrivés à Abbeville et aux environs depuis l'année 1764 jusques y compris l'année 1773.*

Bibliothèque Impériale de Pétersbourg. – Les manuscrits de Voltaire ont été achetés à M^{me} Denis par l'intermédiaire de Grimm, en septembre 1778, moyennant 30 000 roubles. Ils sont reliés en treize volumes in-4, classés par Wagnière. Le tome VI contient les pièces des procès de La Barre et de Lally.

Sources auxquelles il convient d'ajouter mémoires et publications du temps, études d'histoire locale et revues diverses. La bibliographie de Marc Chassaigne remplit six pages. Il s'agit d'une étude complète et parfaitement professionnelle.

13. Tiré des archives nationales, XB 1392 et 1393, d'après Chassaigne, *op. cit.*, p. 43.

14. *Thérèse philosophe, ou mémoires pour servir à l'histoire du Père Dirrag et de Mademoiselle Éradice*, publié anonymement en 1748, mais sérieusement attribué au marquis Boyer d'Argens.

15. Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, 1784 : « Pense par toi-même », en latin « *Sapere aude.* »

16. *Vi.* H*6804. – À Frédéric II, roi de Prusse, Ferney, le 7 décembre 1774. « Son éducation avait été très négligée par son père... Il ne savait pas seulement l'arithmétique quand il est venu chez moi. »

17. *Cf.* le récit de Voltaire dans *Relation de la mort...*

18. Voir *De la centralisation monarchique à la révolution bourgeoise, l'absolutisme royal et ses opposants.*

19. *Christophe de Beaumont, Archevêque de Paris, 1703-1781*, par Émile Régnauld, de la Compagnie de Jésus, tome premier, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1882, p. 219.

20. Voir notamment l'intéressant *Lathéisme expliqué aux croyants* de Paul Desalmand, Éditions Le Navire en pleine ville, 2007.

21. *Vi.* *Commentaire sur le livre des délits et des peines, par un avocat de province*, 1766.

22. Ordonnance criminelle de 1670, Titre XIX – Des jugements et procès-verbaux de questions et tortures. – Article 1.

23. *Idem*, en note.

24. *Vi.* *Commentaire sur le livre des délits et des peines, par un avocat de province*, 1766.

25. J'ai écrit à ce sujet *Mourir à l'ombre des Lumières, l'énigme Damiens*, dans lequel j'ai romancé les découvertes que j'ai faites de ces trucages.

26. Voir François Bluche, *Les Magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Economica, 1986.

27. J'ai raconté ce conflit dans *La Marche rouge, les enfants perdus de l'Hôpital général*, Éditions Jacqueline Chambon, 2008.

28. Voir l'indispensable *Le Pain, le peuple et le roi – La bataille du libéralisme sous Louis XV*, par Steven L. Kaplan, Librairie académique Perrin, 1986, p. 127 et suiv.

29. Voir *Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766*, disponible aisément sur la Toile.

30. D'Alembert à Voltaire, le 9 septembre 1766.

EN GUISE DE CONCLUSION

Le présent ouvrage a été écrit dans le but de rétablir des vérités trop souvent malmenées par l'affreux Voltaire et ses thuriféraires.

Qu'on ne s'imagine pas que tout vient d'être dit. On n'a fait qu'aborder, seulement aborder, le sujet.

Marion Sigaut,
quelque part en Bourgogne,
octobre-novembre 2014.

BIBLIOGRAPHIE

Voltaire

Il parut un temps, sur la Toile, une compilation des œuvres de Voltaire proposée par un site appelé *Voltaire intégral*, dans lequel j'ai puisé l'essentiel des sources du présent ouvrage.

Ce site est désormais payant.

Ces textes sont librement disponibles sur le site suivant :
<https://archive.org/details/oeuvrescomplete33voltuoft>

Il s'agit de :

Œuvres complètes de Voltaire, nouvelle édition avec notices, préfaces, variantes, table analytique, les notes de tous les commentateurs et des notes nouvelles.

Conforme pour le texte à l'édition de Beuchot enrichie des découvertes les plus récentes et mise au courant des travaux qui ont paru jusqu'à ce jour.

Précédée de *La Vie de Voltaire par Condorcet et d'autres études biographiques*, Garnier Frères, libraires-éditeurs, Paris, 1880.

Ils comprennent :

Petits poèmes, La Bastille, 1717.

Lettre écrite au sujet des calomnies dont on avait chargé l'auteur, telle qu'elle parut dans l'édition de 1719.

Lettres philosophiques, autrement appelées *Lettres sur les Anglais*, 1733.

Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, 1753.

Précis du siècle de Louis XV, 1755.

La Pucelle d'Orléans, poème en vingt-et-un chants, 1755.

Idées républicaines par un membre d'un corps, 1762.

Pièces originales concernant la mort des sieurs Calas et le jugement rendu à Toulouse (1762), comprenant :

Extrait d'une lettre de la dame veuve Calas.

Lettre de Donat Calas fils à la dame veuve Calas, sa mère.

À monseigneur le chancelier.

Requête au roi en son conseil.

Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère, et son frère.

Déclaration de Pierre Calas.

Histoire d'Élisabeth Canning et des Calas, 1762.

Traité sur la tolérance, 1763.

Des délits et des peines, par un avocat de province, 1766.

Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven, 1766.

Relation de la mort du chevalier de La Barre par M. Cassen, avocat au conseil du roi, à M. le marquis de Beccaria, 1766.

Dictionnaire philosophique, 1764 et 1769.

Histoire du Parlement de Paris, 1769

Commentaire historique sur l'auteur de la Henriade, 1776

Le Cri du sang innocent, 1775.

Mémoires de M. de Voltaire écrits par lui-même, Genève, 1784.

Correspondance de Voltaire.

D'autre part, la correspondance de Voltaire a fait l'objet d'une autre édition dite de Besterman à la Bibliothèque de la Pléiade.

Sources imprimées

Mémoire pour Claude-François Jore contre le sieur François-Marie de Voltaire, 1736.

Plaidoyer pour le sieur Travenol fils, de l'Académie royale de musique, deffendeur et demandeur contre le sieur Voltaire et M. l'abbé d'Olivet, demandeurs et deffendeurs, Imprimerie Joseph Bullot, 1746.

Réponse d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris, à Berlin, le 18 septembre 1752.

Lettre d'un académicien de Berlin à un académicien de Paris, Frederick, Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, à Berlin, Étienne de Bourdeaux, 1753.

BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France depuis 1762 jusqu'à nos jours*, ou *Journal d'un observateur*, chronique anonyme des événements survenus entre 1762 et 1787.

Ordonnance criminelle de 1670, Titre XIX – Des jugements et procès-verbaux de questions et tortures.

DUROUX fils, *Observations pour le sieur Jean Calas, la dame de Cabibel, son épouse, et le sieur Pierre Calas, leur fils*, 1762.

Ceuvres de Frédéric le Grand, Berlin, Preuss.

Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe, Amsterdam, 1752.

Code de l'Hôpital général de Paris, ou recueil des principaux édits, arrêts, déclarations et règlements qui le concernent, ainsi que les maisons et hôpitaux réunis à son administration, Paris, Imprimerie de la Veuve Thivoust, imprimeur du Roi, 1786.

SIMON Pierre-Guillaume, imprimeur du Parlement, *Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens tant à la prévôté de l'hôtel qu'en la Cour de Parlement*, Paris, rue de la Harpe, 1757.

Procès-verbal du lit de justice du 3 mars 1766, disponible aisément sur la Toile.

Les Nouvelles ecclésiastiques, du 4 septembre 1749.

Sources manuscrites

Archives municipales de Toulouse, procédure criminelle, cour de justice des capitouls, procès de la famille Calas, 101B2, 101B3.

Idem : http://basededonnees.archives.toulouse.fr/4DCGI/Web_VoirLaNotice/03_06/101B2/ILUMPxxxx

Archives nationales – Parlement – Criminel – X2 B. 1893.
Archives nationales, V6, 1015.

Archives Le Paige à la bibliothèque de Port-Royal, n° 547, 548 et 549.

Sur Voltaire et son temps

BARBIER Edmond, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763)*, ou *Journal de Barbier*, Paris, Charpentier Libraire-Éditeur, 1857.

BENGESCO Georges, *Voltaire : bibliographie de ses œuvres*, Librairie académique Perrin, Paris, 1882.

BLUCHE François, *Les Magistrats du Parlement de Paris au*

XVIII^e siècle, Economica, Paris, 1986.

DE BOIS-JOURDAIN, *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques*, Chèvre & Chanson, Paris, 1807.

BOYER D'ARGENS Jean-Baptiste, *Thérèse philosophe, ou mémoires pour servir à l'histoire du Père Dirrag et de Mademoiselle Éradice* (anonyme 1748 mais attribué à...), 1748.

NADAULT DE BUFFON Henri, *Correspondance inédite de Buffon*, Hachette, Paris, 1860, tome I, p. 47.

BUVAT Jean (écrivain de la bibliothèque du roi), *Journal de la Régence – 1715-172*, Compardon, Paris, 1865.

CHASSAIGNE Marc, *Le Procès du chevalier de La Barre*, Librairie Victor Lecoffre, Paris, 1920.

COLLINI Côme Alexandre, *Mon séjour auprès de Voltaire et lettres inédites que m'écrivit cet homme célèbre jusqu'à la dernière année de sa vie*, L. Collin, Paris, 1807, p. 191

CONDORCET Nicolas de, *Vie de Voltaire*, 1786.

CUBÉRO José, *L'Affaire Calas – Voltaire contre Toulouse*, Perrin, Paris 1993.

CUNY Michel, *Voltaire – L'Or au prix du sang*, Éditions Paroles vives, 2009.

DAVIDSON Ian, *Voltaire in Exile: The Last Years, 1753-78*, Grove Press/Atlantic Monthly Press, 2006.

DELORT Joseph, *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes: précédée de celle de Foucquet, de Pellisson et de Lauzun, avec tous les documents authentiques et inédits*, Firmin Didot père et fils, Paris, 1829.

DÉSALMAND Paul, *L'athéisme expliqué aux croyants*, Le Navire en pleine ville, 2007.

DESNOIRESTERRES Gustave Le Brissoys, *Voltaire et la société française au XVIII^e siècle*, en huit volumes, Didier, 1867.

LASALLE M. de (conseiller au Parlement de Toulouse.),

DUROUX (fils, Jean François Rose), *Observations pour le Sieur Jean Calas, la Dame de Cabibel, son épouse, & le Sieur Pierre Calas, leur fils*, éditeur non identifié, 1762.

FAÿ Bernard (professeur au collège de France), *La Franc-maçonnerie et la révolution intellectuelle du XVIII^e siècle*, Éditions de Cluny, Paris, 1935.

GARNOT Benoît, *C'est la faute à Voltaire... une imposture intellectuelle ?*, Belin, 2009.

GARRISSON Janine, *L'Affaire Calas, miroir des passions françaises*, Fayard, Paris, 2004.

DESFONTAINES Pierre-François Guyot, *La Voltairomanie, ou Lettre d'un jeune avocat en forme de mémoire : en réponse au libelle du sieur de Voltaire, intitulé « le Préservatif »*, s. n., 1738.

FLOREAU frères, *Les diocèses d'Alet et de Pamiers d'après une relation contemporaine inédite en 1670*, Foix, Typographie Pomiès, Fra et C^{ie}, 1913.

HENRI-ROBERT, *Les grands procès de l'histoire, Voltaire, défenseur de Calas*, Payot, Paris, 1931.

KANT Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, 1784.

KAPLAN Steven L., *Le Pain, le peuple et le roi – La bataille du libéralisme sous Louis XV*, Librairie académique Perrin, 1986.

LEFRANC DE POMPIGNAN Jean-Jacques, *Discours et mémoire de M. de Pompignan*, 1760.

LÉGIER-DESGRANGES Henri, *Madame de Moysan, ou l'extravagante affaire de l'Hôpital général – 1749-1758*, Hachette, Paris, 1954.

LEVER Maurice, *Donatien Alphonse François, marquis de Sade*, Fayard, Paris, 1991.

LÜTHY Herbert, *La Banque protestante en France, de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Éditions Jean Touzot, Paris, 1961.

MANUEL Louis-Pierre, *La police de Paris dévoilée, par Pierre Manuel, l'un des administrateurs de 1789, avec gravure et tableaux*, J. B. Garnery, Paris, 1793.

MARMONTEL Jean-François, *Mémoires d'un père pour servir à l'instruction de ses enfants*, Firmin-Didot, Paris, 1846.

MARTIN Xavier, *Voltaire méconnu – Aspects cachés de l'humanisme des Lumières (1750-1800)*, Dominique Martin Morin, 2007.

MAYNARD abbé Michel-Uysse, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, A. Bray, Paris, 1868, p. 236.

MONTESQUIEU Charles Louis de Secondat, *Œuvres complètes – Pensées diverses*, Paris, Antoine Bavoud, 1825.

MOUFLE d'ANGERVILLE, *Vie privée de Louis XV, ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne*, Londres, John Peter Lyton, 1788 (réimprimé sous le titre de *Siècle de Louis XV* en 1796).

NICOLARDOT Louis, *Ménage et finances de Voltaire avec une introduction sur les mœurs des cours et des salons au XVIII^e siècle*, Dentu et C^{ie} Éditeurs, Paris, 1887.

ORIEUX Jean, *Voltaire ou la Royauté de l'esprit*, Flammarion, 1966 (Prix des critiques).

RAUNIE Émile, *Chansonnier historique du XVIII^e siècle ; recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épitaphes et autres vers satiriques et historiques*, A. Quantin, 1882.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille*, Durand et Pédone-Lauriel Éditeurs, Paris, 1884.

RÉGNAULT Émile, *Christophe de Beaumont : archevêque de Paris (1703-1781)*, Librairie Victor Lecoffre, Paris, 1882.

SIGAUT Marion, *Mourir à l'ombre des Lumières*, Jacqueline Chambon, Paris, 2010.

De la centralisation monarchique à la Révolution bourgeoise – L'absolutisme royal et ses opposants, Kontre Kulture, 2014.

WILSON Arthur, *Diderot – Sa vie et son œuvre*, Robert Laffont-Ramsay, Paris, 1985.

SOLNON Jean-François, *La France au XVIII^e siècle*, Université de Franche-Comté, année universitaire 2001-2002.

Divers

Revue rétrospective (1834)

On trouve sur Internet la copie d'un état des paiements des musiciens de l'opéra en janvier 1754 où figure le nom de Travenol : <http://saint-sevin.pagesperso-orange.fr/page5.html>

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	5
INTRODUCTION	7
I. UN POÈTE À LA BASTILLE	9
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	35
II. VOLTAIRE AVARICIEUX	37
EN GUISE DE PROLOGUE	37
LE CENTIÈME DENIER	41
LE BOIS DONT ON SE CHAUFFE	58
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	86
III. L'ACADÉMICIEN	89
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	137
IV. L'HISTORIEN MENTEUR	141
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	162
V. L'AFFAIRE CALAS, ACTE I :	
LA MISE EN PLACE	163
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	188

VI. L'AFFAIRE CALAS, ACTE II :	
L'APPEL À L'OPINION	191
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	224
VII. L'AFFAIRE CALAS, ACTE III :	
QUI VEUT LA FIN VEUT LES MOYENS	225
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	262
VIII. L'HORRIBLE AFFAIRE DU CHEVALIER DE LA BARRE	
I ^{ÈRE} PARTIE – UN POLTRON EN PAYS DE GEX	265
NOTES DE FIN DE CHAPITRE	285
IX. L'HORRIBLE AFFAIRE DU CHEVALIER DE LA BARRE	
2 ^{NDE} PARTIE – LA PERFIDIE	287
EN GUISE DE CONCLUSION	353
BIBLIOGRAPHIE	355

BIBLIOGRAPHIE DE MARION SIGAUT

- Le Petit Coco*, chez Sylvie Messinger, 1989.
- Les Deux cœurs du monde, du kibboutz à l'Intifada*, Flammarion, 1991.
- Parution en Allemagne de *Das Herz Zweier Welten*, Goldmann Verlag, Munich, 1992.
- Russes errants sans terre promise*, Éditions de l'Harmattan, 1994.
- Libres femmes de Palestine*, Éditions de l'Atelier, collection « Les acteurs du développement », 1996.
- Mansour Kardosh, un juste à Nazareth*, Éditions de l'Atelier, collection « Les artisans de la liberté », 1997.
- Prix Palestine-Mahmoud Hamchari*, 1998.
- Traduction du livre en arabe, pour le HRA, Arab Human Rights à Nazareth, 1998.
- La Terre promise aux Sud-Africains*, Éditions de l'Atelier, 1999.
- La Marche rouge, les enfants perdus de l'Hôpital général*, Jacqueline Chambon, Paris, 2008.
- Mourir à l'ombre des Lumières, l'énigme Damiens*, Jacqueline Chambon, Paris, 2010.
- Le Mystère du tableau de David*, Éditions de Bourgoigne, 2010.
- De la centralisation monarchique à la révolution bourgeoise – l'absolutisme royal et ses opposants*, Kontre Kulture, 2014.
- La Chasse aux sorcières et l'Inquisition*, Kontre Kulture, 2014.

RÉÉDITIONS

- Du Kibboutz à l'Intifada*, Kontre Kulture, 2012.
- Russes errants sans terre promise*, Kontre Kulture, 2013.